

# LA MEDITERRANEE EN QUESTION

## Conflits et interdépendances

Sous la direction de Habib EL MALKI



Sadok BELAID  
Driss BENALI  
Mohamed BENNANI  
Mohamed BENNOUNA  
Brahim BOUTALEB  
Pieranjelo CATALANO  
Georges CORM  
Habib EL MALKI  
Jean-Robert HENRY  
Yves LACOSTE  
Alejandro LORCA  
Edgar MORIN  
Claude NIGOUL  
Edgard PISANI  
Driss SLAOUI



Fondation du Roi Abdul-Aziz  
Casablanca



Editions du CNRS

# **LA MEDITERRANEE EN QUESTION**

**conflits et interdépendances**

# **Colloque**

du 07 au 09 décembre 1989

## **LA MEDITERRANEE EN QUESTION conflits et interdépendances**

**Sous la direction de Habib EL MALKI**

**Fondation du Roi Abdul-Aziz  
Casablanca**

**Editions du CNRS  
Paris**

**1991**

© Fondation du Roi Abdul-Aziz  
Al Saoud pour les Etudes Islamiques  
et les Sciences Humaines F.R.A.  
Bd. de la Corniche-Ain Diab  
Casablanca - Maroc  
1991

© Editions du C.N.R.S.  
15, quai Anatole-France 75700 Paris  
ISBN : 2-222-04642-4  
1991

## Table des Matières

<b>Habib EL MALKI.</b> - Présentation .....	09
<b>Driss SLAOUI.</b> - Discours inaugural .....	11
<b>Habib EL MALKI.</b> - Rapport introductif .....	15

### Première partie

#### **Penser la Méditerranée**

<b>Edgar MORIN.</b> - Prélude .....	31
<b>Brahim BOUTALEB.</b> - Propos d'historien sur l'un et le multiple en Méditerranée .....	35
<b>Yves LACOSTE.</b> - Méditerranée euro-arabe et Méditerranée américaine .....	53
<b>DEBATS (I)</b> .....	65

### Deuxième partie

#### **La Méditerranée : un espace économique en mutation**

<b>Alejandro CORRONS LORCA.</b> - La Métamorphose de l'Europe une analyse de l'espace économique européen à long terme .....	71
<b>Sadok BELAID.</b> - Nouvelles perspectives d'un espace industriel méditerranéen .....	91
<b>DEBATS (II)</b> .....	111

## Troisième partie

### Les enjeux de la sécurité en Méditerranée

<b>Claude NIGOUL.</b> - Quelques remarques sur les facteurs économiques et sociaux de l'insécurité en Méditerranée .....	123
<b>Mohamed BENNOUNA.</b> - Quelle sécurité pour quelle Méditerranée ? .....	149
<b>DEBATS (III)</b> .....	169

## Quatrième partie

### L'Europe et la Méditerranée

<b>Georges CORM.</b> - L'Europe et le Machrek : conflits et interdépendance .....	179
<b>Jean-Robert HENRY.</b> - La France et le mythe méditerranéen .....	191
<b>Pierangelo CATALANO.</b> - Les systèmes de droit et l'espace socio-culturel de la Méditerranée .....	201
<b>DEBATS (IV)</b> .....	215

## Cinquième partie

### Perspectives d'avenir

<b>Mohamed BENNANI.</b> - Le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et son impact sur l'espace méditerranéen .....	223
<b>Edgard PISANI.</b> - La Méditerranée : fracture probable, rencontre possible .....	244
<b>DEBATS (V)</b> .....	255
<b>Driss BEN ALI.</b> - Rapport de synthèse .....	263

## PRESENTATION

La Méditerranée est plus que jamais un lieu propice à la réflexion qui soulève des interrogations redoutables quant à son avenir.

Les mutations mondiales en cours concernent différents domaines : science et technologie, éducation et culture, économie et sécurité... Elles sont en train de changer la nature, le rythme et le mode d'interaction entre les principaux grands ensembles régionaux, de l'Atlantique au Pacifique.

La Méditerranée, mer intérieure chargée d'histoire, subit la dynamique de ces mutations. Plusieurs indices le soulignent, notamment dans le domaine des sciences et technologies de l'avenir, dans le domaine alimentaire, financier et environnemental. D'autant plus que c'est une zone marquée par une aggravation des écarts entre les deux rives. Comme c'est une zone névralgique secouée par une multitude de conflits latents ou déclarés !

C'est cette Méditerranée qui a permis de réunir au sein de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud en décembre 1989 à Casablanca plusieurs spécialistes appartenant aux deux rives.

Une Méditerranée, affaiblie par l'épreuve du temps ? Une Méditerranée essoufflée par l'accélération de la vitesse des changements actuels ? Une Méditerranée à la recherche d'un nouvel équilibre entre ses principales composantes et dans le monde ?

Les actes du colloque à travers ces questions, nous interpellent très fortement : ils tentent de poser les problèmes de façon « dialogique » pour une meilleure connaissance réciproque. Autrement dit, éviter de créer de nouveaux murs psycho-politiques ou de durcir ceux qui existent déjà !

Pour ce faire, seule une approche globale, intégrant l'est et l'ouest, le nord et le sud de la Méditerranée, est pertinente, parce que conforme à la logique d'évolution historique de l'ensemble.

Mais, la globalité de la vision n'exclut pas la délimitation de sous-ensembles présentant des affinités et des caractéristiques communes.

L'essentiel est d'éviter une vision fragmentée d'une réalité méditerranéenne déjà éclatée, qui serait un facteur supplémentaire d'aggravation des déséquilibres et des conflits.

L'avenir de la Méditerranée ne réside pas dans un quelconque retour à son âge d'or.

Il se réalisera à travers l'élaboration d'une vision authentiquement méditerranéenne de la Méditerranée, et ouverte sur ce que sera le monde du XXI<sup>e</sup> siècle. Il se réalisera aussi à travers la Méditerranée en un lieu d'expérimentation d'un nouveau modèle de rapports Nord-Sud, réducteur des inégalités, et tourné vers la création de conditions favorables à un mode de développement non excluant.

C'est le sens des actes de ce colloque.

**Habib EL MALKI**

## DISCOURS INAUGURAL

**Driss SLAOUI**

*Administrateur délégué de la Fondation  
du Roi Abdul-Aziz Al Saoud- Casablanca*

Notre région appelle de notre part aujourd'hui une réflexion poussée où l'approche multidisciplinaire et le dialogue approfondi sont investis avec constance et application. Sans insister outre mesure sur la densification accélérée de toutes les relations et de tous les échanges entre les composantes de notre région, et tout ce que cela entraîne comme transformations au sein de nos sociétés et comme adaptations de la part de nos systèmes, l'univers élargi où nous vivons aujourd'hui, dominé par des entités aux dimensions planétaires, nous impose de rechercher en nous-mêmes les éléments susceptibles de nous donner de l'unité et de la substance.

Nous devons donc nous pencher, ensemble, sur notre présent et notre avenir, tirant les leçons d'un passé où notre région a constitué un foyer d'activités intensément créatrices et déterminantes pour l'ensemble de l'humanité. Ce passé marqué par une grande créativité a fini par déposer sur les côtes de cette mer intérieure les marques de civilisations nombreuses et diverses, sous forme d'une assemblée de nations qui représentent autant de systèmes, de langues, de cultures, d'organisations sociales différents et parfois même opposés.

Il y a quelques années, on répétait souvent parmi les politologues et les spécialistes en sciences sociales - surtout de l'autre côté de l'Atlantique -

que la Méditerranée a cessé, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, d'être la scène où se joue l'histoire du monde. L'avènement d'un Japon puissant, le développement des autres «dragons» du sud-est asiatique, l'essor spectaculaire de la côte ouest des Etats-Unis, tout cela allait déplacer le centre du monde vers le Pacifique, et reléguer la Méditerranée au rang d'une banlieue marginale, d'une périphérie qui aurait à subir la loi du Centre. Une telle hypothèse paraissait avoir de nombreux arguments en sa faveur. Le «vieux monde» allait donc bien manifester sa vieillesse et la région méditerranéenne allait être réduite à l'état d'un ensemble de zones pittoresques, d'un dépôt historique des vestiges du passé, tout juste intéressant pour touristes américains et japonais. Derrière tout cela, une thèse qui ne s'avoue pas, à savoir que la créativité, celle qui façonne le sort des hommes et des sociétés, a «migré» dans le sens géographique comme elle avait «migré» dans le sens thématique, passant du religieux et de l'idéologique à l'économique et au politique, entendus au sens de gestion des hommes et des biens.

Cette vision n'a toutefois pas fait long feu. Les événements se sont succédés et multipliés au cours des dernières années pour souligner - s'il le fallait encore - que même si les centres les plus actifs de l'économie mondiale se sont déplacés - pour le moment - vers le pourtour du Pacifique, la Méditerranée continuait d'être, et s'imposait encore, comme le carrefour des cultures et des systèmes socio-économiques les plus divers, et le centre autour duquel doivent être conduits les dialogues les plus importants pour l'avenir de l'humanité. En effet, la Méditerranée cristallise, aujourd'hui comme hier, toutes les oppositions majeures de nos sociétés : Orient/Occident, pays développés/pays en voie de développement, Europe/Afrique/Asie. Tout se passe comme si, autour d'elle, s'étaient, en rangées concentriques, la diversité et l'opposition des nations. A ce titre, la Méditerranée constitue à la fois la coupure et la transition, le lieu de tous les cataclysmes et également de toutes les rencontres. Elle reste en conséquence le foyer de toutes les confrontations et de toutes les conciliations. Comme les historiens l'avaient déjà remarqué, elle a connu des passages de marées humaines ainsi que des courants d'échange matériels et intellectuels dans pratiquement tous les sens. La géographie a en effet imposé des échanges sous toutes les formes possibles et imaginables. Nulle part ailleurs le choc des cultures, les conflits des systèmes socio-économiques n'ont été aussi grands malgré la proximité géographique, ou peut-être à cause de la proximité géographique. La créativité qui s'y est manifestée est due largement, peut-on dire, à cette combinaison unique, à cette interaction de systèmes et de peuples à la fois proches et différents.

Cette rencontre, nous croyons que cela doit être évident pour tout le monde, se tient en conséquence à un moment extrêmement opportun. Rencontre scientifique à laquelle d'éminents penseurs ont bien voulu contribuer au sein de cette Fondation - et nous en profitons pour leur en témoigner toute notre gratitude - en vue d'oeuvrer à ce que Jacques Berque a appelé naguère la création d'«Andalousies», la mise en place au niveau de l'esprit et de la culture, des conditions nécessaires à une harmonisation des vues, des conceptions et des systèmes, et peut-être aussi, à une relance de la créativité méditerranéenne.

Pour faire de la Méditerranée un «lac de paix» ou une «Andalousie», pour renverser la démarche de l'orientalisme classique ; et pour que les échanges entre ses deux rives participent d'un mouvement d'enrichissement mutuel, il faut espérer que se produise, selon l'expression d'Edgar Morin une «deuxième renaissance européenne» qui prendrait la forme d'une «réouverture» culturelle sur le monde. Un tel projet exigerait également une deuxième «*Nahda*», à l'image de celle qui s'est déclenchée dans le monde arabe voilà déjà plusieurs décennies, une *Nahda* qui, cette fois-ci, n'aurait pas le droit à l'échec.

# RAPPORT INTRODUCTIF

**Habib EL MALKI**

*Professeur à l'Université Mohamed V, Rabat*

## 1- LA MEDITERRANEE : QUAND LE SUD PERD LE NORD

### 1.1. "Qu'est-ce que La Méditerranée ?"

Une mer ? Un littoral ? Un art de vivre ? Une civilisation ?

A-t-elle la même signification pour l'historien, l'économiste, le juriste, le stratège politico-militaire ou le... poète ?

La réponse à ces questions a mobilisé pendant toute une vie les énergies de Fernand BRAUDEL. Depuis 1922, il n'a cessé de voir, de comprendre et de reconstituer les différents âges de la Méditerranée, au-delà de l'événementiel et du fluctuant<sup>1</sup>. Ses longues recherches l'ont conduit à élaborer sa propre conception de l'histoire qu'il appelle l'his-

---

1/ F. BRAUDEL est mort en Novembre 1985. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, en particulier :  
- La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Paris, A. Colin, 1949.  
- Ecrits sur l'histoire, Paris, Flammarion, 1969.  
- Civilisation matérielle, économie et capitalisme (15 - 18- s.), 3 vol., Paris, A. Colin, 1980.  
- La Méditerranée du XVIIe siècle, *Storia e economia*, 1955.

toire de longue durée, elle-même définie comme l'explication de l'histoire. Cette approche a conféré une épaisseur particulière à la pensée de F. BRAUDEL, pour mieux pénétrer l'épaisseur des mystères de la Méditerranée.

"L'histoire de longue durée n'est pas figée. Elle bouge de façon immobile", mais en profondeur. Ce qui explique la permanence de la présence de la Méditerranée, son actualité pesante hier, aujourd'hui et demain. F. BRAUDEL a utilisé plusieurs formules pour fixer l'immuable et le changeant en Méditerranée : "un continuum", "un espace-mouvement", "une surface de transport", "une économie-monde", "l'olivier, le pain et la vigne"<sup>2</sup>. Des formules imagées, savantes et bucoliques qui tentent de saisir, non pas la chronologie, mais la temporalité de la Méditerranée. Il ne s'agit pas ici de revenir à la Méditerranée en tant qu'ancienne matrice centrale de l'économie, des échanges et des communications, de la politique, de la culture et des arts. Comprendre l'actualité du sujet nécessite l'analyse des bouleversements intervenus qui ont conduit le Sud (la Méditerranée) à perdre le Nord (le rôle du Centre).

Le déclin de la Méditerranée est un processus de longue durée qui date du XVI<sup>e</sup> siècle. De façon raccourcie, deux faits historiques majeurs sont à retenir :

**Le premier fait : la coupure entre la Méditerranée musulmane et la Méditerranée chrétienne en 1492.** C'est la consécration de la division de la Méditerranée, avec l'arrêt d'une dynamique historique qui a toujours englobé les deux rives. Depuis, deux méditerranées, deux civilisations, deux destins, deux histoires façonnées par l'hostilité et la violence.

De cette rupture naîtra une nouvelle Europe<sup>3</sup>, conquérante, intolérante avec, parallèlement, l'effritement et l'éclatement de la Méditerranée musulmane. La colonisation européenne de la rive sud représente une autre rupture dont les séquelles ne sont pas totalement effacées.

**Le deuxième fait : la conquête du Sud par les pays du Nord, la Hollande mais surtout l'Angleterre, c'est-à-dire la pénétration de puissances**

---

2/ Ces trois éléments sont considérés comme les facteurs de l'équilibre dans la région.  
3/ Voir Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987.

non-méditerranéennes en Méditerranée. A partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre commença par occuper les points stratégiques de ce lac planétaire : Détroit de Gibraltar (1704)<sup>4</sup>, Malte (1800), Chypre (1878) et l'Égypte (1882). La maîtrise de ce chapelet assura à l'Angleterre le contrôle de la route des Indes. C'est là un tournant décisif dans l'histoire de "l'aliénation" de la Méditerranée. Avec le déplacement du centre des voies de communication, la Méditerranée se transforma en un simple lieu de passage, échappant totalement au contrôle de ses riverains. Même le creusement du canal de Suez (1869) n'a pas suffi pour arrêter ce processus.

Ainsi, la Méditerranée a décliné parce qu'elle est devenue de moins en moins méditerranéenne. L'ordre imposé par la *pax britannica* se maintiendra jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Il fut relayé par celui de "la paix américano-soviétique", co-gérée par les deux grandes puissances. La bipolarité du monde né à Yalta a rendu la Méditerranée, encore plus que par le passé, une zone hautement critique de l'équilibre international. Il n'est pas étonnant de constater combien la sécurité des puissances non-méditerranéennes est maintenue au prix d'une insécurité grandissante des pays riverains. Aujourd'hui, c'est la zone où le taux de concentration des conflits larvés ou déclarés est parmi les plus élevés : le conflit israélo-arabe, la déchirure libanaise, le problème chypriote... Et une telle cristallisation des conflits Est-Ouest, Nord-Sud, Sud-Sud a fait de la Méditerranée une pou-drière.

Ce bref rappel montre combien l'histoire de la Méditerranée est marquée par la dialectique des conflits et de l'interdépendance. Conflits internes, conflits intra-rive, conflits extérieurs à la région : conflits dont le substrat est passé du politico-religieux au géo-stratégique en passant par l'économique. La fonction première des conflits est de diviser, donc de séparer. Mais, ils exercent une fonction plus profonde qui consiste à rapprocher<sup>5</sup>. C'est leur principale vertu que l'histoire de longue durée reconnaît comme telle. Les ruptures en Méditerranée (celle du XV<sup>e</sup> siècle et celle du XIX<sup>e</sup> siècle) portent potentiellement en elles les bases d'une nouvelle

---

4/ La prise du Détroit assura à l'Angleterre le rôle de "portiers de la mer intérieure" - souligne F. Braudel (*La Méditerranée*, Paris, Flammarion, 1985, p. 183).

5/ L'exemple franco-allemand est souvent cité. Ces deux pays constituent, jusqu'à présent, le noyau central de la C.E.E.

dialogique<sup>6</sup> entre les deux rives, favorable à la réflexion sur un nouveau système d'interdépendance.

## 1.2. Dans la phase actuelle, qui a le primat : les conflits ou l'interdépendance ?

Plusieurs indices soulignent combien la Méditerranée est une mer en danger, une région éclatée, une frontière et non une passerelle naturelle.

L'histoire en se "détournant" de cette région est partie à la conquête de nouveaux espaces et de nouveaux horizons. Elle a fait jouer l'Océan contre la Mer, puis le Pacifique contre l'Océan. Et c'est en ce sens que, soutenue par la dynamique des flux migratoires, économiques, financiers et technologiques, elle est toujours à la recherche d'une nouvelle frontière.

La périphérisation de la Méditerranée traduit son déclin qui touche de façon très inégale ses principales composantes.

Une double crise secoue les appareils productifs de la région<sup>7</sup> :

- Une crise industrielle : les principales industries méditerranéennes appartiennent plus à la première et deuxième générations qu'à la troisième génération. C'est le cas de la sidérurgie, des chantiers navals, des textiles, de la chimie et de la pétrochimie... Elles sont caractéristiques d'une spécialisation retardataire, débouchant, dans certains cas, sur des formes de désindustrialisation (Italie, France, Espagne...).
- Une crise agricole<sup>8</sup> : les agricultures méditerranéennes connaissent des difficultés grandissantes à maintenir leur contribution à l'alimentation humaine. La rapidité du croît démographique dans les pays de la rive sud rend la situation encore plus insoutenable. De manière générale, le déficit des échanges agro-alimentaires -qui est à moduler selon les pays- est un trait commun à toute la région<sup>9</sup>.

---

6/ Formule empruntée à E. MORIN.

7/ Voir Michel BEAUD ; "Les pays méditerranéens dans le système national mondial hiérarchisé, Revue Tiers-Monde, N 96, oct.déc 1983. Paris, PUF/IEDES.

8/ Voir le Monde Diplomatique, août 1989.

Ce déficit varie entre 16 milliards de dollars pour l'Italie, 3,5 milliards pour l'Egypte et 3 milliards pour l'Algérie.

9/ Voir M. GRENON ET BATISSE (sous la direction de) ; Le Plan Bleu - Avenir du Bassin méditerranéen, Programme des Nations Unies pour l'Environnement - Paris, Economica, 1988.

Le retard technologique, inhérent à celui du développement économique général, est l'une des principales causes à l'origine de la crise des agricultures méditerranéennes.

**Sur le plan de l'environnement** : la dégradation accélérée des milieux et des ressources naturelles a conduit à des déséquilibres profonds homme-nature, déséquilibres qui se font, en définitive, contre l'homme. Déforestation, inondations, glissement de terrain, perte irréversible de sols et désertification... : un ensemble de facteurs qui fragilisent profondément l'environnement méditerranéen.<sup>9</sup>

**Sur le plan financier**, la plupart des pays méditerranéens sont sévèrement touchés par la crise de la dette. A la fin de 1985, l'encours de la dette méditerranéenne est chiffré à 156 milliards de dollars, soit environ 16 % de la dette totale du Tiers-Monde. Les politiques d'ajustement pratiquées -sous l'impulsion du Fonds monétaire internationale (F.M.I.) et de la Banque mondiale- dans ces pays, loin de régler le problème de la dette, ont conduit à une série de désajustements cumulatifs socio-politiques et culturels porteurs d'incertitudes.

**Endettement des pays méditerranéens, 1985 (milliards de dollars courants et pourcentages)**

	Encours de la dette à moyen terme		Service de la dette En % des exports en 1984
	Milliards \$	% PIB	
	à la fin 1985		
<b>Europe méridionale</b>			
Grèce	18,5	36,5	28,8
Malte	0,1	11,8	1,6
Turquie	22,0	42,8	32,1
Yougoslavie	20,0	46,0	34,3
<b>Sud et Est méditerranéens</b>			
Algérie	19,7	32,9	35,5
Egypte	30,9	67,9	47,6
Israël	21,9	82,5	21,7
Liban	0,5*	...	10,0
Maroc	13,7	88,0	41,8
Tunisie	5,7	58,7	29,6
Syrie	2,6*	16,1*	14,3
<b>Total</b>	<b>155,6</b>		

\* Fin 1984

Source : Statistiques

Enfin, les cultures méditerranéennes sont en passe de devenir des sous-cultures, conséquence de la mondialisation de l'espace culturel dont le principal vecteur est la culture dominante. Celle-ci, se définissant comme une culture à vocation universelle, est en réalité une culture instrumentaliste, sans finalité, une culture faussement de masse. Standardisée, uniformisant normes et valeurs, elle fait fi des spécificités locales et régionales ; sa double fonction d'intégration exogène/désintégration endogène conduit à une perte d'identité. Les nouvelles technologies des industries de communication et des média rendront ce processus irréversible.

En définitive, la Méditerranée est prisonnière du cercle vicieux des quatre crises : crise des systèmes productifs, crise de l'environnement, crise de la dette et crise de culture et d'identité. Elles soulignent combien la globalisation des problèmes fondamentaux -en devenant de plus en plus forte- nécessite la recherche de solutions adaptées et efficaces, sur la base d'une interdépendance effective. Dans la nouvelle hiérarchie des niveaux de réflexion et d'action, le national puise sa force dans le régional, lui-même déterminé par le mondial. Conformément à ce schéma, l'avènement de l'Europe des Six, en 1958, et de l'Europe des Douze, en 1986, est en train de changer en profondeur la physionomie de la rive nord de la Méditerranée. La tendance à une hétérogénéité croissante en est la conséquence directe, expliquant pourquoi l'ensemble méditerranéen évolue à plusieurs vitesses.

## **2. PREMICES D'UN RENOUVEAU DE LA MEDITERRANEE**

En cette fin du XXe siècle, plusieurs facteurs portent à croire à un renouveau méditerranéen ouvrant de nouvelles perspectives. Sans céder à une quelconque "Méditerromanie", l'amorce d'un retour à "la mer-mère" constitue un tournant -certes fragile- mais réel.

### **2.1. L'accès à l'âge difficile de la modernité politique**

D'une rive à l'autre, c'est un accès inégal, mais il se traduit par des avancées démocratiques réelles.

La chute des dictatures militaires en Grèce, au Portugal et en Espagne a créé une situation historique nouvelle. L'adhésion de ces trois pays -durant les années 80- à la C.E.E. a accéléré ce processus, rendu -en définitive- irréversible par l'interaction profonde qui existe entre option européenne et option démocratique.

Dans la rive sud, l'édification d'une société pluraliste et d'un Etat de droit -basés sur le dialogue et la participation- trouve son expression dans les mutations profondes des deux dernières décennies. Le rythme, les formes et les modalités des changements qui s'inscrivent dans cette dynamique diffèrent d'un pays à un autre. Au-delà de la persistance de fortes résistances, les acquis -ici et là- ne sont pas négligeables. L'important est que la démocratie, les libertés et les droits de l'homme soient devenus des revendications à dimension sociétale. Dans cette optique, une nouvelle culture politique est en train de pénétrer de très larges secteurs de l'opinion publique : la culture du changement démocratique qui se substitue -non sans douleur- à la culture des appareils monolithiques.

La phase actuelle est celle de l'accès à l'âge difficile de la modernité politique. C'est le grand pari de l'avenir.

Dans ce sens, les bouleversements profonds, mais tranquilles, de l'Europe de l'Est nous interpellent directement avec force. Ils peuvent représenter un coefficient d'accélération des changements qui caractérisent actuellement la Méditerranée, dans ses deux rives.

## 2.2. La méditerranéisation de l'Europe

Le passage de l'Europe des Six à l'Europe des Douze -sur une trentaine d'années- a renforcé la vocation méditerranéenne de l'Europe. Mais la dynamique ainsi créée est restée européen-européenne, appelée à s'élargir et à se renforcer dans la perspective de l'avènement du Marché unique en 1993. C'est d'autant plus vrai que les deux élargissements de la C.E.E. en direction de la rive sud ne semblent pas s'inscrire dans le cadre d'un véritable dessein méditerranéen que traduirait une politique plus audacieuse, cohérente et novatrice. A titre d'exemple, les protocoles d'adaptation des accords de coopération -adoptés en 1988 et 1989- avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont significatifs d'une vision de conservation et de maintien du *statu quo*, incapable de faire face aux changements des années 90 (Marché unique et intégration définitive de l'Espagne et du Portugal en 1996).

A terme, l'absence d'une dynamique méditerranéenne globale limiterait sérieusement les effets de la dynamique européen-européenne.

### 2.3. La Méditerranée arabe et la dynamique unitaire

La Méditerranée arabe, à son tour, connaît une certaine dynamique unitaire régionalisée à travers la création, en 1989, de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et du Conseil de coopération arabe (Égypte, Jordanie, Irak et Yémen du Nord). Avec le Conseil de coopération du Golfe, le monde arabe se trouve doté de trois structures de concertation, de coordination et d'harmonisation des politiques économiques, trois structures appelées à devenir de grands pôles de développement régional. La création virtuelle d'un espace économique arabe constituerait l'un des piliers du système d'interdépendance inter-rives.

Dans cette perspective, l'UMA possède plusieurs atouts pour initier un nouveau schéma de relations avec la C.E.E. Certes, l'échec d'un certain nombre d'expériences unitaires par le passé favorise le doute et amplifie le scepticisme. Mais, plusieurs traits caractéristiques soulignent les particularités de l'expérience en cours :

- L'UMA résulte d'un accord politique à cinq (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie, Tunisie). C'est une nouveauté par rapport aux pratiques antérieures qui ont marqué les rapports inter-étatiques maghrébins. Selon la conjoncture régionale, des accords bilatéraux ou trilatéraux ont été signés. Mais, sans effets d'entraînement réels sur le multilatéral !

- Au niveau maghrébin, les tentatives de coopération-intégration n'ont pas dépassé le stade technico-économique. L'expérience du Comité permanent consultatif maghrébin -dont le siège est à Tunis- le souligne amplement<sup>10</sup>.

Avec une présidence tournante, à l'image de l'exemple européen, la constitution d'une Assemblée consultative, la mise sur pied du Comité du suivi et le projet de création d'un tribunal d'arbitrage -en cas de litige- : l'UMA, en tant qu'entité politique, semble placer son action dans la durée.

- Au Maghreb, les années 80 représentent la décennie des convergences économiques. En effet, le poids grandissant de la contrainte exté-

---

10/ H. El Malki : "Le Maghreb économique entre le possible et le réalisable", in "Le Grand Maghreb", Paris, Economica, 1988.

rieure (dette, crise des débouchés, déficit alimentaire...) comme les limites des différentes expériences nationales -dont la gravité est variable d'un pays à un autre- ont fortement contribué à rapprocher les modèles de développement au Maghreb. D'où l'effacement progressif des clivages qui prévalaient en politique économique durant les années 60 et 70.

Des convergences économiques réelles sont non seulement porteuses, mais amplificatrices de convergences politiques. Une telle interaction est à approfondir pour que la relance du Maghreb atteigne un point de non retour.

Le Maghreb est non seulement atlantique mais aussi méditerranéen. Il constitue une composante essentielle pour l'équilibre et la stabilité de la Méditerranée, notamment dans sa partie occidentale<sup>11</sup>. Le Maghreb des Cinq -qui a la fragilité du nouveau-né- est une réalité potentielle en construction. Alors que l'Europe des Douze est une réalité vivante en voie d'achèvement. L'élaboration d'un nouveau schéma de relations entre ces deux sous-ensembles constituera en partie une mise à l'épreuve de ce que sera la Méditerranée de demain.

#### **2.4. Le rapprochement Est-Ouest et les relations Nord-Sud en Méditerranée**

En cette fin des années 80, l'Europe de l'Est est devenue le foyer de changements profonds avec un rythme accéléré jusqu'ici imprévisibles, symbolisés par l'ouverture du Mur de Berlin. Ces bouleversements pèseront, non seulement sur les équilibres internes de l'Europe des Douze, mais aussi sur son devenir. Toujours est-il qu'une situation historique totalement inattendue est créée.

La C.E.E., prise au dépourvu, tente de réagir en adoptant un discours d'ouverture contrôlée avec, parallèlement, la mise sur pied d'une logique d'aide économique et financière et de formation des cadres d'entreprise. Concrètement, deux initiatives sont prises : la première à l'occasion du Sommet économique de Paris (été 1989) qui a réuni les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Groupe des Sept. Elle revêt la forme d'une aide financière estimée à plus de 6 milliards de dollars en faveur de la Hongrie et de la Pologne, considérés comme les pionniers de la libéralisation. La

---

11/ H. EL MALKI (Sous la direction de) : *Le Maroc et le devenir méditerranéen*, revue "Signes du Présent", N 2, Mars 1988, Rabat.

deuxième initiative date du dernier sommet européen des Douze (Paris, novembre 1989) : elle concerne le projet de création d'une banque européenne pour le développement et la modernisation des pays de l'Est.

Un nouveau schéma des relations Est-Ouest est en train de s'instaurer. Sera-t-il au détriment des rapports Nord-Sud ? Et particulièrement entre l'Europe des Douze et la rive sud de la Méditerranée ? Il est certain que le rapprochement Est-Ouest -ici européen-européen- pèsera de plus en plus sur la nouvelle configuration des relations mondiales.

A terme, le nouveau modèle de relations Est-Ouest aura des effets d'entraînement positifs sur les relations Nord-Sud. Gagner plus d'espace de liberté et de démocratie, éliminer les foyers de tension, diminuer les dépenses militaires, expérimenter de nouvelles formes de coopération entre les deux Europes : tous ces facteurs contribueront à redéfinir une vision plus adaptée aux besoins des pays du Sud. De surcroît, les raisonnements bipolaires basés sur les oppositions et les conflits deviennent anachroniques. Quelles que soient les évolutions futures, l'Europe de l'Est gardera ses particularités : l'effet d'aimantation exercé par l'Occident a ses propres limites. Elle est à la recherche d'un nouveau modèle de développement qui serait basé sur l'équilibre, la décentralisation et l'ouverture. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas concevoir, dans les années à venir, un schéma de relations plus avancées entre le Sud et la nouvelle Europe de l'Est qui serait une composante dynamique dans les rapports Nord-Sud et Est-Ouest ?

### **2.5. L'espoir d'une démilitarisation de la Méditerranée**

Ce lac planétaire de 3800 kilomètres de longueur (de Gibraltar à la côte syrienne) et de 700 kilomètres de largeur maximale (du Golfe de Gênes à la Tunisie) est une véritable poudrière<sup>12</sup>. Il abrite la Ve Eskadra soviétique pouvant déplacer jusqu'à 180.000 tonnes et la VIe flotte américaine, constituée d'environ 20.000 hommes et pouvant déployer jusqu'à 500.000 tonnes au total, et qui représente le véritable fer de lance de l'O-TAN en Méditerranée, ainsi que le point d'appui primordial pour la présence américaine au Proche-Orient.

---

12/ "Alertes en Méditerranée", revue HERODOTE, N° 45, 2e trimestre 1987, Paris.

Mais la détente internationale, l'élimination progressive des foyers de tension régionaux, les progrès enregistrés dans les discussions entre les deux Grands sur le désarmement sont autant de facteurs qui renforcent les chances d'une paix difficile mais réelle en cette fin de siècle.

La rencontre entre G. BUCH et M. GORBATCHEV à Malte (décembre 1989) est chargée de symboles. Elle s'inscrit dans le processus de rapprochement Est-Ouest que l'émergence de la nouvelle Europe de l'Est va accélérer dans les années à venir.

La Méditerranée témoignera -peut-être- de la naissance d'un nouveau monde, tournant le dos définitivement au monde bipolaire né à Yalta, il y a presque 45 ans. Ainsi, les pays riverains pourraient rêver d'une Méditerranée sans les Grands, c'est-à-dire d'une Méditerranée méditerranéenne.

Le renouveau de la Méditerranée résulte, donc, de la convergence de deux séries de facteurs : d'une part des facteurs extra-méditerranéens liés à l'environnement international (rapprochement Est-Ouest, bouleversements des pays de l'Europe de l'Est...) et, d'autre part, des facteurs strictement méditerranéens liés à l'environnement régional qui sont d'ordre politique et économique (le poids grandissant des pays méditerranéens dans la C.E.E., la dynamique unitaire dans la rive sud...).

Dans quelle mesure ce renouveau annonce-t-il l'émergence d'une nouvelle Méditerranée ?

### **3. QUELLE MEDITERRANEE DEMAIN ?**

La Méditerranée réunit les conditions de base constitutives **d'une unité organique** (histoire, économie, géographie humaine, cultures, géologie, climat, végétation...). Sans parler des particularités de l'art de vivre méditerranéen. Par ailleurs, **la région -au sens subnational et métanational-** et en tant qu'instance de conception, de coordination et de décision est appelée à jouer un rôle moteur dans les restructurations économiques mondiales à venir. La base de la dynamique de l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle sera la région qui est, de plus en plus, le catalyseur de changements profonds au niveau des comportements, des institutions et des structures. D'autant plus

que la globalisation des problèmes constitue une nouvelle contrainte qui limite les effets des politiques nationales : environnement, eau, dette, émigration<sup>13</sup>.

Cette fin de siècle est marquée par le passage de l'ordre de la bipolarité au "désordre" de la multipolarité. Et les schémas confortables utilisés par commodité Est-Ouest, Nord-Sud sont de moins en moins pertinents pour analyser la rapidité des bouleversements en cours. Autrement dit, la bipolarité est de moins en moins une norme, une échelle d'observation pertinente qui permet une meilleure appréhension de la nouvelle réalité planétaire. Le monde s'achemine, dans le désordre, vers un nouvel ordre éclaté, basé sur la multipolarité, et dont les perspectives sont encore incertaines.

Dans le domaine économique, la multipolarité traduit une tendance de fond à travers la constitution d'ensembles commerciaux et économiques sur une base régionale<sup>14</sup>. Pour éviter la marginalité au niveau mondial, la Méditerranée, en tant qu'ensemble doit mettre en oeuvre un nouveau projet d'insertion dans cette nouvelle dynamique. Car la solution n'est pas uniquement euroéo-européenne ou arabo-arabe : elle est fondamentalement méditerranéenne, c'est-à-dire inter-rives. Il y a co-responsabilité quant au futur de la Méditerranée, mais la responsabilité de l'Europe -dans la phase actuelle- est encore plus grande. L'amplification des fractures -déjà existantes- par l'adoption de comportements et de politiques déterminés essentiellement par des motivations sécuritaires, tournés vers le repli, produit des effets pervers.

Dans cette période de transition décisive, l'Europe adopte à l'égard du Sud une attitude frileuse, ne dépassant pas le stade de la sensibilité marchande. Pourtant, on assiste -ces dernières années- à un éveil de conscience méditerranéenne face à l'importance des enjeux des mutations mondiales et régionales<sup>15</sup>. Mais, il ne s'est pas traduit, jusqu'à présent, dans le cadre d'un dessein méditerranéen global. L'Europe des Douze est

---

13/ La population étrangère dans les pays de la C.E.E. est estimée à 7.800.000, soit 2,4% de la population totale. Or, 60% de la population étrangère provient du bassin méditerranéen, surtout de Yougoslavie, de Turquie, de Tunisie, du Maroc et d'Algérie.

14/ Accord de libre échange signé entre le Canada, les Etats-Unis et l'Asie-Pacifique.

15/ La multiplication des rencontres universitaires à Madrid, Barcelone, Marseille, Montpellier, Naples, Sassari, Tanger et Casablanca est un indice de l'éveil de la conscience méditerranéenne.

préoccupée par les bouleversements de l'Est, les pays de la rive sud tentent de relancer les bases d'une coopération horizontale difficile.

Dans ce contexte, deux facteurs peuvent être porteurs de changements ouvrant de nouvelles perspectives méditerranéennes :

- La relance du dialogue euro-arabe<sup>16</sup> : le dialogue euro-arabe a piétiné parce que ni les fondements ni les objectifs n'étaient clairement définis. En plus, la conjoncture pétrolière des années 70 a biaisé une bonne perception des problèmes euro-arabes. Aujourd'hui, les conditions d'une relance -sur des bases qui restent à définir- sont réunies : réintégration de l'Égypte au sein de la Ligue arabe, création de l'État palestinien, la survie des accords de Taïef concernant le drame libanais, mais aussi la nouvelle situation en Méditerranée, créée par le nouveau schéma des relations Est-Ouest, la recherche de nouvelles formes de coopération dans des secteurs tournés vers l'avenir...

- La mise sur pied d'une politique d'accords régionaux entre la C.E.E., d'une part, et l'UMA et le C.C.A., d'autre part. Prenons, à titre d'exemple, le cas des relations institutionnelles UMA-C.E.E. qui datent de 1969. Sur la base de cette expérience riche de 20 ans et des changements intervenus dans les années 80, un accord régional audacieux et imaginatif, prenant en considération les particularités de chacun des deux sous-ensembles devient un impératif. Le projet de liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar et celui du gazoduc sont des vecteurs très puissants de cette nouvelle vision euro-maghrébine. Ils sont appelés à devenir de véritables pôles de coopération à la fois horizontale et verticale, dont les effets multiplicateurs sont innombrables dans le domaine économique, scientifique et technologique.

Pour avancer rapidement dans cette voie, deux conditions sont à réunir :

- Eliminer la tentation nombriliste européenne qui véhicule une vision déformée de ce qui n'est pas européen. Que serait l'histoire de l'Europe sans celle de l'Afrique ou de l'Asie ?

Dans ce domaine, la responsabilité des pays européens de la rive méditerranéenne est grande. Par l'histoire, la culture et la situation géopolitique, ils sont appelés à jouer le rôle de trait d'union entre les deux rives.

---

16/ Réunion tenue à la fin de l'année 1989, à l'initiative de la France.

- Faire de l'UMA une structure opérationnelle crédible capable de s'imposer comme un nouvel acteur politique doté d'un véritable pouvoir de négociation.

Les relations institutionnelles euro-maghrébines ont besoin d'un nouveau souffle. Un accord régional serait le cadre privilégié pour définir un projet de coopération plus avancé, conformément aux exigences de la nouvelle économie mondiale. Dans cette optique, la coopération est à redéployer vers des activités qui permettent d'exploiter le potentiel de développement au Maghreb dans les domaines de la formation, science et technologie, énergie, eau, transports et communication, environnement. Redéploiement, mais aussi décentralisation de la coopération avec, à côté des Etats, la participation de nouveaux acteurs : régions, collectivités locales et entreprises. Ces différents réseaux d'intervention par le bas et à un niveau intermédiaire permettent d'asseoir une coopération plus ouverte sur les réalités, plus souple, avec la capacité de résister aux contingences.

L'eau a plus la vertu de réunir que de séparer. Les deux rives sont condamnées à envisager le développement de la Méditerranée de **façon solidaire et non solitaire, par le dialogue et la tolérance**. C'est là une nécessité pour que la Méditerranée joue pleinement son rôle dans le monde multipolaire de demain.

**Première partie**

**PENSER LA MEDITERRANEE**

## PRELUDE

**Edgar MORIN**

*Directeur de recherches au C.N.R.S., Paris*

La Méditerranée est une notion complexe, car elle est à la fois géographique, historique et culturelle. La Méditerranée est de nature communicationnelle. Elle est le berceau des civilisations de l'échange des biens, des hommes et des idées. Elle est le berceau et le bouillon de culture de l'écriture alphabétique, de la monnaie, de la pluralité politique, de la démocratie, du monothéisme, du salut religieux, de la philosophie laïque. Au cours de l'Antiquité, elle ne s'est pas laissée absorber par les civilisations continentales, mais elle les a absorbées. L'Empire perse a été refoulé, Rome s'est méditerranéisée.

La Méditerranée antique a, durant l'époque hellénistique, supprimé l'opposition entre grecs et barbares. Quand Rome s'est méditerranéisée et que la Méditerranée s'est romanisée, l'édit de Caracalla (212) a donné droit de cité à tous les habitants de l'Empire multiethnique et multiculturel.

Puis, la Méditerranée s'est morcelée dans la dislocation de l'Empire romain. Elle s'est scindée entre Ouest et Est, Rome et Byzance, puis Occident et Empire ottoman. Elle s'est fracturée entre Sud et Nord, chrétienté et islam. Cette quadruple rupture n'a pas encore été résorbée.

Pourtant, même au plus fort des ruptures, la Méditerranée a été civilisatrice. A partir du XXe siècle, la civilisation de l'islam s'est épanouie en

un croissant sud-méditerranéen, de Bagdad à Tolède et Grenade, opérant le brassage des idées et la convergence des savoirs, pénétrant le moyen âge européen. Aristote a pris le chemin de la Sorbonne via Fez. Au XVe siècle, l'Europe continentale s'est éveillée pour créer le monde moderne en se réveillant à la Méditerranée et en éveillant la mer du Nord aux échanges.

Puis, de même que la révolution copernicienne rétrécissait la terre et la chassait du centre du monde, la découverte de l'Amérique a rétréci la Méditerranée et l'a rétrécie en lac. Le lac est devenu de plus en plus actif sous l'effet du développement de l'économie de l'Europe occidentale et s'est intensifié avec la navigation à vapeur, mais corrélativement, la Méditerranée est devenue la proie des impérialismes. Au début du IXe siècle, l'Angleterre la verrouillait à Gibraltar, Malte, Suez, la France et l'Angleterre dominaient le Moyen-Orient et, avec l'Italie, toute l'Afrique méditerranéenne. Aujourd'hui, les colonialismes sont morts, mais non les dépendances ; les communications se multiplient, mais n'ont pas réparé la rupture en Est, Ouest, Sud, Nord. Les anciens nationalismes du Nord sont assoupis, mais suscitent souvent des racismes contre les immigrés du Sud. Les nouveaux nationalismes du Sud sont parfois virulents. Le déferlement homogénéisant de la civilisation occidentale suscite des auto-défenses, qui allient en elles le nationalisme moderne et la volonté de ressourcement aux fondements religieux et ethniques.

Ce qui a fécondé la Méditerranée, c'est l'interaction et l'intercommunication. Aujourd'hui, la Méditerranée est, plus que jamais, vouée au rôle de communicatrice entre les trois continents qui la bordent. Alors que tout s'apaise à l'Ouest, l'Est est soumis à des conflits qui ressemblent à ceux des débuts de l'ère nationale, mêlés à ceux des guerres de religion anciennes, cela avec les armes d'après la Deuxième Guerre mondiale et la menace des armes de fin du monde. La mission actuelle des pays du sud, du nord et de l'ouest méditerranéens est de paix.

La Méditerranée a été un creuset, un tourbillon. Elle a porté en elle l'union conflictuelle et complémentaire de la mesure et de la démesure. Il y a plus de 2000 ans, Platon avait reconnu que Dikè (la justice raisonnable) est fille UBRIS (la démesure du délire). Elle a, de même, porté en elle la dialogique conflictuelle et complémentaire de l'esprit sacré et de l'esprit profane.

Ce qui a caractérisé les cultures méditerranéennes, c'est de sauvegarder des singularités millénaires tout en épanouissant des cités cosmopolites. C'est d'unir le labeur acharné sur les collines cultivées en terrasses et le sens du loisir. En dépit de toutes les différences, il y a un art de vivre méditerranéen ; il y a une «gastrosophie» du fruit, de l'olivier et de la vigne, de l'agneau aux mille préparations, des légumes venus d'ailleurs et qui s'y sont exaltés mieux qu'ailleurs, tomates, courgettes, poivrons, aubergines. Il y a une agoraphilie, un goût de la place publique, de la terrasse du café, du débat, de la promenade.

Cet art de vivre méditerranéen est menacé par le déferlement d'une homogénéisation culturelle, alors qu'il pourrait et devrait se répandre hors méditerranée et s'enrichir d'apports des autres arts de vivre.

Aujourd'hui, la Méditerranée est sommée de sortir d'un sous-développement technique/économique, mais ce développement risque d'atrophier ou décomposer ses richesses culturelles. La Méditerranée souffre déjà de toutes les pollutions et nuisances de la croissance industrielle, alors qu'elle n'a pas acquis l'autonomie technique. La Méditerranée est non seulement au coeur des mutations du monde moderne, mais aussi au coeur de la problématique du monde moderne.

Une prise de conscience méditerranéenne s'impose, non pas par exclusion des appartenances aux autres solidarités, mais en faisant chevaucher de façon dialectique la solidarité méditerranéenne et les autres solidarités. Les méditerranéens sont par vocation historique les habitants de la communication, les habitants de la complexité. La Méditerranée n'est plus le centre du monde, mais elle doit devenir un lac paisible de l'ère planétaire. Ce n'est ni arrogant, ni conquistador, c'est au contraire humaniste que de souhaiter que le meilleur de la culture méditerranéenne se pollinise sur le reste du monde.

# PROPOS D'HISTORIEN SUR L'UN ET LE MULTIPLE EN MEDITERRANEE

**Brahim BOUTALEB**

*Professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences  
Humaines, Université Mohamed V, Rabat*

Il est quasiment impossible, quand on évoque la Méditerranée, et qu'on est né sur ses rives, de ne pas chanter d'abord, tant les fondements sont enchanteurs ; de ne pas déchanter ensuite, passé le XVI<sup>e</sup> siècle, tant la stagnation de la région fut générale et patente, et de ne pas retrouver quelque émerveillement à constater combien la Méditerranée contemporaine, quoique chahutée et dépendante, reste un enjeu mondial, et des plus formidables.

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle en effet, la Méditerranée a été un foyer rayonnant et attractif. Ce fut là que l'homme fit preuve du plus grand génie créatif. Ce fut vers lui qu'affluèrent les productions des autres mondes. Chaque peuple méditerranéen dut et sut prendre le relais pour que la région restât le centre pluriel qu'elle a été pendant des millénaires.

Mais du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, le flambeau tomba des mains des Méditerranéens. Les peuples de l'Atlantique s'en saisirent. La Méditerranée souffrit de n'être plus qu'une mer parmi bien d'autres. L'aptitude à consommer y prit le pas sur l'aptitude à produire. L'originalité fut étouffée par la passion de la tradition. L'indépendance devint dépendance.

Si bien qu'à l'aube de l'époque contemporaine, la région n'est plus qu'un des éléments du jeu des nations. Les grandes puissances se la dispu-

tent, il est vrai, avec une froide fureur. Or, se dispute-t-on, aussi furieusement, ce qui ne serait qu'une marge ?

En fait, la Méditerranée reste une source plurielle. Elle est encore pour tous une grande ressource.

## **1- UN CENTRE PLURIEL**

### **1-1- Produire pour vivre**

Comment ne pas évoquer d'abord ce qui est dû aux Méditerranéens, qui dépasse évidemment de loin ce qui peut en être dit ici ?

La Méditerranée est le berceau de l'agriculture, cette première de toutes les industries. Un grand nombre de cultures fondamentales ont été mises au point en Méditerranée. D'autres n'ont connu leur développement historique que par la diligence des Méditerranéens.

Le blé est un don des Egyptiens. Le riz est un don des Arabes, ainsi que le café ou le coton, qui témoignent par leur nom, de leur origine. L'olivier nourrit et éclaire de l'extérieur. La vigne nourrit et éclaire de l'intérieur. Le figuier est le symétrique du dattier, d'une rive à l'autre. Tous deux donnent des fruits disponibles toute l'année, auxquels il faut ajouter le raisin sec et l'amande. Puissantes nourritures<sup>1</sup>!

Les premières techniques agricoles furent méditerranéennes. L'araire, l'attelage ou l'art de dépiquer en témoignent encore de nos jours, sous leurs formes originelles, ici ou là sur nos rivages. L'assolement céréalier, l'ordonnancement des jardins, cette manière très typique de les entourer de cyprès, attentivement relevée par F. Braudel, tout cela fut d'abord méditerranéen, alors même que les produits n'étaient pas de souche méditerranéenne. L'orange ou le citron par exemple, venus d'Extrême-Orient, n'ont été révélés au monde que parce que la Méditerranée les a si amoureusement faits siens. Preuve, s'il en est, qu'un centre de production est nécessairement aussi un centre de redistribution. Qui peut être plus disponible à l'échange que celui qui crée ?

---

<sup>1/</sup> F. BRAUDEL ; *La Méditerranée, l'espace et l'histoire*, Paris, Flammarion, 1985.

## 1-2- Produire pour communiquer

La diaiectique de la production et de l'échange est non moins évidente, tout au long de la période classique de la Méditerranée. L'alphabet, le livre et le chiffre en offrent une bonne illustration.

Il va de soi que les Phéniciens n'ont pas inventé l'alphabet en s'isolant dans un de leurs hâvres, ou en se tenant la tête à deux mains. Ils y sont parvenus à force d'efforts pour gommer les obstacles qui gênaient l'expansion de leurs échanges. Traiter avec les Egyptiens, les Peuples de la Mer ou le reste des Sémites, exigeait une manière de communiquer et d'enregistrer qui fût simple et universelle. Les Egyptiens savaient sans doute écrire. Mais leur écriture était idéographique et inaccessible. L'alphabet phénicien, au contraire, réinventa l'écriture en mettant au point la lecture phonétique. Dès lors, toute langue, toute culture, sémitique ou indo-européenne, allait pouvoir fleurir et assumer, le moment venu, son rôle de porte-flambeau en Méditerranée. Etait-ce créer pour communiquer, ou communiquer pour créer ? Cela importe peu. L'essentiel est que le livre prit forme grâce à l'alphabet. Il faut écrire Livre avec une majuscule. Il s'agit du livre en tant que Révélation (Thora, Evangiles, Coran), et aussi du livre en tant que mémoire et/ou miroir du monde. Qu'on pense au premier verset de la Sourat' de la Génisse, au tout début du Coran. Il appartient aux Grecs de fixer pour l'histoire le génie des habitants de Byblos. Le nom d'une ville tout entière devint synonyme de livre et d'industrie du livre. Il devint coutumier d'enregistrer les créations de l'esprit. Or, ce n'était pas les conserver tout simplement. C'était aussi les apprêter pour la circulation. On peut considérer que le premier millénaire avant le Christ fut le millénaire du livre<sup>2</sup>.

C'est à peine exagérer de dire que le premier millénaire qui suivit la naissance du Christ fut celui du chiffre. Non qu'on ne sût compter auparavant, mais l'introduction du zéro dans l'art de calculer donna aux mathématiques les ailes qui les portèrent vers l'infini. On sait que le mot et le concept sont d'origine arabe. Aussi, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, fallait-il connaître l'Arabe en Europe, sans lequel "c'est honte de se dire savant", comme avait pu le dire Rabelais, comme il l'a dit du grec<sup>3</sup>. Car être savant c'est communiquer. Mais la communication, c'est la communion.

---

2/ J. FEVRIER ; Histoire de l'écriture, Paris, Payot, 1948.

3/ F. RABELAIS ; Lettre de Gargantua à Pantagruel.

### 1-3- Communiquer pour communier

Qu'est-ce que communier, sinon sentir, penser et prier ensemble. La Révélation monothéiste ne se conçoit pas sans le Livre. La philosophie grecque serait restée stérile si elle n'avait été écrite. C'est dire que la communion a pu différer d'une rive à l'autre ou d'un moment à l'autre, sans que le besoin ou le but aient jamais varié. Abraham adora le Dieu unique pour apprendre à l'homme à se discipliner. Jésus l'adora pour apprendre à l'homme à aimer. Mohammed l'adora pour apprendre à l'homme à raisonner. Manière de parler en vérité. La Parole divine est une et indivisible. Partout, elle enseigne l'obéissance, l'amour, la raison, l'hygiène, le courage, tout ce qui fonde la cohésion du groupe. Parmi les Grecs, Socrate, Platon et Aristote tendirent vers les mêmes objectifs, par des voies différentes. Socrate posa les questions. Platon donna quelques réponses. Aristote fit le système de tout. Les unes après les autres, les rives de la Méditerranée sortirent de la *Jahiliya*.

### 1-4- L'organisation sociale

Sortir de la *Jahiliya*, c'était organiser la société. Organiser la société, c'était définir le rôle de l'individu et du groupe. La sédentarisation, d'abord, engendra l'amour de la patrie. L'urbanisation, ensuite, fit éclater la tribu en familles. L'Etat centralisateur et unificateur finit par jaillir çà et là de la multiplication et du heurt des intérêts. Sur certaines rives, l'Etat fut constitué d'un coup à la faveur de l'inspiration divine. Mais, la passion des Prophètes n'y fut pas d'un poids quelconque. Ailleurs, l'Etat naquit d'un *Ijtihad* sans cesse relayé ; "On raccomodait sans cesse, écrit Rousseau dans le Discours sur l'origine de l'inégalité, au lieu qu'il eût fallu commencer par nettoyer l'aire et écarter tous les vieux matériaux, comme fit LYCURGUE à Sparte, pour élever ensuite un bon édifice<sup>4</sup>". A Athènes, Dracon ouvrit d'abord la voie à Solon, qui ne fut suivi qu'un siècle plus tard par Clisthènes, dont l'oeuvre fut le prélude au siècle de Périclès. Or, ces grands constituants ne furent pas moins inspirés que ceux du pays sémitique. J. J. Rousseau les distinguait à peine, qui pratiqua, sans le savoir, le cycle long de l'histoire<sup>5</sup>. Le but n'était-il pas, en effet partout, de garantir les droits élémentaires de l'individu et de la "Jama'a", en leur assignant du même coup leurs devoirs. De là cette profonde uniformité et cette prodi-

---

4/ J. J. ROUSSEAU ; Discours sur l'origine de l'inégalité, Pléiade, vol, 3, p. 180.

5/ J. J. ROUSSEAU ; Du contrat social, ibid. pp 460 et sqq.

gieuse permanence des mentalités en Méditerranée, faites d'exacerbation du moi et d'attachement viscéral au groupe.

Il en est résulté que le méditerranéen est par essence un poète, un orateur et un conteur. Chanter, c'est aimer. Convaincre, c'est vaincre un peu. Conter, c'est "nomadiser" en images. Aussi, les trois divinités auxquelles il a été le plus sacrifié en Méditerranée furent-elles Vénus ou l'éternel féminin, Mars ou le dieu du surmoi, Mercure ou le dieu du voyage. Sous cette dénomination ou sous une autre, le plus souvent sans aucune formalisation, les Méditerranéens ont appris très tôt à apprécier la force de la beauté aussi bien que la beauté de la force. L'humanisme méditerranéen ne peut se comprendre sans cette double fixation. Ce fut très tôt que la politique et la guerre devinrent les arts supérieurs en Méditerranée. D'une scène à l'autre, la pratique a pu différer. Mais au regard de l'histoire, il n'y avait qu'une seule représentation, et les différences, par conséquent, apparaissent négligeables<sup>6</sup>.

## **2- UNE MARGINALISATION SANS EQUIVOQUE**

### **2-1- Un amphithéâtre vidé de son spectacle**

La Méditerranée au XVI<sup>e</sup> siècle fut, en effet, comme un théâtre dont la scène tout à coup se vida, après avoir brillé longtemps de tous les feux. La thèse de F. Braudel le démontre à longueur de pages. Soudain la Méditerranée, qui semblait faite de plusieurs destinées, commença à apparaître comme faite d'une seule et même trame. La mer, faite jusqu'alors de plusieurs bassins nommés distinctement, ne fut plus qu'une seule surface liquide, empêtrée dans de hautes terres. Les gradins qui la surplombent, prirent leur allure fondamentale d'amphithéâtre. Les spectateurs de l'époque ont pu encore considérer que l'affrontement entre Espagnols et Turcs n'était que la moderne version des affrontements de jadis entre Egyptiens et Hittites, entre Phéniciens et Peuples de la Mer, entre Grecs et Perses, entre Romains et Carthaginois, entre Chrétiens et Musulmans. Le fait est qu'il ne s'agissait, alors comme auparavant, de rien de moins que de la domination du monde. Mais ce que l'observateur du XVI<sup>e</sup> siècle, fût-il le plus averti, ne pouvait deviner, c'était que Soliman le Magnifique et Philippe II d'Espagne étaient les deux derniers grands champions qui gouverneraient le monde à partir de la Méditerranée. Tels deux formidables lut-

---

6/ HOMERE ; L'Iliade et l'Odyssée, Pléiade.

teurs, acharnés mais très dignes, ces ennemis héréditaires se portèrent des coups dont ils moururent tous deux. Les raisons mêmes de leur querelle étaient devenues caduques, sans qu'ils y prissent garde. Car au moment où l'Espagnol faisait sombrer la flotte de son ennemi à Lépante 5 (1571), et où le Turc se vengeait en reprenant la ville de Tunis (1574), la tragédie de l'Invincible Armada, en 1588, se préparait dans les matrices de l'histoire, et personne n'y prit garde. Lépante sur laquelle on a tant glosé ne fut, tout compte fait, qu'un reste de croisade<sup>7</sup>. La défaite, aussi inattendue qu'irréparable de la flotte hispanique aux larges des Iles britanniques, fut au contraire un tournant, un *terminus a quo*, à partir duquel finit le monde où la Méditerranée était prépondérante, pour commencer celui où elle ne devait être qu'une région dominée, comme les autres, de l'extérieur. Cette Méditerranée fatiguée, était celle de l'Espagne incapable de faire fructifier son Empire d'Amérique, autant que celle du Maroc qui ne sut rien faire de ses conquêtes soudanaises, ou celle des Ottomans auxquels la conquête de Constantinople n'a bénéficié, tout compte fait, que l'espace d'un petit siècle.

## 2-2- La Renaissance ou l'extinction des derniers feux

La Renaissance fut la dernière grande création de la Méditerranée. Moment privilégié s'il en fut. Moment rare où l'acte de créer se distingua, pour une fois, de l'acte de gouverner. La Renaissance, c'était l'Italie<sup>8</sup>. Or, l'Italie du Trecento et du Quattrocento n'était qu'une mosaïque politique. Située au carrefour des Royaumes et des Empires, tout s'y passa comme si la politique n'y tenait plus que la place impartie, en toute égalité, à chacun des autres arts. Auparavant dans la Méditerranée, il ne semblait pas que le pouvoir de créer pût être indépendant du pouvoir absolu. Or, les principautés italiennes semblaient ne plus disposer, depuis la chute de Rome, que du pouvoir de se maintenir au milieu des plus grandes secousses. Ont-elles cherché à compenser le manque à gagner politique par ce plus à gagner que fut la Renaissance ? "Mieux les gens vivent, a pu dire Machiavel, et moins volontiers ils partent pour la guerre<sup>9</sup>". Les villes italiennes se sont incontestablement plus préoccupées d'accumuler des capitaux que de gouverner des terres lointaines. Celles-ci, de toutes manières, étaient accoutumées à déverser vers elles leurs richesses. Pourquoi s'acharner à faire de la

7/ F. BRAUDEL ; La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Paris, A. Colin, 2<sup>e</sup> édit., 1966.

8/ J. BURCKHARDT ; La civilisation de la Renaissance en Italie, Paris, Gonthier, 1958.

9/ Rapport sur les choses d'Allemagne (Pléiade, p. 129)

mauvaise besogne ? La laisser faire aux autres, fussent-ils les pires ennemis, s'était avéré rentable. Longtemps, Venise et Gênes s'étaient acharnées, chacune pour soi et l'une contre l'autre, à maîtriser les rives du Bosphore. Mais, les profits qu'elles en tirèrent, après que les Turcs musulmans s'y furent installés en 1453, surpassèrent en valeur ce qu'elles avaient pu en tirer du temps des Byzantins. Non seulement les Italiens s'adjugèrent une large part de l'héritage grec, mais les anciens marchés de Byzance, une fois devenus turcs, s'ouvrirent plus largement devant leurs activités<sup>10</sup>. La Renaissance, on le sait, ne se comprend pas sans la prise de Constantinople. Ce que les Arabes avaient transféré vers la rive nord de l'héritage grec et oriental a eu besoin, pour féconder, du levain byzantin. Ce fut ce puissant retour aux sources, cette plongée au plus profond des origines, sans lesquels il ne peut y avoir de jaillissement, qui ont fait de la Renaissance une apogée. Or, que peut-il y avoir après une apogée, sinon un déclin ?

### **2-3- Les gradins laissés à eux-mêmes (1598-1756)**

La Méditerranée qui avait tant créé fut, pour la première fois, dépassée par ses propres créations. La Méditerranée ne fut plus le centre du monde. Après la prépondérance turque des XVe et XVIe siècles, la prépondérance espagnole des XVIe et XVIIe siècles fut rapidement oblitérée par la montée en puissance des Hollandais, bientôt relayés par les Français de Louis XIV, eux-mêmes bousculés par les Anglais de Walpole et de William Pitt. Du milieu du XVIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, la Méditerranée fut comme placée entre les parenthèses de la grande histoire. Pendant cette centaine d'années, les véritables enjeux mondiaux se trouvèrent ailleurs qu'en Méditerranée. Il ne s'agissait pas moins que de savoir si la poignée de marchands-aventuriers, riverains de la Mer du Nord, moderne génération normande, mais combien plus tenace et combien plus incisive, parviendrait à imposer sa loi aux autres continents. Un voile d'oubli général couvrit la Méditerranée. Si l'on s'en souvint, ce ne fut que pour évoquer ce qui en était définitivement passé. Ce que firent Montesquieu<sup>11</sup> ou Gibbon<sup>12</sup>, dans des perspectives différentes, à propos de Rome. Ceux qui se penchèrent sur le présent de l'Orient méditerranéen ne purent que

---

10/ F. BRAUDEL ; *La Méditerranée et le monde méditerranéen...* op. cit.

11/ MONTESQUIEU ; *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734).

12/ E. GIBBON ; *Decline and fall of the Roman Empire* (1776-1788)

constater, à la manière de Chardin<sup>13</sup> ou de Tavernier<sup>14</sup>, un engourdissement général, une décadence étonnante. Signe des temps ou hasard historique ? Ce fut alors seulement que le livre des Mille et une nuits fut découvert et traduit<sup>15</sup>. Ce fut le dernier grand emprunt de l'Occident en pleine poussée à l'Orient méditerranéen plongé dans une longue sieste. La Méditerranée ne semblait plus avoir à vendre que ses rêves et ses phantasmes ; une mer, il est vrai, réduite aux dimensions de Don Quichotte. Aussi, Voltaire put-il écrire son vaste livre sur les moeurs et l'esprit des nations, sans évoquer la Méditerranée autrement qu'au style indirect. A aucun moment, la Méditerranée ne vient en tant que telle sous la plume du génial essayiste. On y lit par exemple : "De quelque peuple policé d'Asie que nous parlions, nous pouvons dire de lui, "il nous a précédés et nous l'avons surpassé"<sup>16</sup>.

Ou bien on y apprend que ce qui intéresse l'écrivain, c'est le tableau de l'univers, "cette prodigieuse variété de moeurs, de coutumes de lois, de révolutions qui ont toutes le même principe, l'intérêt<sup>17</sup> ?" La Méditerranée, en somme, n'était plus qu'une sorte de livre sacré dans lequel on taillait des lois et des constats. Alexandre, dit Voltaire, n'imagina pas qu'Alexandrie appartiendrait aux Turcs, et Constantin n'avait pas bâti Constantinople pour Mohammed II<sup>18</sup>.

#### 2-4- Economie de paucité

Plus rien de ce qui fait le fondement de la prospérité ne se trouve en Méditerranée, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, ou s'il en reste des éléments, c'est en quantités négligeables, au regard des exigences de la production moderne<sup>19</sup>.

D'abord, toutes les positions stratégiques de la région se sont trouvées débordées. Ce qui n'était pas peu dire, puisqu'il n'y allait de rien de moins que de la perte du rayonnement sur le monde. La Méditerranée, avant le XVI<sup>e</sup> siècle, était le carrefour unique et privilégié des échanges entre l'Ex-

13/ CHARDIN ; *Voyages en Perse et aux Indes* (Amsterdam 1686)

14/ TAVERNIER ; *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes* (Paris 1679).

15/ A. GALLAND ; *Les Mille et une nuits*, première traduction en langue européenne, en français (1704-1717)

16/ *Essai sur les moeurs et l'esprit des Nations et sur les principaux faits de l'histoire de Charlemagne à Louix XIII* (Garnier, T. 2, p. 86)

17/ VOLTAIRE : *ibid.* T. 2, p. 778

18/ VOLTAIRE : *ibid.* T. 1, p. 186

19/ F. BRAUDEL ; *Civilisation matérielle et capitalisme, XV-XVIII*, Paris, A. Colin, 1967-1979.

trême-Orient et l'Occident, les grands nords eurasiatiques et l'Afrique des Tropiques. Mais, à partir du moment où les Océans s'ouvrirent à la navigation hauturière, la Méditerranée fut réduite par défaut, mais aussi par excès. La réduction par défaut résulta de la perte de ses marchés sur tous les points de l'horizon. La réduction par excès se traduisit par l'entrée en lice du continent américain, dont l'étendue et les potentialités firent basculer le centre du monde vers l'Atlantique.

Des décennies durant, la Méditerranée ne devait plus être qu'un appendice. Rien, en effet, de ce qui avait provoqué ce formidable mouvement de bascule ne se trouvait en Méditerranée, en quantités compétitives.

Et d'abord le bois. La Méditerranée avait bâti sa puissance sur la caravane et sur le cabotage. Ni l'une, ni l'autre n'étaient en mesure de parachever l'exploration du monde. Non que la race d'Ulysse ou de Sindbad fût tarie en Méditerranée. Non que la zone qui a tant apporté aux techniques de la navigation et du commerce, pour ne citer que les exemples arabes (arsenal, amiral, calfat, felouque, aval, avarie, tare, tarif, calibre...) fût brutalement tombée dans l'abrutissement. Mais, que faire contre une nature devenue soudain chiche ? Que faire, lorsque la consommation dépasse tout à coup la production et que l'abondance de naguère devient une lancinante médiocrité ? Sans doute, les rives méridionales épuisèrent-elles plus tôt leurs ressources en bois. Dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les Sultans mérinides n'étaient plus en mesure de compenser leurs pertes navales. Sans doute, les Ibériques et les Ottomans purent puiser, pour deux siècles encore, dans les forêts plus drues des rivages septentrionaux. Mais dans le long terme, la panne navale de la Turquie au lendemain de Lépante, ou celle de l'Espagne après 1588, fut de même nature, sinon de même degré que celle qui frappa le Maghreb, lorsqu'il perdit la maîtrise du détroit après 1342<sup>20</sup>.

Or, il ne fallait pas du bois pour la seule construction des flottes. Il en fallait, et de plus en plus, pour animer les fours à fonte. La métallurgie, née sur les bords de la Méditerranée, allait prendre son essor sur d'autres rivages. Non par manque de fer, assurément. Certains gisements méditerranéens peuvent soutenir la comparaison avec ceux du nord européen. Mais, la forêt méditerranéenne était incapable de tenir les nouveaux rythmes de

---

20/ AMINE, BOUTALEB, BRIGNON, MARTINET, ROSENBERGER ; Histoire du Maroc, Paris, Hatier, 1967.

la métallurgie. Son sous-sol, en outre, était démunie de charbon naturel. Aussi, la fonte des canons ne fut-elle pas méditerranéenne, quoique les premières armes à feu aient été expérimentées sur les rives de la Méditerranée. Une empoignade autour de Sijilmassa, en 1266, eut lieu à l'explosif. Deux siècles plus tard, il fallut se contenter d'importer du Nord toute la panoplie des armes modernes. Irrémédiable déclin qui, en dévoilant une faiblesse fondamentale, laissait à déduire aisément toutes celles qui l'accompagnèrent. Le manque de bras en premier lieu. Tout s'est passé, en effet, comme si la Méditerranée ne s'était jamais relevé des ravages de la Peste noire (1348). Alors qu'au-delà des Alpes, même une guerre aussi longue et cruelle que la guerre de Cent ans semble avoir été plus bénéfique que nuisible, dans la mesure où elle accéléra le processus de ruine de la société féodale, ouvrant la voie à d'autres constructions, en Méditerranée, au contraire, les conflits et les crises n'aboutissaient ni au dégagement de l'horizon, ni à la libération de l'homme. Que l'on pense à l'appauvrissement que fut pour le monde arabe sa pseudo-unification, au XVI<sup>e</sup> siècle, sous l'étendard ottoman, ou à celui de l'Andalousie, à la même époque, lorsqu'elle fut unie à la couronne de Castille. Rien de comparable, à vue d'oeil, avec les effets positifs de l'unité de la couronne d'Angleterre, aux lendemains de la Guerre des Deux Roses, ou de celle du Royaume de France aux termes des Guerres de Religions, ou encore de la formation des Pays-Bas par la grâce d'une irrésistible guerre de libération. Là-bas, la violence était devenue positive ; ici, sur les bords de la Méditerranée, elle était devenue négative. J. Berque, dans "L'intérieur du Maghreb", en a relevé quelques exemples suggestifs<sup>21</sup>. Il est patent que l'homme, tout comme le bois, se fit rare par ici. On ne peut donner des chiffres précis pour le Maghreb, mais il est certain que la démographie maghrébine est restée stationnaire durant un demi millénaire, du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, soumise au cycle biblique, (sept années de vaches grasses, sept années de vaches maigres) interdit d'accumulation.

Manque d'hommes, manque d'initiatives, défaut de croissance. Ainsi les cadres de l'industrie restèrent ceux de l'artisanat. Le commerce maritime ne put jamais s'élever au-dessus de la course. Or, quand on ne sait plus créer, on ne sait plus que ressasser. La Méditerranée musulmane, repliée sur elle-même, s'arrêta au hadith rapporté par Al Bokhari, sur l'invention en tant que source d'erreur ; "et toute erreur est vouée à l'Enfer".

---

21/ J. BERQUE : *L'intérieur du Maghreb (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, 1978.

Si bien que l'appareil et les techniques de production au Maroc se trouverent être les mêmes, au moment où Léon l'Africain les a vus au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et au début du XX<sup>e</sup>, lorsque les fourriers de la colonisation les observèrent avec hauteur. Il va de soi que cette stagnation a été plus précoce et plus persistante dans l'aire méridionale de la Méditerranée. Mais, on ne la décèle pas moins sur les rivages septentrionaux, là même où la productivité avait été la plus brillante et la plus intense. Qu'on pense à Istamboul, Venise ou Séville au XVIII<sup>e</sup> siècle. La parenthèse y était nette et le creux fort marqué. La pauvreté de la littérature méditerranéenne de ce siècle en témoigne sur tous les registres, si on la compare aux envolées philosophiques et artistiques des pays de l'*AUFKLÄRUNG*. Les vrais successeurs d'Ibn Khaldoun ne naquirent pas plus au Maroc que ne naquirent en Italie les vrais élèves de Michel-Ange. Ce furent les Rembrandt, les Rousseau ou les Goethe, et ils étaient tous nés hors de la Méditerranée. Cette région du monde, décidément, n'était plus qu'une marge dépendante. Lorsque les Anglais en occupèrent la porte occidentale en 1704, les contemporains n'y virent qu'une péripétie de la Guerre de Succession d'Espagne. Mais, nous savons maintenant que l'événement était d'une plus grande densité.

### 3- UNE MARGE TRES DISPUTEE EST NECESSAIREMENT UN CENTRE

#### 3-1- Un peu de géographie historique

Si l'on s'interroge sur la question de savoir de quand date la Méditerranée de Philippe II, et qu'on réponde qu'elle ne date que de 1947, on fait évidemment plus qu'une boutade, on pose le problème des rapports de l'histoire, lorsqu'elle n'est encore que matériau brut, et de l'histoire lorsqu'elle est façonnée par un maître<sup>22</sup>. On peut tout autant se demander si la Méditerranée existait, au moment de l'occupation de Gibraltar par l'Angleterre. Autrement dit, la chose peut-elle exister avant son concept ? Ce qui nous importe, quant à nous, c'est de ne pas considérer les contraintes de la géographie comme plus décisives que les repères de la toponymie. En géographie historique, le jour du baptême ne saurait se distinguer du jour de naissance. Il y avait des Incas et des Aztèques, bien avant l'arrivée de Christophe Colomb. Mais l'Amérique n'a commencé d'exister qu'à partir de 1492. Si l'histoire, en effet, est une chronologie, c'est-à-dire la logi-

---

22/ F. BRAUDEL a soutenu sa thèse sur la Méditerranée et le monde méditerranéen en 1947.

que du temps qui s'écoule, elle doit avant toutes choses éviter de tomber dans l'anachronisme. Voilà pourquoi la Méditerranée, au sens où nous l'entendons de nos jours, de mer unique sinon uniforme, est un concept qui ne saurait remonter au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle. Du moins pour ceux de la rive nord. Car nous autres de la rive sud, nous n'avons pris conscience de la Méditerranée, en tant que telle, que depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans les textes français, par exemple, le mot "méditerranée" est aussi souvent utilisé adjectivement que substantivement pour désigner ce qui se trouve au milieu des terres. Buffon, dans son Histoire naturelle, a écrit : "Nous allons suivre l'Océan dans tout son parcours, et faire en même temps l'énumération de toutes les mers méditerranées ; nous tâcherons de les distinguer de celles qu'on doit appeler golfes, et aussi de celles qu'on devrait regarder comme des lacs<sup>23</sup>". Rousseau, dans l'Emile, a évoqué la "Tartarie méditerranée<sup>24</sup>". Sous la plume de Chateaubriand, dans le Génie du Christianisme, le mot est un substantif au pluriel : "les ouvertures des golfes, des baies, des méditerranées, rien n'échappe à la sagesse de ce bon et savant homme<sup>25</sup>". Mais, Madame de Sévigné, au XVII<sup>e</sup> siècle, évoque la Méditerranée avec une majuscule, comme nous l'entendons de nos jours : "Pour moi, écrit-elle, je suis ravie de leur misère (il s'agit des Hollandais) ; cela rend la Méditerranée tranquille comme un lac...<sup>26</sup>".

La démonstration est sans doute plus probante par les textes arabes. On ne trouve nulle part, dans l'immensité de la littérature arabe, la Méditerranée désignée autrement que sous le nom de *Bahr ar-roum*, ou mer des Roum (à la fois Romains, byzantins et Francs), mais aussi *Bahr as-Shamm* ou mer de Syrie. Quelquefois, on trouve l'expression de *Bahr al-Maghrib*, ou mer du couchant, pour signifier qu'elle se situe à l'ouest de l'Arabie ; ce que fit Yacout qui écrivait d'Alep<sup>27</sup>.

Qui donc utilisa, pour la première fois, la désignation actuelle de *Bahr al-abied-al-moutawassit*, ou Mer blanche méditerranée ? Gageons que c'est Rifaâ Tahtawi qui en est l'auteur ; lui qui, le premier, a ouvert tant de portes devant la culture arabe moderne. A notre connaissance, il n'y a pas

23/ BUFFON ; Discours sur l'histoire naturelle ; (la citation figure dans "Littre", article "Méditerranée").

24/ J. J. ROUSSEAU ; Emile ou de l'éducation, (cité dans Littre à l'article ci-dessus indiqué).

25/ CHATEAUBRIAND ; Génie du christianisme, Paris, Pléiade, p. 561.

26/ MADAME DE SEVIGNE ; Lettres, Pléiade, T. 2 p. 135.

27/ YACOUT : Mu'jam al buldan (texte arabe, Beyrouth)

de texte antérieur à ce qui est dit très clairement dans la *Rihla de Paris*. Tahtawi y dit : "sache que cette mer est appelée, dans les livres de géographie, mer des *Roum* ; du fait qu'elle communique par un de ses côtés avec les pays des *Roum* ; on l'appelle aussi mer du *Shamm*, en raison de son voisinage avec le pays du *Shamm* ; on l'appelle également Mer méditerranée, ou intérieure (*jouani*, dit Tahtawi, joliment) et le nom lui vient de sa situation au milieu des terres, contrairement à la mer océane (globale) qui, elle, englobe toutes les terres... Cette mer intérieure est appelée en langue turque la mer *safid*, par opposition au Pont (*Euxin*) ou Mer Noire. Il existe bien une mer blanche, mais elle se trouve dans les pays moscovites...<sup>28</sup>".

On ne sait comment André Miquel, qui a fait une si belle histoire de la géographie arabe à l'époque classique, commenterait cette nouvelle manière de désigner la Méditerranée, lui qui a écrit à propos des anciens noms : "Ici, l'islam sait très bien qu'il est chez lui sur les rivages du Sud, à demi chez lui sur les eaux, et pas du tout chez lui au Nord aux pays des "Romains", des Slaves et des Francs<sup>29</sup>". Ce qui est assuré, en tout cas, c'est que la nouvelle appellation de *Bahr al-abied al moutawassit* a rapidement rendu caduques toutes les précédentes. Peut-être fut-ce là, pour les Arabes, une manière de saisir la Méditerranée d'une façon moins subjective. On sait que le XIXe siècle fut, entre autres, celui du réveil de la conscience arabe. Le moins que l'on puisse dire est que la nouvelle expression témoigne d'un regard nouveau sur la Méditerranée.

### 3-2- Une mer furieusement disputée

Prendre conscience de la Méditerranée en tant que telle, c'était constater qu'elle demeurerait un des plus grands enjeux du monde, au moment où ses riverains étaient complètement marginalisés. La compétition entre les grandes puissances continua d'être réglée aux portes de la Méditerranée. Le gage de la prépondérance, au XVIIIe siècle, en était la maîtrise. Tout compte fait, l'occupation de Gibraltar par l'Angleterre fut le principal résultat de la Guerre de Succession d'Espagne. Les Baléares furent un des enjeux de la Guerre de Sept ans, et aussi de la guerre d'indépendance

---

28/ RIFA'A TAHTAWI ; Takhliisu-l-ibriz fi, talkhissi Bariz, texte arabe, le Caire 1848.

29/ A. MIQUEL ; La géographie humaine du monde musulman jusqu'au XIe siècle, Paris, Mouton, T. 2 p. 532, 1967-19.

américaine<sup>30</sup>. Mais, ce ne furent là encore que les prodromes de ce que les guerres napoléoniennes allaient révéler, ce fait que la Méditerranée était redevenue, ou n'avait jamais cessé d'être, la clef de la domination du monde. Napoléon a perdu dès Aboukir (1798) et en tout cas à Trafalgar (1805), aux deux angles opposés de la Méditerranée. Les Anglais, au contraire, remportèrent la victoire en consolidant Gibraltar par l'occupation de Malte en 1800<sup>31</sup>. Ils compensèrent, ainsi, la perte de leurs colonies d'Amérique, en s'emparant, sans coup férir, de l'Empire ottoman. Un siècle durant, l'Angleterre allait y exercer une manière de protectorat à la faveur duquel des pans entiers de la souveraineté ottomane passèrent sous sa coupe. Qu'on pense à la Grèce prétendument libérée, en fait transformée en une manière de colonie anglaise. L'Égypte, par compensation, subissait la protection française. La course au partage de la Méditerranée devint vive entre les quatre Grands de l'époque, dès le début du XIXe siècle. De ces quatre Grands, seule la France avait, pour ainsi dire, la légitimité géographique ; les trois autres, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie étaient étrangères à la Méditerranée. Mais, comme l'Angleterre possédait la flotte la plus puissante du monde, elle seule était en mesure d'y imposer sa volonté. Elle ne s'en fit faute en aucune occasion. Par la convention des détroits en 1840, elle proclama sa haute protection de l'Empire ottoman, en contenant les appétits conjugués de la France et de la Russie. En 1856, par le Traité de Paris, elle confina les ambitions russes à la rive septentrionale de la mer Noire. En 1860, la question syrienne fut ouverte, avec un léger avantage au concurrent français. En 1878, Chypre devint la plateforme anglaise en Méditerranée orientale. Peu après, l'Égypte et le Canal de Suez passaient sous l'autorité de la couronne britannique. La France reçut la Tunisie en compensation. On sait que cet impérialisme rampant fut qualifié, par les champions de l'euphémisme, de politique du *statu quo*. Et ce fut parce que l'Allemagne de Guillaume II commença d'y porter le trouble que le monde, sous la prépondérance anglaise, s'achemina vers le premier conflit planétaire<sup>32</sup>.

Au cours des deux Guerres mondiales, force fut de constater, chaque fois, que les coups décisifs ont été portés sur les bords de la Méditerranée.

---

30/ PH. SAGNAC ; La fin de l'Ancien régime et la Révolution américaine, 1763-1789, Peuples et Civilisations, vol. XIII, P.U.F.

31/ G. LEFEBVRE ; Napoléon ; Peuples et Civilisations, vol XIV, PUF.

32/ La politique de l'Angleterre à l'égard du Maroc et de l'Empire ottoman au XIXe siècle 1815-1814, "Dar Anniaba", N° 19, 20, 21, 1968-1989 ; en arabe.

On s'est battu furieusement entre 1914 et 1918, sur les bords de la Marne. Mais, ce furent les percées des armées britanniques en Palestine et en Mésopotamie qui ont fait pencher la balance aux dépens des Allemands. D'une manière plus nette encore, entre 1939 et 1945, le terrible piétinement de l'armée allemande à Stalingrad et ses échecs répétés en Afrique du Nord amenèrent à terme sa perte, dès lors qu'elle ne put prendre en tenaille les pétroles du Moyen-Orient<sup>33</sup>.

La question d'Orient n'était, en vérité, qu'une question du monde. Avant comme après guerre, la Méditerranée restait un carrefour incontournable, qui détenait, de surcroît, d'immenses richesses pétrolières. Pour les stratèges de la Guerre Froide, elle ne devait être que le flanc sud des deux grands pactes militaires. Mais pour l'historien, la Méditerranée est le grand enjeu de toujours.

### **3-3- La Méditerranée une et multiple aux Méditerranéens**

Ainsi va la dialectique de l'histoire. Partis de la Méditerranée à laquelle se confinait le monde, nous sommes parvenus, après le plus grand bond, à la situation où le monde ne peut se passer de se disputer la Méditerranée. Les affrontements dont elle a été le théâtre, depuis l'aube de l'époque contemporaine, ne le cèdent, ni en importance ni en intensité, à ceux qui l'ont secouée dans les temps reculés.

Mais, une chose est de se battre contre soi-même, et dans une sorte de course de relais où chacun, à tour de rôle, doit porter le fardeau (Égyptiens ou Assyriens, Phéniciens ou Grecs, Romains ou Arabes, Turcs ou Espagnols, sans rien omettre des clivages confessionnels et doctrinaux qui ont parcouru les rangs de ces peuples, à un moment ou à un autre de leur histoire), et une autre chose est de lutter contre des puissances extérieures, à jamais inassimilables. Car, depuis l'exemple anglais, il n'est plus besoin, pour dominer la Méditerranée, d'être le premier des Méditerranéens. Or, ce moderne style de domination exogène, fait de flottes mobiles et d'agences bancaires fixes, a provoqué chez le Méditerranéen, progressivement et avec des décalages d'une rive à l'autre, des réactions faites de désirs et de tendances apparemment contradictoires. A la conscience de sa dépendance, il réagit d'abord par un profond désir de libération et d'indépendance, qui ne s'interdit pas d'aller jusqu'aux tréfonds de l'être. Mais

---

33/ La Méditerranée et les puissances depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture du Canal de Suez, Paris, Payot, 1964.

contre les risques de l'éclatement atomique, le Méditerranéen est en voie de se forger une conscience toute nouvelle, et de plus en plus vive, faite de l'idée que la communauté de destin fait plus qu'une longue convivialité, elle fait l'unité.

Réaction composite, mais naturelle et complémentaire. Les Méditerranéens réagissent à leur présent par réflexe d'abord, par réflexion ensuite. Le réflexe résulte de l'instinct de conservation. Un désir puissant d'auto-détermination et d'affirmation de soi-même ne cesse de parcourir les peuples méditerranéens, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, se cristallisant, çà et là, en passion débridée, volontiers oublieuse du fait que le moi le plus réduit est encore composite. Ce fut cette passion là qui vint à bout de l'Empire ottoman, qui alla de soustraction en simplification, de balkanisation en partition et d'autonomie en anatomie, jusqu'à ce qu'il fût réduit à n'être plus qu'un Turkestan sur le Bosphore. Le mal pour autant n'était pas tout à fait jugulé. On le voit actuellement faire des ravages dans les replis du Liban. Et aucun Méditerranéen ne peut se croire à l'abri de la libanisation.

Il faut donc réfléchir à l'autre manière de sauvegarde du moi : en l'étayant, au contraire, le multipliant et le regroupant. Le nationalisme en a été, depuis le début du XIXe siècle, la manifestation la plus voyante. Quelquefois, des clivages n'ont été gommés que pour qu'il s'en établisse de nouveaux. Rien ne le prouve mieux que le nationalisme arabe. Né contre le Turc, flatté par le capitalisme international, le dénonçant d'ailleurs, empêtré dans ses sous-moi, lucide par intermittences, confus le plus souvent, il ne sait comment faire triompher l'homogénéité de la géographie et de l'histoire, de l'hétérogénéité et des défis du présent. Les groupements régionaux peuvent être un début de solution. Mais, le chemin est nécessairement long lorsque la mémoire est seule à pousser.

Sur la rive nord, semble-t-il, s'est ouverte une voie mieux déblayée. Le Marché commun européen est un regroupement dont les possibilités et les impossibilités paraissent mieux circonscrites. Les états d'âme y sont plus aisément surmontés. Les rives méridionales elles-mêmes commencent à en être touchées. Comment ne seraient-elles pas attirées par l'existence d'un seul et même marché, de Salonique à Lisbonne ? La Turquie et le Maroc ont déjà demandé à en faire partie. Formidable retour de l'histoire, toujours génératrice de quelque ouverture ! Le problème est alors posé de savoir si la Méditerranée sera un forum ou un fossé.

On peut donc dire, en conclusion, que l'histoire de la Méditerranée peut s'écrire d'une manière uniforme. La Méditerranée, c'est l'un et le multiple, un *asl* et ses *fourouh*, comme diraient nos *fouqaha*, le fond et ses diverses formes. Dans le temps long, quelques coups de sonde suffisent à rendre compte de tout ce qui fait la communauté méditerranéenne, au mental comme au social, au politique comme à l'économique. Il y a un éternel Méditerranéen dont les archétypes peuvent être Achille, Ulysse et Pénélope, ou bien 'Antar Ibn Chaddad, Sindbad et Shéhérazade.

Dans le temps court évidemment les faits ne se sont pas déroulés avec une totale concomitance. Le présent d'ailleurs en offre la meilleure illustration, qui voit des regroupements se faire positivement sur la rive nord, pendant que la rive sud en est encore à se chercher. Mais l'histoire ne connaît pas de barrière infranchissable. Pourvu que les bonnes questions soient posées au bon moment par les seuls intéressés. Car lorsque l'on cherche, a dit Picasso, c'est que l'on a déjà trouvé.



## MEDITERRANEE EURO-ARABE ET MEDITERRANEE AMERICAINE

Yves LACOSTE

*Géographe, professeur à l'Université Paris V  
et directeur de la revue Hérodote, Paris*

Pour mieux comprendre la complexité des problèmes de relations - tensions et interdépendances- entre les deux façades de notre Méditerranée, il est nécessaire d'envisager l'une et l'autre comme parties d'un même ensemble géopolitique. C'est -en fait- le thème fondamental de ce colloque. Mais, il importe d'abord de s'entendre sur la signification de cette notion, car notre Méditerranée est un ensemble géopolitique assez particulier. Si, dans le passé, l'ensemble de la Méditerranée et de ses rivages a été, durant des périodes plus ou moins longues, l'aire d'influence ou d'hégémonie de telle ou telle puissance (les Romains disaient *mare nostrum* après l'avoir emporté sur les Carthaginois), ce n'est plus le cas aujourd'hui. Au contraire, notre Méditerranée se caractérise par des rivalités d'influence, et pourtant nous sentons bien qu'elle est un ensemble formé d'éléments, de parties dont les relations sont plus ou moins contradictoires, tout à la fois complémentaires et antagonistes. Si certains ensembles géopolitiques sont fondés sur la prépondérance d'un Etat sur divers peuples et nations - c'est le cas des Empires-, ce n'est plus le cas aujourd'hui de notre Méditerranée.

Ce colloque est consacré à la Méditerranée, notre Méditerranée, et bien entendu c'est de cet ensemble dont nous allons parler essentiellement. Cependant, pour éviter un certain nombre de malentendus, il importe de souligner, d'entrée de jeu, que les Etats riverains de cette étendue

marine relèvent aussi, par ailleurs, d'autres ensembles géopolitiques, plus ou moins vastes et plus ou moins institutionnalisés ; par exemple, la Communauté économique européenne, l'OTAN pour tels ou tels, le Grand Maghreb arabe, la Ligue arabe, le monde musulman pour tels ou tels autres. De même que les autres ensembles géographiques, les ensembles géopolitiques forment un certain nombre d'intersections, ils se superposent, se chevauchent plus ou moins les uns les autres.

### Une autre Méditerranée

Pour mieux saisir la spécificité des problèmes dans le cadre de notre Méditerranée, l'originalité de cet ensemble géopolitique, il n'est pas inutile de le comparer avec un autre ensemble que l'on peut considérer, lui aussi, comme une Méditerranée, une autre Méditerranée située dans une autre partie du monde, l'Amérique.

De grands géographes, Alexandre de Humboldt puis Elisée Reclus, au début et à la fin du XIXe siècle, avaient déjà parlé de Méditerranée américaine puisque l'étendue marine formée par le grand golfe du Mexique et la mer Caraïbe est située, elle aussi, au milieu des terres (Médi-terra), en l'occurrence deux ensembles continentaux, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud reliés par un grand isthme dénommé Amérique centrale. Cette Méditerranée américaine est limitée vers l'Atlantique par un grand archipel, les Antilles. "Méditerranée américaine", la formule avait paru évocatrice, mais un peu trop audacieuse et elle avait été oubliée. Elle est reprise depuis quelques temps, surtout en fonction de préoccupations géopolitiques d'envergure planétaire, depuis que les représentations que l'on se fait de la planète, évoquent l'originalité d'un immense ensemble, le "Tiers-Monde". En effet, ces deux Méditerranées, celle du Nouveau-Monde, comme celle de l'Ancien, se trouvent chacune situées de part et d'autre de la ligne de discontinuité que l'on peut traverser sur la mappemonde entre ce qu'il est convenu d'appeler "le Nord" et "le Sud".

L'Europe méridionale comme la partie méridionale des Etats-Unis, qui forment les façades nord de ces deux Méditerranées, relèvent *grosso-modo* de l'ensemble des pays économiquement développés (le "Nord"), alors que l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale, comme le nord de l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Antilles, Vénézuéla, Colombie) font partie du Tiers-Monde. On peut constater sur une mappemonde que ces deux Méditerranées sont l'une et l'autre entourées d'une vingtaine d'Etats. On peut estimer à près de 350 millions d'hommes et de femmes l'effectif des populations de chacun de ces ensembles (il serait il-

lusoire d'affecter à l'une la totalité de la population des Etats-Unis et à l'autre toute celle de la France).

### **Il y a, en fait, trois Méditerranées**

Si l'on admet l'appellation de Méditerranée américaine (ce n'est pas une simple figure de style) et l'idée qu'existent plusieurs Méditerranées (c'est une façon nouvelle et particulièrement efficace de voir les choses), alors comment nommer la Méditerranée qui s'étend entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie occidentale ? Un moment, nous avons pensé qu'on pouvait l'appeler "Méditerranée de l'Ancien Monde" (ce qui avait l'avantage d'évoquer l'ancienneté de son histoire) pour la distinguer de la Méditerranée américaine, celle du "Nouveau Monde". Mais, le concept de Méditerranée peut, selon nous, être utilement appliqué à une autre partie de ce que l'on appelle "l'Ancien monde", l'Asie du Sud-Est.

En effet, il est devenu utile, aujourd'hui, de concevoir l'existence d'une Méditerranée asiatique pour désigner d'une façon plus globale l'ensemble qui entoure l'étendue marine que les navigateurs européens ont appelée au XIVE siècle, "mer de Chine méridionale" ; les Chinois d'autrefois disaient "la mer du Sud" et les Vietnamiens "la mer de l'Est". Mais celle-ci est entourée d'une dizaine d'Etats -de Taiwan à l'Indonésie, du Vietnam aux Philippines- et depuis quelques années, ceux-ci revendiquent leurs droits sur cette mer riche en pétrole. Ils réfutent les prétentions chinoises sur la plus grande partie de cette étendue marine qui est aujourd'hui traversée par une des plus importantes voies de circulation mondiale (vers le Japon). Aussi, est-il utile d'appeler cet ensemble géopolitique, la Méditerranée asiatique. Comme les deux autres, elle s'étend sur près de 4000 kilomètres (du Nord au Sud) et concerne des populations encore plus nombreuses (près de 500 millions d'hommes, en ne comptant qu'une partie de la Chine). Mais, la Méditerranée asiatique, à la différence des deux autres, n'est pas traversée par la ligne de contact entre le Tiers-Monde et les pays développés.

Le fait qu'on en vienne à considérer que deux Méditerranées se trouvent dans l'Ancien Monde -elles limitent l'Eurasie au Sud-Ouest et au Sud-Est- conduit à se demander, dans le cadre de cette démarche comparative, comment dénommer notre Méditerranée, celle qui s'étend entre l'Europe méridionale, l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale ?

Nous proposons, aujourd'hui, de l'appeler Méditerranée euro-arabe, ce qui souligne l'actuelle dualité fondamentale de cet ensemble géopoliti-

que. Certes, cette appellation ne rend pas compte de la présence de la Turquie dans cet ensemble, puisque celle-ci n'est pas arabe. On pourrait, pour l'englober, parler de Méditerranée "euro-musulmane", mais l'Etat turc se veut laïc et par ailleurs cette appellation risque de faire confusion avec les régions de l'Europe méditerranéenne où les musulmans sont nombreux, qu'il s'agisse de populations récemment immigrées (c'est particulièrement le cas en France) ou anciennement enracinées en Yougoslavie, en Albanie et dans la partie européenne de la Turquie.

Et d'ailleurs, cette dernière -ou du moins son gouvernement- demande avec insistance son admission dans la Communauté économique européenne. Aussi, l'expression Méditerranée euro-arabe paraît expressive et assez satisfaisante. Il est concevable que certains puissent préférer l'expression Méditerranée euro-musulmane. Mais le monde musulman est un immense ensemble géopolitique -un milliard d'hommes- qui s'étend de l'Atlantique aux rives du Pacifique, de la Méditerranée au golfe de Guinée et aux côtes de l'Océan indien. Il n'y a, en fait, guère de relations entre l'Indonésie ou le Nigéria avec la Méditerranée. En revanche, les rapports du monde arabe et de la Méditerranée sont étroits et concrets.

Pour la construction d'un concept de Méditerranée, il ne serait pas sans intérêt de prendre en compte celle de l'Asie du Sud-Est, en raison même de ses originalités et de son importance qui, dans l'avenir, va sans doute devenir plus grande encore au plan géopolitique mondial. Mais, parce que la Méditerranée asiatique ne se situe pas sur la ligne de contact entre ce qu'il est convenu d'appeler le Nord et le Sud, les phénomènes relationnels, sur le plan économique et culturel y ont une importance et une complexité beaucoup moins grandes que dans le cadre de la Méditerranée américaine et de la Méditerranée euro-arabe. C'est donc à celles-ci que nous limiterons ici notre étude comparative.

### **Sur la ligne de contact Nord/Sud : deux secteurs d'étroites relations conflictuelles et d'interdépendance**

Ces deux Méditerranées se trouvent, donc, sur cette ligne majeure de discontinuité planétaire, celle qui sépare le Tiers-Monde de l'ensemble des "pays développés". Mais, cette ligne de contact et de séparation que l'on peut tracer sur un planisphère tout autour de la planète ne correspond pas sur toute sa longueur à une zone continue de tensions et d'échanges. Il faut y distinguer différents secteurs. La plupart d'entre eux correspondent

soit à des étendues quasi-désertes, traversées par des frontières où, pour le moment, il ne se passe rien : c'est le cas entre la Chine et la Sibérie, entre l'Australie et l'Indonésie. Par contre, sur cette longue ligne de discontinuité, la Méditerranée américaine et plus encore la Méditerranée euro-arabe se caractérisent par des phénomènes relationnels particulièrement intenses et complexes.

C'est, en effet, dans ces deux secteurs que les phénomènes migratoires des pays du Tiers-Monde vers les pays développés sont les plus importants, qu'il s'agisse de migrations temporaires ou définitives. Des Latino-américains s'installent de plus en plus nombreux aux Etats-Unis, ou des Turcs, gens du Maghreb ou du Machrek qui, avec ou sans leurs familles, vont chercher un emploi dans les pays d'Europe de l'Ouest. C'est de part et d'autre de ces deux Méditerranées que les hommes et les femmes, dans leurs déplacements de travail ou de tourisme, peuvent le plus concrètement et le plus immédiatement se rendre compte à quel point les conditions d'existence sont différentes selon qu'il s'agit de la façade nord ou de celle du Sud. Ces phénomènes migratoires s'accompagnent d'importants échanges d'idées.

C'est aussi de part et d'autre de ces deux Méditerranées que le contraste des évolutions démographiques est devenu, depuis quelques décennies, le plus spectaculaire : au Nord, la population des pays développés ne s'accroît plus que très lentement ; au Sud, celle des pays du Tiers-Monde s'accroît très rapidement, surtout celle des pays musulmans : elle doublera encore dans les vingt-cinq ou trente prochaines années. Le Maghreb, par exemple, qui comptait 25 millions d'habitants, soit la moitié de la population française, au début des années soixante, en compte 50 millions aujourd'hui, et en comptera sans doute plus de 100 millions dans trente ans. Le Maghreb sera, alors, deux fois plus peuplé que la France. La façade musulmane de la Méditerranée (Turquie comprise), qui autrefois était beaucoup moins peuplée que la façade nord, rattrape progressivement son retard.

C'est, enfin, autour de ces deux Méditerranées que les rapports de domination et de dépendance politiques entre les Etats ou entre les formations sociales ont été les plus directs et que les souvenirs des spoliations et des luttes restent les plus vifs parmi les peuples qui en ont été victimes. C'est dans ces deux Méditerranées que l'impérialisme, au sens économique et militaire du terme, a eu et a encore ses formes les plus évidentes. Mais, c'est aussi sur cette périphérie du Tiers-Monde que les sociétés eu-

ropéennes et nord-américaines exercent l'attraction la plus profonde, non seulement parce qu'elles sont plus riches, mais aussi parce qu'elles sont beaucoup plus démocratiques et qu'elles accueillent ceux qui, pour des raisons politiques, ont quitté leur propre pays.

Ces deux Méditerranées sont aussi des ensembles géopolitiques où les tensions sont particulièrement vives et nombreuses, pas nécessairement ou directement Nord/Sud, mais aussi entre des Etats de la façade méridionale et au sein d'un grand nombre d'entre eux. Cependant, les tensions sur les bordures de la Méditerranée euro-arabe sont beaucoup plus nombreuses, plus compliquées et sans doute plus graves, quant à leurs conséquences internationales, que celles des rivages de la Méditerranée américaine, malgré la présence dans ce secteur d'un certain nombre de "points chauds" : Nicaragua, Salvador, Haïti, Cuba, Panama. La comparaison des caractéristiques géopolitiques de ces deux ensembles permet de se rendre compte qu'en Méditerranée euro-arabe, le contraste majeur Nord/Sud est aggravé et compliqué par d'autres facteurs de tension qui font que cette zone connaît des conflits ouverts ou potentiels d'autant plus dangereux qu'ils sont très complexes.

### **La très grande complexité des problèmes en Méditerranée euro-arabe**

La complexité de l'ensemble géopolitique que nous appelons, aujourd'hui, Méditerranée euro-arabe et qui, en fait, a plus de 2000 ans, est sans doute dûe au fait qu'il est beaucoup plus ancien que celui de la Méditerranée américaine. Celle-ci, en tant qu'ensemble humain, n'a que trois siècles, la plus grande partie des populations précolombiennes (relativement peu nombreuses sauf au Mexique) ayant été anéantie par la propagation de maladies venues de l'Ancien Monde. C'est donc une contrée vidée de son peuplement autochtone qui, ensuite, a été repeuplée à partir du XVII<sup>e</sup> siècle par des immigrations de diverses origines européennes ou africaines, qu'il s'agisse de colons ou d'esclaves. Mais en dépit de cela, il n'y a pas une grande diversité de langue et de religion. Si l'anglais et, à un degré moindre, le protestantisme sont prépondérants aux Etats-Unis, l'espagnol et le catholicisme règnent sur la plus grande partie des terres et des îles qui entourent la Méditerranée d'Amérique. Cette relative homogénéité culturelle n'a pourtant pas empêché le morcellement géopolitique de l'Amérique centrale et la collection des jeunes micro-Etats de l'archipel antillais.

En comparaison, la Méditerranée euro-arabe se caractérise par une beaucoup plus grande diversité linguistique et religieuse, malgré la prépondérance de l'islam sunnite et de la langue arabe sur toute sa façade méridionale. Mais la façade nord -catholique à l'ouest, grecque orthodoxe à l'est- présente toute une succession de langues qui sont devenues les signes distinctifs de multiples nationalités : portugaise, espagnole, catalane, française, italienne, slovène, croate, serbe, albanaise, macédonienne, grecque, etc... entre lesquelles les rivalités territoriales sont anciennes, même si toutes ne sont pas parvenues à constituer leur Etat. Depuis les débuts du démantèlement de l'Empire ottoman au XIXe siècle et depuis surtout l'éclatement du premier conflit mondial, ce que l'on appelle les Balkans se sont -hélas- acquis une célébrité -elle aussi mondiale, pour l'enchevêtrement des nationalités et l'entremêlement de leurs luttes sanglantes, au point que les mots balkaniser et balkanisation font désormais partie du vocabulaire politique courant. Les connotations négatives de ces termes sont aujourd'hui dépassées par celles de libanisation. Cette expression est employée désormais, de façon internationale, pour faire redouter les risques extrêmes que pourrait courir tel ou tel peuple de par le monde, s'il s'acheminait vers une situation du genre de celle que connaît le Liban depuis près de quinze ans. Bien que toutes parlent arabes, les multiples communautés religieuses libanaises qu'elles soient chrétiennes ou musulmanes (on en recense 17 !), les unes et les autres déchirées de luttes internes et soumises aux influences extérieures, s'entrebattaient interminablement dans des embrouillements pervers et meurtriers. Il n'est pas de région au monde qui soit aussi divisée religieusement que le Proche-Orient, et dont les enchevêtrements géopolitiques soient autant liés aux rivalités religieuses. Quel contraste avec l'unité religieuse du Maghreb qui est pourtant beaucoup plus vaste et plus peuplé !

### **Colonisations tardives, indépendances récentes des pays arabes**

Il faut, aussi, tenir compte d'une autre grande différence entre la Méditerranée euro-arabe et la Méditerranée américaine : les Etats qui entourent cette dernière sont de très anciennes colonies, et la plupart d'entre elles avaient déjà arraché leur indépendance, il y a plus de 150 ans (et même, il y a plus de deux siècles pour les Etats-Unis), alors que les premières conquêtes coloniales en pays d'islam n'étaient pas encore commencées ! L'indépendance du Mexique, comme celle de la Colombie et des Etats d'Amérique centrale, date de 1821, alors que la conquête de l'Algérie date de 1830 et que le partage colonial du Proche-Orient est postérieur

au premier conflit mondial ! Sur la façade sud de la Méditerranée euro-arabe, les pays colonisés, quel que soit leur statut juridique (protectorat, territoire sous mandat, etc...), sont, en fait, devenus indépendants, soit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, soit plus tard encore. L'Algérie n'a arraché son indépendance qu'en 1962 et au prix de sept ans d'une terrible guerre !

Dans plusieurs pays de la Méditerranée euro-arabe, ces décolonisations tardives, fort sanglantes pour certaines d'entre elles, ont laissé des rancunes, des séquelles, quelle que puisse être aujourd'hui l'importance des relations économiques et culturelles avec les anciennes métropoles coloniales, quel que puisse être le nombre des émigrés qui y trouvent du travail. Ceux qui ont combattu pour l'indépendance, militants et dirigeants, n'ont pas oublié l'oppression colonialiste qu'ils ont subie personnellement. En Méditerranée américaine, les relations Nord/Sud ne sont pas du même genre. Certes les Etats-Unis n'ont pas été une puissance colonisatrice (sauf dans le cas assez limité de Porto Rico), mais leur taille et leur très grand poids économique font qu'ils exercent une hégémonie démesurée sur les pays voisins, surtout s'il s'agit des petites républiques d'Amérique centrale ou de l'archipel antillais.

Les relations Nord/Sud sont moins déséquilibrées en Méditerranée euro-arabe, car la taille des Etats y est moins disproportionnée : il n'y a pas une énorme puissance sur la rive nord, mais plusieurs puissances moyennes, ni un grand nombre de très petits Etats sur la façade méridionale. A l'exception de Malte et de Chypre (celle-ci étant de surcroît partagée entre Grecs et Turcs), les îles et archipels situés au sud des côtes européennes ont été annexés et depuis longtemps à des Etats du continent, alors qu'en Méditerranée américaine, de nombreuses îles qui dépendaient de puissances coloniales européennes sont récemment devenues des micro-Etats théoriquement indépendants.

### **Répercussions de tensions lointaines en Méditerranée euro-arabe**

Les ensembles géopolitiques que sont les Méditerranées, se caractérisent par des phénomènes relationnels multiples, complexes et pour certains de très grande envergure : en effet, il s'agit d'abord d'étendues marines d'assez grande taille (4000 kilomètres dans leur plus grande dimension) entourées par un grand nombre d'Etats et chacun d'eux peut avoir, grâce à la mer, des relations avec tous les autres. Ces mers sont non seule-

ment bordées par des ensembles continentaux d'où viennent de grands fleuves, mais elles communiquent aussi, par des détroits, avec les immensités océaniques. La mer, avant le développement récent des transports aériens, a été pratiquement le seul moyen de circulation à très grande distance, et elle le reste encore pour les transports lourds. Aussi, chacune des trois Méditerranées se caractérise par des relations plus ou moins anciennes de très grande envergure : autrefois, prépondérance des relations directes avec l'Europe pour les pays de la Méditerranée américaine ; aujourd'hui, c'est par la Méditerranée asiatique, que passent les relations du Japon avec l'Europe et le Moyen-Orient.

C'est pour la Méditerranée euro-arabe qu'au cours d'une beaucoup plus longue histoire, les relations avec de lointains ensembles ont le plus d'importance : rôle des routes de l'or qui au Moyen-Age allaient du Soudan au Maghreb, avant de continuer vers le Machrek, tout en profitant aussi à l'Europe méditerranéenne ; rôle des grandes caravanes qui vont vers la Mecque, la Mer rouge et vers l'Océan indien ; rôle des grands Empires turco-mongols qui viennent des steppes d'Asie centrale pour former l'Empire ottoman qui contrôlera pendant plus de trois siècles une très grande partie de la Méditerranée, d'Alger aux Balkans en passant par le Levant et par sa capitale, Istamboul-Constantinople-Byzance.. Celle-ci contrôle l'étroit passage vers l'annexe de la Méditerranée, la Mer Noire, où se jettent de grands fleuves russes. On pourrait encore évoquer d'autres influences lointaines dans le temps comme dans l'espace, et dont les conséquences sont encore importantes aujourd'hui dans l'ensemble qu'est la Méditerranée euro-arabe.

Sur ses rivages se répercutent, depuis des siècles et de nos jours encore, des tensions lointaines. Un des problèmes géopolitiques les plus graves et les plus difficiles à résoudre, bien qu'il se localise sur un très petit territoire, la Palestine, est dans une très grande mesure la répercussion de drames qui se sont déroulés au centre de l'Europe depuis moins d'un siècle et surtout il y a cinquante ans. Si le mouvement sioniste a organisé à la fin du XIXe siècle la migration vers la Palestine d'une partie des populations juives dispersées en Europe, c'est en raison des persécutions qu'elles y subissaient. C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale et le génocide perpétré par les Hitlériens que l'exode des juifs européens survivants s'est accru vers Israël, bien que la majorité d'entre eux ait gagné l'Amérique. Ce sont ces derniers, près de six millions aux Etats-Unis, qui par leur influence poussent au soutien américain à l'Etat d'Israël. On sait que celui-ci a délogé, en 1948, les Arabes de la plus grande partie de la Palestine et

qu'il cherche à conserver les territoires qu'il a occupés en 1967. Depuis 1949, la VI<sup>e</sup> Flotte américaine, formidablement armée, croise en permanence en Méditerranée orientale et depuis vingt ans, s'y trouve aussi une puissante Eskadra soviétique. La Méditerranée euro-arabe est une des principales zones de tension dans le monde.

D'autres conflits plus ou moins lointains qui se sont déroulés au Moyen-Orient (la guerre Irak-Iran) en Afrique (le conflit du Tchad, ou du Sahara occidental), se répercutent plus ou moins directement sur les rivages méridionaux de la Méditerranée euro-arabe, mais la cause majeure des tensions qui persistent dans cet ensemble géopolitique est les guerres israélo-arabes. Ce sont elles qui provoquent la mobilisation, non seulement des Arabes, mais aussi d'une grande partie des musulmans non-Arabes. Ceci conduit à souligner une différence géopolitique capitale entre la Méditerranée américaine et la Méditerranée euro-arabe, l'une et l'autre se situant, il faut le répéter, sur la ligne de contact et de tension Nord/Sud. Pour la première, cette ligne correspond à la limite entre ce que l'on appelle l'Amérique anglo-saxonne et l'Amérique latine qui n'est pas un ensemble géopolitique très cohérent.

### **La Méditerranée euro-arabe et le monde musulman**

En Méditerranée euro-arabe, la limite du Tiers-Monde correspond à la tranche nord-occidentale de l'immense ensemble géopolitique qu'est le monde musulman. Il s'étend depuis l'ouest de l'Afrique jusqu'à la Malaisie, l'Indonésie et le sud des Philippines, c'est-à-dire sur une grande partie de la Méditerranée asiatique. Mais, dans cette autre Méditerranée, la limite du monde musulman ne correspond pas à celle de l'ensemble des pays sous-développés.

C'est, donc, en Méditerranée euro-arabe que les différences entre la façade nord et la façade sud sont les plus accusées, puisqu'il s'agit à la fois d'une limite du Tiers-Monde, de celle du monde arabe et aussi de celle du monde musulman. Les problèmes et les contentieux sont déjà très compliqués entre Européens et Arabes pour qu'il soit utile et raisonnable de vouloir transférer sur cette Méditerranée les tensions et les conflits de l'immense monde musulman. D'autre part, s'il est possible d'envisager concrètement certaines formes d'interdépendance et de solidarité entre les deux façades de la Méditerranée, entre Arabes et Européens parce qu'ils sont depuis longtemps voisins, il n'en est pas de même entre l'Europe et l'immense monde musulman. De nombreux Européens commencent à tort ou à raison à s'inquiéter de la pression que pourrait exercer sur leur pays,

cette masse d'un milliard d'hommes (deux milliards dans vingt cinq ans !) surtout lorsqu'elle est agitée de rivalités internes et que certains y prêchent l'expansion, l'abolition des frontières et d'autres grands changements. Il faut prendre garde aux effets dangereux de certaines représentations géopolitiques que diffusent la presse et les discours. Car si la Méditerranée euro-arabe peut être, davantage encore qu'elle ne l'est actuellement, une zone d'interdépendance, la mer qui sépare les deux rives peut aussi devenir (ou redevenir) une barrière.

## **PREMIERE SEANCE DE DEBAT**

**Présidée par Edgard PISANI**

**Naceur HIJJI :**

Il faut souligner, en débattant de la marginalisation de la Méditerranée et du processus qui y a conduit, le rôle joué par l'économie et la technique.

Car, finalement, on a assisté à un déplacement du centre des échanges commerciaux de la Méditerranée vers l'Atlantique ; déplacement dans lequel les grandes découvertes géographiques, mais aussi techniques, ont joué un rôle important.

Aujourd'hui aussi, la disparité entre les structures socio-économiques et techniques des deux rives de la Méditerranée fait qu'on n'a plus une relation de réel échange entre elles, mais un flux unilatéral de l'une vers l'autre conduisant à la domination et à la dépendance.

**Claude NIGOUL :**

Et si la Méditerranée n'existait pas ?

La Méditerranée existe-t-elle autrement que dans notre imaginaire ? Si elle n'existait que dans notre imaginaire, il faudrait le savoir et le dire, car ce ne serait pas la même réalité.

M. Lacoste refuse de parler de deux rives de la Méditerranée et préfère parler de deux façades. Mais, la Méditerranée, n'est-elle pas une réalité de façade au sens multiple du terme ?

Deux interrogations s'imposent à ce sujet :

- Comment se fait-il que cette réalité humaine que nous voulons millénaire n'ait jamais réussi à s'institutionnaliser, à se construire politiquement, autrement que d'une manière éclatée ou d'une manière impériale ?

- Nous parlons de la Méditerranée des Etats. Mais, est-ce que ces Etats se considèrent comme méditerranéens ? Est-ce que le Portugal, qu'on a évoqué comme méditerranéen, se considère comme tel ? Les autres Etats, aussi, qu'on considère comme méditerranéens, la France, l'Italie..., le sont-ils vraiment ?

**Thierry FABRE :**

Pour E. Morin, l'Europe moderne s'est faite en se méditerranéisant. Il serait intéressant qu'il nous éclaircisse les conditions, les enjeux et les perspectives selon lesquels l'Europe d'aujourd'hui, et surtout celle de demain, pourrait se reméditerranéiser.

D'autre part, dans son analyse de la dialogie culturelle européenne, il conclut à la nécessité de nouveaux partenaires. Il est partisan d'un rééquilibrage entre le sacré et l'historique. Comment envisage-t-il ce genre de perspectives ?

Une autre question à MM. Boutaleb et El Malki sur la dimension méditerranéenne dans le monde arabe. Comment est pensée, aujourd'hui dans le monde arabe, l'identité méditerranéenne, sachant que l'idée méditerranéenne, historiquement, ne s'y est pas développée ?

**Edgar MORIN :**

A propos de la question concernant le côté récent du concept de la Méditerranée, ce qui est intéressant à souligner, du point de vue de l'histoire, c'est que c'est rétroactivement que l'historien fait voyager les concepts dans le passé pour le lire. Et étendre, rétrospectivement, le concept mer-Méditerranée sur l'ensemble de l'expérience historique de cette région est fécond et utile.

On ne peut pas définir l'Europe par ses frontières. De même, on ne peut pas définir la Méditerranée par ses rivages. C'est pour cela qu'il faut aller un peu plus loin que l'idée de façade, d'autant plus que le mot façade renvoie à l'immobilier, au béton.

Nous devons, aujourd'hui, définir le concept de Méditerranée, non pas uniquement comme un concept géographique, mais comme un concept qui chevauche les autres dimensions, comme un concept à travers lequel on peut penser tout ce qu'on a dit.

Il n'y a pas de Méditerranée pure. La France par exemple est un pays, entre autres appartenances, méditerranéen, mais qu'on ne peut définir comme méditerranéen. De même, le Portugal, bien que manifestement non méditerranéen par sa géographie, participe à la Méditerranéité.

La Méditerranée est quelque chose qui se répand. D'ores et déjà, des phénomènes de méditerranéisation culturelle ont commencé à irriguer notre continent, ne serait-ce que par l'entrée des pays du sud de l'Europe dans le Marché commun. Contrairement à ce que beaucoup ont pensé, qu'ils allaient être absorbés, se dissoudre sous la puissance économique et civilisationnelle du Nord, on voit qu'ils vont jouer un rôle de plus en plus important.

Maintenant, pour que la Méditerranée ait une certaine réalité, il faut une réouverture culturelle plus grande, c'est-à-dire que nous saisissons le sens de ce que chaque culture, chaque civilisation a apporté de profond et que la civilisation occidentale a tendu à occulter parce que, elle, elle est allée dans un autre domaine ; et ceci ne vaut pas seulement pour les cultures islamiques, mais aussi et peut-être plus largement, pour les cultures asiatiques.

D'autre part, pour recréer cette réalité méditerranéenne, sur un mode nouveau bien entendu, il faut des réseaux, des institutions ; mais il faut aussi une ouverture culturelle plus grande que celle qui existe actuellement et une prise de conscience d'un destin commun.

**Habib EL MALKI :**

Deux précisions sont à apporter :

La première porte sur un problème épineux et grave, la démographie :

dans ce domaine, les positions faciles sont à éviter, ainsi que le transfert des responsabilités. Une telle attitude devient un alibi. La Méditerranée est le produit d'un métissage inter-racial et culturel prodigieux. Ceci dit, le problème démographique est véritablement une bombe à retardement, et il faut l'analyser avec beaucoup de sérénité et beaucoup d'audace de la part des pays de la rive sud de la Méditerranée.

La deuxième précision est relative à la dimension méditerranéenne dans le monde arabe et notamment au Maroc. A rappeler, à travers un bref détour par l'histoire, que l'âge d'or au Maroc est fondamentalement méditerranéo-saharien. Malheureusement, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ce pays s'est trouvé amputé de son littoral méditerranéen ; ce qui constitue une séquelle qui, actuellement, continue de peser très fortement sur son développement général et sur ses rapports avec d'autres pays riverains. C'est le cas de ses rapports avec l'Espagne.

**BEN TABET :**

Cette identité fuyante de la Méditerranée, n'est-elle pas due à la prééminence du fait national ? Ne faudrait-il pas attendre la naissance d'un fait régional pour pouvoir parler effectivement d'une Méditerranée ?

**Edgard PISANI :**

Deux remarques pour conclure :

- La première concerne la division de la Méditerranée en Est et Ouest. On parle de la Méditerranée comme d'un ensemble relativement homogène d'Est en Ouest ; alors qu'à l'évidence, les comportements, les perceptions, les réalités ne sont pas identiques. Autant il est mauvais de séparer les deux, autant il est mauvais de ne pas les distinguer.

- La deuxième est une réponse à M. Nigoul : qu'importe que la Méditerranée ne soit pas une réalité si elle est une volonté ?

## **Deuxième partie**

# **LA MEDITERRANEE : UN ESPACE ECONOMIQUE EN MUTATION**

# LA METAMORPHOSE DE L'EUROPE

## une analyse de l'espace économique européen à long terme<sup>1</sup>

Alejandro CORRONS LORCA

*Professeur à l'Instituto de Economica y Geographia Aplicadas, Madrid*

Cette étude est, simplement, une réflexion sur l'espace économique européen et ses alternatives au futur. Elle ne cherche pas à donner des solutions, mais à éveiller la curiosité sur l'influence d'une variable dont l'étude n'a pas suscitée un excessif enthousiasme parmi les économistes : l'espace économique. Nous n'essayons pas non plus de construire un modèle conceptuel complet des relations entre espace géographique et activité économique. Le but est beaucoup plus modeste ; c'est, simplement, une réflexion sur ces relations dans le but de connaître mieux les alternatives d'expansion qui se présentent à la C.E.E. au futur. Cette expansion n'est pas conçue seulement comme une augmentation des membres de la Communauté, mais aussi comme une expansion de son espace économique. Il faut concevoir l'espace économique comme ce territoire d'influence de l'activité économique de la C.E.E. : c'est-à-dire, l'espace nécessaire pour qu'un système économique fonctionne.

---

1/ Traduit de l'espagnol par les soins de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud.

En posant le problème de cette manière, l'approche est forcément multidisciplinaire. Le résultat final sera produit de la culture, de l'histoire, du changement des valeurs sociales, de l'économie, de la technologie, de la sécurité et de la politique. Le but de cette réflexion est de comprendre mieux les mécanismes et les inter-relations entre ces forces qui se produisent sur différents plans sociaux pour mieux comprendre et connaître les changements à long terme et plus concrètement les tendances, et par conséquent visualiser ce que nous avons appelé "métamorphoses spatiales". Celles-ci ne sont donc que l'incarnation de l'effet de toutes les forces sociales dans cet espace. Ainsi ce phénomène est, par définition, un phénomène à long terme ; phénomènes négligés par la science économique depuis Keynes en 1936.

### **Histoire, géographie, économie et territoire : mécanismes de fonctionnement du système économique européen**

Comme hypothèse d'étude, nous partirons d'un fait très simple : l'Europe manque d'un territoire suffisant pour la création d'un espace économique et politique de premier ordre. L'hypothèse sera plus claire si nous comparons le territoire européen à l'ensemble continental soviétique ou américain. Si nous nous amusons à jouer avec un globe terrestre, nous pouvons observer que l'Europe est située dans le confluent des deux grands continents, l'Asie et l'Afrique. L'Europe -si elle veut s'identifier- est à peine un appendice de l'ensemble du continent asiatique, et son territoire est structuré d'un même tronc commun : l'Europe centrale et autour de ce tronc un grand nombre de péninsules sans limites. En observant ces faits géographiques, il est logique que les Européens chercheront la mer comme moyen de communication, comme ils ont autrefois cherché à travers les voies maritimes et ont trouvé les moyens pour élargir leur territoire.

Si le territoire européen est insuffisant, nous pouvons penser que les Européens, au cours de leur histoire, ont essayé de l'élargir, tantôt par la violence, tantôt par la négociation. Bien que cela puisse paraître simpliste, l'histoire de l'Europe peut être vue comme une permanente tentative d'intégration de territoires. Depuis l'Empire romain, le saint empire germanique, Charlemagne et Napoléon, jusqu'aux deux guerres européennes, on peut déceler une ligne d'action continue. Sa logique diffère dans chaque cas selon les conditions historiques, économiques, politiques et technologiques de l'époque où ces événements historiques ont lieu. Une observation attentive des faits nous indique que l'adéquation du milieu géographique

et la technologie *ad hoc*, est un facteur de grande influence dans le développement des événements historiques.

L'idée directrice pourrait tenir en ces lignes : un territoire excessivement divisé par des frontières, des douanes et autres obstacles qui empêchent le développement économique en privant le système des avantages qu'offrent les marchés ouverts et les économies d'échelle. La distribution de l'activité économique sur le territoire ne serait pas efficace et les coûts de production non compétitifs. Un système économique comme celui-ci serait destiné ou bien à se refermer sur lui-même dans une autarcie pour survivre, ou bien à se condamner à la disparition s'il ose réaliser une audacieuse ouverture économique. Si cela est vrai, il faudrait parvenir à une masse territoriale critique suffisante pour supporter l'activité économique technologiquement adéquate, de façon à donner une production suffisante. Nous n'affirmons pas, évidemment, que les leaders et les personnages historiques européens prirent leurs décisions en se basant sur les complexes théories de la production économique. La seule chose à signaler, c'est qu'il peut être utile d'interpréter les faits historiques à la lumière de la pensée économique et que cette interprétation peut aider à mieux comprendre les métamorphoses spatiales. Ce qui est certain, c'est que pour avoir une constance dans la consolidation du territoire, on a besoin d'une continuité dont le fondement serait une cimentation qui maintiendrait les différentes parties intercommunicantes et mutuellement vitales. Ce "ciment" pourrait être un milieu géographique qui favoriserait un système de transports rapide, facile, efficace et moins cher. La Méditerranée serait le centre de gravité de l'Empire romain ; c'est pourquoi Rome ne pouvait pas s'approfondir à l'intérieur de ses côtes, puisqu'elle ne disposait pas de la technologie adéquate de transport. Le Rhin jouerait le même rôle dans le Saint Empire germanique ; c'est pour cela qu'il s'agrandirait du Sud au Nord suivant le fleuve.

Dans le cas de Napoléon et de l'aventure allemande, il n'y aurait pas une telle cohésion. Seule une armée, dans ce cas, peut réaliser la cohésion ; et pour cela, il faut des moyens pour la maintenir et aussi une technologie pour la déplacer dans les lieux de crise. Donc, les moyens de transport apparaissent comme une limitation importante dans le maintien et de la cohésion du territoire et de l'espace. Bien plus, le transport consomme de considérables quantités d'énergie, ce qui oblige à chercher d'autres sources d'énergie moins chères et en quantité importante.

## Espace intérieur : espace de production

Quel que soit le système de production, il requiert inéluctablement une main-d'oeuvre (population), de l'énergie, des matières premières et de la technologie, c'est-à-dire le *know how*. Ces ressources sont nécessaires en quantités suffisantes pour maintenir, à long terme, le rythme et une intensité croissante de l'activité économique. Toutes ces ressources s'appuient sur un territoire dont les dimensions sont plus ou moins grandes étant donné que les ressources s'y répartissent de manière homogène. L'Europe des XVIIIe et XIXe siècles ne connaissait pas les magnitudes critiques de ces ressources. La raison fondamentale était la division européenne entre empires et/ou nationalités. Ce fait est l'une des causes de deux événements d'extraordinaire importance : le colonialisme et les deux guerres mondiales.

Ce processus historique se comprend mieux si nous tenons compte de la situation du système économique européen, et l'apparition de nouvelles technologies qui favorisent la naissance du capitalisme industriel. L'Europe avait déjà connu le capitalisme mercantile auparavant. La technologie de la vapeur devait favoriser l'industrialisation. Pour cela, l'Europe nécessite un capital qui sera apporté par l'accumulation des gains agraires et mercantiles antérieurs ; technologie, main-d'oeuvre à bas prix. L'Europe possède tous ces facteurs de production. Elle a aussi besoin d'énergie. Le charbon fournira cette énergie et l'Europe en possède en grandes quantités et à bas prix, même si les gisements sont inégalement répartis. Les gisements britanniques et allemands étant moins chers, plus abondants et de bonne qualité, offraient à ces pays un avantage dans le rythme de l'industrialisation. Il sera suivi par la France, la Belgique et, postérieurement, par l'Italie et l'Espagne, lorsque la technologie permettra la localisation de l'industrie d'acier. L'Allemagne accumulait un avantage additionnel aux autres : l'existence du bassin carbonifère du Rhin, qui va concentrer d'une manière naturelle charbon, population et moyens de transport.

Le développement de l'industrie européenne le long de l'axe du Rhin sera très important, non seulement pour l'économie, mais aussi pour la politique européenne. L'industrie européenne se développera le long d'un bassin situé entre quatre pays avec leurs frontières, leurs monnaies, leurs dispositions administratives et législatives et leurs langues différentes. Une région économiquement homogène sera donc divisée artificiellement, entravant ainsi un développement et une localisation rationnelles et efficaces. Curieusement, cet axe coïncide en bonne partie avec l'empire de Charle-

magne. La technologie se chargera de modifier cet axe Sud-Nord au long des côtes en direction du Nord-Ouest et du Nord vers l'Angleterre, et au Sud vers la Méditerranée. En réalité, ce dernier est le modèle de la distribution spatiale de l'industrie européenne de nos jours.

L'explication réside dans la théorie de la localisation. L'industrie du XIXe siècle ne jouissait d'aucune mobilité du fait que les matières de base, à savoir le charbon et le fer sont lourds et coûteux au transport. L'activité industrielle devait donc s'installer tout près des gisements. Postérieurement, l'apparition de nouvelles technologies concernant la fabrication de l'acier, et l'apparition des grands *bulk-carriers* rendront possible la localisation de ces industries sur la côte dans l'axe nord-ouest. Les nouvelles technologies diminueront la quantité de matières premières nécessaires par tonne d'acier produit. La diminution du trajet favorisera la possibilité de concentrer le charbon et le minerai de fer dans des ports en très grande quantité.

Pourtant, l'inertie géographique poursuivra son influence et l'industrie européenne continuera à se développer dans le bassin du Rhin. Cette très grande importance d'un territoire, relativement petit, éveilla la convoitise pour sa possession. Cette ambition est l'une des causes des conflits européens et de la rivalité entre l'Allemagne et la France.

L'Europe, divisée en Etats nationaux, possède tout ce qui lui faut à l'exception d'un territoire. Elle a aussi besoin des matières premières et d'une population pour acheter ses produits. Pour cela, elle doit agrandir son espace externe : l'espace commercial.

### **Espace externe : espace commercial**

La nécessité d'avoir un territoire poussa l'Europe vers le colonialisme. Le mercantilisme a été la base économique et idéologique de la recherche de territoires d'Outre-Mer. Ces territoires vont offrir des matières premières pour maintenir sa nouvelle activité manufacturière (principalement le textile), des aliments pour sa population et des marchés pour vendre ses produits. Mais, ces territoires sont loin de la métropole, et l'Europe a besoin de moyens de transport moins coûteux. La technologie dans la construction maritime et la vapeur favoriseront les moyens adéquats. La métropole et la colonie doivent être en contact d'une manière permanente, et ce fait exige deux éléments fondamentaux :

1/ des voies maritimes sûres, ce qui suppose la défense de la liberté de navigation ;

2/ une flotte adéquate pour la protection du commerce. Là apparaît toute la splendeur de l'Europe maritime. C'est l'Angleterre qui dominera les mers avec sa flotte, et gagnera la partie devant la France qui n'a jamais pu construire une flotte avec une puissance suffisante pour affronter l'Angleterre. Napoléon préférera l'aventure continentale, la gloire des batailles terrestres à celles des batailles maritimes. Il a fallu protéger cette relation métropole-colonie pour profiter de ses avantages économiques. C'est pourquoi on referme le système économique et on le légifère en maintenant ce que, aujourd'hui, nous pourrions qualifier d'une politique protectionniste ; et par conséquent, les monopoles de commerce et de moyens de transport surgissent. La création de ces relations aura des répercussions importantes sur le développement du système économique européen dont les conséquences subsistent jusqu'à maintenant. Cette rivalité pour les marchés et l'influence politique qui aide à y pénétrer sera aussi une constante.

Les comportements des U.S.A. et de l'U.R.S.S. seront différents. La politique que ces pays mènent à bien, est une politique d'expansion du noyau central vers les territoires limitrophes. C'est une action destinée à accroître l'étendue territoriale. L'Europe ne peut pas faire cela. Cela suppose un affrontement avec des Etats puissants, bien armés, avec une population nombreuse et surtout avec un sentiment "nationaliste-territorialiste" qui les maintiendra dans un conflit constant. Les armées pourront assurer la cohésion du territoire durant une période mais, à la fin, sera véridique la phrase historique : "Avec les bayonnettes, on peut faire tout sauf s'asseoir dessus". De toute manière depuis Napoléon, il y a eu dans les empires centraux diverses tentatives de mettre en pratique cette stratégie.

La Russie tsariste et, postérieurement, l'U.R.S.S. a connu des circonstances historiques particulières. A l'Ouest et au Nord, un état d'insécurité se maintiendra à la frontière européenne, provoquée par les ambitions européennes. La Sibérie, l'Asie et le Sud seront les directions les plus adéquates pour l'expansion. Les opposants sont plus faibles, ce qui ne veut pas dire que cette expansion se fera sans efforts. Ce nouveau territoire sera de grande valeur si les minerais indispensables pour l'application de nouvelles technologies s'y trouvent. Pourtant, le territoire acquis sera relativement peuplé ; mais l'annexion du territoire implique l'annexion de la population. La cohésion du territoire sera assurée par une bureaucratie

dominée par la tribu, la race ou par la nation qui annexe le territoire, et par l'armée. Cependant, l'annexion dans ces circonstances posera toujours des problèmes à cause de la floraison du nationalisme. Celle-ci est favorisée par les périodes de crise économique dans lesquelles la discrimination devient évidente, lorsqu'on n'a pas pu satisfaire les nécessités immédiates de la population. Néanmoins, le contraire peut se produire ; une élite économique puissante peut aussi réclamer l'exercice du pouvoir politique en plus du pouvoir économique. Il n'est pas étonnant que le problème des minorités surgisse aujourd'hui, avec intensité en URSS. Cela ne veut pas dire que le problème n'existait pas auparavant, mais la Perestroïka a rendu possible son expression pour devenir un thème de discussion dans les institutions soviétiques. Ce sont deux zones différentes où ces conflits apparaissent : les républiques asiatiques et les Etats baltes. Les premières sont trop proches d'une zone instable à laquelle l'Europe est très sensible : le Moyen Orient. La seconde zone est moins compromise.

La zone d'expansion européenne a été une frontière objet de conflits permanents à cause des ambitions européennes et russes. Pour cette raison, la Russie s'est dirigée vers le Sud avec l'ambition d'aboutir à des ports tropicaux et vers l'Est en cherchant les grandes extensions sibériennes. Mais dans sa quête, elle s'est trouvée face à une diversité de cultures et de races, formant un Empire multinational. Dans ce dernier, le nationalisme apparaît maintenant avec intensité et on perçoit des signes de démembrement devant la faiblesse du pouvoir central. Cet empire est périphérique comme c'est toujours le cas dans l'histoire. Son démembrement pose des problèmes intéressants. La scène la plus plausible, est le rapprochement de l'Est à la CEE, et du Sud à l'Islam. Les conséquences, surtout celles du rapprochement du Sud, sont très difficiles à prévoir.

Les Etats-Unis ont eu un bon point de départ ; leurs territoires au Sud, au Nord et à l'Ouest avaient été à peine habités et n'avaient pas été traversés par d'anciennes voies commerciales ni n'avaient servi de refuge à d'anciens empires. La grande partie de la population était composée de nomades. Ils n'ont construit ni temples ni maisons, mais des "tipies". Ce fait explique peut-être la différence du sentiment nationaliste. Dans un continent, le nationalisme c'est l'origine d'une race ; dans l'autre, la possession et l'enracinement au territoire. Les différences culturelles favorisent aussi la domination de l'une d'elles. Le manque de population rendra plus facile la pénétration de la culture dominante. Tout cela fera que le problème des nationalités ne surgisse jamais aux USA, mais qu'il subsiste un problème de minorités.

Le Japon, non plus, n'a pu avoir l'étendue territoriale requise. Ses aventures continentales tardives ont été d'une nature similaire à celles de l'Europe. Il a donc eu à se confronter avec des Etats dotés d'une solide armature sociale et disposant d'armées organisées.

Ce que l'histoire refusait à l'Europe par l'utilisation de la violence, elle va, peut être, le lui donner par le pacte. De cette façon, elle donnera à l'Europe ce qu'elle a cherché durant une longue période : bloc territorial, espace économique. La technologie a aussi participé pour rendre possible ce fait. La croissante internationalisation du système économique mondial rend moins nécessaire la domination du territoire. Ce dernier est remplacé par l'espace économique et l'espace d'influence politique. Ce fait est favorisé par l'apparition de technologie moderne et la rapidité de ses changements et ses progressions. Dans la technologie du charbon et de l'acier, la possession du territoire où il y aurait du charbon est indispensable à un moment où les transports ne permettent pas que les imputés parcourent de longues distances. Aujourd'hui, cela a changé. Le plus important, aujourd'hui, c'est la technologie qui se transforme en produits de grande valeur ajoutée. A-t-on alors besoin d'un territoire ? Comment peut-on conquérir, posséder et maîtriser la technologie ? Pourquoi aurait-on alors besoin d'un territoire ?

La technologie des armements s'inscrit dans cette direction. Aujourd'hui, la sophistication et la puissance du feu et de destruction des armements rendent plus coûteuses la politique des canonnières dans la lutte contre les nationalismes. On en veut pour preuve le Vietnam et l'Afghanistan. La technologie du transport permet de déplacer rapidement les matériels de guerre vers quasi n'importe quelle partie du globe ; le développement et l'organisation des guérillas s'occupent du reste.

Il faut reconnaître aussi que la multipolarité et le changement des attitudes morales rendent heureusement plus difficiles ces interventions, ce qui ne veut pas dire qu'elles avaient totalement disparu.

### **La voie du pacte : le territoire par le pacte**

Ce que l'Europe n'a pas pu avoir par la violence, elle l'obtiendra par l'intermédiaire du pacte. Les deux guerres européennes de 1914 et de 1940 ont démontré aux Européens l'inefficacité des guerres. Aucune nation en Europe ne peut avoir l'hégémonie et la domination du territoire. Le conflit du triangle industriel européen, le territoire traversé par le Rhin, et la tentative de la France et de l'Allemagne pour le dominer ne sont pas étran-

gères à la guerre. Si on ajoute à cela le conflit des nationalités et des minorités, nous pourrions avoir une bonne partie des raisons qui expliquent la disposition de la violence.

Il y a une différence notoire. Le traité de Versailles a été imposé sans concession au peuple vaincu. Il n'y avait ni de la pitié ni de la tolérance ni du respect à l'égard du vaincu. Une bonne partie des problèmes économiques et politiques qui ont abouti à la guerre de l'année 1940 trouve son origine dans le traité de Versailles. Keynes l'a signalé dans les "conséquences de la paix". En outre, une bonne partie de l'armée et de la capacité productive est restée intacte et en état de permettre la préparation d'une nouvelle guerre.

En 1945, c'était différent. Les Etats Unis pouvaient difficilement laisser l'Europe à la merci de l'U.R.S.S. En plus, il y avait l'expérience de Versailles qui aida à concevoir un système de réparation de guerre différent. Si bien que le chemin de la reconstruction était bien différent de celui de 1919. L'instrument de la nouvelle décision est le "Plan Marshall". Bien qu'une condition territoriale s'impose et l'impossibilité de créer des Etats et/ou des Empires centraux : division de l'Allemagne, neutralité de l'Autriche, consolidation de la Pologne et une bonne partie des Balkans, la consolidation du "Mitterland" devient irréalisable.

La formation d'Etats périphériques contrôlés par la théorie de la souveraineté limitée servait aussi les desseins de l'Italie : la création d'un espace spécifiquement socialiste qui va accomplir les fonctions de défense de la frontière et du développement de l'économie socialiste. En face, il y aura quelques états nationalistes occidentaux. Aujourd'hui, à cause de l'échec économique du système socialiste, l'histoire va ressusciter le problème de la construction de nouveaux systèmes de sécurité.

Pourtant, la solution, bien qu'à portée de main, n'avait pas pu se consolider. L'unité économique du centre de production européen n'a pas été encore acquise. L'acier, le charbon et les produits manufacturiers doivent continuer de passer par les frontières économiques, payer les douanes et franchir les obstacles. Le but de l'unité sera européen, devenant l'obsession d'une génération de leaders qui ont connu les deux conflits avec leurs conséquences. Il n'est pas étonnant d'avoir commencé par la C.E.C.A. Il s'agissait de dépasser le contentieux territorial pour en faire un pilier économique européen. Mais, il y avait autre chose. On a été au seuil du cycle de Kondratieff, d'un changement de technologie qui a été la base de l'in-

dustrialisation européenne. Alors, les périodes de crises difficiles et de changement sont arrivées. Le consentement, la coordination et les pactes sont devenus nécessaires entre tous les pays européens limitrophes du centre industriel européen. Après, d'autres communautés, telle que la Communauté économique et l'EURATOM, apparaîtront. Pour la première fois, on a obtenu l'unité économique d'une zone homogène, la zone du Rhin. L'impact sur la localisation de l'activité économique, sur la rationalisation et sur la spécialisation territoriale va être énorme.

Le triomphe de l'expansion territoriale européenne par l'intermédiaire du pacte de la CEE a été énorme. Mais, ce triomphe impose, sans doute, la nécessité d'une nouvelle métamorphose dont la dynamique va être influencée par un autre fait : l'échec du système socialiste qui considère comme un sauvetage à court terme le rapprochement avec la CEE.

### **La Métamorphose de la localisation industrielle : du territoire à l'espace économique**

L'industrialisation européenne s'est construite sur une technologie qui impose le maniement de certains facteurs de production déterminés : charbon, minerais et, naturellement, main-d'oeuvre, c'est-à-dire population. L'Europe possédait tout cela. Mieux encore, elle pouvait le mettre en oeuvre à bas prix. La nouvelle technologie qui s'introduit se fonde sur d'autres facteurs de production avec des caractéristiques différentes.

Les sources énergétiques changent. Le pétrole remplace le charbon, et tôt ou tard le gaz et l'énergie solaire remplaceront le pétrole<sup>2</sup>. Les conséquences territoriales, économiques et politiques ont été importantes et peuvent l'être davantage. L'énergie que l'Europe utilise n'est plus guère indigène ; elle provient principalement du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'U.R.S.S. Il est certain que la Mer du Nord allège l'état de dépendance énergétique. Mais, la réalité est que l'Europe passe d'une situation d'indépendance à un état de dépendance. Le charbon est encore importé étant donné sa meilleure qualité et son prix bas. Mais, il y a un fait important ; cette dépendance a deux axes : l'axe du Sud (l'Afrique du Nord, l'Afrique, le Golfe) ; et l'axe de l'Est (l'Union soviétique). Ces faits économiques sont significatifs, puisque l'espace économique énergétique européen subit une mutation qui, sans doute, va être importante. Si nous

---

2/ A. C. LORCA ; "Los ciclos energéticos", BICE, Madrid, Avril 1988.

pensons au futur, l'énergie de fusion à froid, pourrait rendre l'indépendance énergétique à l'Europe. Les inputs qui se transportent sont différents et exigent des moyens divers. Quant à la fusion, nous pourrions dire qu'il y a deux facteurs d'importance croissante dans la dynamique de l'activité économique : le capital et la technologie. Il n'y a plus de grandes quantités d'inputs à transporter. Il y a à peine, peu de choses, presque tout est technologie. La nouvelle technologie qui introduit une plus grande efficacité et une diminution du prix des inputs rendra possible la dispersion industrielle vers la Méditerranée : l'Italie, la France et l'Espagne. Mais, l'inertie géographique imposera ses avantages. Rotterdam deviendra le port de l'Europe avec la concentration de la plus grande industrie pétrochimique, et la nouvelle industrie va s'étendre en remontant le Rhin. Cette inertie géographique est certaine, mais l'axe industriel, le centre de production européen, commencent à se déplacer vers le Sud en direction de Milan et Marseille.

L'espace migratoire européen a subi aussi des mutations. L'émigration se faisait du Sud vers le Nord, maintenant, apparaît une nouvelle tendance Est-Nord. Les conséquences culturelles, stratégiques et économiques sont et seront d'une grande importance pour le futur de l'Europe où elles favoriseront tôt ou tard une complémentarité entre ces deux directions : le Sud et l'Est. Quelles seront les conséquences de ces mouvements de population ? L'Europe les a subis tous historiquement auparavant. Ne pourrions-nous pas aujourd'hui tirer une leçon de ce passé historique ?

Le troisième facteur de production, peut-être le plus important aujourd'hui, c'est la technologie. Mais, quel est le traitement territorial et spatial de la technologie ? Le TIE réunit toutes les conditions sauf le soleil, et ce nouveau style de vie qui se développe avec le soleil est appelé le style californien. Il y a une alternative, c'est la Méditerranée occidentale, la zone qui comprend le Golfe de Lyon avec Gênes, Milan, Turin, Nice, Marseille, Barcelone et Valence. Peut-on reproduire l'expérience américaine en cette zone ? Il s'agit là de trois pays différents mais tous membres de la C.E.E. Pourront-ils dépasser leurs réticences nationalistes ? Cela suppose aussi une cession de pouvoir de la part du TIE. Nous l'avons vu aux USA où les présidents récents ont été des californiens. Est-on disposé à céder au Sud ce pouvoir ? Il y a des indices qui indiquent que ce phénomène de rapprochement au soleil est en train de se produire : Milan, Nice, Toulouse et Barcelone le prouvent. L'axe économique européen Nord/Sud le long du Rhin s'est étendu vers le Sud par delà les Alpes, tout en intensifiant au cours des dernières années ses contacts avec le Nord. Cet axe va-t-

il se développer davantage et connaître le développement qu'il a connu au Nord le long de la côte, de Hambourg à Cologne ? Y aura-t-il un développement de Milan à Valence ? Deux côtes, l'une au Nord, l'autre au Sud unies par le bassin du Rhin. Celui-ci, sera-t-il le chef-lieu du développement ?

L'une des conditions les plus importantes sera l'apparition de centres de recherche et un nombre important d'universités qui puissent créer un système capable de soutenir la technologie exigée par la nouvelle industrie.

Jusqu'ici, nous avons analysé la métamorphose du territoire européen sous l'action de la technologie et l'activité économique. Le concept de base de cette analyse a été le territoire. Pourtant, il faut vendre les produits élaborés dans le TIE à l'intérieur du territoire agrandi par la C.E.E. Mais, cela est insuffisant ; il faut élargir l'espace économique, chercher de nouveaux marchés : ce que nous appellerons l'expansion de l'espace économique, l'expansion des ventes dans les marchés étrangers.

### **L'espace extérieur européen**

Dans le cadre de l'économie de marché, l'espace externe est d'une importance vitale ; il s'agit de trouver une demande externe suffisante pour maintenir en fonctionnement le système productif. L'expansion de l'espace interne fortifie, sans doute, la demande, mais elle doit se compléter avec la demande externe. Dans l'histoire européenne, le commerce a été toujours une constante. La Méditerranée, le nord de l'Afrique, la route de la soie à l'Ouest et la route de l'or et des esclaves au Sud ont été bien connus par les Européens qui ont développé un commerce actif avec d'autres peuples. L'époque des découvertes a ouvert de nouvelles routes plus faciles à parcourir et de nouveaux marchés. L'Europe a aussi utilisé la force dans l'espace externe, la colonisation a été un mécanisme pour l'expansion des marchés. Les USA et l'U.R.S.S. n'ont pas eu besoin du colonialisme. L'expansion a été réalisée par l'annexion des territoires continentaux contigus, mais comme nous l'avons indiqué antérieurement, l'Europe ne peut suivre cette voie.

En outre, sa vocation et son expérience maritimes ont rendu plus facile la colonisation de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie. Dans ce domaine, il y a eu aussi des phénomènes parallèles à ceux de l'espace interne. Le grand nationalisme des Etats européens a imprégné aussi le mouvement colonial. La conséquence en a été un système de relations de monopole entre métropole et colonie. La faiblesse européenne des an-

nées 40 a entraîné la décolonisation. L'Europe de la C.E.E., unie dans son espace interne, a dû chercher de nouveaux mécanismes dans l'espace externe. Ces derniers ont été retrouvés par l'intermédiaire du pacte et de la politique de consensus et se sont matérialisés dans les accords de Lomé, preuve d'un néocolonialisme européen non exempt de générosité. La zone de domination européenne est principalement l'Afrique, ce qui est logique pour des raisons historiques et de proximité<sup>3</sup>. Pourtant, la confrontation en ce domaine existe toujours ; même si sa nature et sa forme ont changé, et si la violence de la guerre a disparu. Ce qui apparaît aujourd'hui, c'est la lutte pour les marchés.

Cette conquête des marchés, c'est-à-dire l'amplification de l'espace économique, est différente de la conquête du territoire. La conquête du territoire se fait par la violence. Par contre, la conquête des marchés, c'est-à-dire l'expansion de l'espace économique, se fait par des méthodes plus sophistiquées à travers des instruments politiques, financiers, technologiques et de marketing. Les inter-relations sont plus complexes. Le nationalisme s'est dilué avec l'entrée en scène des transnationales et des intérêts économiques.

Il y'a quelques caractéristiques intéressantes à signaler dans ce conflit :

1- Ce conflit n'aura pas lieu entre Etats européens, puisqu'ils ont des intérêts communs dans la C.E.E., mais entre ce que nous pourrions appeler des espaces mondiaux de production, c'est-à-dire C.E.E, USA et Japon. L'Union soviétique restera hors du groupe, à cause de son système de production inefficace.

2- Ces alternatives peuvent se produire dans les deux niveaux signalés : domination des périphéries et pénétration dans les centres. Dans le premier niveau, la direction historique la plus évidente de l'Europe est l'Afrique. La C.E.E. l'a développée soigneusement par l'intermédiaire de Lomé et ses antécédents (Il faut souligner la présence d'une zone méditerranéenne formée par le nord de l'Afrique à laquelle nous ferons allusion postérieurement).

3- Le troisième point à signaler est l'importance de l'aspect financier dans l'expansion de l'espace externe, surtout dans un marché du Tiers-

---

3/ A. V. LORCA, "El retorno de Espana al Mediterraneo" ICE, Décembre 1988.

Monde où les moyens de paiement sont peu abondants et où on peut seulement payer avec les récoltes des années à venir. Ce qui donne une grande importance à l'aspect financier des opérations avec le Tiers-Monde.

La baisse de la tension Est/Ouest fait dire à Fukiyama que la fin de l'histoire (comprise en termes d'hégémonie) est proche. Le triomphe de l'idéologie néolibérale diminuera l'énergie de l'histoire. En réalité, il sera le début d'une autre époque historique. Une époque où la confrontation se situera dans le champ économique et où les choses se décideront autour de tables de négociation en présence des techniciens, des économistes et des yuppies.

La Perestroïka a permis de percevoir avec plus d'évidence cette nouvelle mutation européenne et a créé aussi de nouvelles situations qui exigent de nouvelles prises de décision.

La C.E.E., au départ, a cherché à se consolider en direction de l'Europe du Nord, à travers l'entrée du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande.

Le second élargissement se fait vers la Méditerranée et apparaît comme un changement des conceptions initiales ; la Grèce, le Portugal et l'Espagne apparaissent comme un tournant de l'Europe. La communauté acquiert un caractère méditerranéen qu'elle n'avait pas auparavant. L'Europe est revenue à la Méditerranée ou, pour le moins, elle oriente sa vue sur la Méditerranée. Mais, on ne peut pas prédire l'histoire, car la Perestroïka, par ses conséquences, a fait changer cette direction, assombrissant les espérances de la Méditerranée.

### **Tendances et alternatives futures**

Quelles sont les alternatives stratégiques de la C.E.E. dans ce processus ? Si nous partons de l'hypothèse de la domination de l'espace économique externe, quelles sont les tendances ?

L'Afrique du Nord et le Moyen Orient ont une caractéristique commune qui est l'Islamisme. Politiquement et stratégiquement, la zone est d'une grande importance pour la C.E.E. Son histoire a été toujours liée à cette zone à travers la Méditerranée. Aujourd'hui, l'énergie a uni ces deux zones.

Pendant un temps, la décolonisation semblait séparer l'Europe et l'Afrique. Beaucoup des nouveaux gouvernements africains ont cherché dans le socialisme et dans le rapprochement avec l'U.R.S.S. un chemin pour acquérir l'indépendance économique en plus de l'indépendance politique récemment obtenue. L'U.R.S.S. a totalement échoué dans sa fonction d'appui économique à ces pays ; elle a été incapable de satisfaire la demande d'aide économique de l'Afrique noire. La Perestroïka change la tendance des années 60 et 70. Nous pourrions dire que la C.E.E. domine de nouveau l'espace économique africain.

L'Amérique latine et l'Asie constitueraient deux autres directions ; elles sont dans la périphérie d'autres centres (USA et Japon), mais elles n'ont pas été négligées dans le passé par la C.E.E. Pourtant notre attention va se centrer sur deux zones spécifiques : le Maghreb dans le monde arabe et les pays de l'Est. Les caractéristiques de ces zones sont diamétralement différentes.

Lorsque nous parlons du monde arabe, nous faisons allusion à cette région de l'Est, proche de l'Europe, et à l'intérieur de cette zone à un espace encore plus proche, le Maghreb, même si nous l'englobons dans une zone de grande ampleur : la Méditerranée. Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance de cette mer pour la C.E.E., culturellement, politiquement, stratégiquement et économiquement. La Méditerranée est sur la route de l'approvisionnement en énergie de l'Europe. Le nord de l'Afrique et le Golfe sont ses sources les plus importantes. Néanmoins, le futur rôle du gaz naturel dans les cycles énergétique<sup>4</sup> peut modifier le rôle stratégique de cette zone, transférant une partie de sa valeur stratégique vers l'Est et l'Union Soviétique. Le Moyen Orient n'a pas beaucoup de population ; par conséquent, sa valeur comme marché perd son importance. Dans ce sens, le Maghreb est bien plus important. Il est bien vrai que son instabilité interne potentielle est grande avec l'extension de l'intégrisme islamique. L'accroissement démographique peut défaire des dynamismes qui pourraient aussi provoquer l'instabilité. Du point de vue externe, les relations entre deux cultures différentes ne vont pas être toujours faciles. Il existe bien des voies de pénétration mutuelle, étant donné que l'émigration vers le nord de la Méditerranée revêt une grande importance. L'alternative vers le Sud en direction de la Méditerranée revêt une grande signification pour les pays méditerranéens de la C.E.E., ce qu'on a appelé le glissement

---

4/ A. J. LORCA, "Ciclos energeticos a layo plazo", ICE, Juin 1989.

barométrique vers le Sud de la C.E.E., et il serait lié au glissement apparent vers le Sud du centre industriel européen ; la fuite vers le soleil dont nous avons parlé.

Le centre qui s'est développé le long du Rhin s'est élargi le long de la côte du Nord, comme nous l'avons signalé antérieurement. Les nouvelles technologies mobiles ont favorisé son extension vers le Sud grâce aux transports qui sont devenus faciles à travers les Alpes. Est-ce à dire qu'il y a une possibilité de consolidation de la localisation d'industrie de nouvelle technologie dans l'arc qui va de Milan à Valence ? Franchement, il est difficile de l'affirmer, mais il y a des indices : Milan, Turin, Grenoble, Nice, Marseille, Toulouse, Barcelone et Valence commencent à devenir les sièges de l'activité économique en électronique, en informatique et en aéronautique. Existe-t-il une fuite vers le soleil ? Il y a une infrastructure suffisante, il serait nécessaire de l'améliorer et surtout d'améliorer ses capacités d'investigation. La consolidation de ces tendances provoquerait des mutations importantes dans la Méditerranée occidentale et l'accroissement de l'activité économique dans la périphérie européenne. Cela supposerait la création de mécanisme permettant d'être équivalent à ce centre toujours désiré, et la création de la stabilité tellement souhaitée par la C.E.E. dans le Maghreb.

La consolidation de cette tendance serait d'un intérêt spécial pour l'Espagne. Sa position géographique favoriserait son rôle. Mais, cette politique doit s'insérer dans le cadre communautaire. L'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal devraient être les promoteurs de cette tendance à Bruxelles. Il existe un obstacle pour l'Espagne dans le développement de son rôle : Sebta et Mésilila. C'est un problème auquel l'Espagne et le Maroc devraient trouver une solution un jour, et il serait souhaitable que ce soit le plus tôt possible. La consolidation de l'Espagne comme plate-forme vers le Sud pourrait favoriser la pénétration espagnole en Afrique, même par la route de l'Atlantique oriental, c'est à dire la zone délimitée par les Açores et les Canaries. Les Canaries sont dans une situation géographique privilégiée au milieu des routes maritimes vers le Sud. C'est la route historique du Portugal et, dans ce domaine, il y a possibilité de coopération entre les deux Etats de la péninsule ibérique.

Cette alternative d'expansion est conforme aux "tendances naturelles" qui se sont produites historiquement en Europe. Les communications et l'expansion ont toujours suivi une logique et une direction Nord/Sud. La géographie a facilité en bonne partie cette tendance. Il est certain qu'il y a

des obstacles géographiques : Les Alpes et les Pyrénées ; mais la technologie a permis de les surmonter.

Les communications Est/Ouest n'ont pas connu de développement, même si elles pourraient constituer une nouvelle alternative dans l'avenir.

Récemment, une autre alternative s'ouvre devant la C.E.E., en direction de l'Est. La deuxième guerre mondiale a stabilisé la frontière Est en échange de la brusque coupure de communication avec celui-ci. Cette situation a duré plus de 45 années. Elle a conduit à l'échec économique des économies centralisées. La "Perestroïka", le retour enthousiaste vers l'économie de marché ont favorisé le lancement d'un processus sur lequel il est difficile de faire des prévisions.

Essayons de concrétiser le phénomène de la "Perestroïka". Pour mieux comprendre ce processus, nous partons d'une hypothèse : c'est la faiblesse qui mène les Etats et les groupes au pouvoir à dialoguer et à négocier. La faiblesse et l'incapacité d'atteindre ses objectifs par la force sont des situations adéquates pour les accords. Dans une telle situation, le pacte et le dialogue sont une nécessité, et il sera beaucoup plus facile de céder en ce qui concerne les positions politiques. Naturellement, cette hypothèse est basée sur le comportement rationnel des acteurs. Le mélange de dogmatisme, de rancune historique et d'intolérance conduisent à des comportements irrationnels.

La "Perestroïka" apparaît ainsi comme la nécessité de changements profonds dans le système économique socialiste et de l'adaptation de son système politico-bureaucratique. Quels en seront les résultats ?

Il est difficile de les prédire. Ce qui paraît bien évident, c'est l'échec du système économique et la nécessité impérative des changements pour améliorer son efficacité. Ce problème est vital pour l'Union soviétique. Il s'agit d'être ou ne pas être une puissance de premier rang. Logiquement, la dynamique des nationalismes s'est développée simultanément avec ce phénomène. L'Empire va-t-il se désintégrer ? C'est une loi historique, la question est de savoir quand et comment. Il est certain que l'affaiblissement de l'Union soviétique favorise une plus grande autonomie des pays de l'Est. Ce sont deux de ces pays : la Pologne et la Hongrie, qui ont la position la plus avancée dans ce processus. L'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie suivront le même chemin, le processus paraît bien défini. Si ce processus se consolide, ils vont nécessiter une aide économique pour leur

développement et une association avec la C.E.E. qui sera au bénéfice de toutes les parties concernées. Cette orientation de la C.E.E. vers l'Est, a déjà commencé par l'Autriche qui va demander officiellement son adhésion. Si l'expansion de la C.E.E. est une tâche difficile, l'association paraît plus facile. Alors, il serait convenable de distinguer dans le phénomène d'expansion à court terme de la C.E.E. deux directions : Sud (la Turquie) et Nord (La Norvège) - Est (Autriche).

Dans ce cas la position de Bruxelles paraît être en premier lieu, l'augmentation de la capacité budgétaire pour pouvoir financer l'assimilation des pays comme ceux du Sud, par exemple la Turquie. Cette position favoriserait la position de l'Est, l'expansion à long terme. Le thème des associations est différent ; il s'agit d'un thème politico-économique. Il a une relation avec la question allemande. L'Allemagne selon sa situation géographique et ses sentiments politiques, est partisane de la direction Est. La réunification des deux parties et le développement de ses relations avec l'Est ne peuvent que favoriser l'économie allemande et sa position. L'Allemagne dispose du capital et de la technologie pour développer l'Est. Il existe aussi une voie fluviale de communication : le Danube, pouvant devenir un nouvel espace de développement comme le Rhin. C'est là certainement une conjoncture dont les possibilités ne sont pas encore analysées. Les pays riverains du Rhin ont mis beaucoup de temps et beaucoup de vicissitudes pour décider l'unification économique du bassin. La même chose pourrait se produire pour le Danube qui parcourt un territoire encore plus compliqué, les Balkans.

Cette direction serait favorisée par l'entrée de l'Autriche et l'association de la Hongrie. Une autre possibilité dans cette même direction serait l'association de l'Allemagne de l'Est et de la Pologne. Ce scénario est-il réalisable ? La Perestroïka l'a rendu possible. Comment concevoir, alors, l'Europe ? Cette Europe se souviendra-t-elle de l'Europe des empires centraux ? La différence essentielle serait que l'unification se réaliserait uniquement au niveau économique et elle serait volontaire. Bien plus, la forme politique serait décentralisée et basée sur les Nations.

Cette direction Est n'est pas incompatible avec la direction Sud. Les deux sont possibles pour la C.E.E. dans la tentative de conquête de l'espace économique. Mais ce qui paraît aussi certain est que la réalisation simultanée des deux sera difficile. La C.E.E. devra s'imposer des priorités. Le choix de ces dernières doit forcément résulter d'une entente politique européenne. A première vue, il paraît que les pays méditerranéens de la

communauté pencheraient pour le Sud. L'Allemagne, elle, pencherait pour l'Est .

Nous pourrions conjecturer selon une logique économique que la direction Est serait la voie la plus courte et la plus sûre pour élargir la base économique européenne et favoriser ce que Gorbatchov a appelé une "maison commune". Du point de vue culturel, le chemin sera facile grâce à la compatibilité dans ce domaine. Politiquement, il sera plus difficile, puisqu'il faudra éviter tous les faits historiques qu'un processus de ce genre peut provoquer. Quels que soient les résultats futurs, seule l'histoire les connaîtra, mais ce qui paraît plus logique est de penser que l'Europe connaît une période de grandes mutations. Donc, il est nécessaire de consacrer du temps et des efforts pour les analyser.

# NOUVELLES PERSPECTIVES D'UN ESPACE INDUSTRIEL MEDITERRANEEN

**Sadok BELAID**

*Professeur à la Faculté de Droit de Tunis*

## 1- LES TENDANCES ACTUELLES DE L'ECONOMIE MONDIALE

La fin de notre siècle est marquée, sur le plan des relations économiques internationales, par la tendance à la constitution de méga-ensembles économiques plus ou moins intégrés. Dans les pays développés, c'est la Communauté économique européenne qui a ouvert la voie. Les Etats-Unis et le Canada ont signé récemment un projet de traité prévoyant l'intégration de leurs économies et la constitution, sur le continent nord-américain, du plus grand espace économique dans le monde. Déjà, on parle de la constitution d'un Marché commun des pays du *Pacific Rim*. La Communauté européenne, elle-même, envisage une ouverture vers d'autres pays que ceux de l'Europe occidentale, auxquels se limitait jusque-là l'expérience d'intégration engagée il y a aujourd'hui près de trente ans. L'ouverture récente sur les pays de l'Europe de l'Est semble devoir prolonger cette politique et bouleverser l'équilibre économique et politique mondial établi depuis Yalta. Mais, la même tendance est observée dans les pays en développement ; la création presque concomitante du Conseil de coopéra-

tion arabe (C.C.A) et de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en 1988 en est la dernière illustration<sup>1</sup>.

Ce bref rappel met en évidence un premier phénomène fondamental dans la vie économique mondiale contemporaine : La tendance à la globalisation par la création de Macro-Espaces économiques et surtout, par la tendance de chacun de ces Macro-Espaces à adopter, face à la globalisation de l'économie mondiale, une même attitude qui consiste à étendre davantage leurs espaces économiques respectifs et à renforcer leur intégration interne. Dans les années 50-60, la C.E.E. s'est constituée, en tout premier lieu, pour faire contre-poids à la puissance économique des Etats-Unis ; le complexe nord-américain s'est manifestement constitué pour faire contre-poids à la résurgence rapide et spectaculaire de la puissance économique du Japon et de la Communauté européenne ; le complexe économique du Pacifique semble devoir s'inscrire dans la même logique économique et géo-politique.

Il est évident que cette tendance à l'intégration n'est pas de la même nature selon qu'on envisage les pays développés ou les pays en développement. Dans le premier cas, elle apparaît comme le résultat d'un certain niveau de développement national et comme le moyen naturel de le renforcer face à la globalisation mondiale, tandis que dans le deuxième cas, elle est envisagée comme un moyen de défense vis-à-vis des ensembles économiques puissants avoisinants. Ce double mouvement général vers l'intégration semble s'accompagner uniformément d'une aggravation de la cassure entre les économies développées et les économies en développement.

Ce risque d'aggravation de la cassure apparaît dans le fait que le commerce international reste fortement dominé par le commerce entre les pays du Nord qui, en 1984, représentait 59,2%, tandis que le commerce entre les pays du Sud ne représentait pour la même année que 7,8% du total (Source : le GATT). Si le commerce Sud-Sud a progressé depuis 1980 à un taux proche de 4% par an, passant de 3,5% en 1970 à 7,8% en 1981 du commerce mondial, par contre, les exportations de ces pays vers les pays développés sont restées, en 1984, inférieures au volume de 1980 (CNUCED, TD/B/C/7/74, p. 3). Si, en 1984, les échanges Sud-Sud représentent 28,1% de leurs exportations, le commerce Sud-Nord ne représente pour la

---

1/ Voir à ce sujet : W. Zartmann et S. Belaïd (sous la direction de) ; les expériences d'intégration régionale dans les pays du Tiers-Monde, en cours de publication.

même date que 17,1% du commerce mondial, c'est-à-dire presque le même taux qu'en 1975 (16,9%).

Cette stagnation est due, principalement, à la tendance des économies développées à la concentration de leurs échanges entre elles, à l'autosuffisance vis-à-vis des économies étrangères par l'effet de l'intégration de ces économies développées et corrélativement au protectionnisme que les pays industrialisés ont adopté depuis près d'une quinzaine d'années et qu'ils n'ont cessé de renforcer, aboutissant à des effets économiques que la Banque mondiale a, dans son Rapport de 1987, qualifiés de "néfastes" (Rapport 1987, p. 172). Cette concentration des échanges entre les pays développés et intégrés se traduit aussi par une marginalisation des économies en développement et, dans une certaine mesure, par un blocage de leur développement. D'un autre côté, si la logique de la constitution des grands ensembles tend à assurer à ces derniers un certain dynamisme interne, elle ne semble pas, par contre, être de nature à assurer un "véritable dynamisme économique" de l'ensemble de l'économie mondiale, qui est la condition de leur propre croissance à long terme, en raison du fait que les déséquilibres structurels qui affectent les économies des pays en développement limitent leurs échanges avec ces pays développés et rendent, donc, aléatoire leur contribution à cette dynamisation de l'économie mondiale.

Il apparaît ainsi que, autant le développement des économies des pays nouveaux est une nécessité impérieuse pour ces pays, autant elle est un facteur important pour la croissance des économies des pays industrialisés eux-mêmes et, par là-même, pour la croissance globale de l'économie mondiale. Dans l'optique des pays en développement, la Division internationale du travail (D.I.T.) traditionnelle, qui a dominé l'économie mondiale depuis près d'un siècle et demi, doit être révisée pour céder la place à ce qui a été appelé depuis ces deux dernières décennies, le Nouvel ordre économique international (NOEI) et qui, en dépit des nombreuses proclamations dont il a fait l'objet dans les instances internationales, n'a reçu à ce jour que des applications limitées.

En faisant ici appel à cette notion de NOEI, il ne s'agit pas de référer au contenu idéologique plus ou moins galvaudé qui a été donné à cette notion mais, au contraire, de lui donner un contenu positif et concret, qui devrait consister en un aménagement nouveau des économies nationales et de leurs relations entre elles, fondé sur la prise en considération des intérêts respectifs bien compris des pays développés et des pays en développement, et sur la recherche d'une coopération qui soit de nature à assurer

des bénéfices légitimes et durables pour l'ensemble de ces pays. En d'autres termes, cette nouvelle vision est fondée sur la constatation générale que, autant le développement des pays du Tiers-Monde est conditionné par une solide coopération avec les pays développés, autant la croissance des pays développés est conditionnée, entre autres, par le développement des économies des pays en développement. Nous trouverons l'application de ces observations générales dans le cas particulier du monde méditerranéen, auquel nous voudrions consacrer les éléments de réflexion de cette contribution.

## **2 - POUR UNE RELANCE DE L'IDEE MEDITERRANEENNE**

Les observations générales qui précèdent trouveront application dans le cas particulier des pays du sud méditerranéen dans leurs relations avec la Communauté européenne.

### **2-1- Bilan et problèmes actuels**

Les relations entre la Communauté économique européenne et les pays du sud méditerranéen en développement ont été fondées sur des bases essentiellement commerciales et d'échanges et sur une base essentiellement contractuelle, plus ou moins temporaire. Par ailleurs, elles ont été définies, dans une large mesure, en fonction des besoins et des possibilités tolérables pour l'ensemble des pays de la Communauté et en dehors d'un engagement européen dans une politique de développement global des partenaires naturels et obligés de la Communauté que sont les pays du sud de la Méditerranée. L'"approche globale", qui n'a de global que le nom, a montré ses limites et même ses dangers pour le développement de ces pays. Cette inégalité des chances entre les pays des deux rives, due à une inégalité flagrante des niveaux de développement qui ne cessent de se creuser, risque, au surplus, de s'aggraver davantage par l'effet de l'échéance de 1992 et de la tendance de l'Europe "atlantique" d'imposer un déplacement du "centre de gravité" de ses intérêts vers d'autres espaces economico-politiques et, donc, d'entraîner une marginalisation encore plus grande des pays du sud méditerranéen.

a - Le bilan des relations commerciales et économiques actuelles entre les deux ensembles du nord et du sud de la Méditerranée montre que, si la Communauté européenne est le premier client et le premier fournisseur des pays du sud méditerranéen, ces relations économiques sont, dans leur état actuel, marquées par les déséquilibres structurels suivants :

- un déficit considérable de la balance commerciale et de la balance des paiements au détriment des pays du Sud, que leur économie ne peut supporter sans une révision et un ré-équilibre de ces relations en faveur de leurs économies ;

- une tendance à la marginalisation de l'économie des pays du Sud par rapport à l'ensemble européen, due à l'auto-suffisance progressive de l'économie européenne qui réduit les possibilités d'échanges et, donc, les chances de développement économique des pays du Sud et réduit corrélativement les possibilités de diversification des relations commerciales et, donc, de ré-équilibre des échanges entre les deux ensembles.

b - Les problèmes auxquels sont confrontés les pays des deux rives de la Méditerranée, s'ils ne sont pas de même nature, sont en réalité des problèmes communs, en raison de la résonance négative qu'une absence de solution commune peut avoir sur l'un et l'autre groupes de pays et, corrélativement, de l'urgence pour l'un et l'autre de ces groupes de pays d'affronter ensemble ces problèmes en vue de leur apporter des solutions qui garantissent les intérêts respectifs, à long terme, de chacun d'eux et de leur assurer la stabilité politique et la prospérité économique dont ils ont également besoin. La Méditerranée européenne, si elle est développée économiquement, doit affronter des problèmes de croissance économique pour lesquels une ouverture sur des espaces économiques plus large est indispensable. Si elle jouit d'une grande stabilité politique et qu'elle est "en paix avec elle-même", elle ne peut rester indifférente aux problèmes politiques, économiques et sociaux des sociétés voisines, car la solution de ces problèmes conditionne dans une certaine mesure sa propre sécurité, sa propre stabilité politique et sociale, sa propre croissance économique et, plus généralement, son propre modèle de société. Une ouverture sur l'environnement politique, culturel et économique-social s'avère, donc, indispensable pour elle. Cette ouverture doit s'inscrire dans un cadre suffisamment durable, précis et solide pour lui garantir cette stabilité politique et cette croissance économique.

Dans le domaine économique, les pays du sud de la Méditerranée ont à affronter des problèmes cruciaux de développement que les efforts fournis et les ressources disponibles sont loin de pouvoir résoudre : une croissance démographique de l'ordre de 2,5% par an, un taux de croissance économique très faible, un déficit alimentaire de l'ordre de 50%, un taux de chômage qui se situe entre 13 et 30%, un taux d'endettement extérieur qui a dépassé dans un grand nombre de cas la cote d'alerte, une grande faiblesse

des structures de production, de transport et de communication, un développement scientifique et technologique très faible. Outre les transformations d'ordre politique nécessaires, ces problèmes économiques exigent des réformes structurelles et des actions à long terme et d'une ampleur considérable que ces pays sont probablement incapables de mener à bien par leurs seuls moyens propres. Une ouverture sur les économies développées peut, seule, contribuer à leur apporter la solution souhaitable.

Les préoccupations et les problèmes des pays des deux rives de la Méditerranée sont, ainsi, différents et même symétriques. Mais, ils sont fondamentalement inter-connectés et convergents. La croissance économique des pays du nord et le développement économique des pays du sud de la Méditerranée sont, pour les deux groupes de pays, des impératifs complémentaires.

## **2-2- Pour un espace économique méditerranéen**

Compte tenu de cet ensemble de considérations, il est de l'intérêt des pays méditerranéens d'oeuvrer ensemble pour un développement concerté, qui soit conçu à l'échelle méditerranéenne et qui assure aux populations de tout cet ensemble une croissance et un développement économiques équilibrés et mutuellement profitables.

Cet intérêt mutuel est, d'abord, de nature politique : Toute coopération économique entre les nations a un arrière-plan d'intérêts politiques. L'aide apportée par les Etats-Unis à l'Europe occidentale au lendemain de la Guerre avait une dimension politique et idéologique évidente et il en est de même pour la constitution du Comecon, qui entendait lui faire face. Ce cas n'est pas unique et on peut multiplier les exemples. Dans le cas qui nous préoccupe ici, il est évident que, autant que les pays du sud de la Méditerranée, les pays européens ont un intérêt crucial dans la mise en place, en Méditerranée, d'une situation de stabilité politique et de paix : la stabilité politique et la paix sont une condition essentielle au développement des pays du sud et à la croissance des pays du nord de la Méditerranée. La stabilité et les mutations politiques nécessaires ne peuvent se faire que par le moyen du développement économique et social de l'ensemble de la région et, en premier lieu, des pays les moins favorisés, qui se trouvent confrontés à des défis démographiques, sociaux, culturels et éducationnels impérieux, dont la solution conditionne leur propre développement, leurs relations économiques avec le monde développé et, par voie de conséquence, la croissance économique de ces pays développés eux-mêmes. Le développement économique généralisé et la stabilité politique qui en dé-

coule contribuent à créer une entité politico-économique et culturelle indispensable pour la prospérité commune et pour la sauvegarde, à long terme, des intérêts des pays du nord aussi bien que des pays du sud de la Méditerranée.

Pour toutes ces raisons, le concept même de développement doit être révisé dans le sens d'une concertation de l'action entreprise à partir de la conscience d'une complémentarité d'intérêts communs et fondamentaux pour les uns et les autres. Ce développement concerté doit dépasser le cadre des économies nationales et se déployer dans un véritable **espace économique méditerranéen** à créer ; car dans cette ère de gigantisme économique à l'échelle mondiale, seule la constitution de grands espaces économiques, dépassant les frontières nationales ou même sous-régionales et fondés sur une multiplicité des pôles de développement, structurellement liés entre eux et complémentaires est de nature à garantir l'expansion économique d'un tel ensemble. Le projet méditerranéen doit donc consister dans la constitution progressive d'une véritable entité économique méditerranéenne, et dans la réalisation d'une intégration politico-économique à l'échelle méditerranéenne qui pourrait prendre la forme d'une "Zone de libre échange méditerranéen".

### 2-3- Un contrat de co-développement concerté

Ce nouvel Espace économique méditerranéen doit être le cadre d'une concertation entre les pays méditerranéens en vue de la conception et de la mise en oeuvre d'un **plan méditerranéen de développement concerté**, portant sur le long terme, visant à réduire les inégalités entre les deux sous-ensembles méditerranéens et à faire en sorte que le développement de cet ensemble se fasse de concert, sur une base mutuellement profitable. Ce contrat de développement concerté ne doit pas représenter une version corrigée et mise à jour des programmes d'assistance internationale des années 60. Il doit plutôt substituer à cette politique au jour le jour, une vision globale du développement, concertée et mutuellement profitable. A cet égard, nous reprenons à notre compte cette observation de M. W. Brandt : *"The international debate on development, at the threshold of the 1980s, deals not just with "assistance" and "aid", but with new structures. What is now on the agenda, is a re-arrangement of international relations, the building of a new order and a new kind of comprehensive approach to the problems of development... What is required, is intellectual re-orientation, serious steps toward structural change, increased cooperation"* (Rapport Brandt, p. 18 et 26). Cette ré-orientation de la coopération méditerranéenne doit tendre à concevoir et à construire un avenir commun fondé

sur une "interaction positive et cumulative. Solidarité bien comprise des intérêts de l'ensemble, pour reprendre cette expression de G. Corm, car la prospérité et la stabilité politiques d'une nation ou d'un groupe de nations ne peuvent, à moyen et long termes, être bâties sur l'exploitation d'une autre nation ou d'un autre groupe de nations, et la "paix" pour les uns ne peut se faire sans la "justice" pour les autres (P. Catalano).

Ce redressement des inégalités doit passer par un redressement de l'économie des pays du sud de la Méditerranée, pour la mettre au niveau requis pour une participation réelle et efficace au développement de l'ensemble méditerranéen. La clé de la solution d'un tel problème réside dans une concertation tendant à l'adoption d'un véritable **Plan Marshall pour le développement intégral de l'ensemble méditerranéen**. Ce projet de coopération, qui devrait combiner les moyens humains, financiers et technologiques de tout l'ensemble méditerranéen, donnerait une vaste opportunité pour les pays les plus développés de s'associer au développement des économies des pays qui le sont moins, et ainsi permettrait une relance de toute l'économie méditerranéenne, pour le bénéfice de tous.

Il s'agit bien d'un **contrat de développement global**, c'est-à-dire englobant tous les secteurs de l'activité économique et non pas seulement les activités d'échanges qui ont, jusque-là, marqué les relations nord-sud de la Méditerranée.

## **2-4- Un espace industriel méditerranéen**

Il est indiscutable que le secteur primaire des économies des pays du sud de la Méditerranée occupe une place de premier plan dans les priorités du développement de ces pays. La satisfaction des besoins alimentaires d'une population qui a connu une poussée démographique très importante, la nécessité d'un comblement rapide du déficit alimentaire consécutif à cette poussée démographique, l'urgence de la réduction du poids des importations de produits alimentaires dans la balance des paiements de ces pays, et l'urgence d'une importante création d'emplois dans ce secteur, en vue de réduire le chômage et l'exode rural, justifient cette priorité. Dans le cadre du contrat de développement concerté entre les pays méditerranéens, le rôle des pays développés revêt une importance de tout premier plan, en raison des apports de technologie dont ce secteur a besoin pour gagner le double défi auquel il doit faire face : assurer l'auto-suffisance alimentaire de ces pays, mais aussi de l'ensemble méditerranéen et exercer un effet d'entraînement nécessaire sur les autres secteurs économiques.

Pour autant, il nous semble que c'est dans le secteur industriel que la rencontre des intérêts des deux groupes de pays est la plus grande et que le contrat de développement concerté entre les deux rives de la Méditerranée est le plus utile et, aussi, le plus fructueux. La raison déterminante en est la suivante : Les pays développés du nord de la Méditerranée fondent leur croissance sur la production industrielle et sur les échanges des produits industriels. Les pays en développement du sud de la Méditerranée ont besoin, pour leur développement, d'une transformation de leurs structures de production et d'une valorisation de leurs richesses naturelles, d'une expansion de leurs exportations et d'une ouverture sur les marchés extérieurs. L'expansion des échanges entre les deux groupes de pays ne peut, donc, se faire que par le moyen du développement prioritaire du secteur industriel.

L'objectif à assigner au contrat de développement concerté consiste en toute logique à repenser les relations économiques entre les deux ensembles de pays en vue de les faire passer du stade de relations essentiellement commerciales entre des économies "juxtaposées", à celui d'un espace économique homogène et complémentaire. Il s'agit de substituer à la coopération purement commerciale et d'échanges une coopération industrielle et de co-production, facteur d'interpénétration et de complémentarité des économies nationales ainsi intégrées dans un espace économique méditerranéen. Sans nous lancer dans une controverse qui nous éloignerait de l'objet de cette note, nous pensons à un modèle tout à fait différent des accords de coopération et d'échanges entre les pays de la Communauté et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) définis par les conventions de Lomé, depuis 1975, et renouvelés depuis, à diverses reprises. Ces échanges visent essentiellement à assurer une certaine stabilité des marchés de certaines matières premières ou produits, mais non pas à assurer une concertation et une participation européennes au développement économique des pays concernés de l'A.C.P. Les résultats de cette forme de coopération sont très diversement discutés ; certains analysent le mécanisme principal de ces accords -le STABEX- comme un modeste mécanisme "destiné, non à guérir la maladie, mais à calmer provisoirement la douleur" (Bennouna). Le Rapport de la Banque mondiale de 1987, lui-même, s'interroge sur l'effet "net du traitement spécial et différencié réservé aux Etats de l'A.C.P." (p. 284).

## **2-5- Un modèle de co-développement régional**

Le modèle auquel il faudrait penser plus volontiers est celui de la coopération qui s'est établie, d'une manière essentiellement pragmatique,

entre le Japon d'une part, et les nouveaux Pays Industrialisés (N.P.I.) et les nouveaux Pays Exportateurs (N.P.E.) du sud-est asiatique, d'autre part. S'il est vrai que la croissance des N.P.I. et des N.P.E. est due, dans une large mesure, au développement de leur commerce avec les pays développés occidentaux -notamment les Etats-Unis et la Communauté européenne-, il est non moins vrai que la dynamisation de l'économie de ces pays est due, en premier lieu, au voisinage du Japon, à l'intégration progressive et, dans une certaine mesure, rationnelle, cohérente et stable de l'économie de ces pays dans un espace économique dynamisé par la grande puissance économique japonaise. Ce développement économique progressif du sud-est asiatique sous l'impulsion de l'économie japonaise tend, ainsi que l'a noté le dernier Rapport du *Général Agreement on Tariffs and Trade* (GATT) (1986-87, p. 141), à se traduire par une progression importante du commerce "interne" de la zone sud-est asiatique centrée sur l'économie japonaise ; "Entre 1980 et 1986, lit-on dans ce rapport, les importations japonaises de produits manufacturés, en provenance du Moyen-Orient et des régions en voie de développement d'Asie, ont progressé relativement plus rapidement que celles en provenance d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale... En 1986, les deux premières régions ont fourni environ un quart des importations totales de produits manufacturés du Japon, tandis que les deux dernières en ont fourni les deux tiers".

Cette importante modification de la structure des importations d'une économie développée -le Japon- n'a été rendue possible que grâce à la spectaculaire évolution de l'économie de l'ensemble de la sous-région sud-est asiatique, sous l'impulsion d'une "Economie-locomotive" qui est l'économie japonaise qui a contribué à imprimer à l'ensemble de la région les trois caractéristiques fondamentales du développement dans cette partie du monde : "La complémentarité régionale, la part prépondérante des échanges intra-régionaux et la croissance des produits manufacturés à forte valeur ajoutée" (F. Vellas, *Les échanges Sud-Sud*, 1987, p. 99).

Cette expérience montre que **le développement crée le développement** dans les pays en développement, d'une part, et, d'autre part, **il contribue à la croissance des pays développés**. C'est pour cette considération fondamentale que nous pensons qu'il existe une "solidarité" objective entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement avoisinants. L'expérience sud-est asiatique donne une illustration de cette double vérité. Elle démontre la possibilité de la conception d'un véritable **modèle de développement concerté et mutuellement profitable**, applicable

dans le cas des relations économiques entre les pays développés du nord et ceux du sud de la Méditerranée.

Ce modèle montre que le développement et la croissance de deux économies inégalement développées passe par une transformation des relations entre les deux groupes de pays, qui consistera dans le dépassement des relations du type "assistance", du type "Approche globale", ou encore des relations commerciales ordinaires, jusque-là pratiquées. Les relations purement commerciales, plus ou moins fondées sur le principe '*Business as usual*' dont a parlé le Rapport Brandt, ont montré leur limites, et même les handicaps qu'ils comportent inévitablement : pour que les pays en voie de développement puissent développer leurs relations d'échanges avec les pays développés, il faut encore qu'ils aient quelque chose à échanger avec eux. Cela ne peut se faire que si ces pays parviennent à produire, c'est-à-dire qu'ils aient pu mettre en place une économie développée et dynamique.

En d'autres termes, tant que ces deux groupes de pays continuent à concevoir leurs relations dans le cadre de simples relations commerciales entre tiers, entre des économies qui se développent dans l'isolement l'une de l'autre et sans une réelle concertation entre elles au niveau de l'action et de l'anticipation, ces relations ne peuvent être que commandées par des attitudes plus ou moins malthusiennes de méfiance, de restrictions, de contingentements, de clauses de sauvegarde, de protectionnisme... Or, c'est précisément ce qui marque fâcheusement les relations économiques actuelles entre les pays du Nord et ceux du Sud. C'est, plus généralement, ce qui a suscité et entretenu ces sentiments de méfiance et d'incompréhension mutuelles qui marquent la perception, aussi bien par les pays du Nord que par ceux du Sud, de leurs relations réciproques, dans le domaine économique. C'est précisément ce cercle vicieux de la méfiance, et même du rejet, qu'il faut briser en lui substituant l'idée d'un projet de coopération, de complémentarité positive et de solidarité.

## **2-6- Une nouvelle "Division internationale du travail"**

La théorie économique récente vient apporter une justification supplémentaire à ce contrat de développement concerté proposé ici, pour relancer sur des bases solides et profitables pour tous les relations économiques entre les pays du nord et ceux du sud de la Méditerranée.

Pour concevoir ces nouvelles possibilités de coopération dynamique et mutuellement profitable, il faut partir de l'analyse de l'état actuel des éco-

nomies et des potentialités des pays du sud de la Méditerranée. Ce serait assurément dépasser les limites de cette note que de chercher à faire, d'une manière détaillée, le point sur cette question. On peut, toutefois, noter que ces pays ont, d'une part, réalisé au cours des trois dernières décennies un certain niveau de développement et, d'autre part, que leurs économies comportent des ressources importantes, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des capacités de production et de transformation industrielles, dans les domaines scientifique et technologique, et disposent d'un potentiel humain de grande valeur.

Sur la base de cet ensemble de données et de l'analyse des structures de la production et des échanges extérieurs de ces pays, il serait possible de définir, du point de vue de la D.I.T., la place qu'occupent actuellement les pays du sud de la Méditerranée dans l'économie mondiale et de définir le rôle que doit jouer le contrat de développement concerté entre ces pays et les pays développés européens : on sait que l'évolution de l'économie mondiale a amené les spécialistes à affiner la conception traditionnelle de la D.I.T., en distinguant dans les deux catégories traditionnelles -pays développés/pays en développement- de nouvelles sous-catégories, définies selon le niveau de développement des pays et de leurs structures des échanges. C'est ainsi que, à la distinction entre pays développés -essentiellement, importateurs de matières premières et exportateurs de produits industrialisés- et pays sous-développés -essentiellement, exportateurs de matières premières et importateurs de produits finis-, la nouvelle D.I.T. substitue une nouvelle hiérarchie internationale qui distingue parmi les pays industrialisés, les catégories des "pays-leaders" (P.L.) et des "pays intermédiaires" (P.I.) et, parmi les pays en développement, les catégories des "nouveaux pays industrialisés" (N.P.I.), des "pays-relais" (P.R.) et, les "pays moins avancés"<sup>2</sup>.

Si l'on veut classer les pays du sud de la Méditerranée par référence à cette nouvelle D.I.T., on peut considérer que, dans l'ensemble, ces pays font actuellement partie de la catégorie des P.R., dans la mesure où leur économie est marquée essentiellement par les caractéristiques suivantes : Avantages absolus à caractère régional (condition de la demande), pour une partie de leurs exportations tout au moins ; exportations de produits

---

2/ (P.M.A.) V. entre autres, les travaux de Lassudérie-Duchêne et Mucchielli, 1979, Gruber et Vernon, 1979, Tatemoto et Ichimura, 1959 ; V. F. Vellas, les échanges Sud-Sud, *Economica*, 1987.

bruts vers les pays industrialisés ; exportations de produits manufacturés vers les P.V.D. Il est, cependant, incontestable qu'ils tendent aussi à accéder à la catégorie de "pays nouvellement industrialisés" (P.N.I.), dans la mesure où, du fait de leurs efforts de développement déjà enregistrés, ils tendent à améliorer la structure de leurs productions et de leurs échanges, notamment par le développement (encore limité) de l'exportation : exportation des produits manufacturés, en plus des traditionnels produits bruts, vers les pays industrialisés ; puis, orientation (tout au moins partielle) de leurs exportations en produits manufacturés vers les P.V.D., dans le cadre des relations Sud-Sud. Toutefois, ces pays continuent à enregistrer le traditionnel déficit dans leurs relations avec les pays industrialisés au triple point de vue des échanges commerciaux, des flux de capitaux, des échanges de travail qualifié et des échanges de technologie.

Or, et ainsi qu'on l'a vu, l'accès au niveau de N.P.I. traduit un certain niveau de développement déjà atteint par le pays concerné, mais il se traduit aussi par une tendance doublement significative à la transformation et à l'expansion de ses échanges avec les pays industrialisés avoisinants, puisqu'il a pu accroître sa production industrielle, et surtout atteindre un niveau technologique suffisamment élevé pour répondre aux exigences de la demande des pays industrialisés et affronter le niveau de compétitivité de leurs produits manufacturés. C'est dans cette voie que le contrat méditerranéen de développement concerté doit conduire les relations économiques entre les pays des deux rives de la Méditerranée. L'expérience des pays du sud-est asiatique montre que cette nouvelle forme de coopération, loin de se faire au détriment des pays industrialisés, comme le craignent certains qui situent leur jugement dans le court terme, est de nature à dynamiser les échanges entre les pays partenaires et, par là même, à dynamiser leurs économies respectives et à renforcer leur place dans l'économie mondiale.

## **2-7- Les voies et les moyens**

Plus que l'expérience de coopération entre les pays du sud-est asiatique, qui a été essentiellement pragmatique et fondée sur l'action des agents économiques, le contrat méditerranéen de développement concerté nécessite un certain degré de volontarisme politique et une concertation à l'échelle des gouvernements des pays concernés. La concertation doit être, dans une certaine mesure et au départ tout au moins, organisée et institutionnalisée par les Etats méditerranéens en vue de créer un cadre approprié et durable dans lequel doit s'inscrire l'action commune.

Divers mécanismes et institutions peuvent être envisagés en vue de canaliser les efforts et de susciter à la fois l'initiative des agents économiques et la rencontre des intérêts. Il n'est pas question, ici, d'en donner un inventaire exhaustif et détaillé : du moins, pourrait-on avancer quelques idées qui semblent s'imposer d'elles-mêmes en vue de la création et de la mise en place de ce nouveau cadre de coopération. A ce stade, il est possible de suggérer, notamment :

- La mise au point d'un statut de **partenariat** entre les entreprises nord et sud-méditerranéennes, définissant les droits, obligations et privilèges des entreprises y adhérant ; ce statut pourrait inclure la création d'une nouvelle forme d'entreprise, que l'on pourrait dénommer "Entreprise méditerranéenne", qui aurait un statut privilégié sur les plans juridique, fiscal, financier, industriel et technologique et sur le plan commercial.

- La mise au point d'un "Code de l'investissement méditerranéen" définissant les droits et obligations de l'investisseur, qui répond aux conditions posées par ce code d'encouragement à l'investissement et encourage le mouvement des capitaux dans les deux sens et notamment l'investissement des capitaux des ressortissants des pays du sud de la Méditerranée dans leurs propres pays.

- La mise au point d'un mécanisme de "Garantie de l'Investissement entre pays méditerranéens", à l'instar des mécanismes déjà expérimentés avec succès, soit à l'échelle régionale, soit à l'échelle internationale.

- La création d'une "Banque de développement et d'investissement méditerranéenne" qui sera chargée de canaliser l'épargne, d'encourager les mouvements des capitaux et des investissements et de promouvoir les investissements dans les secteurs d'activité ayant des effets d'entraînement sur l'économie méditerranéenne dans son ensemble.

- La mise en place d'un mécanisme de délocalisation industrielle, de nature à encourager les partenariats et les associations et *joint ventures* entre entrepreneurs nord et sud-méditerranéens.

- L'encouragement de la coopération entre les régions et sous-régions économiques des deux côtés de la Méditerranée, dans le cadre d'un mécanisme juridique à définir.

- La mise au point d'un statut-plancher du travail et du mouvement des personnes.

## **2-8- Pour une conférence des Etats méditerranéens**

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la mise en place d'une nouvelle politique de coopération entre les deux rives de la Méditerranée implique, en raison de son ampleur et des engagements à long terme qu'elle doit entraîner, une organisation élaborée et précise, et même un certain degré d'institutionnalisation des nouveaux rapports entre les pays méditerranéens. D'un autre côté, et pour les mêmes raisons, cette organisation implique un certain volontarisme politique et un engagement politique des Etats et Organisations internationales concernés. Il est évident qu'une telle transformation ne peut se faire que dans le cadre d'une **Conférence des Etats méditerranéens** qui, par un processus de négociations globales et multipartites, doit aboutir à la conclusion d'un traité portant création et organisation de ce qu'on pourrait appeler **L'Organisation des Etats de la Méditerranée**, à l'instar des organisations internationales de caractère régional que l'on rencontre dans diverses régions du globe.

Le projet d'une conférence des Etats méditerranéens donnerait corps à une idée assez ancienne qui a été lancée au cours des années soixante-dix par un certain nombre de pays du sud de la Méditerranée, l'Algérie, la Tunisie et Malte entre autres, notamment lors des diverses sessions de la Conférence d'Helsinki. Si, à l'époque, elle n'a rencontré que scepticisme et même hostilité de la part des pays européens qui s'étaient alors alignés sur les positions américaines, cette idée a, aujourd'hui, repris une certaine audience, aussi bien parmi les pays du sud que parmi ceux du nord de la Méditerranée. Récemment, le Secrétaire général de la Ligue arabe a pris des initiatives dans le sens d'une relance d'un dialogue entre les Etats européens et les Etats arabes.

Du côté européen, l'idée d'un dialogue entre les pays de la "Méditerranée occidentale" a été avancée par la France et reprise et appuyée par l'Italie et l'Espagne, notamment. Plus récemment encore, le 25 octobre dernier, le Président français, F. Mitterrand a annoncé qu'il a décidé de "donner vie à une décision prise en 1975, qui prévoyait la rencontre des pays membres de la Communauté et des pays arabes" et d'inviter, "avant la fin du mois de décembre, les Douze européens et les vingt-deux pays ou organisations arabes à engager un grand dialogue afin de resserrer nos liens, de mieux comprendre les objectifs des uns et des autres...". Cette initiative, qui a été déjà favorablement accueillie par un certain nombre de pays

arabes, notamment la Tunisie, mais accueillie avec quelques réticences par les pays de l'Europe "atlantique", peut être considérée comme une première étape vers une relance d'un dialogue entre les pays des deux rives de la Méditerranée, qui se déroulera sous de meilleures auspices que le dialogue euro-arabe des années 73-74 et débouchera sur un processus de négociation, dont on espère qu'il pourra ouvrir une nouvelle ère dans les rapports entre les deux communautés.

## **2-9- Les responsabilités des pays du sud de la Méditerranée**

Cette nouvelle ère dans les rapports entre les deux communautés met les pays du sud de la Méditerranée, en tout premier lieu, face à un certain nombre de responsabilités.

a - Ces responsabilités se situent, d'abord, sur le plan de la politique intérieure et de l'aménagement de leurs systèmes politiques. L'expérience des trente dernières années a montré que le développement économique, social et politique dans les pays du Tiers-Monde ne peut s'accommoder ni des régimes autoritaires ni des idéologies radicales et dogmatiques. Il nécessite, au contraire, de la part de l'Etat, un effort considérable en vue de la mise en place d'un environnement politico-culturel qui favorise l'avènement des masses, la libération des énergies et des initiatives et la participation directe et effective de l'homme à la définition et à la construction de sa propre destinée. Cette fin de siècle, témoin des bouleversements les plus imprévisibles dans les régions les moins préparées à de tels changements, a montré que l'ère de l'Etat tutélaire, totalitaire et paternaliste est révolue. Les pays du sud de la Méditerranée doivent méditer ces mutations profondes qui sont en train de se produire sous nos yeux, et tirer à temps les leçons qu'elles dictent, avant que n'en triomphent les extrémismes, de droite ou de gauche, et qu'ils ne perdent une occasion précieuse de rattraper le temps perdu et de fonder sur des bases solides la construction d'un meilleur avenir pour leurs peuples.

L'expérience des pays qui ont réussi dans ces domaines, autant que l'analyse théorique, montrent que le développement politique et le développement économique et social ne peuvent être sérieusement conduits que sur la base de "l'Etat de droit", d'un régime qui soit démocratique, et d'un système économique-social qui concilie judicieusement les fondements du libéralisme économique et ceux, tout aussi impératifs, de la justice sociale. Ces principes fondamentaux, qui sont indispensables pour toute politique

de développement, nécessitent des réformes et des ré-aménagements en profondeur du système politique, du système juridique, du système économique et du système social. Contrairement aux affirmations des doctrinaires, des "radicalistes" révolutionnaires ou réactionnaires, ces réformes et ré-aménagements peuvent être entrepris et réalisés par les voies les plus démocratiques et les plus pacifiques. Les succès enregistrés dans ce domaine et dans cette voie désavouent les théories répandues dans certains milieux, notamment occidentaux, sur l'inaptitude de peuples en développement à réaliser l'idéal démocratique et libéral et rendront ainsi justice à ces peuples. Là où les faits peuvent donner raison à ces théoriciens et aussi aux doctrines "radicalistes", c'est lorsqu'on observera que la réforme, quand elle n'est pas entreprise à temps par les voies de la "révolution tranquille", est arrachée par les voies de la révolution violente, avec tous les dangers et tous les blocages qu'elle peut comporter.

b - Les responsabilités des pays du sud de la Méditerranée se situent, ensuite, sur le plan de leurs politiques économiques. Qu'on le veuille ou non, cette fin de siècle est témoin de l'écroulement des autoritarismes politiques, de la "faillite des idéologies" et de la marche inexorable vers la démocratie politique, le libéralisme économique et la justice sociale. Plus particulièrement sur le plan économique, les économies qui ont réussi, dans les sociétés modernes, sont celles fondées sur les principes du libéralisme, de l'initiative et de la propriété privées. Cela ne veut nullement dire domination du capitalisme de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette forme de capitalisme appartient à l'histoire ; ce capitalisme effréné est aujourd'hui tempéré, dominé sous l'effet de la montée de la démocratie et de l'idéal de justice sociale. Le capitalisme moderne qui a réussi dans les pays développés, et qui exerce aujourd'hui le plus puissant effet d'attraction sur les esprits dans les pays en développement, est gouverné par la recherche nécessaire d'un équilibre entre l'individualisme et la justice sociale, d'une part, et, d'autre part, par la mise en place obligée d'un équilibre dans la distribution des rôles revenant respectivement à l'initiative privée et à l'Etat. C'est, du reste, cette forme de libéralisme modéré par l'impératif de la justice sociale, et équilibré quant à la distribution des rôles entre l'Etat et les agents économiques, conciliant l'intérêt particulier et l'intérêt général qui s'est, aujourd'hui, développé dans les pays du Tiers-Monde qui ont réussi leur décollage économique.

Une seconde considération, qui milite en faveur de la ré-orientation des politiques économiques des pays du sud de la Méditerranée, réside dans le fait que tous ces pays admettent aujourd'hui que le développement

économique passe nécessairement par l'ouverture de leurs économies sur l'économie internationale et l'acceptation de ses règles de jeu, notamment en matière de concurrence, de compétitivité, de respect des normes de qualité, de rationalité de la gestion, de modernisation des structures de la production et de la recherche des meilleurs standards technologiques. Si telles sont les exigences de l'économie internationale, les pays du sud de la Méditerranée n'ont d'autre choix que de s'y adapter et de ré-orienter leurs politiques économiques en fonction de ces exigences. Cette ouverture est, en vérité, en train de se faire depuis quelques années, selon les conditions propres à chaque pays et suivant des modalités et des rythmes qui varient d'un pays à un autre. Pour méritoires qu'ils soient, ces efforts doivent cependant dépasser le cadre des limites nationales de la politique économique, pour s'inscrire dans un cadre plus large qu'impose l'économie internationale d'aujourd'hui.

c - Les responsabilités des pays du sud de la Méditerranée se situent, enfin, sur le plan de l'aménagement de ce cadre extra-national, précisément. Ce cadre doit être sous-régional et régional, à la fois. Sous-régional, car il doit viser à la reconstitution des entités politico-économiques et culturelles qui marquent le monde sud-Méditerranéen : à l'ouest, l'entité maghrébine et, à l'est, l'entité proche-orientale. Du point de vue juridique, on peut dire qu'avec la signature, en 1988, des traités portant création de l'Union du Maghreb arabe et du Conseil de coopération arabe, ce cadre existe désormais. En fait, dans l'un comme dans l'autre cas, si l'on doit saluer ces traités comme une grande réalisation, la tâche qui reste à accomplir est encore très grande, car il reste encore à donner corps aux objectifs que se sont assignés les signataires de ces traités et, devant les défis et les échéances multiples qui les affrontent, transformer les économies nationales pour les faire passer de leur état actuel d'économies cloisonnées et inter-indépendantes à celui d'économies sous-régionales intégrées, solidaires et dynamiques. Ce cadre nouveau doit être encore régional, c'est-à-dire méditerranéen. Nous sommes de ceux qui ont toujours affirmé que, pour importante qu'elle soit par elle-même, la constitution de l'Union du Maghreb arabe et du Conseil de coopération arabe ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais seulement comme un moyen : un moyen entre les mains des entités considérées pour affronter, dans des conditions satisfaisantes, l'environnement international qui est le leur et le gigantisme des communautés économiques qui les entourent.

Il faut reconstruire la Méditerranée ensemble, pays de son nord et pays de son sud. C'est là un grand défi. Mais, il faut aussi que les pays du sud de la Méditerranée pensent, dès aujourd'hui, à répondre à un autre défi : définir, ensemble, leur propre conception de cette nouvelle Méditerranée qu'il faut reconstruire.

C'est peut-être, là, un thème qui devrait faire l'objet d'un autre colloque à organiser dans un proche avenir...

## **DEUXIEME SEANCE DE DEBAT**

**Présidée par M. Mohamed BENNOUNA**

**Naceur BOURENANE :**

Une politique alimentaire méditerranéenne pouvant assurer aux riverains de cette mer une "sécurité alimentaire", est-elle possible ? Quelle place tiendrait la coopération entre pays méditerranéens dans une telle politique ?

De par leurs structures productives, leur type d'insertion dans le marché mondial des produits agricoles et leurs habitudes de consommation alimentaire, les pays méditerranéens sont dans une situation peu favorable à la coopération entre eux.

Il y a d'abord des problèmes qui leur sont communs :

- La balance agro-alimentaire méditerranéenne est largement déficitaire (à l'exception de la France et de la Turquie).
- Les exportations des pays méditerranéens sont similaires, ce qui les met en situation de concurrence objective.

Il y a, ensuite, des caractéristiques spécifiques à chacune des deux rives :

- Au Nord, et à moins d'une ouverture des marchés des pays de l'Europe orientale, la réduction de la production et la reconversion de certaines branches s'imposera.
- Au Sud, la croissance démographique, d'une part, et le rôle de l'agri-

culture, dirigée vers l'exportation, comme pourvoyeur de fonds, d'autre part, poseront le problème de la satisfaction des besoins alimentaires des populations.

Au niveau de la consommation, s'il y a tendance générale à l'occidentalisation des habitudes alimentaires dans les deux rives, il subsiste néanmoins des divergences importantes dues, en plus des différences culturelles, à la différence du niveau de vie.

Autant de difficultés susceptibles d'entraver une politique de coopération entre pays méditerranéens dans le domaine agricole.

Mais une telle politique n'est pas totalement impossible. Le développement des entités sous-régionales, la promotion d'une croissance économique équilibrée et d'une démocratie sociale (et non pas seulement politique) dans les pays du Sud, d'une part, et le changement de la vision de l'Europe de ses rapports avec la rive sud vers plus d'équilibre et de prise en compte des intérêts de cette rive, d'autre part, peuvent en fournir la base.

**Claude NIGOUL :**

Deux remarques à propos de la communication de M. BELAID sont à faire :

- La convention de Lomé doit être ramenée à sa véritable dimension qui est d'être, depuis le début des années 80, le seul forum vivant de coopération Nord-Sud. Il faut rappeler qu'on y met pour 14 milliards d'ECU, ce qui n'est pas beaucoup mais qui n'est pas rien et que s'il y a des critiques très vives quant aux effets structurels de cette coopération, il n'y a rien d'autre qui puisse lui être opposé. La preuve en est que près de 70 Etats africains, caraïbes et pacifiques tiennent toujours à ce qu'elle continue à fonctionner.

- En dépit de l'absence de toute structure de sécurité collective en Méditerranée qui soit totalement et exclusivement méditerranéenne, et malgré l'intérêt que pourrait représenter une conférence des Etats méditerranéens qui comblerait ce vide, il ne semble pas réaliste d'envisager une telle perspective. Le fait que la proposition de F. Mitterand, en 1983, d'une conférence de la Méditerranée occidentale n'ait abouti à rien de concret témoigne des difficultés dans ce domaine. Mais, peut-être qu'aujourd'hui, avec la détente entre l'Est et l'Ouest méditerranéens, les efforts de relance soient plus réalistes.

**Yves LACOSTE :**

La Méditerranée n'est pas le centre du monde. Elle n'est pas marginalisée, non plus. Elle n'est pas une unité d'évidence, et peut même être une barrière, malgré les échanges qui s'y effectuent.

Quant à l'affirmation que la rive nord a besoin de la rive sud, elle est loin d'être évidente. Que la prospérité du Nord soit renforcée par une éventuelle prospérité du Sud, cela va de soi, mais ce n'est pas une nécessité. Ce qui, d'un autre côté, ne veut pas dire qu'il faille se désintéresser de ce qui se passe au Sud.

**Jean-Robert HENRY :**

On peut difficilement imaginer, aujourd'hui, un espace politique méditerranéen autonome avec des institutions politiques. Les seules institutions méditerranéennes qui existent sont malheureusement purement techniques, genre C.E.E., etc. La Méditerranée politique ne pourra être que le lieu de rapports entre des ensembles derrière les façades ; rapports, soit de coopération plus ou moins équilibrée, soit de domination plus ou moins forte. Ce sont les seules alternatives dans lesquelles on peut situer le débat méditerranéen et donner une consistance à l'idée méditerranéenne.

**Khalid NACIRI :**

Il est frappant de remarquer combien les Marocains ne se sentent pas méditerranéens, bien qu'ils aient une façade méditerranéenne. Un phénomène qui s'explique par des facteurs historiques et par l'orientation de l'ensemble de l'économie marocaine à s'intégrer directement avec l'Europe. Par conséquent, les Marocains sont davantage liés, sur le plan des représentations mentales, à l'Europe du Nord qu'à l'Europe méditerranéenne.

**Edgard PISANI :**

Comme le soulignait C. Nigoul, une réflexion plus pointue sur la convention de Lomé aurait le mérite d'ouvrir les perspectives qui jusqu'à présent étaient fermées à la coopération Nord-Sud en Méditerranée. Une négociation collective entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée n'aurait-elle pas, à la fois, la vertu de mieux résoudre les problèmes qui sont posés, et d'offrir aux pays du sud de la Méditerranée l'occasion de se

concerter ensemble pour définir leurs politiques ?

L'avantage de cette convention est qu'elle se situe sur le long terme. D'un autre côté, c'est une négociation qui porte sur une série d'instruments qui ne se limitent pas à l'aide, mais concernent aussi les relations commerciales et la stabilisation des cours des produits de base.

MM. Lorca et Lacoste ont raison d'affirmer que le Nord n'a pas besoin du Sud, même si on peut tirer d'une telle affirmation des conclusions différentes. C'est la grande révolution des années 70, qui ont vu diminuer progressivement la part de la matière première dans le produit final, faisant disparaître ainsi l'argument majeur dont disposait le Sud à l'égard du Nord. Le Nord n'a pas besoin du Sud en matière de main-d'oeuvre parce que la part de la main-d'oeuvre a tendance à diminuer dans la formation du revenu des pays du Nord. Et l'immense réservoir de main-d'oeuvre que constituait le Sud et auquel le Nord devait avoir recours ne constitue plus un élément de négociation majeur dans le débat qui est actuellement ouvert. En revanche, la question peut être posée de savoir si, non pas en tant que facteur de production, mais en tant que complice de production, le Sud est nécessaire au Nord, et si le Nord n'a pas besoin du Sud comme client.

D'autre part, il est tout à fait prématuré de faire des pronostics sur ce qui se passera à l'Est demain. L'Europe s'est prise de tendresse, d'ailleurs suspecte, à l'égard de ce qui se passait à l'Est parce qu'elle veut prendre sa revanche, celle du libéralisme sur le socialisme. Or, il n'est pas évident que ce qui est en train de se passer à l'Est offre aux investisseurs de l'Ouest des occasions immédiates de profit, ni que l'infrastructure de l'Est soit en mesure de servir de fondation à un développement industriel immédiat et que la main-d'oeuvre de l'Est soit prête à adopter les rythmes de travail auxquels sont soumis les travailleurs de l'Ouest.

En matière d'agriculture, la coopération entre le nord et le sud de la Méditerranée est effectivement une nécessité, mais est-elle possible ?

Si nous nous enfermons dans le cadre des accords internationaux de type GATT, pour l'organisation de négociations entre le Nord et le Sud, nous n'en sortirons pas, car il faut que le Sud ait quelque chose à apporter au Nord ou que le Nord accepte de modifier sa position à l'égard du Sud. Il n'y a pas eu d'Europe en matière agricole. Il y en a deux. Une Europe du Nord qui est toute prête à ouvrir ses frontières aux produits africains, et

une Europe du Sud prête à payer n'importe quelle aide financière au sud méditerranéen à condition qu'il n'envoie pas ses produits agricoles concurrents sur le marché européen.

C'est donc la définition même de la négociation internationale qui est la condition d'une négociation objective entre le sud et le nord de la Méditerranée, en matière agricole.

**Mohamed BENNOUNA :**

Vous aboutissez, en fait, à l'idée centrale qu'il existe l'Europe d'un côté et rien de l'autre. Le problème est là. Et tant que le Maghreb ne s'est pas défini lui-même, il ne peut pas dialoguer.

**Habib EL MALKI :**

Deux commentaires :

- Les propos de M. Pisani marquent un moment dans la réflexion de ce colloque. "Le Nord n'a plus besoin du Sud" est une formule très forte mais discutable, car de quel Sud s'agit-il ? Effectivement, le Nord n'a pas besoin d'un Sud primaire au sens économique du terme, mais d'un Sud qui s'insérerait dans sa stratégie de redéploiement industriel (sous-traitance). Le Nord n'a pas besoin du Sud, à la limite tant mieux : c'est une opportunité historique remarquable, car c'est une raison supplémentaire pour que le Sud pense le Nord différemment ; les riverains du Sud ont, jusqu'ici, pensé le Nord dans le cadre de modèles hérités des périodes coloniales qui ne sont pas adaptés à la réalité de cette fin du XXe siècle. Il est à souhaiter que le constat dressé par E. Pisani (le Nord n'a plus besoin du Sud) ait des prolongements concrets pour une mise à l'épreuve de la capacité du Nord à se passer du Sud et de la capacité du Sud de se repenser à travers une remise en cause des schémas traditionnels Nord-Sud.

Concernant les flux migratoires et l'appel en main d'oeuvre de l'Europe, il est juste de souligner que l'Europe n'a plus besoin de main d'oeuvre, mais quel genre de main-d'oeuvre ? Car, dans la perspective d'un marché unique, il y aura une relance de la croissance économique qui entraînera une redéfinition quant à la nature et quant au contenu des flux migratoires Nord-Sud, et l'on pourrait même dire que la modification du marché de l'emploi en Europe durant les années 90 fera appel à un nouveau type de main-d'oeuvre du côté du Sud, c'est-à-dire à de la main d'oeuvre quali-

fiée, à des cadres, à de la matière grise. Un phénomène qui prend déjà de l'importance.

- Parler de détournement des flux financiers, des flux technologiques et des flux industriels en faveur de l'Est, donc automatiquement au détriment du Sud, comme le fait M. Lorca, procède d'une analyse qui n'est pas tout à fait exacte. En effet, les nouvelles réalités en matière de coopération euro-péo-européenne doivent être prises en considération aussi bien par les partenaires de l'Europe que par les Européens. Par contre, il ne faut pas exagérer les effets de ce qui s'est passé durant ces derniers mois, ni sous-estimer la capacité d'adaptation des sociétés européennes de l'Est. L'effet d'aimantation a des limites. Il est très improbable que l'Europe de l'Est fonde dans l'Europe de l'Ouest. On assistera plutôt dans les années à venir à l'émergence d'un nouveau modèle de développement dans ces pays qui aura sa propre originalité, parce que basé sur un équilibre que créeraient l'introduction de certains mécanismes marchands, la démocratisation du processus de prise de décision et l'ouverture. Les nouveaux rapports Est-Ouest auront des retombées très positives à terme sur le schéma traditionnel Nord-Sud pour les raisons déjà évoquées ; raisons économiques,... et l'expérimentation de nouvelles formes de coopération. Ce que les pays du Sud doivent retenir c'est de ne pas regarder toujours avec les yeux du passé ce qui se passe actuellement à l'Est. L'enseignement le plus important que nous dicte ce qui se passe à l'Est c'est d'aller vite en créant des entités régionales, opérationnelles et crédibles. Et c'est dans cette optique et sur cette base qu'on pourra mettre à profit les transformations actuelles pour faire de la Méditerranée arabe un interlocuteur valable.

#### **Georges CORM :**

Il ne suffit pas de parler statistiquement de commerce brut, il faut regarder le poids des échanges euro-arabes dans le solde de la balance commerciale des pays de la C.E.E. vis-à-vis du reste du monde. Là, on trouvera des résultats surprenants. Les excédents que la C.E.E. réalise avec le monde arabe, dans certains domaines industriels où elle peut être déficitaire vis-à-vis du reste du monde, lui permettent de combler jusqu'à 40, parfois jusqu'à 60% de son déficit. Si on prend l'ensemble du Tiers Monde, jusqu'à 30 - 35% de son commerce est avec la C.E.E. ; ce qui n'est pas négligeable. A cela, il faut ajouter les échanges financiers, les transferts, les balances de services... Mais, le problème principal qui bloque la vision même de ce que pourrait être un développement d'une zone méditerranéenne, c'est le fait qu'on est trop habitué à ce que ces échanges ne

soient pas des échanges interactifs ni cumulatifs.

La première porte qu'il faut ouvrir pour un développement interactif c'est d'abord de desserrer la contrainte financière qui pèse sur le sud de la Méditerranée. La seconde porte est le règlement des conflits et la libéralisation des ressources financières qu'ils accaparent (achat d'armes...).

**Edgard PISANI :**

Il faut éviter d'attribuer au problème de la dette une importance qu'il n'a pas. Si la dette était supprimée et si rien d'autre n'a été fait en même temps, la situation économique du Sud resterait ce qu'elle est. La dette n'est qu'une condition, nécessaire peut-être, mais absolument pas suffisante à la solution du problème. D'autre part, il ne faut pas oublier que les créances privées des hommes du Sud dans le Nord valent 3/4 ou 4/5 de la dette publique que le Sud a contractée dans le Nord.

Et entendre parler de Méditerranée, dialogue euro-arabe, Méditerranée euro-arabe, ne doit pas éviter de poser la question de savoir ce que le monde arabe -pris globalement- a fait de sa fortune.

**Georges CORM :**

Il ne s'agit pas de supprimer la dette, mais de la gérer de façon orthodoxe pour permettre une véritable intégration des pays méditerranéens dans le marché financier de l'Europe. Demander le report de paiement de la dette ne signifie pas le non remboursement de la dette. D'ailleurs, le plus mauvais service qu'on peut rendre aux pays en voie de développement c'est de leur demander de ne pas payer leur dette. A cet égard, le plan Brady est une catastrophe. Au contraire, l'objectif est de rétablir la capacité de paiement régulière chez les pays arabes, grâce justement à cette stratégie de développement interactif. Et s'il faut payer la dette, il faut cesser de la payer plusieurs fois.

En ce qui concerne la fuite des capitaux, il faut lever le contrôle des changes, parce que c'est lui qui constitue la prime à la fuite des capitaux, qui encourage la spéculation et qui gèle de l'argent dans des activités improductives.

**Thierry FABRE :**

M. Belaïd a proposé une conférence d'Etats méditerranéens. A cet égard, il faut souligner avec M. Henry, que la Méditerranée n'est pas un espace politique autonome, et cette idée de conférence n'est pas un point de départ dans la coopération méditerranéenne, c'est un point d'aboutissement. C'est-à-dire qu'avant cette conférence d'Etats, il doit y avoir un cheminement qu'il nous faut trouver, et une méthode d'action en commun qu'il faut inventer. Méthode qui doit nécessairement se concrétiser par la mise en place de structures relais dans chacun des pays de la Méditerranée, car si le projet méditerranéen n'est pas porté dans chaque pays il n'aura pas lieu d'être.

**Claude NIGOUL :**

La conférence des pays méditerranéens existe, c'est le forum méditerranéen de la C.S.C.E. Il y a aussi la conférence des Non-Alignés de la Méditerranée. Donc, il n'y a pas de vide tel qu'on semble le considérer, et le problème de trouver un cadre de négociations méditerranéennes n'est pas le problème qui se pose. Le véritable problème réside dans les innombrables conflits qui embrasent encore la Méditerranée.

**Naceur BOURENANE :**

Trois remarques :

- Il ne faut pas exagérer l'ouverture sur l'Est. Plusieurs contraintes s'y opposent : taux d'inflation important dans ces pays, lourdeurs administratives, etc... D'ailleurs le nombre des sociétés mixtes reste relativement limité.

- Les méditerranéens du Sud ont une attitude trop optimiste vis-à-vis de leurs problèmes. En matière d'agriculture et d'alimentation, par exemple, d'ici l'an 2000, la Méditerranée du Sud va être structurellement déficitaire. A moins qu'on ne réorganise nos structures de production et qu'on ne développe suffisamment la technologie et la recherche dans ce domaine. Et c'est, peut-être, à ce niveau là que nous avons le plus besoin du Nord.

- Le Nord a, malgré tout, besoin du Sud à cause de l'émergence de blocs de plus en plus gigantesques. Le tandem USA-Canada examine la

possibilité d'insertion du Mexique, le Japon entreprend une politique économique et sociale spéciale vis-à-vis des pays de l'Asie du Sud-Est. L'Europe n'a pas le choix, de ce point de vue là, si elle veut garder sa place parmi ces blocs.

**Sadok BELAID :**

Si la rive nord n'a pas besoin de la rive sud, pourquoi dialogue-t-on, alors ?

Quoi que l'on dise, l'Europe a besoin d'un Sud politiquement stable et économiquement développé pour entretenir avec lui ce que M. Pisani appelle des rapports de clientèle.

Il est vrai que le modèle de coopération entre le Sud et le Nord, tel qu'on l'a connu durant ces dernières décennies, s'est soldé par un bilan négatif pour les pays du sud de la Méditerranée. Il faut donc trouver un nouveau modèle en se référant à des expériences qui ont réussi comme celle du sud-est asiatique où le Japon a joué un rôle moteur.

**Troisième partie**

**LES ENJEUX DE LA SECURITE  
EN MEDITERRANEE**

# QUELQUES REMARQUES SUR LES FACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'INSECURITE EN MEDITERRANEE

**Claude NIGOUL**

*Directeur de l'Observatoire stratégique méditerranéen à Nice*

La Méditerranée, au même titre que la plupart des zones critiques dans le reste du monde, a connu au cours de ces dernières années une évolution qui, globalement, va dans le sens d'une résolution des conflits et d'un apaisement des tensions. La négociation prend le pas sur le choc des armes, la dérive des contentieux est stoppée, des dialogues naguère impensables s'ouvrent soudain. La force n'est plus le recours inévitable, des cessez-le-feu sont proclamés et, si les armées restent face à face, c'est en posture plus vigilante qu'offensive. Le climat se fait ainsi moins inquiétant et la perception des menaces multiformes qui pèsent sur la région s'émousse en maints endroits, alors que le diplomate relaye le soldat. Sans doute, cette euphorie est-elle tempérée par la persistance, et même l'aggravation de la violence au Proche-Orient, mais tous les observateurs s'accordent pour voir dans le retour des colombes la marque d'une commune volonté de Washington et de Moscou, chacun se prend à espérer une stabilisation générale voulue par les superpuissances. C'est dire qu'il n'est plus aujourd'hui possible d'imputer à l'Union Soviétique et aux Etats-Unis le rôle destabilisateur principal en Méditerranée. L'identification de l'U.R.S.S. comme synthèse de toutes menaces dans la région n'est plus aujourd'hui acceptable face aux interprétations dominantes qui prêtent au Kremlin une volonté sincère ou obligée de désengagement général, alors que de

surcroît les signes s'imposent qui, en Méditerranée comme ailleurs, confirmeraient ces analyses. Ainsi, à l'Est comme à l'Ouest, après le temps de la croisade où toutes stratégies concouraient à refouler et contenir l'adversaire, viendrait celui de la croisière où l'activité militaire et diplomatique serait mise au service de la fraternisation des peuples, du désir de découvrir l'autre et d'être mieux connu de lui.

Le nouveau climat de confiance qui se développe dans le bassin méditerranéen se fonde sur une tendance générale au dialogue qui, à l'exception de la zone proche-orientale, s'impose partout où tensions de voisinage et fragilité chronique des Etats nourrissent une violence endémique aux imprévisibles explosions. Le grand vent des conflits qui, depuis des années, se déchainait à la périphérie, contribuait grandement à entretenir ces braises. En retombant, il les prive de leur principal aliment.

Ainsi, sans qu'on puisse pour autant considérer que sont dénouées les situations qui les avaient engendrés, les conflits du Sahara occidental et du Tchad se sont déplacés du champ de bataille à la table de négociation. Il en est de même pour la guerre Irak/Iran qui, sans être un conflit méditerranéen, constitue une secousse sismique qui ébranle toute la région de la Méditerranée orientale. Que cette évolution soit provisoire ou irréversible, elle trouve une confirmation rassurante au coeur même du bassin où les multiples tensions qui perturbaient les rapports entre riverains ou la stabilité de certains d'entre eux, connaissent une évidente détente. Partout s'exprime la volonté de régler pacifiquement des contentieux naguère aux limites du *casus belli*, tandis que les acteurs, qu'une véritable paranoïa politique rendait jusqu'alors menaçants, retrouvent un calme inattendu. Certains régimes menacés ont retrouvé une légitimité qui semblait fortement ébranlée. Tel est le cas de la Tunisie depuis sa reprise en main par le Général Ben Ali, de la Turquie où les militaires restituent progressivement le pouvoir aux civils, et même de l'Algérie où, après les émeutes d'octobre 1988, s'est dessiné un début de démocratisation.

Par ailleurs, les relations de voisinage, souvent tendues en Méditerranée, prennent un tour plus amène là où elles s'exacerbaient le plus volontiers.

Sur le plan bilatéral, tout d'abord. Tel est le cas au Maghreb, où Rabat et Alger rétablissent leurs relations diplomatiques, où la Tunisie et la Libye font de même, et où le Maroc et la Libye "oublie" l'épisode de l'Union arabo-africaine. Ainsi en va-t-il, également, entre la Grèce et la Tur-

quie qui abordent un dialogue direct à propos de la Mer Egée, et indirect, par communautés interposées, à propos de Chypre.

Cette embellie du climat méditerranéen trouve même des prolongements au plan multilatéral où des tentatives d'union, souvent proclamées mais jamais réussies, sont spectaculairement relancées.

C'est ainsi que dans les Balkans, lieu géométrique de tout les déchirements, ethniques, linguistiques, religieux, idéologiques, l'idée d'une "coopération régionale saine" fait son chemin et qu'en février 1988 se tient à Belgrade une "rencontre des ministres des Affaires Etrangères des six pays, qui n'est pas encore une conférence mais pourrait le devenir.

Il est évident qu'une telle évolution est dûe, pour l'essentiel, au nouveau climat qui prévaut dans les relations Est-Ouest et à la volonté des super-puissances de débarrasser les chemins de leur négociation directe des éboulements conflictuels qui les encombrant et qu'elles provoquaient et entretenaient de façon plus ou moins sournoise.

Sans doute, est-on encore loin de cette Méditerranée sans les Grands que certains appellent de leurs vœux. Tant que la formule, puisque l'Union soviétique se veut pays riverain, signifiera seulement exclusion des Etats-Unis, cette perspective restera bouchée. Mais, la conjoncture nouvelle peut favoriser l'amorce d'une telle tendance qui verrait les Méditerranéens se saisir collectivement de leur destin.

Ainsi, tandis que s'apaisent les vents de la division, peut se lever le souffle d'une coopération entre les riverains moins jalousement surveillés par les puissances tutélaires. Mais, dans le même temps où retombent les fumées et les poussières du conflit Est-Ouest, s'accusent les traits principaux des tensions Nord-Sud qu'elles contribuaient jusqu'alors à masquer.

La Méditerranée n'a participé que marginalement à l'essor économique de l'Europe occidentale. Les Etats riverains du Nord en ont été longtemps écartés, non seulement pour leur pauvreté endémique qui leur interdisait de marcher au même pas que leurs plus puissants et dynamiques voisins, mais aussi en raison de leur incapacité à se doter d'un régime politique compatible avec le modèle de démocratie généralisé en Europe de l'Ouest. A cause des lenteurs de l'industrialisation et de la démocratisation, le Portugal, l'Espagne et la Grèce ont été maintenus longtemps aux marges de la prospérité jusqu'à ce que la dynamique du grand marché

communautaire et le ralliement à une pratique politique plus présentable leur ouvrent les portes de la Communauté économique. Encore y font-ils figure de parents pauvres, loin derrière les plus favorisés, ne partageant leur retard qu'avec l'Irlande, cet autre marginal. Le mal-développement qui les caractérise encore se retrouve pourtant sur la partie proprement méditerranéenne des deux Etats plus avancés de la région qui participent depuis l'origine à la dynamique de croissance du marché commun : la France et l'Italie. C'est, ainsi, toute la façade méditerranéenne de l'Europe qui souffre encore d'un moindre développement générateur de déséquilibre et de tensions que la politique régionale communautaire, et plus encore les programmes intégrés méditerranéens, s'efforcent de réduire.

Cette relative pauvreté ne saurait pour autant être comparée à celle des pays de la rive sud. Ceux-là, marqués plus encore de la frugalité des économies de la Méditerranée, ont dû faire face à des handicaps conjoncturels supplémentaires : exploitation coloniale, indépendance parfois mal assumée, stratégies de développement erronées, pression ravageuse du système international. Leurs divisions non surmontées les ont affaiblis et les ont privés d'un poids suffisant dans la négociation internationale, que ce soit sur le marché mondial ou dans leurs relations avec l'Europe voisine, à laquelle les lie pourtant l'histoire commune, le voisinage et les complémentarités économiques et politiques.

En dépit des progrès réels que la rente inespérée, mais illusoire, des hydrocarbures est venue soutenir, les pays du Maghreb continuent à courir derrière leur développement. C'est que leurs incontestables efforts se heurtent à une situation démographique explosive, faite de croissance qui en dévore les fruits et de déséquilibres qui viennent ajouter à l'instabilité chronique de la zone.

## L'inégalité

La prospérité attendue au sud de la Méditerranée n'a pas été au rendez-vous. L'agriculture y est partout déficitaire, l'industrialisation ratée, la dépendance extérieure générale. En dépit d'atouts non négligeables, le Maghreb n'a pu, ni su, mettre en oeuvre les modèles de développement qui ont valu aux nouveaux pays industrialisés du sud-est asiatique ou d'Amérique latine une croissance remarquable.

La nature est la première responsable des inégalités du développement. Par la géographie tout d'abord, qui réserve la fertilité à une zone littorale, plus ou moins profonde, adossée à des montagnes que prolongent

d'immenses étendues désertiques. La richesse et la puissance se trouvent donc généralement sur les côtes. C'est là que se développent les bourgeois détentrices du pouvoir dont sont largement exclues les populations rurales et montagnardes de l'arrière pays. Les tensions régionales qui en découlent ont donc aussi une portée politique. Elles sont aggravées par le développement, souvent incontrôlé, des grandes agglomérations qui s'échelonnent le long des côtes (à l'exception du Maroc) et deviennent à la fois le symbole d'une certaine modernité mais aussi celui d'une corruption des mœurs traditionnelles. Ainsi, au clivage social, s'ajoute une fracture culturelle propice à l'agitation intégriste.

Par la géologie ensuite, qui a pourvu inégalement en richesses minérales les sous-sols nord-africains : l'Algérie et la Libye en hydrocarbures, le Maroc en phosphates. Les vicissitudes internationales ont fait de cette distribution aléatoire un multiplicateur d'inégalité qui se marque de façon spectaculaire dans les écarts du niveau de vie théorique. Malgré l'effondrement récent du P.N.B. de son pays, le libyen dispose d'un revenu moyen (environ 5.500 \$) deux fois supérieur à celui de l'Algérien (environ 2.500 \$), cinq fois à celui du tunisien (environ 1.300 \$), près de sept fois à celui du marocain (environ 800 \$). Cette situation ne peut qu'aviver les traditionnelles rivalités de voisinage, et même les exacerber lorsque l'accès à certaines ressources est disputé. Ainsi, du pétrole *off-shore* que convoitent, au large de leurs côtes, la Tunisie et la Libye et qui a alimenté une dispute juridique devant la Cour internationale de La Haye dont la Tunisie avait refusé de reconnaître la décision, voyant dans les prétentions de son voisin un véritable *casus belli*, avant qu'un accord n'intervienne ces derniers mois !

Cette inégalité interne au Maghreb ne peut être dissociée de celle qui se creuse avec l'environnement économique naturel que constitue pour lui l'Europe occidentale et, plus précisément, les Etats riverains du nord de la Méditerranée. Malgré la crise économique, le mouvement d'augmentation du revenu par habitant y est général au cours des dernières années (il est particulièrement remarquable en Espagne : de 700 \$/hab., en 1965, à 7.800 \$/hab., en 1988) alors que le même indicateur est à peu près stable, où même à la baisse dans les pays maghrébins (Libye). Il y a tout lieu de craindre que l'entrée dans la Communauté, pour l'Espagne et le Portugal, et les politiques communautaires de développement régional, pour l'ensemble des pays méditerranéens de la C.E.E., contribuent à renforcer cette tendance.

La Dépendance des pays du Maghreb vis-à-vis des marchés mondiaux a désormais atteint un niveau alarmant. Elle n'est pas celle d'acteurs dynamiques des échanges internationaux mais exprime une aliénation croissante de leurs économies, gravement vulnérables aux évolutions erratiques des marchés. Elle se manifeste essentiellement dans les domaines, alimentaire, commercial et financier.

1) La dépendance alimentaire affecte, désormais, la quasi totalité des pays de la région. Le tableau ci-dessous est révélateur de sa gravité.

	Déficit structurel très grave	Déficit structurel grave	Déficit structurel faible
CEREALES	Libye Algérie	Egypte Tunisie Syrie	Maroc
SUCRE	Libye Tunisie Algérie Syrie		
FRUITS ET LÉGUMES		Tunisie Algérie Egypte	
VIANDE		Tunisie Maroc Syrie Egypte Algérie	
CORPS GRAS	Algérie	Egypte Maroc	Libye

Alors que l'autosuffisance était naguère la règle, la destruction de l'économie, consécutive à des entreprises d'industrialisation inconsidérées et aux nécessités de développer une agriculture d'exportation, a réduit la part des cultures vivrières. Dans le même temps, se sont instaurées de nouvelles habitudes de consommation ne correspondant pas aux capacités traditionnelles de l'agriculture et nécessitant le recours aux produits importés. Enfin, dans certains cas, comme en Tunisie par exemple, la satisfaction de la demande externe, pourvoyeuse de devises, donne priorité à l'industrie agro-alimentaire ou aux besoins des populations touristiques sur la

consommation domestique. Ainsi, est paradoxalement dévoyée une part de la production alimentaire pour l'obtention de devises qui seront en partie utilisées à combler, par des achats sur les marchés extérieurs, d'autres déficits alimentaires. Cette logique absurde est bien connue dans le Tiers-Monde et rend plus fragile encore une agriculture qui n'assure plus l'auto-suffisance.

Dans ce contexte, la politique agricole commune de l'Europe a produit des effets particulièrement négatifs.

- Du fait de leur passé colonial, plusieurs Etats membres de la Communauté européenne entretiennent des relations privilégiées avec un ou plusieurs pays du sud ou de l'est de la Méditerranée : c'est le cas de la France avec les pays du Maghreb, la Syrie, le Liban ou l'Egypte ; c'est vrai pour le Royaume-Uni avec Malte, Chypre, la Jordanie et l'Egypte, pour l'Italie avec la Libye et la Tunisie... Au moment de sa mise en place, la C.E.E. a dû tenir compte de cet héritage de "préférences commerciales", d'où la signature d'accords préférentiels avec tous les pays riverains de la Méditerranée (la Libye et l'Albanie exceptées). Les accords se succédèrent entre 1972 et 1977. De par ces accords, la C.E.E. consent à ses partenaires de substantielles réductions de droits de douane pour les produits agricoles importés en Europe et le libre accès pour leurs produits manufacturés sur le marché européen.

- Mais, l'application de ces accords fut très décevante. Les réductions de droits de douane pour les denrées agricoles ne furent pas d'une grande efficacité ; d'abord parce que les droits de douane ne sont guère élevés et ensuite et surtout parce que les mécanismes de la Politique agricole commune (P.A.C.) constituent en eux-mêmes un obstacle dirimant à la pénétration en Europe des produits d'Afrique du Nord. Les tomates marocaines sont, après "prélèvement", vendues au même prix que leurs concurrentes italiennes. Il en va de même pour le vin algérien à l'égard de son concurrent français, ou des fruits et légumes marocains et tunisiens à l'égard de leur concurrent espagnol. Bien plus, le système des "restitutions" fait que certains produits européens concurrencent outrageusement les productions maghrébines sur certains marchés de l'Est ou d'Afrique Noire. Quant aux possibilités de libre accès accordées aux produits manufacturés des pays arabes sur le marché européen, elles ne furent guère utilisées compte tenu de la faiblesse structurelle de l'industrie dans ces pays. La seule exception fut le secteur du textile qui fit preuve d'un grand dynamisme, mais se heurta très vite à la "politique dite des secteurs en crise"

mise en oeuvre par la Communauté européenne. Menaçant d'utiliser la clause de sauvegarde pour protéger leur industrie textile en pleine reconversion, les pays européens parvinrent à convaincre leurs homologues d'Afrique du Nord de signer des "accords d'auto-limitation" qui eurent pour conséquence d'empêcher une forte pénétration des textiles d'Afrique du Nord en Europe. Il est vrai qu'un certain nombre d'abus avaient été révélés, certains produits étant fabriqués en Extrême-Orient, mais vendus avec le label marocain ou tunisien.

Tous les pays arabes n'ont pas, de ce point de vue, le même niveau de vulnérabilité. Avec l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, c'est incontestablement le Maroc qui devrait subir le préjudice le plus important. Les produits agricoles exportés par le Maroc se vendent en priorité dans les pays de la C.E.E. (63% des exportations agricoles, en 1987). De fait, c'est près de la moitié des exportations marocaines d'agrumes qui est menacée, à partir du moment où l'Espagne bénéficie du principe de la préférence communautaire. Ainsi, de 1970 à 1988, la part des agrumes dans les exportations agricoles du Maroc a chuté de 15 à 5% ; il en va de même pour l'huile d'olive tunisienne, puisque l'Espagne est le premier exportateur mondial d'huile d'olive...

Certes, le caractère excédentaire de certaines productions agricoles en Europe ne présente pas que des inconvénients pour les pays arabes. La surproduction mondiale de blé et la "guerre du blé" qui opposent depuis 1980 les exportateurs américains, australiens et argentins aux exportateurs européens, profitent largement aux pays arabes du sud de la Méditerranée, qui sont de gros importateurs nets de céréales.

La rivalité USA/C.E.E. a fait chuter les cours du blé, qui sont passés de près de 200 \$, en 1980, à 77 \$, en 1986... Cela a été une bonne chose pour les pays arabes qui ont importé, en 1988, près de 17 millions de tonnes de blé (7 en Egypte, 3,4 en Irak, 2,2 au Maroc, 2 en Algérie...).

2) Dans cette perspective, la sauvegarde des parts acquises sur les marchés mondiaux est un impératif vital. La dépendance commerciale qui en résulte, aussi bien vis-à-vis des clients que des fournisseurs, présente une physionomie spécifique.

Elle est tout d'abord géographique, car les échanges sont cantonnés, pour l'essentiel, à des partenaires régionaux bien définis.

Il est stupéfiant de constater non seulement la faiblesse mais, on serait tenté d'écrire, l'inexistence des échanges commerciaux inter-maghrébins. Pour le Maroc, l'Algérie et la Libye, le commerce avec les voisins du Maghreb représente moins de 1% de leur commerce extérieur total. Ainsi, le commerce algéro-libyen ou algéro-tunisien se situe au niveau de traces quasiment impondérables, et l'Algérie commerce beaucoup plus avec la Turquie ou la Yougoslavie qu'avec la Tunisie ou la Libye, ses voisines. Seule, la Tunisie, qui réalise 1% de ses importations et 5% de ses exportations avec ses voisins maghrébins, fait figure plus honorable dans un ensemble où l'évocation des échanges commerciaux comme moteur de l'intégration relève du surréalisme.

Il est vrai que le commerce ne peut naître que de complémentarités qui justifient, entre les systèmes économiques, des courants d'échanges mutuellement bénéficiaires. En ce qui concerne la zone maghrébine centrale, deux facteurs ont contribué à modeler les économies selon une physionomie qui les rend plus concurrentielles qu'elle ne les rapproche. Le premier est géophysique, la nature y a favorisé le développement de productions agricoles identiques qu'elles ne peuvent échanger. Le second est la colonisation qui a conduit la France à développer des productions telles que celle du vin, au service de l'économie impériale, mais évidemment totalement étrangères aux impératifs du développement autocentré que préconisent aujourd'hui les théoriciens de la souveraineté économique.

S'ignorant mutuellement, les pays du Maghreb ont globalement pour principaux partenaires commerciaux : l'Europe, les Etats-Unis et l'U.R.S.S.. A la veille de l'élargissement de la C.E.E., leur commerce avec l'Europe représentait une part considérable des flux.

Le Maroc réalisait 44% de son commerce total avec la C.E.E., l'Algérie 51%, la Tunisie 60%. Ils exportaient vers la Communauté 3/4 de leur production agricole. Par ailleurs, l'Europe était le principal fournisseur du Maghreb avec 60 % pour l'Algérie, 50% pour la Tunisie et 44% pour le Maroc. Mais, le débouché sud-méditerranéen ne représentait, en 1984, que 7,3% de ses exportations totales. Il y a donc un décalage entre l'intérêt commercial offert par le Maghreb pour la C.E.E. et celui offert par la C.E.E. pour le Maghreb.

Il est trop tôt pour apprécier l'impact réel de l'élargissement sur ces échanges, mais la logique veut qu'il soit sans effet sur les courants exporta-

teurs de l'Europe vers le Maghreb et affaiblisse, au contraire, les exportations maghrébines vers l'Europe.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. verront-ils, alors, leur position raffermer par cette évolution ? On peut d'autant plus le supposer que la dépendance des pays de la rive sud se caractérise aussi par la vulnérabilité que leur confèrent des capacités exportatrices reposant essentiellement sur une seule catégorie de produits : hydrocarbures pour l'Algérie et la Libye, produits agricoles pour la Tunisie et le Maroc ; ce dernier étant, de surcroît, le troisième producteur mondial de phosphates. Toute perturbation dans les secteurs concernés est donc une menace de crise générale pour leurs économies. Aux risques que fait courir sur l'agriculture tunisienne et marocaine l'élargissement communautaire, vient s'ajouter, pour l'Algérie et la Libye, la menace de dépression durable du marché de l'énergie. (Ainsi, la Libye a connu, dans la période 1980-88, une "décroissance" annuelle de 6,6%, et l'Algérie a, de son côté, enregistré pour la première fois en 1988 un taux de croissance par habitant négatif de - 2,7%).

Ses conséquences, déjà ressenties depuis 1984, ont été dramatiquement aggravées par l'effondrement durable des cours du pétrole depuis 1985. La chute des revenus pétroliers vient frapper de plein fouet des économies qui, en 10 ans, s'étaient structurées en fonction d'une rente nouvelle et considérable, se mettant inconsidérément dans un état d'extrême dépendance vis-à-vis d'un marché international rendu à merci.

Le redéploiement des consommateurs montre les limites d'une stratégie euphorique qui soumet les économies des exportateurs à un choc en retour dont les effets ne peuvent être encore évalués. Un fait est toutefois certain : si la perte des revenus énergétiques devait se confirmer dans des proportions aujourd'hui prévisibles, les soubresauts qui s'en suivraient pourraient prendre la dimension d'un véritable séisme. C'est ce que laissait déjà entendre la Conférence arabe de l'énergie, tenue à Alger en mai 1985, dans un rapport de l'*Oxford Institute Energy*, établi avant les développements de l'hiver 1985-86 qui ont affecté le prix du brut.

Ainsi, la dépendance commerciale des pays du Maghreb peut-elle très globalement s'analyser en deux propositions restrictives :

- une capacité d'exportation réduite à des produits de base, de plus en plus fortement concurrencés ;

- un fichier clients géographiquement limité.

C'est à s'affranchir de cette double contrainte que doivent s'attacher les politiques nationales.

3) L'endettement extérieur représente la troisième composante principale de la dépendance maghrébine : il est la résultante normale des deux précédentes.

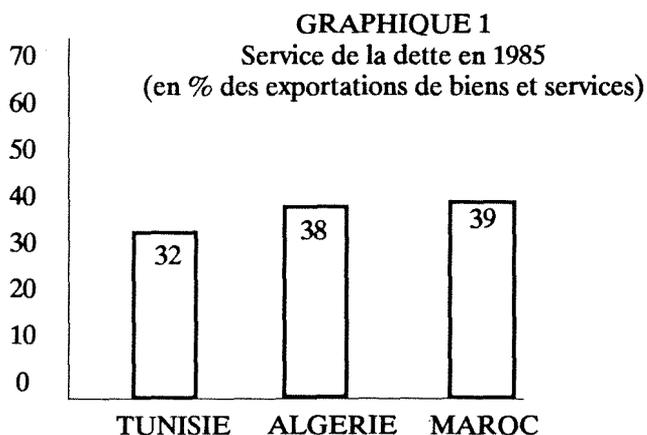
Les pays considérés sont lourdement endettés. Quelles que soient la rusticité de certaines comptabilités nationales, et les équivoques des appareils statistiques internationaux, le fait est incontestable dans sa gravité même : 21 milliards de dollars pour l'Algérie, 20 pour le Maroc, 6 pour la Tunisie, à la fin 1987. Ces chiffres sont impressionnants, mais ils ne rendent pas compte de la signification relative du phénomène qui varie d'un pays à l'autre. Ainsi le Maroc apparaît-il comme le plus menacé au travers des ratios les plus révélateurs, puisque sa dette totale représente 42% de ses exportations annuelles, dont 25 % des recettes repartent sous forme de paiement d'intérêt (Cf. tableau ci-après - 1985).

La situation semble même s'aggraver, puisqu'en fonction des derniers chiffres disponibles (1987-88), le ratio dette-exportations s'est encore détérioré.

	Dette totale		dont dette à long terme (1985)	Dette totale/ Exportation	
	1985	1988		1985	1988
Tunisie	5,7	6	5,0	208	260
Algérie	19,7	21,05	17,6	143	250
Maroc	13,7	20,7	11,8	249	636

Sources : Financement et dette extérieure des pays en développement, O.C.D.E., juillet 1987.

Pour les exportations de biens et services, statistiques de balances de paiements, F.M.I.



Source : OCDE pour les statistiques d'intérêts et d'amortissements ; FMI pour les exportations de biens et services.

Par contre, si on se réfère à la structure des recettes courantes, c'est l'Algérie qui est la plus fragile puisque sa capacité de faire face aux charges de sa dette dépend à 97% de ses seules exportations énergétiques, alors que la Tunisie et le Maroc ont maintenant réussi à accroître considérablement leurs exportations manufacturières (désormais, environ 40% du total des marchandises), même si les produits primaires continuent à peser très lourd dans les recettes courantes.

	Produits manufacturés	Autres marchandises	Services	Transferts sans contreparties	TOTAL
Tunisie	23,8	32,0	33,4	10,8	100
Algérie	1,4	89,8	5,1	3,7	100
Maroc	23,3	30,4	21,2	25,1	100

Enfin, la Libye, même si elle n'est pas "fichée" dans les statistiques internationales, ne peut dissimuler une situation des plus inquiétantes. Tripoli doit quelque 4 milliards de dollars aux entreprises et sociétés étrangères ayant signé des contrats avec la Libye. Les plus gros créanciers sont les Italiens avec 1 MD, devant les Turcs (500 mns), les Sud Coréens (400 ms), la R.F.A. (300 ms), le Japon (250 mns), la France (120 mns), l'Espagne (100 mns) et la Grèce (40 mns). La dette extérieure se situerait aux alentours de 9 milliards de dollars, ce chiffre incluant la dette militaire dûe à l'U.R.S.S. (4 à 5 mds).

Cette situation générale crée évidemment une dépendance difficilement supportable à l'égard des créanciers, des bailleurs de fonds et des institutions ou gouvernements appelés à faire les fins de mois. En termes de sécurité, elle présente un double tranchant. C'est sans doute un moyen de pression susceptible de calmer des velléités de turbulence de la part des gouvernements. Mais, c'est aussi, pour l'opinion publique, un facteur d'exaspération et un prétexte à révolte lorsque les mêmes gouvernements sont conduits à prendre des mesures d'austérité exigées par les partenaires financiers au nom d'un nécessaire redressement. Les émeutes de ces dernières années au Maroc et en Tunisie sont aussi des émeutes F.M.I.

**Les problèmes de population** sont indissociables de ceux du développement : ils les aggravent et les prolongent. La poussée démographique se traduit évidemment par une pression croissante de la demande sur des économies qui ne peuvent la satisfaire pleinement. Elle est, alors, un facteur d'instabilité interne quand l'insatisfaction se transforme en contestation de la rue. Mais elle est aussi source de tensions internationales, car elle s'est traduite par des mouvements migratoires non préparés et incontrôlés, dont on commence à mesurer les dommages qu'ils entraînent pour les convivialités internes et périphériques.

1- La mutation démographique revêt deux aspects complémentaires. Elle affecte tout d'abord la structure de population de l'ensemble du Maghreb. Les tableaux figurant en annexe en donnent les caractéristiques principales :

- augmentation asymptotique de la population globale, le Maghreb passant de 20 millions d'habitants en 1950, à 140 millions en 2025.

- part relative démesurée de la population jeune : 40% de jeunes de moins de 15 ans en 1950, 45% aujourd'hui, pour l'ensemble de la région.

On notera toutefois que, contrairement à une idée reçue, cette tendance devrait décliner rapidement dès la fin du siècle pour revenir à une proportion de moins de 30% en 2025.

Elle modifie, ensuite, la répartition des populations par pays en accentuant les déséquilibres déjà existants. Tunisie et Libye pèseront d'un poids modeste face à un Maroc et une Algérie, forts chacun de 60 millions d'habitants. Il est raisonnable de craindre que les tensions entre ces deux pays seront alourdies et leurs rivalités avivées.

Enfin, à l'échelle de la Méditerranée globale, c'est un renversement symétrique des équilibres qui s'effectuera entre les pays du Nord et ceux du Sud. Entre 1950 et 2025, la part des pays européens passera de 70% à 30% du total dans une symétrie qui jouera alors au profit des pays de la rive africaine.

S'"il n'est de richesse que d'hommes", les rapports de puissance, tant à l'intérieur du Maghreb que dans l'ensemble de la région devraient en être affectés profondément.

2- Ces bouleversements de population ont eu d'ores et déjà leurs premiers effets secondaires sous la forme de mouvements migratoires qui ont introduit en Méditerranée de nouvelles sources d'instabilité et de tension.

L'ensemble de la région, du fait de sa relative pauvreté, de ses difficultés d'adaptation à l'ère industrielle, de la colonisation et de ses séquelles, de l'insécurité générale qui la caractérise, a traditionnellement connu d'importants transferts de population plus ou moins volontaires. Toutefois, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les raisons économiques qui poussent les plus pauvres vers les zones de prospérité ont constitué le moteur principal d'un phénomène migratoire complexe qui s'est déroulé en deux vagues successives, dont seule la première est clairement perçue par les Européens.

Elle s'est déployée principalement pendant la période de forte croissance 1960-75. Orientée Sud-Nord, elle a drainé vers le centre de l'Europe industrielle des travailleurs provenant de la périphérie (Italie, Grèce, Espagne, Portugal, Turquie) et des anciens pays colonisés (Maghreb, Afrique occidentale). Elle a concerné environ 8 millions de migrants et a été stoppée (si on fait abstraction de l'immigration clandestine et des regrou-

pements familiaux) par la crise, le chômage et l'accèsion de certains pays en développement au statut de pays en voie d'industrialisation.

C'est alors que c'est déroulée une deuxième vague de tout autre nature, mais qui a également intéressé les pays du Bassin méditerranéen. Elle est caractérisée par des flux Sud-Sud en direction des pays producteurs de pétrole (Arabie saoudite, Koweït, Emirats, Qatar, Bahrein, Oman, Iraq, Libye) en provenance des autres pays arabes (Egypte, Jordanie, Syrie, Liban, Yemen, Tunisie). En 20 ans, elle a touché environ 6 millions de migrants de toutes catégories, du manoeuvre au chef d'entreprise.

Les effets de ce phénomène, dans les pays d'accueil, sont controversés pour ce qui concerne l'Europe occidentale. Certains y voient un enrichissement, d'autres un facteur d'édulcoration, voire de perversion culturelles. La France, qui est le pays le plus touché avec une émigration d'origine maghrébine de plus de 4 millions de personnes y compris les français d'origine maghrébine, a vu cette situation empoisonner le débat politique et en devenir un des ressorts essentiels. Ailleurs, le problème, sans provoquer la même exacerbation passionnelle, se pose en termes toujours plus abrupts sans susciter pour autant un véritable débat et, a fortiori, aboutir à la définition de politiques raisonnables et cohérentes. Ainsi, en Belgique déjà déchirée par ses querelles linguistiques, mais aussi, et cela est nouveau, en Italie et en Espagne où l'immigration maghrébine, évaluée à un million de personnes, engendre des premières réactions xénophobes.

Dans les pays d'émission de la zone sud, l'émigration est facteur de destabilisation pour les principales raisons suivantes :

- Economiquement, les effets des remises, c'est-à-dire de l'envoi de fonds vers le pays d'origine, sont controversés. Elles assurent sans doute des transferts considérables qui, au début des années 80, étaient évalués à 25 milliards de dollars pour l'ensemble des pays en développement, mais l'usage qui en est fait, orienté non sur des investissements productifs, mais sur l'achat de biens de consommation, le plus souvent importés, contribue à déprimer l'économie locale et à réduire ses capacités de développement autonome. De surcroît, les politiques d'accueil mises en oeuvre par certains pays européens qui, comme la France, ont en même temps stoppé l'arrivée de nouveaux émigrants et favorisé le maintien définitif des anciens, tend à réduire au fil du temps les transferts vers les pays du Sud, puisque les regroupements familiaux leur enlèvent leur principale raison

d'être. La réduction de cette source de devises ne peut qu'accroître les difficultés d'économies qui en manquent cruellement.

- Socialement, si la première vague d'émigration Sud-Nord a contribué à détendre l'offre de main-d'oeuvre sur des marchés nationaux incapables de l'absorber, la deuxième vague Sud-Sud a eu, pour les pays exportateurs, des conséquences totalement différentes. En effet, les Etats pétroliers sont parvenus à attirer du personnel qualifié qui faisait déjà défaut dans leur propre pays d'origine : professeurs, médecins, artisans, ingénieurs. De nombreux enseignants ont quitté l'Egypte où, pourtant, le nombre des illettrés augmente. En Jordanie, les deux tiers des ingénieurs, le tiers des médecins, la moitié des infirmières ont quitté le pays, attirés par les rémunérations substantielles que leur offrent des économies artificielles sans main-d'oeuvre ou cadres nationaux.

- Politiquement enfin, les pays exportateurs de main d'oeuvre peuvent devenir les otages des nouveaux pays d'accueil, qui se préoccupent fort peu des conséquences néfastes de leur politique d'immigration s'ils n'en font pas même un instrument de pression politique. A cet égard, les pays les plus menacés du bassin méditerranéen sont la Tunisie et surtout l'Egypte, comme l'a montré, pendant l'été 1985, la décision libyenne d'expulser plusieurs dizaines de milliers de ressortissants de ces pays. Cependant, c'est l'ensemble du monde méditerranéen qui est menacé de tensions supplémentaires si la conjoncture devait confirmer le mouvement.

Le renversement de tendances sur le marché pétrolier remet en cause le rythme de croissance, les grandes réalisations, les projets grandioses des pays exportateurs qui avaient initialement justifié l'appel à la main d'oeuvre étrangère. La tendance devrait s'accroître vers le retour des travailleurs les moins qualifiés. Elle sera accélérée par le recours de plus en plus important à une main d'oeuvre de remplacement, d'origine asiatique, dont la productivité est meilleure et la discipline exemplaire.

Ces analyses devraient évidemment être complétées par des considérations sur le marché de l'emploi, toujours plus menacé par la poussée des jeunes, généralisées à l'ensemble du Bassin méditerranéen et nuancées selon les pays.

Elles suffisent, cependant, à éclairer de façon inquiétante une situation qui ne cesse de se dégrader. Les pays au sud de la Méditerranée peuvent connaître des évolutions momentanément contrastées : embellie aujour-

d'hui au Maroc, assombrissement en Algérie. Pour tous, les tendances lourdes de l'économie portent au pessimisme. Les difficultés toujours plus grandes que rencontrent des masses désabusées qui n'ont d'autres moyens d'expression que la rue sont une menace pour la stabilité politique interne de chacun, mais aussi pour celle de l'ensemble de la région. Dans le terreau du mécontentement, prospèrent les extrémismes. Face aux dangers qui s'accumulent, la réponse ne peut être isolée : son efficacité suppose le dépassement de l'éclatement politique caractéristique de la Méditerranée. L'Europe, non sans mal, semble le comprendre au Nord. Le Maghreb semble à son tour disposé à passer de l'incantation de l'union à sa construction. Il reste à ces deux parties, si souvent affrontées, et pourtant si profondément solidaires, à bâtir leur rapprochement, condition de leur sécurité sinon de leur prospérité. Le bouleversement de l'Histoire en cette fin de siècle devrait les y inciter. Tant il est vrai que derrière la réconciliation qui se dessine entre l'Est et l'Ouest, se profile aussi le front commun des nantis des sociétés industrielles qui pourrait endiguer le déferlement des défavorisés que prédisait naguère le Colonel Houari Boumediène. Aux méditerranéens de savoir si, dans la promotion de leur coopération, ils pourront préfigurer la relance exemplaire d'un authentique dialogue entre le Nord et le Sud ou, au contraire, dans la persistance de leurs divisions, devenir le lieu géométrique de l'exacerbation du conflit qui les dressera l'un contre l'autre.

**ANNEXES**  
**ELEMENTS STATISTIQUES**

**EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES PAYS DU BASSIN**  
**MEDITERRANEEN**  
1950 - 2025

PAYS	POPULATION (en millions d'habitants)			
	1950	1980	2000	2025
Portugal	8.405	9.836	11.154	12.262
Espagne	27.868	37.378	43.362	40.310
France	41.736	53.508	56.252	57.106
Italie	46.769	56.940	59.108	57.003
Yougoslavie	16.346	22.328	25.168	26.289
Albanie	1.230	2.732	3.885	5.004
Grèce	7.566	9.329	10.395	11.625
Malte	312	343	390	418
<b>EUROPE</b>	<b>150.232</b>	<b>192.394</b>	<b>209.714</b>	<b>217.625</b>
Turquie	20.809	45.254	69.991	100.361
Syrie	*	*	*	*
Liban	1.443	2.658	3.992	5.601
Israël	1.258	3.937	5.619	7.510
Chypre	494	620	682	777
<b>ASIE</b>	<b>27.499</b>	<b>61.446</b>	<b>98.961</b>	<b>146.935</b>
Egypte	20.461	41.963	64.421	94.934
Libye	1.029	2.978	6.077	10.934
Tunisie	3.530	6.354	9.556	13.072
Algérie	8.753	18.919	37.041	62.880
Maroc	8.953	20.296	36.509	59.297
<b>AFRIQUE</b>	<b>42.726</b>	<b>90.510</b>	<b>153.604</b>	<b>241.118</b>
<b>TOTAL</b>	<b>220.457</b>	<b>344.350</b>	<b>462.279</b>	<b>605.677</b>

SOURCE : Doc. original, Prof. Raimondo CAGIANO de AZEVEDO, Université de Rome.

POPULATION ET POURCENTAGE (en ordre décroissant) DES  
PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN (1950 - 2025)

	1950			1980	
	1000	%		1000	%
Italie	46.769	21.21	Italie	56.940	16.54
France	41.736	18.93	France	53.508	15.54
Espagne	27.868	12.64	Turquie	45.354	13.14
Turquie	20.809	9.44	Egypte	41.963	12.19
Egypte	20.461	9.28	Espagne	37.378	10.85
Yougoslavie	16.346	7.41	Yougoslavie	22.328	6.48
Maroc	8.953	4.06	Maroc	20.296	5.89
Algérie	8.753	3.97	Algérie	18.919	5.49
Portugal	8.405	3.81	Portugal	9.836	2.86
Grèce	7.566	3.43	Grèce	9.329	2.71
Tunisie	3.530	1.60	Syrie	8.977	2.61
Syrie	3.495	1.59	Tunisie	6.354	1.85
Liban	1.443	0.65	Israël	3.937	1.14
Israël	1.258	0.57	Libye	2.978	0.86
Albanie	1.230	0.56	Albanie	2.732	0.79
Libye	1.029	0.47	Liban	2.658	0.77
Chypre	494	0.22	Chypre	620	0.18
Malte	321	0.14	Malte	343	0.10

	2000			2025	
	1000	%		1000	%
Turquie	69.991	15.14	Turquie	100.361	16.57
Egypte	64.412	13.94	Egypte	94.935	15.67
Italie	59.108	12.79	Algérie	62.880	10.38
France	56.252	12.17	Maroc	59.297	9.79
Espagne	43.362	9.38	France	57.106	9.43
Algérie	37.041	8.01	Italie	57.003	9.41
Maroc	36.509	7.90	Espagne	48.310	7.98
Yougoslavie	*	*	Syrie	*	*
Syrie	18.677	4.04	Yougoslavie	26.289	4.34
Portugal	11.154	2.41	Tunisie	13.072	2.16
Grèce	10.395	2.25	Portugal	12.261	2.02
Tunisie	9.556	2.07	Grèce	11.234	1.85
Libye	6.077	1.31	libye	10.934	1.81
Israël	5.619	1.22	Israël	7.510	1.24
Liban	3.992	0.88	Liban	5.601	0.92
Albanie	3.885	0.84	Albanie	5.004	0.83
Chypre	682	0.15	Chypre	777	0.13
Malte	390	0.08	Malte	418	0.07

SOURCE : Doc. original. Prof. Raimondo CAGIANO de AZEVEDO,

**POPULATION DES MOINS DE 15 ANS ET POURCENTAGE DE LA POPULATION  
TOTALE DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN (1950 - 2025)**

PAYS	Population de moins de 15 ans				% de la population totale			
	1950	1980	2000	2025	1950	1980	2000	2025
Portugal	2.477	2.562	2.463	2.320	29,5	26,0	22,1	18,9
Espagne	7.549	9.695	9.514	9.569	27,1	25,9	21,9	19,8
France	9.477	11.896	10.740	10.493	22,7	22,2	19,1	18,4
Italie	12.309	12.381	10.274	9.387	26,3	21,7	17,4	16,5
Yougoslavie	5.086	5.451	4.996	4.733	31,1	24,4	19,9	18,0
Albanie	479	1.019	1.075	1.115	38,9	37,3	27,7	22,3
Grèce	2.168	2.129	2.230	2.269	28,7	22,8	21,5	20,2
Malte	109	78	79	76	34,9	22,7	20,3	18,2
<b>EUROPE</b>	<b>39.654</b>	<b>45.211</b>	<b>41.371</b>	<b>39.962</b>	<b>26,4</b>	<b>23,5</b>	<b>19,7</b>	<b>18,4</b>
Turquie	7.976	17.469	23.455	26.008	38,3	38,6	33,5	25,9
Syrie	1.448	4.264	8.425	9.734	41,4	47,5	45,1	29,8
Liban	494	1.039	1.288	1.376	34,2	39,1	32,3	24,6
Israël	398	1.315	1.588	1.837	31,6	33,4	28,3	24,5
Chypre	170	151	152	164	34,4	24,4	22,3	21,1
<b>ASIE</b>	<b>10.486</b>	<b>24.238</b>	<b>34.908</b>	<b>39.119</b>	<b>38,1</b>	<b>39,4</b>	<b>35,4</b>	<b>26,6</b>
Egypte	8.528	16.668	21.933	25.028	41,7	39,7	34,0	26,4
Libye	431	1.390	2.704	3.446	41,9	46,7	44,5	31,5
Tunisie	1.372	2.627	3.059	3.969	38,9	41,3	32,0	23,5
Algérie	3.513	8.942	16.398	19.394	40,1	47,3	44,3	29,3
Maroc	3.974	9.329	14.675	16.771	44,4	46,0	40,2	28,3
<b>AFRIQUE</b>	<b>17.818</b>	<b>38.956</b>	<b>58.769</b>	<b>66.798</b>	<b>41,7</b>	<b>43,0</b>	<b>38,3</b>	<b>27,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67.958</b>	<b>108.405</b>	<b>135.048</b>	<b>145.789</b>	<b>30,8</b>	<b>31,5</b>	<b>29,2</b>	<b>24,1</b>

SOURCE : Doc. original, Prof. Raimondo CAGIANO de AZEVEDO, Université de Rome.

AFRIQUE DU NORD (d'après l'Etat du Monde - 1989/90)

D E M O G R A P H I Q U E	INDICATEUR	UNITE	ALGERIE	LIBYE	MAROC	TUNISIE
		- Population (*)	million	22.41	3,6	22,5
	- Densité	hab/km <sup>2</sup>	9.41	2,0	50,4	45,5
	- Croissance annuelle	%	3.1	-	2,5	2,6
	- Mortalité infantile	%	84	92	92	81
	- Population urbaine	%	66.6	64,5	43,9	56,8
E C O N O M I E	P.I.B.	milliard de \$	55.2	27,0	13,4	8,9
	- Croissance annuelle					
	. 1980 / 87	%	4.1	6,6	3,0	3,3
	. 1988	%	2.9	-	5,7	-1,0
	- Par habitant	%	2526	5272	761	1291
	Dette extérieure	milliard	21.05	3,5	20,7	6,0
	Taux d'inflation	%	28.6	-	1,5	8,0
	Dépenses de l'Etat					
	- Education	% PIB	6.1	9,8	7,9	5,1
	- Défense	% PIB	1.9	6,1	4,9	5,1
Production d'énergie	million TEC	117.14	77,8	1,0	8,1	
Consommation d'énergie	million TEC	28.5	13,5	7,26	5,2	
C O M M E R C E	- Importations	millions de \$	6500	5000	4549	3689
	- Exportations	millions de \$	8500	6300	3253	2395
	- Principaux fournisseurs	%	CEE 61 France 22,9 PVD 13,8	CEE 60 PVD 22,7 CAEM 3,3	CEE 52,6 France 21,8 EU 9,1	CEE 68,7 Fra 24,8 PVD 18,0
	- Principaux clients	%	EU 19,2 CEE 71,0 Fr 22,1	CEE 79,7 PVD 12,7 CAEM 3,4	CEE 61,3 Fr 79,5 CAEM 5,0	CEE 73,6 Fr 25,4 Fr 18,6

(\*) dernier recensement utilisable : Algérie 1977, Libye 1984, Maroc 1982, Tunisie 1984.

# QUELLE SECURITE POUR QUELLE MEDITERRANEE ?

**Mohamed BENNOUNA**

*Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques  
et Sociales, Université Mohamed V, Rabat*

Tout comme les régions de frottement des plaques de l'écorce terrestre sont l'objet de tremblements de terre fréquents, la Méditerranée, zone de contact entre continents, océans, cultures, religions, idéologies et niveaux de développement, semble frappée d'une destinée tragique, faite de flambées chroniques, de violences et d'affrontements (près du tiers des conflits internes ou internationaux depuis la Seconde Guerre mondiale)<sup>1</sup>.

1) La tentation est grande de concevoir une réponse uniforme et globale, pour canaliser et maîtriser les turbulences méditerranéennes, en s'appuyant sur les nombreux facteurs centrifuges d'ordre historique ou culturel, qui ont façonné au cours des siècles ce qu'il a été convenu d'appeler "la civilisation méditerranéenne".

Une telle approche demeure suspecte ou irréaliste :

- Soit qu'elle procède d'une volonté hégémonique d'une des parties prenantes de cet ensemble, comme l'illustrent les nombreuses tentatives d'unification impériale qui jalonnent l'Histoire (des Macédoniens aux Ro-

---

1/ T. Shreiber et autres ; jeux de GO en Méditerranée orientale, Paris, FEDN, Documentation française, 1986, p. 12.

mains, en passant par les Arabes, les Ottomans et les Européens). Si le temps de la construction des empires par la conquête est bel et bien révolu, l'ambition européenne se manifeste encore sous couvert de slogans tels que "la Méditerranée aux Méditerranéens" ou "la Méditerranée sans les grands". On est allé jusqu'à proposer la création d'une commission méditerranéenne de sécurité dont l'un "des principes directeurs" serait "la codification des rapports à établir au sein d'une même alliance -ou plus généralement d'un même système politique et social- entre l'Etat leader et ses associés"<sup>2</sup>.

- Soit qu'elle s'inscrive dans une démarche idéaliste ou utopique d'un "lac de paix et de tranquillité" au milieu d'un monde dominé par les rapports de force et de puissance et marqué par une course effrénée à l'armement. Il faut bien reconnaître qu'en dehors des proclamations sans lendemain dans les enceintes internationales, la neutralité ou la neutralisation ne sont envisagées sérieusement ni par les riverains eux-mêmes, ni encore moins par les puissances extérieures. Il est inconcevable, d'autre part, d'isoler l'espace méditerranéen des multiples pôles d'attraction qui l'entourent et le pénètrent à la fois. Ces facteurs centripètes qui l'enrichissent et lui confèrent sa véritable spécificité, le travaillent en même temps et le déchirent.

2) Le Méditerranéen, sceptique foncier, ne peut adhérer réellement à une quelconque utopie d'un univers aseptisé ou à une philosophie optimiste de l'Histoire qui progresserait inéluctablement vers l'instauration de l'harmonie et de la sérénité sur terre. Dans le "Guépard" de Lampedusa, le prince sicilien Salina décline ainsi l'offre qui lui est faite de rejoindre la révolution libératrice de Garibaldi : "Nous sommes vieux chevalley, terriblement vieux. Il y a au moins 25 siècles que nous portons sur nos épaules le poids de civilisations magnifiques toutes venues de l'extérieur... De plus comme vous l'avez sûrement remarqué, je suis un homme sans illusions. Que ferait donc le Sénat d'un législateur inexpert, à qui manque la faculté de se leurrer lui-même, faculté essentielle pour qui veut guider les autres ?"<sup>3</sup>

Ce scepticisme des vieilles nations peut se résoudre en repli sur soi et s'enfermer dans un rejet pur et simple de l'action, comme le suggère d'ail-

---

2/ Ch. Zorgbibe ; *La Méditerranée sans les grands*, Paris, P.U.F., 1980, p. 148.

3/ Giuseppe Tomasi de Lampedusa ; *Le Guépard*, Paris, Seuil, 1959, p. 167.

leurs le prince Salina. Il a alors des relents de mort et de fatalité. Mais il peut aussi s'ouvrir sur la vie et les réalités en présence. Celles-ci donnent l'image d'une Méditerranée où prédomine toujours le clivage traditionnel entre ses parties orientale et occidentale et où la sécurité doit être abordée à différents niveaux selon les acteurs et les problèmes en cause.

### **D'Orient en Occident méditerranéens**

Lorsqu'Ibn Khaldun (1332-1406) se souvient et récapitule les étapes de son existence, il en fait un "voyage d'Occident et d'Orient"<sup>4</sup>. La première partie l'a conduit notamment de Tunis à Fès et Grenade et s'est conclue dans le Maghreb central par son oeuvre maîtresse (la *moqqaddima* et l'histoire des berbères), qu'il a fondée, dira-t-il, sur "l'histoire des deux races qui peuplent aujourd'hui le Maghreb, ses régions et ses villes... Les deux races, ce sont les Arabes et les Berbères". La seconde partie se déroule au Caire où il se livre à l'enseignement et à la magistrature religieuse, étudie "des ouvrages d'histoire orientale" et "comble les lacunes de ses connaissances sur l'histoire des souverains étrangers"<sup>5</sup>. Ainsi que le souligne J.P. Charnay, le grand historien musulman a relevé "de fortes différences entre les états sociaux, donc les types de sociabilité du Maghreb et du Proche-Orient". D'un côté, des interférences entre Arabes, Berbères et Andalous refluant de la reconquête ; de l'autre, une certaine continuité depuis la conquête arabe, "les villes stabilisées" et "leurs habitants policés et amollis par la citoyenneté"<sup>6</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la mer intérieure est toujours scindée, selon F. Braudel, en "deux univers maritimes" que dominent à ce moment-là les empires turc et hispanique : "La politique ne fait que décalquer une réalité sous-jacente. Les deux méditerranées commandées par des maîtres ennemis sont physiquement, économiquement, culturellement différentes l'une de l'autre ; chacune est une zone d'histoire"<sup>7</sup>.

---

4/ Ibn Khaldûn ; *Le voyage d'Occident et d'Orient*, (traduit de l'arabe par Abdesselam Cheddadi), Paris, Sindbad, 1980.

5/ Ibn Khaldûn ; *Discours sur l'histoire universelle - Al Muqaddima*, (traduction par Vincent Monteil), Paris, Sindbad, p. 9-10.

6/ "Modèle théorique de l'histoire socio-culturelle musulmane : les dialectiques maghrébines d'Ibn Khaldûn" ; in *Actes du premier congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, publiés par Micheline Gallery avec la collab. de Dévid R. Marshall : Alger, Société Nationale d'édition et de diffusion, 1973. p. 239.

7/ *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, A. Colin, 1982, T1, p. 19.

Il n'est pas question ici de cautionner des clivages qui peuvent paraître arbitraires ou suspects, mais il n'en demeure pas moins que les contextes socio-culturels de l'Orient et de l'Occident méditerranéens sont nettement différenciés, ne serait-ce que par les influences et les courants historiques qui les ont façonnés au cours des siècles. La stabilité et la sécurité s'en ressentent inévitablement.

La Méditerranée orientale, berceau de trois religions monothéistes, pétrie de parole révélée et de spiritualité, s'est trouvée naturellement au centre des confrontations entre "les héritiers", leurs clans et leurs schismes, surtout lorsqu'ils se muent en nationalismes sectaires exclusifs et intolérants. Les ambitions effrénées, le traumatisme de la diaspora juive européenne, le sionisme, vont attiser jusqu'au paroxysme le feu qui couvait, menaçant d'embraser toute la région et au-delà !

D'un point de vue géographique, les deux bassins, oriental et occidental, sont séparés par le détroit de Sicile, large de 80 km., avec en son centre l'île italienne de Pantelleria.

**1- La sécurité de la Méditerranée orientale** est dominée par le conflit du Moyen-Orient avec ses prolongements au Liban et dans le Golfe (guerre Irak/Iran notamment). Les deux grandes puissances, estimant avoir des intérêts vitaux dans cette région de la Méditerranée, sont impliquées directement dans toute recherche d'une solution à ce conflit et dans tous les efforts visant à apaiser les tensions.

L'Union Soviétique tient, tout d'abord, à préserver l'accès à la Méditerranée, depuis la mer Noire, au travers des détroits du Bosphore et des Dardanelles qui sont sous le contrôle d'un Etat membre de l'OTAN, la Turquie. La convention de Montreux de 1936 pose, en son article premier, le principe de la liberté de passage et de navigation par mer dans les détroits. Elle assortit ce principe de certaines modalités de mise en oeuvre (notification préalable) et de restrictions qui visent les non riverains de la mer Noire (en tonnage et en nombre de bâtiments) et les sous-marins en général (sauf pour la livraison des sous-marins, construits ailleurs, aux riverains de la mer Noire ou pour leur permettre de rejoindre leurs bases pour réparation). Mais, lorsque la Turquie entre elle-même en belligérance, "le passage des bâtiments de guerre sera entièrement laissé à la discrétion du gouvernement turc" (article 20). Il en sera de même "si elle s'estime menacée d'un danger de guerre imminent" (article 21). L'Union Soviétique se voit privée du droit de faire passer sa flotte de guerre au travers

des détroits si elle devient puissance belligérante (la Turquie n'étant pas engagée dans le conflit).

Neuf instruments juridiques ont vu le jour depuis 1833, pour régir le passage dans les détroits turcs, à la faveur des différentes péripéties politiques et militaires qui ont agité la région. L'Union Soviétique a revendiqué la révision, dans un sens plus libéral, du système de Montreux, mais s'est heurtée constamment à la réticence de la Turquie et de ses alliés. On doit relever cependant, dans la pratique, une interprétation assez large des dispositions conventionnelles de manière à prendre en compte les développements technologiques de la marine de guerre (missiles, armes nucléaires, porte-avions)<sup>8</sup>. Le passage de la flotte soviétique s'est accru considérablement au fur et à mesure de l'implication de ce pays en Méditerranée orientale et dans les affaires du Moyen-Orient.

Les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux ont veillé en permanence à assurer la liberté de passage dans le Canal de Suez, autre voie navigable qui dessert la Méditerranée orientale. Son importance stratégique tient autant à l'alimentation pétrolière des pays européens depuis le Moyen-Orient (encore que leur dépendance à l'égard de cette source d'énergie ait baissé sensiblement depuis 1973, passant de 69% à 52%), qu'à la possibilité d'intervenir à tout moment en faveur de leurs alliés, d'Israël au Golfe. La doctrine Truman du *containment* (endiguement) peut être considérée comme la première expression de la volonté américaine de s'engager dans les affaires de la Méditerranée. En pleine guerre civile grecque, les Etats-Unis décidaient, en 1947, de se substituer à la Grande-Bretagne, incapable à elle seule de faire face aux pressions soviétiques sur la Grèce et la Turquie<sup>9</sup>. Il s'ensuivit une assistance économique et militaire importante à ces deux pays. Cet engagement va se concrétiser par la présence permanente de la Sixième flotte dans la région. L'échec franco-britannique dans l'affaire de Suez, en 1956, va sonner le glas de l'impact traditionnel de l'Europe dans cette partie de la Méditerranée.

---

8/ Voir, en ce qui concerne le texte de la convention et le commentaire de Daniel Vignes, "The Law of Naval Warfare - A collection of agreements and documents with commentaries"

N. Ronzitti, editor.

Martinus Nijhoff, publishers, 1988, p. 435-482.

Les Etats suivants sont parties à la Convention de Montreux : Australie, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Italie, Japon, Roumanie, Turquie, Grande-Bretagne, URSS et Yougoslavie.

9/ Ciro Elliot Zoppo ; "The Mediterranean in American Foreign Policy", *Revista de Estudios internacionales*, vol. 3, mars 1982, p. 69-101.

La prépondérance du rôle des deux grandes puissances s'affirmera nettement, au cours des deux guerres du Moyen-Orient de 1967 et 1973, l'Union soviétique renforçant progressivement sa flotte méditerranéenne (la Ve Eskadra), sans parvenir cependant à aligner la même capacité militaire que les Etats-Unis (la première est handicapée par les difficultés des voies d'accès et la rareté des ports de mouillage et de ravitaillement).

Avant d'en venir au problème central du Moyen-Orient, il ne faut pas perdre de vue certaines tensions localisées qui sont gelées provisoirement, comme le contentieux gréco-turc opposant deux membres de l'OTAN avec son prolongement chypriote (présence d'une force d'interposition de l'ONU depuis 1974) ou encore les problèmes ardues de minorités nationales dans les Balkans.

La tentative d'une *pax americana* au Moyen-Orient, sur le modèle de *Camp David*, soit des négociations séparées sous l'égide des Etats-Unis, a fait long feu. Il est admis désormais que la solution doit être globale et qu'elle doit associer toutes les parties concernées, y compris l'O.L.P., ainsi que les grandes puissances (on préfère se référer, dans la terminologie des Nations Unies, aux membres permanents du Conseil de sécurité). La problématique de la paix et de la sécurité reste suspendue à la procédure qui sera imaginée pour amorcer et faire aboutir un tel règlement, qui ne peut surgir que de concessions et de compromis croisés. Il reste bien sûr à se demander s'il existe une réelle volonté politique d'emprunter ce chemin et si, par contre, certains intérêts régionaux ne se satisfont pour le moment de la persistance des conflits. Il est apparu, en effet, que les alliés locaux des deux grands (Israël et la Syrie, par ex.) bénéficient d'une marge de manœuvre non négligeable.

Devant le risque d'introduction de l'arme nucléaire dans une région où les passions sont aussi vives, l'Egypte initie chaque année aux Nations Unies un projet de résolution pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Projet adopté finalement par consensus (dernière résolution A/43/833 du 7 décembre 1988). L'Egypte, la Syrie et l'Irak sont parties au traité de non prolifération des armes nucléaires de 1968, ce qui n'a pas empêché ce dernier pays d'être victime d'un raid israélien en 1981, détruisant le réacteur construit à Tamuz pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques (pourtant le traité de 1968 institue des garanties sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique).

La question du Moyen-Orient et celle de la sécurité en Méditerranée orientale ont été souvent associées au problème, plus général, de la lutte contre le terrorisme international.

Les Nations Unies ont décidé d'inscrire cette question à leur ordre du jour, depuis 1972, sous un intitulé révélateur des divergences d'approche entre les membres :

"Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étudie des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux".

Les uns (surtout les Occidentaux et leurs alliés) ont mis l'accent sur l'éradication du phénomène en lui-même, alors que d'autres (les non alignés) insistaient sur la nécessité de s'attaquer aux causes sous-jacentes telles que le colonialisme, le racisme, la privation du droit légitime à l'autodétermination et d'autres droits de l'homme. Par ailleurs, certains souhaitaient l'adoption d'une convention internationale globale (tâche difficile étant donnée l'extraordinaire complexité d'une définition générale du terrorisme), alors que d'autres s'en tenaient à une approche sectorielle, appelant à une adhésion la plus large possible aux traités existants et à l'élaboration de nouveaux instruments dans le domaine maritime par exemple<sup>10</sup>.

---

10/ Trois conventions ont été conclues sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale :

- Convention relative aux infractions et à certains actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

- Convention pour la répression et la capture illicite d'aéronefs, signée à la Haye le 16 décembre 1970.

- Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971.

Deux autres conventions seront conclues ultérieurement sous les auspices de l'ONU :

- Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection diplomatique y compris les agents diplomatiques, signée à New York le 14 décembre 1979.

Enfin, sous les auspices de l'Organisation maritime internationale ont été signés le 10 mars 1988 à Rome :

- la Convention sur la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime

- le Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes situées sur le plateau continental.

Voir Brian Michael Jenkins : "International terrorism, a new challenge for the United Nations" in "The United Nations and the maintenance of Peace", Martinus Nijhoff, publishers, 1987, p. 407-20.

L'Assemblée générale décida de confier l'étude de l'ensemble de cette question à un comité spécial sur le terrorisme international, dont elle entérinera les conclusions en 1979 et elle parviendra finalement à l'adoption d'une résolution par consensus, le 8 décembre 1985 (la Résolution 40/61 fut considérée comme l'un des événements majeurs qui ont marqué le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU).

Ce texte marque une étape essentielle dans la réflexion internationale sur le sujet. Les actes terroristes sont condamnés sans équivoque comme criminels ; les Etats sont invités à "s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de terrorisme dans d'autres Etats, d'y aider ou d'y participer, ou de tolérer sur leur territoire des activités organisées en vue de l'exécution de tels actes" (le terrorisme d'Etat est visé indirectement) ; enfin, un appel est lancé pour l'élimination progressive des causes sous-jacentes (colonialisme, racisme, violation massive des droits de l'Homme, occupation étrangère).

Le débat n'est pas clos pour autant, il revient tous les deux ans devant l'Assemblée générale et sa Commission juridique (la Sixième) et donne lieu chaque fois à des polémiques et à des accusations.

Il faut dire que la situation au Moyen-Orient a débordé sur la Méditerranée occidentale et que le territoire tunisien, en particulier, a été l'objet d'actes terroristes de la part d'Israël visant la destruction du siège de l'O.L.P. (octobre 1985) et l'assassinat d'un de ses leaders, Abou Jihad.

Si on met de côté le différend juridique qui les oppose à la Libye au sujet du statut du Golfe de Syrte, les Etats-Unis, en entreprenant un raid aérien meurtrier sur Tripoli et Benghazi en avril 1986 et en se livrant à d'autres démonstrations de force dans la même zone, cherchaient principalement à intimider le président Khaddafi, instigateur, selon eux, de nombreux actes de terrorisme.

On voit, donc, se profiler les limites de la distinction entre Orient et Occident, tant il est vrai que, dans cette dernière partie de la Méditerranée, le problème palestinien ne peut être évacué purement et simplement du dialogue entre les rives nord et sud.

**2- En Méditerranée occidentale, on ne retrouve plus nettement dessiné le tête à tête entre les deux grandes puissances qui maintiennent une certaine réserve et évitent une approche globalisante des différends opposant**

certains pays de la rive sud. L'Europe occidentale, qui estime avoir des atouts historiques, culturels et économiques dans cette zone, tente d'étendre son influence et d'assurer une fonction plus autonome par rapport à ses alliés de l'OTAN et principalement les Etats-Unis.

Encore que, les intérêts des Etats de l'alliance étant fortement imbriqués et interdépendants, cette compétition dans le domaine de la sécurité est, pour le moment, secondaire<sup>11</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'une certaine latitude d'action est ainsi offerte aux pays maghrébins, à condition que leur perception de la géostratégie soit plus aiguës et qu'ils se dotent de structures viables d'auto-régulation de leurs différends et oppositions.

C'est dès le début du siècle que les puissances européennes se sont préoccupées de la sécurité du passage au travers du détroit de Gibraltar, seule issue naturelle de la Méditerranée vers le grand large. L'accord secret du 8 avril 1904 entre la France et la Grande-Bretagne, visant à interdire toute fortification ou ouvrage stratégique sur la portion de la côte marocaine comprise entre Mellilia (non incluse) et les hauteurs qui surplombent la rive droite du fleuve Sebou en témoigne. Il y est précisé que cette contrainte ne s'applique pas aux places sous occupation espagnole<sup>12</sup>. Le Maroc, qui n'était nullement engagé par cet accord de 1904, à connotation coloniale, dont "il était l'objet", ni d'ailleurs par celui du 27 novembre 1912 délimitant les zones d'influence entre la France et le Maroc, a déclaré néanmoins n'avoir aucune intention, à l'âge nucléaire, d'entreprendre des fortifications sur sa côté méditerranéenne<sup>13</sup>.

Le régime juridique du passage dans les détroits internationaux sera l'un des points cruciaux en discussion à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (1974-82). La convention de Montego-Bay du 10 décembre 1982 a mis au point un compromis, autour de la notion de "passage en transit", pour concilier les positions des grandes puissances qui rejetaient le régime du passage inoffensif (sans suspension), prévu par la Convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale, et les pays riverains qui défendaient leur souveraineté et la protection de leur sécurité et de

---

11/ Voir les controverses sur "Le pilier européen" de l'OTAN Y. Boyer et D. Ruiz Palmer, "L'Alliance atlantique et la coopération européenne en matière de sécurité : l'âge de maturité!"; in "Politique étrangère", 1, 1989, pp. 107-118.

12/ Natalino Ronzitti ; "Demilitarisation and neutralisation in the mediterranean", Italian Year Book of International Law, vol. 6, 1985, p. 33-54.

13/ Idem, p. 35, UN Doc. A/AC.138/SC.II/SR.72, 15 août 1973 (Déclaration au Comité des fonds marins de l'ONU).

leur environnement. Les articles 34 à 37 posent le principe de "la liberté de navigation à seule fin d'un transit continu et rapide par le détroit" et l'assortissent de certaines obligations à la charge des navires en transit et du droit des riverains de réglementer, sous certaines conditions, le trafic, et de prévenir la pollution.

Le droit de passage, en plongée, des sous-marins nucléaires et de survol du détroit de Gibraltar en font une zone à haut risque, en cas d'exacerbation des tensions en Méditerranée. D'autre part, les deux rives connaissent encore des litiges territoriaux : L'Espagne revendiquant la souveraineté sur le rocher de Gibraltar, sous occupation britannique, et le Maroc réclamant à l'Espagne la rétrocession de Sebta (en plus de Mellilia et de certains îlots au large d'Al Hoceïma). Il est certain que l'Espagne ne peut se placer dans une contradiction absolue, en refusant au Maroc ce qu'elle défend pour elle-même ; sans compter le déséquilibre qu'engendrerait la présence d'une même nation (membre de l'OTAN) des deux côtés du détroit le plus important pour la navigation internationale.

Cependant, la question est d'une grande complexité, étant données, d'une part, les prétentions de l'Espagne à faire du détroit le "centre de gravité" de sa propre stratégie, tout en incluant dans cette zone "les voies d'accès jusqu'aux îles Baléares et aux Canaries" et, d'autre part, sa détermination à assumer "un rôle stratégique d'importance mondiale" en tant que garante de cette voie de passage autour de laquelle elle entend concentrer une force militaire suffisante (comprenant des systèmes de défense anti-aériens)<sup>14</sup>. C'est ce qui explique l'extrême rigidité de l'Espagne qui n'a pas réagi jusqu'à présent aux propositions marocaines, si souples soient elles, visant à créer une cellule de réflexion au sujet des enclaves de Sebta et Mellilia.

Pour le moment, les deux riverains se sont appliqués à éviter toute dramatisation et ceci même aux moments les plus difficiles des affrontements qui ont opposé la communauté musulmane des enclaves aux autorités espagnoles, après l'adoption de la loi sur les étrangers de juillet 1985. Bien au contraire, on décèle une volonté d'approfondissement de la coopération entre les deux pays dans tous les domaines (lors du voyage de S.M. le

---

14/ Voir déclarations du comité des chefs d'Etat-Major (JUJEM) de février 1980, et du ministère espagnol de la Défense devant le congrès des députés en avril 1982. Cités par Bernard Labatu : "Le détroit de Gibraltar, noeud gordien de la stratégie espagnole" Revue stratégique, N° 1, 1987, p. 37-72.

roi Hassan II en Espagne en septembre 1989, trois accords ont été conclus concernant la liaison fixe, la coopération militaire et instituant entre les deux pays une commission mixte d'un haut niveau).

La question de la sécurité en Méditerranée occidentale est incontestablement fonction d'une autre interrogation quant à la marge d'autonomie dont peuvent disposer les riverains européens par rapport aux Etats-Unis, et plus généralement de la possibilité pour l'Europe de développer un projet politique, une alternative aux deux systèmes qui se partagent le monde, et de sortir ainsi de l'espace purement "marchand" où elle s'est cantonnée jusqu'à présent.

Certains, qui préconisent une telle alternative, se placent toujours dans la logique de la domination et des sphères d'influence. Il en est ainsi de ceux qui mettent en avant la nécessité d'un rôle prépondérant de la France : "Puissance pivot et dominante en Méditerranée occidentale, la France doit défendre dans la zone des intérêts qui, aujourd'hui aussi bien que dans le moyen terme, apparaissent considérables et complexes. Ils touchent tout à la fois à sa sécurité, à sa stabilité sociale, à son équilibre économique et commercial, à son rayonnement culturel et diplomatique. Leur préservation est un facteur majeur de maintien de l'équilibre national et celui de ses alliances. Elle conditionne ainsi la place et le rôle de la France dans ces zones d'influence privilégiée que sont pour elle l'ensemble de la Méditerranée et le continent africain<sup>15</sup>".

En réalité, pour équilibrer la présence des deux grands et entraîner leur désengagement progressif, il faut non seulement que l'Europe ait la volonté politique pour ce faire, mais aussi qu'elle se dote des moyens adéquats et qu'elle prenne en charge certaines fonctions en matière de réduction des tensions et d'élimination des facteurs belligènes en Méditerranée occidentale.

Or les Maghrébins, comme le relève L. Dumas-Souas, "rejoignent les préoccupations européennes" à condition qu'ils soient consultés "comme des partenaires égaux" pour le développement "d'une sphère de prospérité conjointe entre les deux rives<sup>16</sup>".

---

15/ Claude Nigoul et Maurice Torrelli ; *Menace en Méditerranée - données nouvelles et conséquences pour la politique de sécurité de la France*, Paris, F.E.D.N., 1988.

16/ "Quelques données de la sécurité en Méditerranée", *Revue stratégique* N° 27, 1985, p. 29 et 31.

Le déséquilibre entre les deux rives s'est creusé gravement, depuis l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal (1er janvier 1986). Les distorsions existantes peuvent devenir alarmantes dans la perspective de la mise en oeuvre de l'Acte unique européen en 1992 ; le Sud, dépendant commercialement et économiquement du Nord, fortement endetté et soumis à une pression démographique considérable, risque de plonger dans l'instabilité sociale et l'insécurité.

La démarche, pour éviter un tel engrenage, est bien connue ; elle consiste, pour le Maghreb, à abandonner la négociation, en rangs séparés, d'accords préférentiels, pour s'engager dans un processus d'intégration qui l'autorise à conclure un pacte intercommunautaire politiquement significatif.

Encore fallait-il se donner les moyens d'un tel objectif, aussi clair et aussi consensuel soit-il. Le Maghreb devrait trouver les compromis nécessaires pour se débarrasser de certaines séquelles de la période coloniale et accéder ainsi à l'âge de maturité où la construction de la nation et de l'Etat modernes se concilient pleinement avec une coopération horizontale fondée sur un dosage des intérêts et excluant ainsi les frustrations et les procès d'intention.

Il fallait, également, dépasser les alliances partielles qui pouvaient faire croire à des tentatives d'antagoniser ou de marginaliser telle ou telle partie de l'ensemble maghrébin (Traité de Tunis du 19 mars 1983 entre l'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie, et Traité d'Oujda du 12 août 1984 entre la Libye et le Maroc)<sup>17</sup>.

Les litiges frontaliers et territoriaux, légués par le colonialisme, concernent toute la région, de la Mauritanie à la Libye, et mettent en cause parfois des pays tiers (Tchad-Libye et, plus récemment, Sénégal-Mauritanie). "La question du Sahara" a envenimé, surtout depuis 1975, les relations algéro-marocaines et a été l'un des éléments déterminants de la mise en sommeil des structures de la coopération maghrébine établies progressivement au cours de la décennie 1964-1974. La sagesse manifestée de part et d'autre a permis de circonscrire le conflit, d'éviter les interférences exté-

---

17/ Voir P. Rondot ; "Le grand Maghreb arabe : un projet en lent et sûr progrès", Revue "Défense nationale", juin 1988, p. 113-126.

rieures et les débordements et d'amorcer enfin une procédure de règlement par le biais des bons offices du secrétaire général des Nations Unies.

Le traité du 17 février 1989, instituant l'Union du Maghreb arabe (entré en vigueur le premier juillet) et la déclaration commune adoptée le même jour, manifestent une volonté collective de sortir des susceptibilités et des calculs à court terme et de s'attacher résolument et avec pragmatisme à "une coordination totale entre les politiques, les positions et les options économiques et sociales des pays de la région", dont le **regroupement fera de celle-ci "une zone de paix et de sécurité"** (c'est nous qui soulignons). Dans ce cadre, les dispositions du traité sont destinées à assurer la paix à l'intérieur de l'Union (article 15) et à organiser une défense collective vis-à-vis de l'extérieur (article 14) ; l'acte constitutif étant garanti d'une supériorité par rapport à tout accord bilatéral entre les membres ou avec des tiers (article 16)<sup>18</sup>. Il reste à approfondir le climat de confiance ainsi créé et à concrétiser une imbrication indispensable des intérêts, rendant irréversible le processus d'union. Face à l'urgence des problèmes en cause, la relation intercommunautaire, elle, n'attend pas de tels développements. La rencontre des deux présidents de la C.E.E. (F. Mitterrand) et de l'UMA (le roi Hassan II), pour amorcer le dialogue à ce niveau, le confirme.

La présence d'une forte communauté maghrébine en Europe, et surtout en France, dont l'installation à demeure devient inévitable<sup>19</sup>, les investissements et les entreprises européens implantés sur la rive sud, peuvent servir de fondement à un "espace politique" où la vision à long terme et les considérations géopolitiques prennent le pas sur les comptes d'apothicaire. Le Maghreb étant le passage obligé vers l'Afrique, la demande d'adhésion du Maroc à la C.E.E. et le projet de liaison fixe par le détroit de Gibraltar sont les symboles les plus spectaculaires de ce pari politique sur la sécurité commune de la région.

---

18/ Article 14 : "Toute agression contre l'un des Etats membres est considérée comme une agression à l'égard des autres Etats membres".

Article 15 : "Les Etats membres s'engagent à ne permettre sur leurs territoires respectifs aucune activité ni organisation portant atteinte à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un d'eux. Ils s'engagent également à s'abstenir d'adhérer à tout pacte ou alliance militaire ou politique qui seraient dirigés contre l'indépendance politique ou l'unité territoriale des autres Etats membres".

Article 16 : "Les Etats membres sont libres de conclure tous accords bilatéraux entre eux ou avec d'autres pays ou groupes de pays tant que ces accords ne sont pas contraires aux dispositions du présent traité".

19/ Remy Leveau ; "La Méditerranée dans la politique française", Revue "Etudes", septembre 1987, 3, pp. 149-162.

Il reste à trouver le cadre adéquat pour institutionnaliser la coopération entre les deux rives et à se mettre d'accord sur un programme de travail. Le Président F. Mitterrand avait lancé l'idée, lors d'un séjour au Maroc en août 1983, d'une conférence de la Méditerranée occidentale. Cette initiative n'a pu déboucher, pour l'instant, que sur la tenue de forums de la Méditerranée occidentale (Paris et Tanger, mars et août 1989) entre opérateurs économiques (France, Italie, Espagne, Maroc, Tunisie et Algérie).

La tenue d'une conférence au niveau diplomatique se heurte encore aux réticences de ceux qui hésitent à s'engager dans la voie étroite d'une sécurité propre à cette région, en prenant des distances par rapport à leurs alliés naturels (non alignés et pays arabes d'Orient pour le Maghreb, OTAN pour l'Europe).

Il sera nécessaire, en effet, de concilier les projets propres à chacun des bassins de la Méditerranée avec les autres dimensions de la sécurité régionale.

### **Une sécurité à dimensions multiples**

Les dimensions multiples de la sécurité découlent de données géopolitiques évidentes ; le bassin méditerranéen, étant soumis aux attractions de trois continents, l'Europe, l'Asie et l'Afrique, le même conflit peut se trouver en discussion dans différentes instances et à différents niveaux, bilatéral, régional et universel.

C'est ce qui ressort clairement du passage consacré aux "questions relatives à la coopération et à la sécurité en Méditerranée, de l'Acte final d'Helsinki, adopté le premier août 1975 par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) : "Convaincus que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est liée à la sécurité de la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe, mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne".

L'Est et l'Ouest réunis (33 européens plus les Etats-Unis et le Canada) affirment, en conséquence, leur intention d'élargir leur dialogue à l'ensemble des pays méditerranéens dans le but de réduire les forces armées dans la région, de renforcer la sécurité, de diminuer les tensions et d'élargir la coopération.

En posant ainsi le problème de la Méditerranée à Helsinki, les participants non alignés (Chypre, Malte et la Yougoslavie), avec l'appui d'Etats neutres (Danemark, Suède, Norvège, Suisse), prenaient le risque de cautionner l'emprise des deux grandes puissances sur cette région et de lier les progrès en matière de sécurité à l'évolution de leurs relations et de leurs intérêts<sup>20</sup>. Il est vrai, cependant, qu'il faudra prendre également en compte les facteurs locaux pour mesurer l'impact réel des deux grands.

**1- La dimension planétaire de la sécurité en Méditerranée se résoud finalement au monopole que s'adjugent les grandes puissances en s'appuyant sur le déploiement permanent de leurs flottes de guerre. Cependant, la supériorité militaire des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN a amené l'U.R.S.S. à prendre des initiatives hardies en matière de désarmement dans la région et à se solidariser le plus souvent avec les non alignés, dans leur revendication d'une instance regroupant tous les riverains de la Méditerranée et compétente, à titre exclusif, en matière de sécurité régionale (l'U.R.S.S. se considère pays riverain à partir de la mer Noire).**

Les Etats méditerranéens, non participants à la C.S.C.E. (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie), ont été invités aux réunions successives tenues à Genève (1975-77), Belgrade (1977-80), Madrid (1980-83) et Vienne (1986), ainsi qu'à celle de Stockholm sur les mesures de confiance. Leur contribution n'a pas dépassé le stade des discours, en dépit des efforts de Malte d'abord et de la Yougoslavie ensuite, la C.S.C.E. se limitant à son objectif initial, à savoir l'approfondissement du processus de détente en Europe et se refusant obstinément à une extension de la zone d'application à la Méditerranée. Il en résulte que les mesures de confiance adoptées à Stockholm en septembre 1984, (notification préalable de certaines activités militaires, communication d'informations sur d'autres activités, déploiement d'observateurs et mesures de vérification), couvrent toute l'Europe ainsi que la zone maritime et l'espace aérien adjacents. Il s'agit, selon le président de la conférence, de contribuer à une plus grande sécurité de l'Europe et à une amélioration des relations Est-Ouest (déclaration du 22 septembre annexée au document de Stockholm).

---

20/ J.M. Crouzatier ; *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, Publisud, 1988.

Le sud de la Méditerranée a donc été négligé complètement, dans la conduite du processus d'Helsinki. Les pays concernés ont tenté d'agir en dehors de la C.S.C.E., au sein de regroupements plus favorables. C'est ainsi qu'ils ont inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, depuis 1981, la question du "renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée"<sup>21</sup>. Elaboré en des termes nécessairement vagues, pour recueillir le consensus de l'Assemblée générale, le texte réaffirme le lien étroit entre la sécurité en Méditerranée, la sécurité en Europe et la paix et la sécurité internationales, et demande avec insistance aux Etats membres de la C.S.C.E. de mettre en vigueur la partie de l'Acte final d'Helsinki relative à la Méditerranée. Quant au rôle primordial des Etats méditerranéens dans la promotion de la sécurité de leur région, il est simplement mentionné en préambule sans aucune implication concrète (un certain nombre de pays occidentaux étant toujours opposés à l'idée d'une conférence des pays méditerranéens).

De leur côté, les pays méditerranéens membres du Mouvement des non alignés<sup>22</sup> ont tenté de coordonner leurs positions à l'initiative de Malte d'abord (La Valette, du 10 au 14 septembre 1984), et de la Yougoslavie ensuite, (Brioni, 3 au 4 juin 1987). La tentative d'organiser des contacts périodiquement, tous les ans, n'a pas abouti (la réunion prévue à Alger en 1988 n'a pas eu lieu).

Bien que le document de Brioni soit plus substantiel que celui de La Valette<sup>23</sup>, il n'innove pas dans l'ensemble par rapport aux positions bien connues des non alignés, qui sont adoptées à leurs différents sommets (Il n'y a pas eu d'ailleurs d'unanimité à Brioni, puisque Malte et l'Egypte ont émis des réserves sur la condamnation nominale de certains Etats, soit Israël et les Etats-Unis).

La plupart des revendications en matière de sécurité s'adressent à la C.S.C.E., pour favoriser une meilleure participation des Méditerranéens sur un pied d'égalité pour tout ce qui concerne la coopération dans leur région et pour étendre toutes les mesures de confiance (notification, ob-

---

21/ Ces résolutions sont adoptées par consensus. Dernière en date : la Résolution A/43/912 du 7 décembre 1988.

22/ Algérie, Chypre, Egypte, Liban, Libye, Malte, Maroc, O.L.P., Syrie, Tunisie et Yougoslavie (avec la participation comme observateur du président en exercice des non alignés).

23/ Documents publiés par les Nations Unies : A/39/526 du 27 septembre 1984 et A/42/409 du 17 juillet 1987.

servation, inspection, etc...) à la Méditerranée. En matière de désarmement, il est demandé également aux grandes puissances d'inclure la Méditerranée dans tous les accords visant l'élimination des missiles nucléaires en Europe et la réduction des armements conventionnels.

C'est ainsi que, tout en se félicitant de la conclusion entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique du traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, en décembre 1987, les pays méditerranéens n'ont pas cessé de réclamer dans les forums internationaux que le même sort soit réservé aux engins qui sont transportés sur les flottes en Méditerranée.

La mer intérieure n'apparaît ainsi que comme un succédané d'un débat plus large qui concerne l'Europe en priorité et qui met en cause l'équilibre global entre les deux grandes puissances. La balance penchant, pour le moment, du côté des Etats-Unis, l'Union soviétique n'éprouve aucune difficulté à se lancer dans une surenchère verbale pour gêner politiquement son adversaire : "Il n'y a pas pour la partie soviétique de nécessité à maintenir constamment la flotte de guerre soviétique en Méditerranée. Si les Etats-Unis retiraient leur flotte, l'Union soviétique ferait immédiatement de même<sup>24</sup>". Le président Gorbatchev a proposé, comme première mesure, le gel, à compter du premier juillet 1988 et sur la base de la réciprocité avec les Etats-Unis, du nombre des navires et des effectifs des forces navales se trouvant en Méditerranée avant d'en fixer, dans une étape ultérieure, un chiffre limité.

Si la sécurité en Méditerranée est dépendante d'un enjeu planétaire, les pays de la région conservent une part d'initiative, individuellement ou dans le contexte d'alliances plus larges, que les grandes puissances sont tenues de prendre en considération.

## **2- Les dimensions locales et régionales de la sécurité en Méditerranée**

De par leur situation géographique, les pays méditerranéens sont souvent membres d'une ou de plusieurs organisations régionales qui jouent un rôle, les pays arabes du nord de l'Afrique participent simultanément à la

---

24/ "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", Rapport du Secrétaire général A/43/579 du 16 septembre 1988 (réponse reçue du gouvernement soviétique).

Ligue arabe et à l'Organisation de l'Unité africaine (à l'exception du Maroc qui a quitté cette dernière organisation en 1983). Ces organisations régionales ont été impliquées dans des affaires de sécurité méditerranéenne mettant en cause, plus ou moins directement, certains de leurs membres et ont pris des initiatives, avec plus ou moins de bonheur, pour leur solution. Alors que la médiation de l'O.U.A. dans le différent entre la Libye et le Tchad (Comité *ad hoc* présidé par le Chef d'Etat du Gabon) a été positive, avec la conclusion de l'accord cadre à Alger, le 31 août 1989, cette institution n'a pu, dans la question dite du Sahara occidental, préserver la neutralité nécessaire pour favoriser un rapprochement algéro-marocain et elle n'était pas outillée réellement, d'autre part, pour prendre en main l'organisation d'une consultation de la population.

En dépit de l'extrême complexité de la question libanaise et de la multiplicité des intervenants (Israël, Syrie, Nations-Unies, Etats-Unis, France, Iran, etc...), la Ligue arabe a tenté de nouveau<sup>25</sup>, au cours du Sommet de Casablanca en mai 1989, de mettre sur pied son propre plan de paix, de le faire avaliser par les parties concernées et de veiller à sa mise en oeuvre. Bien que le Comité tripartite composé des Chefs d'Etat du Maroc, de l'Algérie et de l'Arabie saoudite, soit parvenu à établir le cessez-le-feu et à réunir le parlement libanais à Taef (Arabie saoudite) pour l'adoption des réformes constitutionnelles indispensables, il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'avenir de ce plan qui dépend en particulier du sort qui sera réservé à la présence syrienne au Liban.

On assiste régulièrement, en ce qui concerne la question du Moyen-Orient elle-même, où l'impact des deux grands est si décisif, à l'éclosion de plans de règlement en provenance d'Etats de la région (Israël et l'Egypte, en 1989) ou de la Ligue arabe (plan de Fès de 1982, par exemple). Il faut rappeler également les efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique (O.C.I.), lors de la guerre irako-iranienne, pour rapprocher les deux belligérants et obtenir le respect du droit humanitaire. La dimension de cette guerre et sa portée, mais aussi la faveur manifeste dont bénéficiait l'Irak au sein de l'O.C.I., n'ont pas permis à cette organisation de participer réellement à la solution du conflit.

---

25/ En octobre 1976, le sommet du Caire avait déjà adopté un plan de paix pour le Liban établissant le cessez-le-feu et créant une "force arabe de dissuasion" (composée essentiellement de contingents syriens) pour en garantir le respect.

Au Nord également, les Européens ont oeuvré pour une reprise du dialogue entre la Grèce et la Turquie afin de créer le climat indispensable au règlement du contentieux bilatéral et à l'évolution de la question de Chypre. Mais, il faut bien reconnaître que l'Europe est loin de jouer un rôle politique à la mesure de son poids économique grandissant, en dépit de la volonté de certains pays, comme la France, de faire entendre leur voix et de prendre leurs distances à l'égard des deux grands.

**En conclusion :** La Méditerranée ne peut pas être considérée comme un espace autonome du point de vue de l'organisation et de la garantie de la paix et de la sécurité. Cependant, l'intensification du dialogue entre les différents partenaires concernés peut constituer un premier pas vers l'apaisement des tensions et amorcer ainsi une gestion régionale des conflits : entre les deux grandes puissances, mais aussi et surtout entre les communautés impliquées, l'Europe, le Maghreb, l'Afrique, le monde arabe, etc.

En faisant figurer la Méditerranée à l'ordre du jour de leurs rencontres ou de leurs dialogues, ces communautés peuvent entraîner progressivement des convergences sans lesquelles la mer intérieure serait emportée dans le vertige de ses mythologies.

## **TROISIEME SEANCE DE DEBAT**

**Présidée par Pierangelo CATALANO**

**Fernando RODRIGO :**

Pour bien comprendre les rapports si passionnés et si conflictuels entre l'Espagne et le Maghreb, il faut les situer dans le contexte de l'histoire en se référant aux grands événements historiques qui ont marqué la mémoire collective des Maghrébins et des Espagnols.

En ce qui concerne les Espagnols, ils ont, pendant longtemps, perçu le Sud comme un ennemi. Perception qui remonte à l'époque de la construction de l'unité nationale et qui a continué sous des formes diverses jusqu'à une époque récente.

Et il a fallu attendre la chute du franquisme et l'avènement de la démocratie, pour que de nouvelles bases d'une coopération autour des intérêts communs soient jetées.

Certes, le franquisme a légué à la démocratie espagnole un héritage d'obstacles qui entravent le développement de ses relations avec le Maghreb (la perception du Sud comme un ennemi et un sentiment de responsabilité dans le conflit du Sahara...) mais, elle est en train de s'en défaire progressivement en poursuivant une politique de coopération fondée sur les intérêts communs.

Ceci se traduit, dans le domaine militaire qui nous intéresse particulièrement ici, par les accords signés par l'Espagne avec trois pays maghrébins (Tunisie, Mauritanie, Maroc) entre 1987 et 1989.

Par ailleurs, l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN et dans la C.E.E. a favorisé et donné de l'ampleur à cette nouvelle orientation, car elle permet d'englober les relations bilatérales avec les pays maghrébins dans un cadre multilatéral à même d'en tempérer les aspects conflictuels.

**Abdellatif BENACHENHOU :**

- C. Nigoul établit une hiérarchie insuffisante des causes du "déclin" de la Méditerranée. Il fallait, notamment, déterminer l'ordre d'importance des facteurs institutionnels et des facteurs socio-économiques.

**Naceur BOURNANE :**

La grande ampleur attribuée aux mouvements intégristes au Maghreb par C. Nigoul, ne traduit-elle pas l'inadaptation des instruments d'analyse forgés en Occident, dans un contexte laïque, face à ce phénomène.

L'intégrisme renvoie, en premier lieu, à la réalité économique, politique et culturelle complexe des pays où il naît.

**GHAZI :**

Dans son analyse stratégique, C. Nigoul a négligé le facteur écologique qui est aussi important que le facteur démographique (désertification du Sud, pollution de la mer...)

La poussée de l'intégrisme et du terrorisme : c'est un problème essentiellement de démocratie et de développement économique ; l'absence de ces deux facteurs, comme le dit M. Bennouna, débouche sur ces deux phénomènes.

**Yves LACOSTE :**

On a évoqué la faiblesse de l'Etat méditerranéen. Mais, il faut nuancer, car il n'y a pas un Etat méditerranéen, il y en a plusieurs. De même, il existe des Etats qui ne sont pas méditerranéens, mais sont faibles tels que la Belgique. Il y a des problèmes particuliers des Etats dont les frontières

ont été tracées d'une façon arbitraire au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. La Yougoslavie, par exemple. Il y a des Etats qui sont solides et se sont même renforcés dont l'Etat marocain (renforcement par la présence coloniale).

En ce qui concerne le terrorisme, les intellectuels de la rive sud consentent que ce fléau ne touche pas seulement les pays du Nord mais touche aussi ceux du Sud. Dans les faits, le cas du Liban en témoigne.

D'autre part, plus il y aura du terrorisme et des attentats, plus la présence des émigrés en France sera contestée, et leur retour, en tout ou en partie, sera catastrophique pour tout le monde.

**Mohamed BENNOUNA :**

On n'a pas parlé du terrorisme d'Etat, celui pratiqué par Israël à l'égard de la Tunisie, de la Libye, du Liban et, bien sûr, des palestiniens.

Quant à la présence d'une communauté maghrébine en France, elle est irréversible, c'est un problème franco-français et c'est à la France de savoir quel modèle de société elle veut.

**Brahim BOUTALEB :**

F. Rodrigo a laissé entendre que l'Espagne était plus occupée du côté du Sud que du côté du Nord, or pendant tout le XIXe siècle jusqu'à la Guerre civile, le problème de l'Espagne était ses frontières avec la France. La moitié de l'Espagne au moins était en lutte contre tout ce qui venait du Nord. C'est ce que vous avez appelé *l'Afrances Amento*. Qu'est devenu ce phénomène de lutte anti-francisation, anti-modernité en quelque sorte, dans l'Espagne actuelle ? La réponse à cette question permettra de révéler une des fractures des pays du Nord qu'on tend souvent à occulter.

**Abdelwahab MAALMI :**

- Comment expliquez-vous l'écart entre l'absence de perception de menace chez la majorité des Espagnols et la doctrine militaire officielle espagnole conçue en direction du Maghreb ?

- Quelle place tiennent les présides qu'occupe l'Espagne au Maroc dans la doctrine et le dispositif militaires espagnols ?

**Naceur BOURENANE :**

Une coopération militaire entre le Maghreb et l'Espagne dans les conditions actuelles ne peut être bénéfique que pour l'Espagne, qui pourra ainsi maintenir à son sud une industrie d'armement appelée à disparaître chez elle pour de multiples raisons. Tandis qu'elle n'apportera au Maghreb qu'un alourdissement de sa dette extérieure.

**ELOMARI :**

Quelle peut-être la nature de la coopération militaire entre le Maroc et l'Espagne, sachant que celle-ci est certes un pays méditerranéen, mais participe à l'alliance atlantique aux côtés de super puissances étrangères à la Méditerranée et que le Maroc appartient au monde arabe et au Tiers-Monde.

**Alejandro LORCA :**

Il se dégage de la communication de M. Bennouna une tendance à la justification du terrorisme, or toute violence doit être condamnée et ne peut avoir aucune justification.

**Jean-Robert HENRY :**

L'espace méditerranéen en matière de sécurité est un espace très paradoxal. C'est à la fois une région sous tutelle, mais c'est aussi une région où se manifeste, de manière extrêmement forte, l'autonomie des petits acteurs face aux processus de mondialisation. Cette autonomie peut prendre des formes relativement classiques, mais peut aussi prendre des formes très brutales comme celle du terrorisme. Des phénomènes comme le conflit américano-libyen ont illustré cette autonomie et les problèmes qu'elle peut poser. D'une part, le bombardement, c'est la politique de la cannière, mais d'autre part, la Libye a réussi à entraîner les Etats-Unis dans une sorte de théâtralisation du jeu international. Par ailleurs, on a toujours tenu un discours d'évidence sur l'action des grandes puissances en Méditerranée ; or, en fait, à côté de leur puissance et de leur présence, il y a parfois chez elles une incapacité à gérer les conflits bilatéraux qui sont des conflits en partie autonomes. Et finalement, il n'y a peut-être pas un espace politique collectif organisé, mais une série de relations bilatérales plus ou moins pacifiques qui traduisent une certaine autonomie.

**Yves LACOSTE :**

M. Bennouna a fait allusion à une remarque d'Edgar Pisani selon laquelle les USA ne veulent pas entendre parler de la Méditerranée. En fait, et c'est ce qu'il faut comprendre du propos d'E. Pisani, les Etats-Unis savent parfaitement que la Méditerranée existe, et ils la traitent comme un théâtre d'opération particulier puisque, comme vous l'avez dit, il y a la sixième flotte spécialement affectée à la Méditerranée en permanence.

Ce que les Etats-Unis ne veulent pas envisager, par contre pour le moment, c'est une Méditerranée méditerranéenne qui dirait : les puissances non méditerranéennes n'ont rien à faire en Méditerranée.

**Claude NIGOUL :**

La liaison entre les facteurs politiques et les facteurs économiques ne fait pas de doute. Cependant, les véritables dangers pesant sur la sécurité en Méditerranée aujourd'hui sont des dangers essentiellement socio-économiques, et les facteurs politiques sont des facteurs plutôt conjoncturels. Ceci répond, dans une première mesure également, aux remarques sur la liaison entre la montée des intégrismes et l'insécurité économique.

Pour échanger et coopérer, il faut avoir un minimum de richesse à partager ; le partage en pauvreté ne peut pas être considéré comme un facteur de développement.

L'une des raisons des difficultés de l'unité maghrébine, qui est une idée vieille de 60 ans, réside effectivement dans le mal-développement économique. Le facteur économique, bien sûr, n'est pas la seule explication, il y a aussi des facteurs historiques, politiques, psychologiques..., mais il a une importance particulière.

Quant à l'intégrisme, il est une manifestation d'un renouveau de spiritualité qui sert de vecteur à des insatisfactions très profondes qui, précisément, relèvent de l'ordre du mystique. Il donne à ces insatisfactions une dimension qui les valorise.

Le reproche de ne pas prendre en compte le facteur écologique est très embarrassant. On serait tenté de dire que, dans les analyses de la sécurité, il faut se limiter à ce qui est, humainement, directement contrôlable. Et ce n'est pas le cas de l'écologique.

Le terrorisme ne concerne pas uniquement les gens du Nord, mais il faut distinguer entre les terrorismes Nord et Sud qui n'ont pas la même nature (même s'il y a des passerelles entre eux). Lorsqu'on dit qu'il ne faut pas traiter le terrorisme seulement par la répression, mais qu'il faut le traiter dans ses causes qui sont essentiellement des causes de caractère économique, c'est probablement vrai dans certains cas, mais la marginalisation économique n'est pas à l'origine du terrorisme idéologique, style "Action directe" ou style "Brigades rouges", etc...

D'un autre côté, le terrorisme qui secoue notre région ne peut être qualifié de méditerranéen. Il est lié au problème israélo-palestinien.

Enfin, le développement des relations de l'Union soviétique avec Israël et l'ouverture à l'émigration directe vers ce pays du monde soviétique a de multiples significations et notamment une signification qu'il faut mettre en rapport d'une manière très hypothétique : aujourd'hui, nous sommes les témoins d'un bouleversement historique qui constituera peut être le temps historique évident du point de départ de la sainte alliance des blancs contre la poussée du Sud, c'est-à-dire des anciennes possessions coloniales.

**Fernando RODRIGO :**

*L'Afrances amento* n'est pas le principal problème de l'Espagne pendant les XIXe et XXe siècles. Sa préoccupation majeure était ses conflits internes qui ne lui laissaient pas le loisir de faire la guerre à la France.

A propos de la doctrine militaire espagnole officielle et de la place qu'y occupent Ceuta et Mellilia, il faut préciser d'abord que quand on parle de doctrine officielle espagnole on parle souvent de celle d'avant l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN (C'est le cas dans l'intervention de M. BENNOU-NA). Or, après cette adhésion, toute la planification militaire espagnole est en train de changer. Quant au problème de Ceuta et Mellilia, nous sommes d'accord avec le roi Hassan II, qui dit qu'il faut le régler par les voies pacifiques, par la négociation.

Quant à la coopération entre l'Espagne et les pays du Maghreb dans le domaine militaire, elle est en premier lieu commerciale et est appelée à se développer.

**Mohamed BENNOUNA :**

L'analyse du terrorisme est importante dans le débat du point de vue de la sécurité. Deux démarches qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre sont à souligner dans ce domaine : un traitement en surface des manifestations du terrorisme (condamnation, etc...) et un traitement en profondeur qui s'attaquerait à ses causes profondes.

Pour ce qui est du rapport des Américains avec la Méditerranée, soulevé par Y. Lacoste, ce qu'ils rejettent effectivement c'est la conception de la Méditerranée méditerranéenne. Mais, il ne faut pas oublier, d'autre part, les conflits méditerranéens ni occulter la volonté de domination de puissances méditerranéennes que ce concept pourrait cacher.

Quant à la communauté maghrébine en France, les problèmes qu'elle pose sont, pour une grande part, des problèmes franco-français. Pour la première fois, la société française se trouve en présence, en son sein, d'une communauté structurelle musulmane avec laquelle elle est obligée de co-exister à moins de se renier. Que cette communauté continue à avoir des liens avec le Maghreb, c'est évident. Et c'est là un facteur potentiel de renforcement des liens entre le Maghreb et la France, à condition de rejeter les racismes ordinaires partant de la couleur, du mode d'être, etc...

**Quatrième partie**

**EUROPE ET LA MEDITERRANEE**

# L'EUROPE ET LE MACHREK

## conflits et interdépendance

**Georges CORM**

*Directeur du Cabinet "Etudes économiques  
et financières", Paris*

### **Pluralisme identitaire traditionnel et renaissance arabe**

Les peuples de l'est et du sud de la Méditerranée, composés essentiellement de Turcs, de Grecs, d'Arméniens, de Kurdes, d'Arabes et de Berbères ont toujours eu un sentiment très profond de leur identité. Toutefois, depuis la plus haute antiquité, ces mêmes peuples ont été habitués à un savoir vivre en commun, en particulier dans toute l'Asie mineure où l'entrelacement des populations d'appartenances religieuses, linguistiques ou tribales diverses nous est déjà attesté par les textes sumériens, la Bible et les historiens grecs.

Cette région du monde, berceau de toutes les civilisations méditerranéennes, a d'ailleurs été le plus souvent gouvernée dans le cadre de structures d'empire s'appuyant sur de grands centres urbains qui, dans les périodes d'affaiblissement ou de disparition des empires, devenaient de véritables Cités-Etats régnant sur de vastes territoires. Structures d'Empire et Cités-Etats caractérisèrent d'ailleurs les pays européens avant l'émergence des Etats-Nations, en particulier les côtes adriatiques et italiennes de la Méditerranée. C'est pourquoi, de Trieste à Alexandrie, une floraison de villes méditerranéennes, les unes plus magnifiques que les autres, garderont jusqu'à la fin du XIXe siècle un caractère cosmopolite tout à fait ex-

ceptionnel. La très belle biographie de "Vidal et les Siens" par son fils, Edgar Morin, nous donne une illustration merveilleuse de la vie à Salonique au début de ce siècle et du sentiment d'appartenance extra-national à l'humanité que l'on pouvait avoir dans ces villes méditerranéennes.

Un tableau de cette partie de la Méditerranée au début de ce siècle nous aurait d'ailleurs montré comment, en dépit des tensions et sentiments nationalistes que l'on fomenta de l'extérieur dans les Balkans et en Asie mineure, on vit dans ces villes à l'heure du bonheur, de la croyance dans le monde du progrès technique, économique et politique. Fort d'une expérience séculaire de pluralisme ethnique, linguistique ou religieux, on pense que le préjugé racial ou religieux qui s'abrite derrière les myopies nationalistes, à la mode chez les puissances européennes, ne résistera pas au progrès de la science, de la raison et de l'émancipation politique de l'individu.

Chez les Arabes du *Machrek*, on assiste, depuis le temps de Mohammed Ali, à une grande renaissance culturelle, en même temps qu'un *aggiornamento* de la pensée et de la jurisprudence religieuses. Dans ce mouvement que l'on dénomme *Nahda*, renaissance en arabe, les hommes de religion sont à la pointe du modernisme. La revendication d'une identité arabe est toujours liée à un désir de démocratie, à une lutte contre l'autoritarisme ottoman. Elle n'est jamais expression d'un *ego* nationaliste ou désir de puissance étatique. L'Europe est perçue comme celle des "Lumières", du progrès technique, qui ne manquera pas de renoncer aux prétentions impérialistes et colonisatrices sitôt qu'elle aura réalisé que la Nation arabe a retrouvé ses origines, renoué avec les grandes traditions de sa civilisation, que l'Islam, religion de la majorité des Arabes, est réformé dans l'esprit de tolérance et d'ouverture qui a si bien caractérisé l'âge d'or des deux grands Empires arabes, celui des Ommeyyades et celui des Abbasides.

La révolution anglaise et la révolution française, dans leur apport émancipateur, celui des libertés individuelles, seront très bien perçues par les penseurs de la *Nahda* ; en particulier les réformateurs religieux tels que Tahtawi, Kawakibi, Ahmad et Quassim Amin, Mohammed Abdou et Ali Abdel Razik. Ils lutteront par leurs écrits contre la dégénérescence de l'institution califale en un pouvoir despotique, maintenant les sociétés musulmanes dans le sous-développement et la pauvreté. Certes, si les penseurs égyptiens se soucient surtout de renouveau de la nation égyptienne, les penseurs syriens, irakiens libanais, palestiniens, dont beaucoup résident en Egypte et y animent de grands organes de presse, rêvent déjà d'un grand Royaume arabe reconstitué. Au début du XXe siècle, la famille ha-

chémite, gardienne des Lieux-Saints de la Mecque portera ce projet politique. Le Roi Fayçal, fils du Chérif Hussein, homme d'une culture et d'une ouverture d'esprit remarquables, sera l'idole du Machrek arabe.

Mais, d'autres facteurs européens devaient venir briser ces rêves de renaissance arabe et égyptienne à l'aube du XXe siècle.

### **Importation du "jacobinisme" européen**

Tout d'abord, l'autre face de la Révolution française. Ce que nous appellerons le jacobinisme étroit, l'Etat centralisé, homogénéisateur sans pitié, le nationalisme exalté à la recherche de ses frontières dites "naturelles", les méthodes dictatoriales modernes. Ce jacobinisme va contaminer les officiers Jeunes-Turcs ; il est arrivé par les Balkans et l'Europe centrale d'où jaillit l'étincelle qui fait éclater la Première Guerre mondiale. Cette *Mittel-Europa* qui, avec les pays de la côte adriatique, formaient un ensemble culturel un et pluriel tout à la fois : un mélange si plein de saveur d'Italie, de Vienne et de Prague, d'Istanbul, avec des substrats grecs et slaves. Les rivalités de puissances européennes, après la terrible guerre de Crimée, feront éclater des guerres balkaniques sans fin, propageront jacobinisme et nationalisme dans tous ces peuples séculairement entrelacés.

Les Jeunes-Turcs, pour sauver la Turquie d'Asie mineure et ses prolongements arméniens, kurdes et arabes, pratiqueront un pantouranisme brutal. On sait ce qu'il en coûta surtout aux Arméniens, mais aussi aux Kurdes, que les Alliés avaient timidement et imprudemment armés, à qui le Traité de Sèvres consacra même le droit à un Etat. On sait ce qu'il en coûta aussi aux Grecs de Smyrne, enclave que les alliés tentaient de détacher définitivement d'un Empire ottoman qu'ils voulaient réduire à une peau de chagrin.

### **Importation et implantation du sionisme**

Le pantouranisme devait séparer définitivement les Arabes des Turcs, briser le lien religieux sur lequel les Ottomans avaient réussi à consolider leur domination sur les Arabes durant quatre cents ans.

Mais, cette solidarité religieuse brisée, les Alliées implantent les éléments d'une autre solidarité religieuse, tout en empêchant le rêve de Royaume arabe de se réaliser. En effet, la Promesse de Balfour en 1917 inscrit dans le droit international des puissances occidentales la création d'un Foyer National juif en Palestine. Point n'est besoin ici de faire l'histo-

rique du sionisme politique. Mais, dans une région du monde, le Machrek arabe, où le pluralisme religieux et ethnique était un mode de vie séculaire, où tout chrétien ou tout juif pouvait s'installer individuellement et sans restriction à Jérusalem, Constantinople, le Caire, Damas, Alep, Smyrne ou Salonique, s'est immédiatement profilé le spectre de l'Etat basé sur le lien religieux. Les Arabes chrétiens, en particulier de nombreux penseurs libanais, y ont vu immédiatement le début des orages qui s'abattaient un jour sur eux, si un tel Etat devait voir le jour. Déjà en 1919, à la Conférence de la Paix, le mouvement sioniste réclamait que la plus grande partie du sud du Liban, véritable château d'eau, soit rattachée aux territoires du mandat anglais sur la Palestine. La France, alors, tint bon, sous la forte pression des libanais.

L'idée d'un Etat juif, de notre côté de la Méditerranée, apparaissait et apparaît toujours comme d'autant plus incongrue et malvenue que ce n'est certes pas en terre d'islam que les communautés juives ont été persécutées, mais bien plutôt c'est sur ces terres qu'elles ont trouvé refuge, fuyant les persécutions des sociétés chrétiennes d'Europe. Plus grave encore, au moment même où s'effondrent au Machrek arabe les solidarités religieuses ayant légitimé l'Empire ottoman, où la laïcité pénètre avec force toutes les élites, où le droit se sécularise depuis plus d'un demi-siècle (*le Tanzimat* de 1856), l'Europe brandit la Bible pour jeter en Orient méditerranéen les fondements d'un Etat dans lequel peuvent se reconnaître aux quatre coins du monde les adhérents, croyants ou non, au judaïsme ; Etat d'où seront bientôt bannis la plupart des Arabes musulmans ou chrétiens.

Le choc est multidimensionnel, et il a été si fort que nous sommes loin d'en avoir épuisé les effets. Chocs et malentendus dont l'Europe refuse même de considérer l'existence. Pourtant, les corans que nous voyons les mouvements intégristes déstabilisateurs se réclamant de l'islam brandir, les voiles islamiques qui agitent toute la France, ne sont que l'une des ondes de ce choc apparaissant, aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après l'origine de l'événement. Mais, disons déjà que le malheureux Liban ne sombre pas dans la déstabilisation le 13 avril 1975, comme on se complaît à le dire, mais dès le 31 décembre 1968, en plein réveillon de fin d'année, lorsque l'armée israélienne débarque sur l'Aéroport international de Beyrouth pour détruire toute la flotte aérienne civile libanaise, en guise de représailles à une opération palestinienne menée à partir des frontières libanaises. Depuis, et sans interruption, pratiquement chaque semaine, l'aviation israélienne pilonne villages ou villes où elle pense traquer ceux qu'elle nomme "terroristes". En 1972, c'est en plein coeur de Beyrouth qu'un

commando israélien vient assassiner trois des plus grands dirigeants palestiniens, dont le grand poète Kamel Nasser.

### **Refus européen d'un royaume arabe unifié - création de la ligue arabe**

Implantation, donc, d'une nouvelle solidarité religieuse dans la région, dès le début du siècle, mais en même temps refus par la même Europe de laisser se créer le grand Royaume arabe unifié promis par les Anglais au Chérif Hossein de la Mecque pour prix du ralliement des Arabes à la cause des Alliés et leur révolte contre leurs coreligionnaires turcs. Au moment même où la promesse est faite, les Accords Sykes-Picot diviseront l'Asie mineure arabe en zones d'influences respectives pour la France et l'Angleterre. Pour la famille Hachémite, le coup sera fatal, d'autant que Fayçal adulé des Syriens et d'une partie des Libanais, et dont on ne soulignera jamais assez le modernisme et l'ouverture d'esprit, ne pourra avoir qu'un règne éphémère d'une année en Syrie. Les troupes françaises à Maysaloun mettront en déroute son armée de volontaires, et le contraindront à prendre le chemin de l'Irak.

Pourtant, même ainsi malmené, le nationalisme arabe garde son visage démocratique, les sociétés restent plurielles. Seules les puissances coloniales mettent à mal les démocraties naissantes. En Egypte, en Syrie, en Irak et au Liban, ils leur arrive de suspendre la constitution, de forcer la main à un roi, à un président de la République, pour choisir tel Premier ministre plutôt que tel autre. En Palestine, l'exigence de mise en place d'un Foyer National juif empêche toute vie parlementaire ou démocratique.

En 1943, les pays du Machrek arabe réussissent à s'entendre, malgré les visées hégémoniques que peuvent avoir les uns et les autres des dirigeants arabes. La Ligue des Etats arabes est formée, composée d'Etats souverains, chacun reconnaissant donc l'existence de l'autre de façon solennelle. Le Liban, pays arabe "à visage chrétien" comme on disait alors, est membre fondateur de plein droit de la Ligue. Pluralisme, dialogue institutionnel, solidarité : voici ce que signifie la création de la Ligue arabe.

C'est aussi l'époque où les Arabes se voient des méditerranéens à part entière, partageant leurs rivages avec l'Europe. En Egypte un aveugle de génie, Taha Hussein, prolonge par son oeuvre littéraire, philosophique et religieuse, les plus beaux moments de la *Nahda*. Les mouvements socia-

listes à l'anglaise, personnalistes ou existentialistes à la française, commencent aussi à poindre.

### Défaite de Palestine et coups d'Etat militaires

Mais, la guerre de Palestine en 1948 sonne le premier glas de la Renaissance arabe. La défaite des armées arabes et l'émergence victorieuse de l'Etat d'Israël vont fragiliser les régimes politiques arabes libéraux et constitutionnels. L'ère des coups d'Etat militaires amène de pâles répliques du Kémalisme turc teintées de stalinisme. Bientôt la Guerre froide, l'expédition de Suez en 1956, et puis le pétrole vont déposséder le *Machrek* arabe de lui-même, empêcher toute relation spontanée entre la rive européenne et la rive arabe de la Méditerranée. La nouvelle défaite des armées arabes en 1967 dans la guerre contre Israël fait perdre les derniers territoires palestiniens. Les Accords de Camp David, qui font suite à la guerre de 1973, permettent certes à l'Egypte de récupérer le Sinaï, mais ils ne prévoient, au mieux, qu'un misérable Bantoustan pour les Palestiniens.

Le prix de ce traité inégal et séparé qui rompt toute solidarité arabe, ce sera le Liban que les Israéliens transforment en brasier à coup de bombardements, très exactement comme les Américains l'avaient fait pour le Cambodge dans leur lutte contre le Vietnam. Au demeurant, les Mémoires de l'ancien Premier ministre israélien, Moshé Sharett, nous l'avaient appris, les plans de déstabilisation du Liban étaient prêts depuis 1954. Faire émerger un Etat chrétien, vassal d'Israël, n'est-ce pas créer une autre solidarité religieuse ? N'est-ce pas rompre définitivement cet insolent pluralisme du *Machrek* arabe dont le Liban est la plus vigoureuse démonstration ? Convaincre définitivement l'Europe qu'aucun dialogue n'est possible avec les Arabes, que l'arabité, synonyme exclusif d'islam, ne saurait s'accorder de la moindre modernité ?

D'ailleurs, le désenchantement s'est emparé des sociétés arabes. La défaite de 1967, tout comme celle de 1948, a laissé des traces indélébiles. Le nationalisme arabe radical, de type nassérien ou baathiste, ne s'en remettra pas. Ce nationalisme avait lui-même rompu avec l'esprit pluriel et démocratique de la *Nahda*, qualifiée de "bourgeoise" et "pro-colonialiste". Fasciné par les grandes dictatures sur le mode soviétique ou yougoslave, il pensait naïvement qu'en sacrifiant la liberté individuelle au profit de la collectivité abstraite, l'histoire pouvait faire des bonds, le sous-développement être supprimé par un ou deux plans quinquennaux.

Les mouvements de la Résistance palestinienne recueillent un moment cet héritage, pensant possible la révolution populaire dans tout le monde arabe, à la mode chinoise qui, à la même époque, fascina tant la jeunesse européenne et celle d'Amérique latine. Ce sera le drame de la Jordanie puis surtout du Liban. Un drame que crée d'abord, disons le clairement, le refus israélien de rendre les territoires occupés en 1967 et d'où ont été chassés à nouveau des centaines de milliers de Palestiniens. Le refus israélien est conforté par l'attitude américaine qui utilise l'intransigeance israélienne pour affaiblir encore plus les régimes arabes trop proches de Moscou. Il est conforté aussi par l'indifférence de l'Europe, sion son hostilité, à la cause du peuple palestinien et aux problèmes arabes.

### L'Europe et les drames palestiniens et libanais

Certes, lorsque les prix du pétrole flambent en 1973, l'Europe du Marché commun changera verbalement d'attitude, prendra des résolutions favorables aux droits palestiniens, ouvrira un dialogue euro-arabe, en même temps que le Dialogue Nord-Sud. Mais, derrière ce changement de forme, et non de substance, aucune volonté ferme de contrer la politique du grand allié américain, de faire pression sur l'Etat d'Israël. On n'est jamais aussi attendri, côté européen, sur les droits palestiniens que lorsque les batailles et les violences se déroulent en Jordanie et au Liban, toujours implacablement sévères lorsqu'elles frappent aux frontières ou au coeur de ce qui était jusqu'en 1948 la Palestine.

Quelle merveilleuse diversion d'ailleurs aux problèmes réels de la région que ce chaos libanais que les Israéliens d'abord, mais par la suite certains gouvernements arabes attisent et maintiennent. Problème des territoires palestiniens qu'Israël colonise et ne veut plus rendre en dépit des résolutions des Nations-Unies ou de la C.E.E., problème de certaines sociétés politiques du *Machrek* arabe d'où disparaissent les espaces de liberté et de pluralisme, des sociétés qui deviennent des importateurs massifs et passifs d'armements et de technologie prête à porter. La prospérité pétrolière permet, alors, toutes les activités improductives d'intermédiation commerciale, de spéculation foncière ou financière. Les bases de l'économie productive sont au *Machrek* arabe gravement atteintes ; les agricultures périssent, les industries ne sont plus maîtrisées, alors même que l'explosion démographique crée partout les goulots d'étranglement, l'inflation, les activités spéculatives. Les inégalités de revenus prennent alors des dimensions qui rappellent ce qu'elles pouvaient être au temps de l'Empire ottoman et de l'économie tributaire.

L'Europe se contente de vendre armements et équipements civils sans se préoccuper le moins du monde d'un transfert réel de savoir, de connaissance, de maîtrise des équipements industriels achetés. Le *Machrek* est un marché de consommation passif, pas vraiment un futur partenaire que l'on veut voir développer une capacité à maîtriser des échanges interactifs. Pour ce qui est des grands problèmes politiques de la région, l'Europe démocratique ne veut point vraiment en connaître. La Méditerranée est un lac américain où la solidarité atlantique permet de laisser commodément toutes les responsabilités aux Etats-Unis qui, d'ailleurs, ne semblent guère solliciter un rôle européen indépendant.

La France, seule, avec parfois l'Italie, tentera de jouer les influences modératrices, mais la pesanteur des politiques américaine et israélienne auront à chaque fois raison de ces initiatives européennes. Il en sera ainsi par exemple pour la constitution de la Force multinationale d'interposition au Liban dont la présence cautionnera l'élection d'un Président phalangiste, chef de milice, sous la pression des tanks israéliens, puis les négociations d'un traité inégal entre le Liban et Israël, complément des Accords de Camp David, et qui restera mort né.

### **L'intégrisme iranien et ses resonances médiatiques européennes**

Entre-temps, l'Iran khomeiniste, par le canal syrien, aura fait irruption sur la scène libanaise, constituera des mouvements armés à sa solde, fera la chasse aux partis laïcs libanais, et lèvera l'étendard d'une lutte islamique contre l'Etat d'Israël. La révolution iranienne qui prend une couleur religieuse sitôt que Khomeiny est laissé libre d'agir à partir de l'Europe par les canaux médiatiques internationaux, vient ajouter une nouvelle et dramatique dimension à certains phénomènes de montée d'islam "fondamentaliste d'Etat", en provenance du Pakistan et de certains Etats arabes à la pointe de la lutte contre l'influence soviétique au Moyen-Orient. Pas plus que l'Iran du Chah, l'Iran khomeiniste ne cache ses visées hégémoniques sur le *Machrek* arabe. Elle joue le chiïsme contre le sunnisme, cherchant à susciter des solidarités communautaires à l'encontre de l'identité nationale arabe. La résonance que donnent les médias internationaux, en particulier en Europe, aux phénomènes de violence que l'Iran crée au Liban ou ailleurs dans le monde arabe et en Europe, sous le couvert de l'islam, ne font qu'aider la politique de puissance de cet Etat.

Le patrimoine de la Renaissance arabe, *la Nahda*, glisse dans l'oubli ; l'intégrisme, à la mode iranienne, fait tâche d'huile. Ces débordements sont facilités par les blocages qui s'exercent sur toute la région du Machrek.

**D'abord**, le problème palestinien, toujours aussi douloureux. Deux ans de la guerre des Pierres avec toute sa kyrielle de victimes palestiniennes innocentes n'ont finalement pas vraiment ému l'Europe ou les Etats-Unis. Au delà de certains gestes de sympathie, pas la moindre pression de fait sur l'Etat d'Israël, en dépit de toutes les concessions faites par l'O.L.P., assagie et mûrie. Or, la Palestine bat dans le coeur de tout un chacun dans les sociétés arabes, c'est le symbole suprême de la dépossession .

**Ensuite**, le problème libanais, où les clichés médiatiques faciles ont consacré l'image d'une guerre civile locale, d'un affrontement entre groupes religieux chrétiens et musulmans. Ecran de fumée si facile pour voiler les jeux cruels d'hégémonie qui se déroulent en Méditerranée, où les malheureuses communautés libanaises sont devenues la chair à canon des uns et des autres, Israéliens en tête pour qui l'abcès libanais permet sans cesse de faire diversion au non respect des droits palestiniens. Des solidarités se mobilisent en Europe ou dans le monde pour "les chrétiens" ou pour "les musulmans" ; plus personne ne se mobilise pour les Libanais, leur société, leurs institutions, leur Etat. Les plus hautes autorités politiques européennes parleront récemment du général en chef de l'armée libanaise, comme du "chef du réduit chrétien", et du président du Conseil comme le "président du gouvernement musulman du Liban".

**Enfin**, les blocages socio-économiques graves, l'étranglement financier, le chômage des jeunes, la dégradation des conditions d'éducation et de formation, des niveaux de vie : tout cela met le vent en poupe aux millénarismes religieux, aux identités de repli et d'exclusion, au refus du pluralisme traditionnel, essence des sociétés du *Machrek*, à une méfiance de la modernité qu'incarne une Europe si insensible aux grandes injustices politiques de ce siècle pour les Arabes.

### **La liberté en Europe de l'Est, le rideau de fer en Méditerranée**

Le contraste est aujourd'hui fascinant. A l'heure où le vent de la liberté souffle dans toutes les contrées européennes, hier encore sous le joug de la tyrannie et de la dictature de style bolchévique, c'est comme un rideau de

fer qui se met en place entre l'Europe tout entière rendue à la liberté et le *Machrek* arabe rongé de tous les maux que nous avons évoqués. Or, le vent de la liberté qui souffle désormais irréversiblement sur l'Europe de l'Est, c'est bien à l'action inlassable des démocraties européennes et américaines que nous le devons ; à leur travail sans relâche pour les droits de l'homme, pour l'Etat de droit, pour la liberté de conscience et d'opinion, pour le soutien aux dissidents. Mais, cette action s'arrête aux côtes européennes de la Méditerranée, bien qu'elle s'aventure parfois un peu en Turquie. Dès qu'il s'agit du *Machrek*, l'Europe des démocrates n'est plus là. C'est l'Europe des affaires, de la raison d'Etat, de la croyance dans l'exotisme absolu de l'autre ; c'est l'Europe qui a un respect religieux des impératifs de sécurité de l'Iran ou d'Israël ou d'autres encore.

Comme si le droit, la liberté n'avaient point de passé ni d'avenir dans cette région du monde. Comme si la nation, cette collectivité qui n'a de sens que lorsqu'elle est plurielle, ouverte, démocrate, ne devait être dans ce coin de terre qu'une identité communautaire dont l'autre ne peut être qu'exclu, même s'il est sur le terroir depuis des millénaires. Comme si la sécurité pouvait se construire hors du droit et de systèmes de droit. Comme si, enfin, l'Europe pouvait se laver totalement les mains des souffrances de cette région du monde ; l'Europe destabilisatrice, par ses politiques de puissance, de son environnement balkanique ou arabe depuis le XIXe siècle ; l'Europe responsable du choc régional profond qu'aura été l'émergence de l'Etat d'Israël, du fait principalement des pogromes, de l'Affaire Dreyfus et de l'Holocauste.

Tout comme pour le rideau de fer de l'Europe de l'Est, c'est le passé européen qui participe, aux côtés d'autres facteurs, à l'émergence du rideau de fer qui s'abat aujourd'hui sur le *Machrek* arabe, et donc à la perte d'espoir des Arabes du *Machrek*, de tous ceux encore nombreux qui restent des fils de la *Nahda*, mais qui voient s'estomper l'espoir de l'interdépendance au profit du conflit, de la crispation et des réactions obscurantistes des deux côtés de la Méditerranée. En un sens, la passivité européenne vis-à-vis des violations des droits de l'homme et des peuples, contribue sans le vouloir à la consolidation des fondations des murs terribles que nous avons vus pousser à Jérusalem, à Beyrouth, en Cisjordanie, à Gaza. Autrefois, cela a été des erreurs politiques et militaires de l'Europe qui ont fait disparaître le somptueux cosmopolitisme méditerranéen de Salonique, Istanbul, Smyrne, Alexandrette, Alexandrie.

Nos frères du Maghreb paraissent jusqu'ici mieux lotis. D'abord parce qu'en ce beau Royaume du Maroc les espaces de pluralisme ont pu être préservés, la tradition et la modernité s'y mêlent toujours harmonieusement ; mais aussi parce que nous voyons ces espaces se reconstituer et se développer en Algérie et en Tunisie. Parce que les aspirations au progrès, à la modernité sont ici toujours très fortes, en dépit de pressions contraires qui veulent s'y exercer. Mais, là encore, les problèmes économiques et sociaux sont redoutables.

Une Europe présente, interactive, intelligente, qui ne soit pas victime de la médiatisation morbide des phénomènes dits "islamistes", est nécessaire. Peut-être alors que l'axe socio-économique C.E.E.-Union du Maghreb arabe ferait sentir ses effets bénéfiques au *Machrek* arabe. Mais, si seule l'Europe est une "maison commune", à l'exclusion des autres riverains de la Méditerranée, alors il est à craindre que le rideau de fer qui vient enfin de disparaître au centre de l'Europe ne soit remplacé par un rideau tout aussi angoissant qui couperait en deux la Méditerranée. Méditerranée, "espace mouvement", comme aurait dit F. Braudel, qui a tant donné à l'histoire et la civilisation humaine : l'écriture, les dieux, le droit, le pluralisme, le respect de l'homme. Cette *mare nostrum* peut-elle vraiment être coupée sans que les valeurs qui nous rassemblent ici n'en soient profondément ébranlées ?

Empêcher l'émergence d'un rideau de fer méditerranéen, c'est d'abord voir l'Europe de la démocratie et des droits de l'homme oeuvrer sans relâche pour le rétablissement des droits libanais et palestiniens à l'existence digne et indépendante ; c'est ensuite, n'être plus seulement une Europe des affaires, mais une Europe partenaire d'un style de développement interactif qui reste à inventer par de nouvelles pratiques économiques. Alors seulement, l'interdépendance l'emportera sur le conflit.

## LA FRANCE ET LE MYTHE MEDITERRANEEN

**Jean-Robert HENRY**

*Directeur de recherches au C.N.R.S.,  
IREMAM/CRESM, Aix-En-Provence*

Il y a un paradoxe méditerranéen que nous percevons tous, mais qu'il faut constamment réapprendre à gérer dans la réalité comme dans nos esprits. La Méditerranée est un patrimoine commun, la source de trois grandes religions, la mère de plusieurs cultures, qui se sont enchaînées dans le temps et dans l'espace. Mais derrière cette unité des "profondeurs", régulièrement célébrée, la Méditerranée est aussi le lieu de profonds clivages, un front quasi-permanent de conflits, un fossé entre des mondes hostiles ou supposés tels : même si, aujourd'hui, ce n'est plus "l'Orient rouge" qui menace le ventre mou de l'Europe, la Méditerranée reste bien souvent présentée comme une frontière menaçante, un nouveau "rivage des Syrtes" de la civilisation occidentale, au delà duquel veillerait un islam intégriste avide de revanches historiques.

Plutôt que de réduire la réalité méditerranéenne à l'une de ses dimensions : zone de tempêtes ou au contraire "lac de paix", frontière ou à l'inverse carrefour de civilisations, il paraît utile pour les observateurs et acteurs que nous sommes de tenter d'embrasser dans un seul mouvement toute cette unité éclatée, toute cette diversité contradictoire de la référence méditerranéenne et d'apprendre à reconnaître dans nos esprits pour mieux le vivre le paradoxe méditerranéen.

Ceci est d'autant plus nécessaire pour les Français que le paradoxe méditerranéen les concerne fondamentalement. Peu de sociétés l'ont vécu et le vivent avec une telle intensité. Non seulement en raison de la géographie, du passé et du présent qui nous unissent à la rive "autre", et de la tentation souvent répétée dans l'histoire de chercher à faire de la Méditerranée un "lac français", mais aussi parce que le paradoxe méditerranéen est interne à la France elle-même, constitutif de son sol contrasté, de sa population, de sa culture, de sa mythologie : une grande partie de l'histoire française est celle d'une tentative d'édification, en tous domaines, d'une difficile synthèse entre l'apport méditerranéen et la "modernité" glacée du Nord, entre l'espace méditerranéen et l'appel des plaines continentales. Ceux qui avaient, à l'époque de l'O.A.S., inventé le slogan "la Méditerranée traverse la France comme la Seine traverse Paris" ne croyaient pas si bien dire ; les Français ne sauraient être indifférents à une réalité qui leur est consubstantielle.

Mais, comment aborder le paradoxe méditerranéen ? Sans doute pas en se contentant d'aligner les faits ; échanges économiques, affrontements armés, croisements et conflits culturels, qui tissent concrètement l'espace méditerranéen.

La Méditerranée est aussi -et peut-être surtout- un espace imaginaire, un champ de références mythiques et symboliques, qui inspirent nos comportements, et dont la pesanteur n'est finalement pas moins réelle que celle des faits matériels. C'est cette Méditerranée de l'imaginaire dont nous voudrions, ici, repérer les principaux traits et pointer quelques fonctions, en nous appuyant sur l'exemple français.

Par eux-mêmes, les mots désignent déjà quelle place tient la référence méditerranéenne dans notre univers mental. On ne parle pas sans passion de "la mère Méditerranée", des "rivages des origines", de "l'humanisme" et de "l'esprit" méditerranéen, du "patrimoine méditerranéen", de la "Méditerranée vivante", du "miracle grec", des "Andalousies". L'image enivrante d'une nature superbe et contrastée, l'exaltation des couleurs et de la lumière se conjuguent ici avec l'émotion du discours des origines pour donner au vocabulaire "méditerranéen" une très riche puissance d'évocation, une charge affective qu'on ne rencontre guère, par exemple dans le vocabulaire identitaire "européen" enfermé trop longtemps dans le corset d'une vision majoritairement économiste du destin de l'Europe. Des titres de revues -révélateurs dans la mesure où ils entendent définir des espaces et des projets d'écriture- illustrent bien aussi cette charge particulière de la "Mé-

diterranée" : *Rivages* (la première revue de Camus), les *Cahiers du sud* (Marseille), *la Revue de la Méditerranée* (Alger), *Confluent* (Maroc), *Peuples méditerranéens* (Paris)...

Dans tous ces mots pour la dire, la Méditerranée apparaît comme une sorte de "paradis perdu", d'un bleu maternel, une référence nostalgique, ludique et tendre, faisant plus appel en tout état de cause à l'affect qu'à la raison. A cet égard, l'idée de méditerranéité résonne dans les consciences de façon assez semblable à celle d'arabité sur la rive sud.

Sans remonter à Strabon ni même aux croisades, et pour s'en tenir à la partie émergée de notre imaginaire méditerranéen, il semble bien que la construction de celui-ci dans sa version moderne et "laïque" se soit ancrée fortement dans le retour de la Renaissance à la culture et à la raison gréco-latines, c'est-à-dire un ressourcement tout orienté sur les racines occidentales, rationnelles, païennes de notre civilisation, au détriment des références orientales et religieuses qui occupaient l'imaginaire méditerranéen du Moyen-Age européen. A la fin du XVIIIe siècle, cette relecture moderniste de nos origines sera complétée par un tri dans nos racines orientales elles-mêmes, qui n'en retiendra que le modèle pharaonique d'un Etat civilisateur et entreprenant dans lequel Bonaparte, mais aussi la bourgeoisie montante croiront se retrouver.

A l'inverse, tout au long du XIXe siècle, c'est la quête des vieilles racines orientales qui reprendra le dessus, avec les écrivains voyageurs comme Nerval, Fromentin, Lamartine, Flaubert, forgeant un Orient à la mesure de leur critique de la modernité, et le vivant comme un refuge et un remède.

Plus près de nous, beaucoup d'autres écrivains comme Valéry ou Gide ont servi le thème méditerranéen. Mais, celui qui a le plus contribué à sa mise en forme et sa propagation, sous sa forme encore actuelle en France, est Gabriel Audisio, auteur en 1935 de *Jeunesse de la Méditerranée*, et qui n'a cessé, d'exalter la "patrie méditerranéenne", "ce centre du monde", "ce continent du monde"...

C'est surtout à travers Audisio qu'on saisit à quel point l'exaltation de l'idée méditerranéenne fonctionne comme un mythe, au sens fort du terme, c'est-à-dire une relecture permanente de nos origines, ajustée aux attentes et aux besoins changeants du présent, et capable d'inspirer nos comportements actuels.

C'est un mythe déjà par ses conditions historiques d'émergence. L'idée moderne de "patrie méditerranéenne" s'est construite en s'opposant à d'autres mythes d'origine, particulièrement au mythe latin, cher à Louis Bertrand, qui avait cru reconnaître un "éternel méditerranéen", mais exclusivement "latin", aussi bien dans les martyrs et les colonisateurs de l'Afrique romaine que dans le sang mêlé des colons d'Algérie. Cette rhétorique de "l'Afrique latine", reprise par une multitude de littérateurs et doctrinaires coloniaux, fut ensuite usée jusqu'à la caricature par la célébration du Centenaire de l'Algérie en 1930.

La quête d'une "patrie méditerranéenne" ouverte à toutes ses composantes, latines et non-latines, était une façon de dépasser cet enfermement du discours colonial, que Audisio avait bien connu en Algérie, et de poser d'autres fondements et légitimités à l'existence du *melting pot* méditerranéen issu des poussées coloniales Nord-Sud. Mais ce recours à un vaste sentiment d'unité méditerranéenne était aussi une évasion un peu facile du conflit colonial, qui n'empêchera pas les nationalistes maghrébins d'opposer ensuite à Bertrand comme à Audisio leurs propres lectures des origines. La dialectique de création des mythes méditerranéens ne s'arrêtera d'ailleurs pas là ; Audisio répondra à "l'éternel Jugurtha" de Jean Amrouche (1946) par un "Eternel Hannibal" (1961) moins étroitement nationaliste et berbère à son goût. De leur côté, les héritiers de la "mer latine" se découvriront une "mer franque" née de "l'épopée des croisades". Mais, ils contribueront aussi, par réaction, à nourrir l'idée panarabe moderne qui, par bien des traits, fonctionne comme un contraire de l'idée pan-latine.

Cet enchevêtrement et ces retournements successifs des mythes d'origine méditerranéens relativisent donc beaucoup la portée des vérités éternelles que chacun entend asséner et montrent à quel point les sens et les usages de l'idée méditerranéenne ont pu changer. Cette observation ne saurait conduire à sous-estimer le rôle mobilisateur et nécessaire de ces mythes, mais invite plutôt à prêter attention à leur subjectivité, c'est-à-dire à la façon dont ils s'inscrivent dans un espace et un temps donnés, et dont ils servent l'idée qu'une société se fait d'elle-même et de son rapport au monde à un moment de son histoire : le mythe est toujours une réponse à une question historiquement et spatialement située.

Il convient donc de ne pas chercher à attribuer systématiquement à tous les méditerranéens un mythe méditerranéen unique et homogène. Dans ses versions qui, en France, nous sont familières et explicites, le mythe méditerranéen est incontestablement un produit de la rive nord. Il

gagne à être analysé comme un mot d'ordre apparu dans nos sociétés à un moment où elles ressentaient la pression de plus en plus forte du destin de modernité, et où le recours à une certaine idée de la Méditerranée pouvait offrir une réponse à leurs inquiétudes.

Ainsi, si la "patrie méditerranéenne" de Audisio a rencontré en son temps chez nous un fort écho, c'est sans doute parce qu'elle cessait de se fixer sur le seul héritage romain, et sur la façon dont les symboles d'ordre, de rationalité, de civilisation matérielle romaines parlaient à notre présent. La "patrie méditerranéenne" est de sensibilité plus grecque que romaine : c'est un royaume de l'esprit et non un empire politique ou matériel. Dans l'immédiat avant-guerre, un tel discours correspondait à une attente ; "l'esprit méditerranéen", lisait-on, par exemple en 1935 dans les travaux d'une "Académie méditerranéenne", bien oubliée aujourd'hui, "est porteur d'une essence bienfaisante et unificatrice", il "peut seul sauver l'Europe... contre le matérialisme frénétique". Camus, peu après, parlait de la nécessité de "réhabiliter la Méditerranée". Ces mots avaient d'autant plus de résonance qu'ils faisaient pièce, également, à la rhétorique mussolinienne, servie par d'Annunzio, et toute axée sur la poussée latine.

Si les usages de la mythologie méditerranéenne sont propres à chaque société et à chaque époque, il n'y en a pas moins un fonds commun et une logique commune d'usage de ces mythes qu'on peut tenter de repérer.

Le fonds commun, c'est bien sûr la conscience d'un certain patrimoine méditerranéen. La Méditerranée est le lieu matériel des origines pour plusieurs civilisations, et notamment le point de départ le plus repérable, le *méat*, comme dit encore Audisio, de notre civilisation "moderne", même si celle-ci s'est construite sur un rejet partiel de nos origines sudiques. Pour toutes ces civilisations, demeure une "mère Méditerranée", ventre maternel et "paradis perdu".

Mais la Méditerranée, c'est aussi le rapport Occident-Orient dans toutes ses dimensions, géographiques et historiques, à travers une mer qui sépare et relie tout à la fois. Pour les Européens notamment, ce rapport joue aussi bien dans l'espace ; "nous" et les "autres" -arabes et juifs- que dans le temps ; c'est le rapport entre le "nous" moderne, occidental, et le "nous" archaïque, c'est-à-dire ces racines orientales refoulées, avec lesquelles nous entretenons un rapport d'attraction-répulsion.

C'est, donc, surtout autour du rapport Occident/Orient que va se déployer le mythe méditerranéen selon une gamme de formules, finalement limitées, et qu'on peut réduire à deux principales façons de gérer et de composer les ingrédients de la mythologie méditerranéenne, une façon conquérante ou dominatrice, et une façon pacifique ou conciliatrice.

- Soit on annexe le patrimoine méditerranéen à une "rive", réelle ou symbolique. C'est la "Méditerranée latine", la "mer franque", la "France de Dunkerque à Tamanrasset". C'était le rêve mussolinien de reconstitution de l'empire romain, ou les fantasmes espagnols de "reconquista". De façon générale, pour nous Français, c'est la modernité et l'Occident qui s'imposent à l'Orient, celui des autres et le nôtre, le dominant et le refoulent. Sur l'autre rive, l'équivalent pourrait être -mais s'agit-il encore du mythe méditerranéen ?- une conception exclusive de la nation arabe, ou une vision conquérante de l'islam, ou un retour à la mer sarrazine.

- Soit on universalise le mythe, en faisant de la "patrie méditerranéenne" une "Méditerranée vivante", ou "nouvelle", c'est-à-dire une grande synthèse, un tissage et une symbiose de cultures, une destinée commune, et de "l'humanisme méditerranéen", "l'esprit du monde", le symbole d'une humanité réconciliée avec elle-même, dans le temps et dans l'espace. La référence au mythe méditerranéen devient alors un appel à féconder, par les valeurs méditerranéennes revivifiées, le reste du monde, et un appel au dépassement de soi dans toutes les directions.

Sur le plan culturel -et toujours en restant dans l'usage français du mythe méditerranéen-, c'est le dépassement des provincialismes et des médiocrités culturelles que visent, par exemple, en des termes très proches, Albert Camus et Edmond Charlot, fondateurs en 1939 à Alger de la revue *Rivages* ("dépasser le môle du port d'Alger", ressusciter l'être méditerranéen "nourri de ciel et de mer"), et Jean Ballard, créateur des *Cahiers du Sud* à Marseille ("nous nous sentions plus méditerranéens que provençaux"). Sentiment méditerranéen et universalisme culturel se confondent alors, même si on peut reprocher à cette prise de conscience de l'universel par le méditerranéen de s'arrêter justement un peu trop aux valeurs méditerranéennes, de constituer un universalisme et un humanisme centripètes, à la française, de n'être finalement qu'une variante du national-universalisme français, ce "provincialisme de l'universel", que dénonce J. Berque.

Sur le plan politique, le mythe méditerranéen a joué un rôle peut-être encore plus important que dans le domaine strictement culturel. Il a été avancé régulièrement dans les périodes de tensions interméditerranéennes comme un moyen de dépasser et sublimer les conflits. La référence à l'unité méditerranéenne tient, alors, le rôle d'un mythe de conciliation, fondé sur le discours des origines et des appartenances communes, et exaltant une communauté de destin, voire une utopie méditerranéenne. Cette négation symbolique des conflits se révèle d'autant plus forte et explicite que les conflits sont plus puissants.

Dans l'immédiat avant-guerre, la "patrie méditerranéenne" de Audisio et Camus répondait comme on l'a vu à des prurits identitaires et à des inquiétudes précises : affirmation des nationalismes coloniaux, montée du fascisme latinocentriste, agressions quotidiennes de la modernité.

Depuis la guerre, le mythe méditerranéen s'est surtout attaché à gérer, dans notre univers mental, les difficiles rapports des pays européens avec le monde arabe ; épisodes de la décolonisation et crises successives catalysées par la question d'Israël. La référence à l'unité profonde de la Méditerranée, au "dialogue méditerranéen" et notamment aux "andalousies perdues", c'est-à-dire aux lieux et moments, plus symboliques que réels, où ont dialogué dans la tolérance les trois grandes cultures méditerranéennes a été une réponse très privilégiée à ces conflits concrets. Plus que d'écrivains, cette réaffirmation de l'idée méditerranéenne a été cette fois le fait surtout de scientifiques, historiens et orientalistes, qui ont vulgarisé de grandes fresques du passé méditerranéen et des relations inter-méditerranéennes : Louis Gardet, Fernand Braudel, Georges Duby, Jacques Berque, parmi bien d'autres. Nombre de ces hommes de culture se sont voulu aussi des "hommes de bonne volonté" comme dit le manifeste de la *Revue Etudes Méditerranéennes* en 1957, des hommes frontières qui, devant le gâchis méditerranéen, se sont efforcés de penser un avenir enraciné dans les plus riants images du passé.

Aujourd'hui, ce sont les hommes politiques qui semblent avoir pris le relais du discours méditerranéiste, même si leur Méditerranée apparaît moins suggestive et séduisante que celle des intellectuels. Ils proposent un "dialogue euro-arabe" et un "Forum méditerranéen", avancent des slogans comme "la Méditerranée, lac de paix", "la Méditerranée aux Méditerranéens", avec l'idée nouvelle que la Méditerranée touchée par le provincialisme n'est plus ce centre du monde, cette vieille "économie-monde" que

décrit Braudel, et qu'il lui faut réinventer un nouvel avenir politique commun. Il est temps, estiment-ils, de faire face aux champs de forces extérieurs qui, dans tous les domaines : culturel, politique, économique, ne feraient volontiers du riche bassin civilisationnel qu'un "enjeu".

Mais, à côté de cette permanence du mythe unanimiste, d'autres mots d'ordre continuent à servir une vision d'annexion de l'idée méditerranéenne par une de ses composantes. Pour l'Europe qui se construit, la Méditerranée fait souvent figure de "nouvelle frontière", dans le sens ambigu du mythe américain de la frontière, ou de "défi". Et au sud, le monde arabe noue son présent et son passé en oscillant toujours entre des représentations culturelles ou religieuses de ses origines, diversement disposées au dialogue méditerranéen.

En réalité, les choses se révèlent plus complexes. Au Nord, l'idée méditerranéenne continue à exercer une attraction d'autant plus sensible sur l'Europe que celle-ci peine à se penser culturellement. La Méditerranée est à nouveau mise à contribution, soit comme frontière musulmane de la nouvelle identité européenne, soit, au contraire, comme principe fécondateur et horizon spirituel de cette Europe. Et c'est ainsi qu'on évoque, aujourd'hui, l'existence d'une polarité méridionale ou méditerranéenne de la C.E.E., dont la France se verrait bien le champion. Sur l'autre rive, la crise de l'unité arabe et les difficultés à formuler les termes de la solidarité sud-méditerranéenne conduisent certains pays à repenser leur vision du monde. C'est sans doute le cas pour le Maroc et pour la Turquie qui semblent légitimer leur volonté de rapprochement avec l'Europe par une affirmation d'identité méditerranéenne, n'excluant pas d'ailleurs d'autres appartenances.

Ces nouvelles variations autour du thème méditerranéen traduisent incontestablement une crise de certaines représentations d'identité collective, arabes et européennes et un besoin de recomposition des mythologies régionales, à un moment où la dynamique, diffuse mais forte, de la construction européenne et les turbulences à l'Est imposent à l'espace méditerranéen une nouvelle donnée géopolitique et géoculturelle aux effets encore difficiles à appréhender.

Mais, les "bricolages mythologiques" méditerranéens ne s'arrêtent pas à la dialectique européenité/arabité/méditerranéité. Il s'agit aussi de faire coexister ces grandes visions communes de l'espace régional avec les visions méditerranéennes que chaque société continue à construire. Pas seu-

lement la France, mais aussi l'Espagne, le Maroc, l'Italie, l'Algérie, la Tunisie, qui manient chacune leur synthèse du paradoxe méditerranéen en puisant tout à la fois dans le fonds commun de la conscience méditerranéenne, et dans les expériences spécifiques, de conflit et de dialogue, d'attraction et de répulsion, que chacune de ces sociétés développe en Méditerranée.

# LES SYSTEMES DE DROIT ET L'ESPACE SOCIO-CULTUREL DE LA MEDITERRANEE

**Pierangelo CATALANO**

*Directeur de l'Instituto di Studie Programmi  
per il Mediterraneo, Sassari*

## Observations préliminaires

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'utilité commune de la Méditerranée en tant que source et référent : pour le système de droit d'origine romaine mais aussi pour la tradition juridique musulmane et la résistance culturelle arabe<sup>1</sup>.

Cette conclusion est d'autant plus valable aujourd'hui en présence d'un européisme qui risque de reproduire les nationalismes (et aussi les racismes) à la dimension du continent. Même l'effort de construire, avec les espoirs d'Orient et d'Occident, une maison commune européenne risque d'aboutir à la construction d'un nouveau mur, sans portes et sans fenêtres, du côté sud de l'Europe. Tout cela contre la justice dont, comme le disaient les anciens Romains : les juristes sont, ou devraient être, les *sacerdotes*.

---

1/ cf. "Résistance des traditions, pluralité des ordres et rencontre des systèmes juridiques dans l'aire méditerranéenne. Quelques précisions de concepts", *Beryte* (Revue universitaire éditée par la faculté de droit et des sciences politiques et administratives de l'Université libanaise), a. III, n° 6. (décembre 1981), pp. 7 ss.

Les sciences sociales, y compris l'histoire, en s'appuyant de plus en plus sur les disciplines "voisines" : surtout la géographie et l'économie, ont essayé de définir de grandes régions socio-culturelles (ou "continents") ; nous voulons rappeler la liste proposée par le sociologue norvégien Johan Galtung : Japon, Chine, Asie du Sud-Est, Amérique du Nord, Amérique latine, Europe occidentale, Europe orientale, Pays arabes, Afrique noire, Afrique du Sud<sup>2</sup>.

D'autre part, on tend désormais à approfondir l'étude des relations entre "aires juridiques" et "aires culturelles", entre "Rechtskreise" et "Kulturkreise" (pour citer quelques-uns des concepts les plus fréquemment employés) : mentionnons seulement le rapport du polonais Juliusz Bardach au Colloque organisé, en octobre 1973, par l'université de Varsovie, en collaboration avec l'*Accademia Nazionale dei Lincei*<sup>3</sup>.

### **Les différents concepts d'"ordre juridique" et de "système juridique" dans les perspectives historique et comparative**

L'aire méditerranéenne est située au croisement de trois continents ; elle est donc caractérisée par les rencontres et les conflits entre les cultures africaines, asiatiques et européennes et entre les grands systèmes juridiques mondiaux, à savoir le système romano-germanique, le système socialiste et le système musulman.

Parmi les juristes, notamment les historiens du droit et les comparatistes, se développe la tendance à définir, au-delà des droits ("ordres") étatiques et nationaux, d'amples "systèmes" juridiques qui les englobent et les

---

2/ H.A. STEGER, "Discussion", *Diritto romano e università dell'America Latina* (= Index, 4, 1973), p. 104 ; cf. ID., "Weltzivilisation und Regionalkulturen. Perspektiven vergleichender Kultursoziologie im Zeitalter weltweiter Industrialisierung", *Wirtschaftskräfte und Wirtschaftswege*, 4 (= Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte, h. v H. Kellenbenz u. J. Schneider, 7), Bamberg 1978, pp. 649 ss.

3/ J. BARDACH, "La réception dans l'histoire de l'Etat et du droit", *Le droit romain et sa réception en Europe*, Varsovie 1978, pp. 27 ss. ; ID., "La réception comme facteur dans l'histoire de la culture", *Slavica Gandensia* 6 (1979), pp. 7 ss. Cfr. P. CATALANO, "Diritto romano attuale, sistemi giuridici e diritto latinoamericano", *Studia in honorem E. Pólay septuagenarii* (= Acta Universitatis Szegediensis de Attila Jozsef Nominatae, Acta Juridica et Politica, XXXIII, 8), Szeged 1985, pp. 167 ss.

dépassent (systèmes fondés sur des réalités ethniques, idéologiques, économiques et aussi, évidemment, sur des caractères juridico-formels et doctrinaires communs)<sup>4</sup>.

Dans les contextes culturels et linguistiques où le terme "système" conserve de possibles utilisations nettement différentes de celles des termes dérivés de la racine de *ordo*, on tend à donner une description et une explication renouvelées des phénomènes juridiques à travers divers emplois, justement, du terme "système" (du reste déjà très employé, bien qu'avec des sens différents, notamment au XIXe siècle par l'Ecole historique allemande, par Rudolph von Jhering et au-delà)<sup>5</sup>. De telles utilisations peuvent être faites à des fins diverses. A titre d'exemple :

a) rendre compréhensibles les rapports entre le système "idéal" du *ius Romanum* et les différents ordres juridiques ("ordinamenti") "positifs", à travers lesquels le droit romain s'étend en Europe, pendant le Moyen-Age et l'Age moderne (voire le rapport de Guido Astuti au Colloque de Varsovie déjà cité)<sup>6</sup> ;

---

4/ Voir M. ANGEL, *Utilité et méthodes du droit comparé. Eléments d'introduction générale à l'étude comparative des droits*, Neuchâtel 1971, pp. 39 ss. ; L.J. CONSTANTINESCO, *Traité de droit comparé*, 1, Paris, 1972, pp. 46 ss. ; passim ; H. EICHLER, "Codificación de Derecho civil y Teoría de los Sistemas de Derecho", *Revista de Faculdade de Direito da Universidade de São Paulo*, 68 (1973), pp. 229 ss.

5/ Voir la bibliographie dans N. LUHMANN, *Rechtssystem und Rechtsdogmatik*, Stuttgart 1974 ; T. SAMPAIO FERRAZ JR., *Conceito de sistema no direito*, São Paulo 1976.

6/ G. ASTUTI, "Recezione teorica e applicazione pratica del diritto romano nelle età del rinascimento giuridico", *Le droit romain et sa réception en Europe*, cit., pp. 5 ss.

b) mettre en évidence la différence entre les "ordres juridiques" dans leur pluralité et le système juridique, quand ce dernier est particulièrement complexe, comme dans le cas du Maroc où (comme il a été souligné dans des études récentes parues dans la revue de la faculté de droit de Rabat)<sup>7</sup> coexistent au moins trois ordres juridiques : les "usages et coutumes", les "prescriptions musulmanes", le "droit français"<sup>8</sup> ;

c) souligner le rapport étroit existant entre les formes juridiques et les réalités ethniques et économiques continentales ou subcontinentales (ainsi, l'espagnol José Maria Castan Vazquez parle clairement d'un "système juridique ibéro-américain")<sup>9</sup>. Ce sont des exemples.

Il est évident que nous tenons compte ici des utilisations les plus récentes du terme "système" propres aux historiens du droit et aux comparatistes. Nous laissons de côté des emplois qu'en ont fait des spécialistes de philosophie du droit et d'informatique juridique, lorsqu'ils établissent la distinction entre "système juridique momentané" ou "synchronique" et "système juridique diachronique" (dont le critère d'identité dépend essentiellement de l'identité de la formation sociale correspondante)<sup>10</sup>. Nous pensons par contre que les philosophes du droit peuvent eux aussi tenir

7/ Cf. J. DEPREZ, "Réflexions sur la connaissance du phénomène juridique au Maroc. Projet pour une recherche adaptée aux réalités marocaines", *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, 1 (décembre 1976), pp. 63 ss. ; 71 ss. ; N. BOUDERBALA, "Aspects de l'idéologie juridique coloniale", *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, 4 (juin 1978), pp. 95 ss. Cf. aussi les différents points de vue exposés par Omar Azziman et par Khalid Naciri, dans plusieurs travaux : v. p. ex., O. AZZIMAN, "A propos du champ d'application du D.O.C. au-delà d'un conflit de frontières", *Revue marocaine de droit et d'économie du développement* 7, 1984, pp. 67 ss. ; K. NACIRI, "L'ambivalence juridique des institutions politiques maghrébines", *Droit et environnement social au Maghreb. Colloque du 10-11-12 décembre 1987, Paris-Casablanca 1989*, pp. 63 ss. ; cf. aussi A. MEKOUAR, "Droit de l'environnement et environnement du droit au Maroc", *ibid.*, pp. 133 ss.

8/ Des phénomènes juridiques analogues peuvent, bien sûr, être décrits par des termes différents : voir p. ex. F. CASTRO, "Sistema sciaraitico, siyara sar'iyya e modelli normativi europei nel processo di formazione degli ordinamenti giuridici dei paesi del Vicino Oriente", *Il Mondo islamico tra interazione e acculturazione*, Roma 1981, pp. 165 ss. ID., "Sulle componenti e le prospettive della nazionalità algerina come problema giuridico", *Scritti in onore di L. Vecchia Vaglieri*, 1 (= Istituto Universitario Orientale di Napoli), *Annali*, N. S. 14), Napoli 1964, pp. 49 ss. ; J. LADJILI, "Puissance des agnats, puissance du père. De la famille musulmane à la famille tunisienne", *Revue tunisienne de droit*, 1972, pp. 25 ss. ; M. BORRMANS, "Documents sur la famille au Maghreb de 1940 à nos jours", *Oriente Moderno*, 59 (1979).

9/ J.M. CASTAN VAZQUEZ, "El sistema jurídico iberoamericano", *Revista de estudios políticos*, 157 (1968), pp. 209 ss. ; ID., "El sistema de derecho privado iberoamericano", *Estudios de derecho, Facultad de Derecho y Ciencias Políticas de la Universidad de Antioquia (Medellín, Colombia)*, 75 (marzo 1969).

10/ Voir p. ex., C. E. ALCHOURRON-E. BULYGIN, "Sobre el concepto de orden jurídico", *Crítica. Revista hispanoamericana de filosofía*, 8 (1976), n° 23, pp. 3 ss.

compte, dans la définition du "système juridique diachronique" et dans la détermination des critères d'identité, affrontant donc le problème de la continuité, des lignes tracées par Fernand Braudel (en référence aussi à ses études des civilisations de la Méditerranée) pour une recherche collective dans le cadre des sciences sociales : mathématisation, réduction à l'espace, longue durée<sup>11</sup>.

### Culture arabe et systèmes juridiques mondiaux

Il est évident que la culture arabe ne peut être connue si l'on ne considère pas ses institutions, c'est-à-dire, en premier lieu, le droit musulman dans son ensemble. D'autre part, bien qu'il ne règle pas le comportement de tous les Arabes, le droit musulman va au-delà de la culture arabe et constitue, comme on l'a dit, une "chaîne ininterrompue" du Maroc jusqu'à l'Indonésie.

Au début de ce siècle, James Bryce, professeur de "Civil Law" à *Oxford*, faisait remarquer que deux systèmes juridiques couvraient à ce moment-là presque le monde entier : le droit romain (si l'on considérait le droit russe comme *a sort of modified Roman Law*) et le droit anglais ; avec seulement deux exceptions de "considérables masses de population" : l'Orient musulman et la Chine<sup>12</sup>. On peut dire que la situation ne s'est aujourd'hui remarquablement transformée qu'à cause des conséquences, directes ou indirectes, de la Révolution russe. En effet, le travail accompli par les historiens du droit et les comparatistes nous amène à déterminer quatre systèmes juridiques d'importance mondiale : le système romaniste ou romano-germanique (dont le système latino-américain constitue un sous-sys-

---

11/ F. BRAUDEL, "Histoire et sciences sociales. La longue durée", *Annales E. S. C.*, 13 (1985), 4, pp. 725 ss. (cf. ID., *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969).

12/ J. BRYCE, *Studies in History and Jurisprudence*, Oxford 1901, 1, pp. 85 ss. ; 142 ss. (cf. 2 pp. 209 ss. sur le droit musulman). On a encore récemment observé : "Si l'on peut répartir les systèmes juridiques qui se partagent le monde à l'heure actuelle en groupes ou familles de droit, on sera forcé de constater que le système juridique musulman peut servir comme un terme de comparaison qui vient se juxtaposer au système anglo-saxon et au système romain" (Ch. CHEHATA, *Études de droit musulman*, Paris, 1971, p. 13).

tème), le système anglo-saxon (dont le système nord-américain constitue un sous-système), le système socialiste (avec son substrat romaniste) et le système musulman.

On n'oubliera pas enfin qu'il existe des droits qui, pour différentes raisons, ne peuvent être ramenés aux quatre grands systèmes mondiaux (définis géographiquement et historiquement) : il suffit de citer le droit canonique<sup>13</sup> et le droit hindou<sup>14</sup>.

Les historiens du droit et les comparatistes ont, de façon différente, élaboré des concepts comme "diffusion", "pénétration", "réception", "résistance", pour comprendre et pour décrire les phénomènes de rapports entre les différents "ordres" et systèmes juridiques<sup>15</sup>.

Des quatre systèmes mentionnés ci-dessus, deux au moins ont une tendance à l'expansion potentiellement mondiale : le système socialiste et le système musulman.

Le système anglo-saxon, au contraire, paraît étroitement lié à des réalités ethno-linguistiques particulières ; un comparatiste américain bien connu, John Henry Wigmore, a écrit : "Aussi, pour l'avenir également, en passant en revue les diverses régions, nous pourrions nous attendre à ce que partout où ce seront des Anglais et partout où ce seront des Américains du Nord qui constitueront la masse populaire ou la classe politique dominante, on trouvera plus ou moins de la Common Law anglaise. Dans ces endroits, mais nulle part ailleurs"<sup>16</sup>. Mais, on ne peut passer sous si-

---

13/ Voir G. LE BRAS, *Histoire du droit et des institutions de l'Eglise en Occident*, 1, Prolégomènes, Paris 1955, qui utilise le concept de système.

14/ On peut ici se borner à citer quelques travaux de J. D. M. DERRETT : *Introduction to Modern Hindou Law* (1963) ; *A Critic of Modern Hindou Law* (1970).

15/ H. LEVY-BRUHL, "Note sur les contacts entre les systèmes juridiques", *Symbolae R. Taubenschlag dedicatae* (= *Eos*, 48, 1956), *Vratislaviae-Varsaviae* 1956, 1, pp. 27 ss. ; I. ZAJTAY, "La réception des droits étrangers et le droit comparé", *Revue internationale de droit comparé*, 9 (1957), pp. 686 ss. ; J. GAUDEMET, "Les transferts de droit". *L'année sociologique*, 27 (1976), pp. 29 ss. Voir R. SACCO, "Il substrato romanistico del diritto civile dei paesi socialisti", *Studi in onore di G. Grosso*, IV, Torino 1971, pp. 177 ss.

16/ J. H. WIGMORE, "L'avenir du système juridique anglo-américain", *Introduction à l'étude du droit comparé. Recueil d'études en l'honneur d'Edouard Lambert*, Paris, 1938, 2, pp. 104 ss. Sur les relations entre le système anglo-saxon et l'"efficacité économique", v. p. ex., E. MACKAAY, "Un modello formale di sviluppo giurisprudenziale", *Informatica e diritto*, 5, 1, (gennaio-marzo 1979), pp. 199 ss. et certains des articles parus dans *Law, Growth and Technology*, Editor D. N. WEISSTUB (= CIDOC-Centro Intercultural de Documentación, Cuaderno n° 1091), Cuernavaca 1972.

lence les phénomènes de pénétration de ce système dans quelques pays de droit musulman, et surtout la réception du droit anglais en Inde. En indiquant l'appartenance de l'actuel droit de l'Inde au système anglo-saxon (qu'il appelle "famille de la Common Law"), René David soulignait que la langue anglaise était restée "langue officielle" du droit de l'Inde après que celle-ci était devenue une République indépendante. Il niait que le juriste pût répondre à la question si l'originalité du droit de l'Inde se serait imposée, à l'avenir, au sein ou en dehors du système anglo-saxon<sup>17</sup>.

Le système romaniste a été, jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle ap. J.C. et plus loin encore, en Occident, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, étroitement lié à l'utilisation de la langue latine ; ce rapport s'est atténué avec les codifications modernes : en particulier le *Code Napoléon* (1804) et le *Bürgerliches Gesetzbuch* (1900). Les codes modernes, élaborés à l'intérieur des aires culturelles latine et germanique, ont constitué le moyen par lequel le système romaniste s'est étendu à des aires culturelles fort différentes de son aire d'origine, même indépendamment de la colonisation, par "révolutions internes" pourrait-on dire : c'est le cas par exemple du Japon. De façon semblable, on a eu la diffusion du droit romain dans l'Empire ottoman et dans la république de Turquie<sup>18</sup>.

La rencontre du système romaniste avec le système musulman se produit notamment dans les pays arabes de l'Afrique du Nord ainsi qu'au Li-

---

17/ R. DAVID, *Les grands systèmes de droit contemporain*, troisième édition, Paris, 1969, pp. 518 ss. ; ces paragraphes de l'ouvrage de David ont été ensuite amplement modifiés : voir la septième édition, Paris 1978, pp. 520 ss.

18/ Voir F. CASTRO, *Lineamenti di storia del diritto musulmano*, 2, dall'Impero Ottomano alla Repubblica di Turchia (polycopié), Venezia 1979. Sur l'enseignement du droit romain et la codification du droit après la Révolution de Kemal Atatürk, voir un écrit de S. TALIP (directeur de la revue *Capitolium*, publiée à Istanbul) : *Capitolium. Roma hukuku ve tarihi mecmuasi*, 2 (1935), pp. 79 ss.

ban, en Syrie et (malgré les coupures dues aux pénétrations du système anglo-saxon) en Jordanie et en Iraq<sup>19</sup>. Cette rencontre redonne vigueur à des relations plus anciennes, qui vont des apports du droit romain de l'Empire de Constantinople au droit musulman naissant<sup>20</sup>, jusqu'à l'influence du droit musulman sur les institutions de l'Europe médiévale<sup>21</sup>.

A ce dernier propos, un exemple intéressant pour l'ampleur spatio-temporelle du phénomène (même s'il est très discuté et discutable) est à signaler : selon le grand arabiste Ribera Tarragó, le "Justicia de Aragón" serait d'origine musulmane<sup>22</sup>. Il est notoire que le "justicia" constitue un antécédent de cette principale institution de la tradition juridique latino-américaine qu'est le "juicio de amparo"<sup>23</sup>.

Il est évident que les relations entre la culture arabe et les autres cultures ne peuvent être étudiées en laissant de côté les facteurs juridiques. D'autre part, ceci comporte une complexe délimitation historique et géographique du sujet : on devra considérer les aires juridiques, plus vastes, qui se rencontrent de différentes façons avec les aires culturelles. Toutefois, la culture arabe, en tant que terme de confrontation et de rencontre, reste le point de repère précis, la langue arabe étant une composante es-

19/ B.O. BRYDE, "The Reception of European Law and Autonomous Legal Development in Africa", *Law and State*, 18 (1978), pp. 21 ss. ; Ch. CHEHATA, *Droit musulman. Application au Proche-Orient*, Paris 1970.

20/ Voir J. SCHACHT, "Droit byzantin et droit musulman", *Accademia Nazionale dei Lincei. Fondazione A. Volta, Atti dei Convegni*, 12, *Convegno di scienze morali, storiche e filologiche* (27 maggio-1 giugno 1956), *Oriente ed Occidente nel Medio Evo*, Roma 1957, pp. 197 ss. Voir aussi les articles de Antonio d'Emilia, Réédités dans A. D'EMILIA, *Scritti di diritto islamico*, raccolti a cura di F. Castro, Roma 1976, pp. 181 ss. ; 193 ss. ; 211 ss. ; 233 ss.

21/ Voir brièvement, en relation avec le droit commercial, J. SCHACHT, *op. cit.*, pp. 215 s. ; SOUFI HOSSAN ABOU-TALIB, *Le periculum rei venditae en droit romain et en droit musulman*, Le Caire, 1958.

22/ J. RIBERA TARROGO, *Origenes del Justicia de Aragón*, Zaragoza 1897 ; cf. TH. F. GLICK, *Islamic and Christian Spain in the Early Middle Ages. Comparative Perspectives on Social and Cultural Formation*, Princeton, pp. 7 ; 207.

23/ V. FAIREN GUILIEN, *Antecedentes aragoneses de los juicios de amparo*, México, 1971, pp. 9 ss.

sentielle de la construction du système juridique musulman, intrinsèque à la partie la plus stable du système : les concepts juridiques (religieux et politiques)<sup>24</sup>.

### **Le problème de l'interprétation romaniste de concepts juridiques musulmans**

Le problème de l'interprétation de concepts juridiques musulmans (qui comprennent aussi, vu la nature du système, les concepts religieux et politiques) nous conduit au fond des questions pour l'étude et le développement des relations inter-culturelles.

*La Conditio sine qua non* pour une rencontre inter-culturelle fructueuse est (selon un principe connu de la théorie de l'interprétation) le respect de l'autonomie de l'objet de l'interprétation historique. Pour employer les mots d'Emilio Betti : "L'interprète doit s'efforcer de mettre son actualité vivante en adhésion et en harmonie... avec le message qui lui arrive de l'objet" ; on doit éviter "l'intrusion de catégories subjectives qui ne conviennent pas à l'objet, c'est-à-dire telles qu'elles puissent amener à entendre quelque chose de plus et de différent"<sup>25</sup>.

---

24/ En général, sur les concepts juridiques en tant que partie la plus stable d'un système, voir I. ZAJTAY, "Begriff, System und Präjudiz in den Kontinentalen Rechten und im Common Law", Archiv für die civilistische Praxis, 165 (1965), pp. 97 ss. ; ID., "La permanence des concepts du droit romain dans les systèmes juridiques continentaux", Revue internationale de droit comparé, 18 (1966), pp. 353 ss. ; T. IONASCO, "Quelques considérations sur le droit comparé et les systèmes socio-politiques", Buts et méthodes du droit comparé, a cura di Mario Rotondi, Padova-New York 1973, pp. 443 ss. Sur les traductions terminologiques, voir L.J. CONSTANTINESCO, Traité de droit comparé, 2, Paris, 1974, pp. 144 ss.

25/ E. BETTI, Teoria generale della interpretazione, Milano 1955, 1, pp. 320 ss. Cf. les observations du même auteur à propos de certains phénomènes de diffusion du droit tels que l'Empire romain et l'Islam : ID., "Storia del Diritto privato", Nuova rivista di diritto commerciale, diritto dell'economia, diritto sociale, 6 (1953), pp. 46 ss.

Une telle exigence, évidente pour l'interprète spécialiste, est d'autant plus forte pour le juriste non spécialiste de droit musulman, dont l'objectif serait d'ouvrir sa mentalité grâce à un rapport inter-culturel correct, et d'étendre son expérience justement grâce à la connaissance de ce système juridique. Il faudra commencer par la partie la plus stable du système et aussi la plus liée à la langue arabe, c'est-à-dire par les concepts.

On doit étudier des concepts tels que *ummah*, *chariah*, *fiqh*, *qanun*, *hadd*, *djami'a*, *waqf*, etc... dans leur histoire, mais on ne doit certes pas les confondre (tout en les comparant) avec les concepts romanistes de *Patria*, *ius* (et *fas*), *iurisprudentia*, *lex*, *poena*, *universitas*, *piae causae*, etc., vus dans leur historicité complexe, jusqu'aux problèmes actuels de "patrie" (et "Etat-communauté"), "droit" (et "loi" et "doctrine"), "sanctions", "personnes juridiques", etc.<sup>26</sup>.

Il faut, en premier lieu, préparer une série de travaux de "Begriffsgeschichte" (ou, si l'on veut, d'"Histoire des idées") écrits par des spécialistes de droit musulman (pris dans son sens intégral, sans "Isolierungen" artificielles de la religion et de la politique), en vue d'une utilisation de la part de juristes et de spécialistes appartenant à d'autres aires culturelles en général. On pourrait de la sorte s'acheminer vers la rédaction successive d'un "dictionnaire" juridico-politique arabe, destiné aux spécialistes des autres systèmes.

---

26/ Sur le concept de *ummah*, nous pouvons rappeler une observation de Louis Milliot (professeur de droit musulman à Paris, né en Algérie) : "En vérité, le moment semble venu de reprendre les notions fondamentales du droit public musulman. Il faut, si l'on veut éviter les erreurs initiales lourdes de conséquences, non seulement sur le plan scientifique, mais encore dans le domaine de la politique internationale, restituer aux concepts d'Etat et d'ordre légal leur valeur sincère de l'Islam. Pour cela, il convient, tout d'abord, de bien dégager l'oeuvre de Mahomet en étudiant la Communauté-mère (Umma)" : L. MILLIOT, "La conception de l'Etat et l'ordre légal dans l'Islam", *Recueil des Cours*, Académie de droit international, 75, (1949, II), pp. 591 ss. (cf. ID., Introduction à l'étude du droit musulman, Paris, 1953, pp. 32 ss. ; v. aussi L. MASSIGNON, "L'Umma et ses synonymes : notion de communauté sociale en Islam", *Revue des Etudes Islamiques*, 1941-45, pp. 151 ss. ; et pour une perspective récente, v. J. HAMO-ODUR RAHMAN, "The Islamic Concept of State", *The Journal-Rabitat al-Alam al-Islami* 6, October 1979, pp. 39 ss. Sur certains concepts du droit musulman, voir en général *Encyclopédie de l'Islam*. Nouvelle édition établie avec le concours des principaux orientalistes par B. LEWIS, Ch. PELLAT et J. SCHACHT, Leyden-Paris, 1960 ss., passim ; cf. par ex. A. D'EMILIA, "Per una comparazione fra le *piae causae* nel diritto canonico, il charitable trust nel diritto inglese e il waqf khairi nel diritto musulmano", *Atti del Primo Congresso di diritto comparato*, 1, Roma, 1953, pp. 187 ss. ; J. SCHACHT, "Emerging Legal Concepts in Islamic Law", *Studi in onore di E. Volterra*, 6, Milano, 1971, pp. 51 ss. ; F. CASTRO, "Diritto musulmano e dei paesi musulmani", *Enciclopedia giuridica* 11, Roma (avec bibliographie). Pour une liaison avec les problèmes des sciences politiques voir A. BELLI, "Problemi semantici e politici nel mondo arabo", *Stato Popolo e Nazione nelle culture extra-europee. Discussioni e problemi*, Milano, 1965, pp. 19 ss.

## Utilité commune méditerranéenne des universalismes juridiques romain et musulman

Dans le travail d'adaptation de leurs concepts pour comprendre des réalités différentes (dans le temps et l'espace), les Européens qui étudient le droit et les sciences politiques trouveront l'occasion de se défaire des idées et des catégories préconçues à cette sorte d'ethnocentrisme que nous pouvons appeler "eurocentrisme".

D'autre part, cette recherche serait utile aux juristes du système romaniste, non seulement pour apprendre à connaître l'"autre", mais aussi pour redécouvrir leur propre système. Il suffit de penser au rapport profond qui existait en Europe entre la religion, la politique et le droit pendant l'Antiquité et le Moyen-Age ; il suffit de penser au fait que les universités ont presque totalement négligé avant le XIXe siècle les coutumes et les droits nationaux pour enseigner au contraire un droit romain réélabéré et adapté au fur et à mesure, en tant que droit "idéal". D'une façon analogue, dans les pays musulmans, l'attention s'est concentrée sur un système "idéal" lié à la religion de l'Islam, plutôt que sur les coutumes locales ou sur les lois et les ordonnances des gouvernants<sup>27</sup>.

En effet, il y a un "paradoxe apparent" du droit (et de la politique) en Méditerranée. La force historique et la fonction universelle de cette mer dans laquelle plongent les trois continents du vieux monde, et donc les cultures africaines, asiatiques et européennes, sont déterminées par les diffé-

---

27/ Voir R. DAVID, *Les grands systèmes de droit contemporain*, cit., p. 31 (VII éd., p. 29). Sur le parallèle entre le fiqh et la jurisprudentia (en tant que *rerum divinarum atque humanarum notitia*) voir L. MILLIOT, "L'idée de la loi dans l'Islam", *Travaux de la Semaine internationale de droit musulman* (Paris 2-7 juillet 1951), Paris, 1953, pp. 17 ss. Sur les problèmes de l'interprétation de la chariah aujourd'hui entre "authenticité" et "révolution", voir quelques brèves observations de L. GARDET, "Quelques schèmes de philosophie politique concernant la cité musulmane", *Communauté musulmane. Données et débats*, Paris, 1978, pp. 86 ss. Sur les rapports extrêmement complexes du juridique et du religieux, voir p. ex. J. DEPRez, "Pérennité de l'Islam dans l'ordre juridique au Maghreb", *Islam et politique au Maghreb*, CRESM-CNRS, 1981, pp. 315 ss. ; O. AZZIMAN, "Chronique de sociologie juridique", *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, 12 (2e semestre 1982), pp. 197 ss.

rences mêmes. Les originalités dont dérivent les différences doivent être renforcées pour aboutir à une fin universelle supérieure.

La Méditerranée est caractérisée par la rencontre de trois systèmes mondiaux : le système romaniste ou romano-germanique, le système socialiste (avec son substrat romaniste) et le système musulman. La rencontre ne peut être utile que si les partenaires ont, de part et d'autre, l'orgueil de leur identité. C'est également pour cela qu'il est souhaitable pour l'avenir de la civilisation méditerranéenne et universelle, que la résistance culturelle arabo-islamique soit forte et permanente.

### **Populus Romanus et Ummah. Le problème de la citoyenneté**

Le droit romain et le droit musulman ont élaboré des concepts juridico-religieux de la communauté (*populus Romanus* et *ummah*)<sup>28</sup> qui dépassent de plusieurs façons les visions étroites de l'organisation sociale fondée sur des éléments génétiques et ethniques. Les concepts universalistes sont encore plus nécessaires aujourd'hui, après les terribles expériences du particularisme juridique imposé par les nationalismes européens : particularisme qui peut être résumé par les formules de l'Etat-Nation (un état qui prétend être une nation) et aussi du *Volk* (une nation qui prétend être un état). Les concepts universalistes sont encore plus nécessaires aujourd'hui, en présence d'un européisme qui risque de reproduire les nationalismes (et aussi le racisme) à la dimension du continent.

Il faut donc revenir aux concepts juridiques universalistes des civilisations méditerranéennes ; les hommes des deux systèmes pourront bien profiter de l'information réciproque : non seulement pour apprendre à connaître l'"autre", mais aussi pour redécouvrir les racines de leur propre système et les renforcer en reconstruisant la mémoire historique des juristes.

---

28/ Sur *ummah* et *populus*, voir certains résultats de la table ronde organisée par l'ISPRM sur "I concetti di *ummah* e *mu'minun*, popolo e cittadini", in *Aspetti ideologici e linguistici de sistemi istituzionali dell'area mediterranea*, Secondo Seminario per la cooperazione mediterranea, Sassari, 18-20 dicembre 1980, Comunicazioni e interventi, 1 (polycopié). Voir aussi M. KABLY, "Ummah, identité régionale et conflits politico-culturels : cas du Maroc médiéval" (contribution présentée au III Seminario per la cooperazione mediterranea), organisé par l'ISPRM en 1981, sur "Comunità e individui nel sistema istituzionale islamico", publiée in *Studia Islamica*, LVIII, Paris 1983, pp. 83 ss.

En tant que romaniste, nous devons dénoncer l'insuffisance des conceptions "étatiques" nationales face au défi de l'immigration en Europe des travailleurs d'Afrique et d'Asie<sup>29</sup>. La séparation entre la condition de travailleur et le statut de citoyen aboutit, dans les pays où travaille un grand nombre d'immigrés, à une utilisation tout à fait impropre ou abusive du concept de citoyenneté. Il faut rappeler que notre civilisation juridique commune connaît bien l'élimination, dans le passé, de la différence entre citoyen et étranger ; ce développement, qui part de l'élaboration du *ius gentium* et arrive, avec la codification du droit de Justinien, à l'élimination du concept même d'étranger, eut son moment central en 212 ap. J.-C., avec l'attribution de la citoyenneté romaine aux habitants du "monde romain" sur décision d'un empereur qui venait du nord de l'Afrique, *Antonius Magnus*<sup>30</sup>.

### Quelques conclusions

Dans ce colloque<sup>31</sup>, quelqu'un a manifesté l'espoir de "méditerranéiser l'Europe". Sujet qui ne suscite pas tellement l'optimisme. Permettez-moi une boutade : le dernier effort sérieux de "méditerranéiser l'Europe" est celui d'un Corse, citoyen français, qui se couronna empereur devant un pontife romain ; après Waterloo la seule "méditerranisation" que nous connaissons c'est la diffusion de la pizza.

A notre avis, ce qu'on peut concrètement prétendre acquérir, c'est une prise de conscience des juristes sur les points suivants :

a) l'ethnocentrisme juridique européen risque d'être un suicide parce qu'en isolant le droit des valeurs religieuses et morales universelles il le réduit à un simple fait ;

---

29/ Cf. *Emploi et interdépendance Nord-Sud*, Publisud, Paris, 1990.

30/ J'aimerais rappeler ici un article de M. LELLI, "Fece meglio Caracalla : diritto di cittadinanza per tutti", *Corriere della Sera*, 29 aprile 1989. Chaque essai de comparaison juridique intra-méditerranéenne doit tenir compte à la fois de l'importance décisive du travail des juristes (voir par ex. J. LADJILI, "La fonction de juriste en Méditerranée ancienne : les civilisations romaine et arabo-musulmane", *Intégration et éclatement en Méditerranée*, Publisud, Paris (sous presse)), et de la complexité des substrats (voir par ex. la comparaison concernant la puissance paternelle : R. MAUNIER, "Famille Kabyle et famille Romaine", *Sociologie et droit romain* par R. Maunier et A. Giffard, *Faculté de Droit de Paris, Salle de travail d'ethnologie juridique, Conférence 1929-1930*, Paris, 1930, pp. 7 ss.

31/ Ce paragraphe tient compte des discussions qui ont eu lieu à l'occasion de ce colloque.

b) le système juridique romaniste, que certains définissent (sans raisons historiques) comme "occidental", a pris forme en Orient grâce aux écoles de Beyrouth et de Constantinople ;

c) la tendance, qui s'est développée, après la Première Guerre mondiale, chez certains juristes anglo-américains, à affirmer la supériorité et la force de la pénétration du droit anglo-saxon grâce à ses caractères judiciaire et "ultra-individualiste" (voir par ex. la pensée de Roscoe Pound) doit trouver une réponse et une résistance de la part des juristes méditerranéens ;

d) le blocage, dans la coopération méditerranéenne, des institutions historiquement liées aux Etats-nations rend plus urgente la mise en oeuvre des instruments juridiques propres aux universalismes méditerranéens tels que famille, ville, peuple, empire (on pourrait dire : ce qui est plus petit ou plus grand que l'état-nation et de plus longue durée).

Sur la base de cette prise de conscience, les juristes méditerranéens peuvent demander aux Etats de donner le cadre juridique international qui permette aux autonomies (villes et régions) de développer des formes permanentes de coopération.

## QUATRIEME SEANCE DE DEBAT

Présidée par M. Alejandro LORCA

**Abdellatif BENACHENHOU :**

Il faut distinguer civilisation arabe, d'une part, et nations arabes, d'autre part ; celles-ci pouvant adhérer à des formes de nationalisme diverses, Kamélisme ou autre, sans que cela signifie nécessairement (comme le craint et le dénonce G. Corm) un reniement de la nécessaire union arabe.

Il ne faut pas oublier, d'un autre côté, l'effet des facteurs externes dans la division du monde arabe et dans la crise du nationalisme arabe : la colonisation, l'implantation du sionisme avec la déclaration Balfour, etc.

On peut se poser aussi la question de l'effet du pétrole : élément de perturbation ? Ou, au contraire, élément de renforcement des nationalismes arabes ?

**Yves LACOSTE :**

Le mythe méditerranéen en France (J.R. Henry) est révolu avec la fin du phénomène colonial.

Quand G. Corm évoque ce grand Royaume arabe qui s'esquissait et qui aurait pu exister, en insistant sur les machinations franco-anglaises qui ont entravé sa constitution, il omet de parler de la création de l'Arabie saoudite, du mouvement wahabite... et de leurs conséquences.

Les Anglais et les Français ne sont pas les seuls responsables des divisions arabes. Les Arabes eux-mêmes ont leur part de responsabilité.

**Georges CORM :**

La bataille du grand ou petit Liban était, encore une fois, une bataille franco-française. La logique du Royaume arabe unifié aurait pu triompher parce que parmi les partisans du roi Fayçal il y avait une partie non négligeable de l'intelligentsia arabe chrétienne dont des personnalités maronites marquantes. En histoire, on ne peut faire de caricature, il faut reconnaître la complexité et la diversité des situations. De même, il faut refuser la logique du cliché ethnique.

A propos de l'émergence du Royaume saoudien, là aussi, apprenons à connaître le détail historique. C'est une grande querelle entre l'Indian Office et le Foreign Office dans la bureaucratie britannique, illustrée par la lutte de Philby contre Lawrence qui a facilité l'émergence du Royaume des Saoud et l'écrasement de l'influence hachémite dans la Péninsule arabique. Il faut, de plus, séparer le Wahabisme, doctrine purement religieuse de retour aux sources les plus strictes de l'islam, de l'émergence de l'Arabie saoudite. En adoptant le Wahabisme, les Saouds ont visé à l'affirmation d'un islam à caractère spécifiquement bédouin en opposition à l'islam des villes, pluriel et tolérant. En fait, la création de l'Arabie saoudite représente l'émergence de l'islam du désert qui a été séculairement opprimé par l'islam urbain.

Il faut aussi éclaircir deux points à propos du nationalisme arabe : les Maghrébins parlent de nations arabes ; alors qu'au Machrek on parle de nation arabe. Un des problèmes de la dégénérescence du nationalisme arabe de la *Nahda* du XIXe et du début du XXe siècles a été le jacobinisme étroit qui nous est arrivé par le kémalisme turc qui s'est lui-même inspiré de la Révolution française. Sur ce point, notre exposé de ce matin parlait du Machrek et non pas du Maghreb. Par contre, dans les constructions étatiques actuelles, que ce soit au Maghreb ou au Machrek, à l'intérieur d'un même Etat ou d'une même province étatique comme nous disons au Machrek : *Qotr*, il y a des diversités régionales internes aigues. Regardons, par exemple, à l'intérieur de la Syrie entre Damas et Alep ; ce sont des antagonismes séculaires avec des polarisations politiques et économiques différentes, puisqu'Alep est mésopotamienne, Damas palestinienne et libanaise. Aujourd'hui, on sacrifie le Liban, on le charge des contradictions que l'on cache dans les autres constructions étatiques de la

région. Ceci dit, le kémalisme, pour la Turquie, était bien, mais il faut dénoncer les massacres qui en ont résulté, en particulier les massacres d'Arméniens et de Kurdes, ainsi que l'écrasement de la culture arabe dans la région d'Antioche, historiquement arabe et que la France a cédée à la Turquie en 1939.

**Mohamed BENNOUNA :**

La peur qu'il y ait un mur qui s'élève au Sud et donc la crainte d'un repli sur soi, d'un retour des égoïsmes qui en résulteraient est tout à fait justifiée.

Cependant, le dialogue et la coopération ont aussi leurs chances. Et le Maghreb, par sa position géo-stratégique privilégiée, dispose d'un atout considérable pour jouer un rôle de pont entre le monde arabe et l'Occident.

**Mohamed NACIRI :**

L'homogénéité culturelle existant entre le Japon et les pays du sud-est asiatique, n'a-t-elle pas joué un rôle important dans les relations "interactives" et dans la véritable civilisation industrielle qu'il a développée avec eux ? Si la réponse est positive, on peut se demander si le développement de relations interactives entre l'Europe et la Méditerranée du Sud n'est pas une utopie, étant donné que cette homogénéité, précisément, est absente.

Quant à l'absence de "l'esprit méditerranéen" chez les Marocains, elle remonte au XVI<sup>e</sup> siècle. Les attaques visant le territoire marocain, espagnoles et portugaises au Nord et à l'Ouest et musulmanes à l'Est, ont façonné négativement la représentation des Marocains de l'espace méditerranéen.

La colonisation est donc certes finie, mais elle a laissé des séquelles dans la mémoire collective des colonisateurs et des colonisés, qui continuent à peser lourdement sur le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée.

**BOUZFOUR :**

La formule d'E. Pisani : "le Nord n'a pas besoin du Sud" n'est pas valable dans tous les domaines ; car le Nord aura, de toutes les façons, besoin du Sud au niveau de l'imaginaire, au niveau de la construction d'une identité culturelle européenne.

**Naceur BOURENANE :**

Les rencontres scientifiques et culturelles qui sont en train de se développer à l'initiative du Nord et les institutions créées par lui à cette fin (genre CRESM) et qui nous proposent un ensemble de catégories d'imaginaire, des représentations des différents aspects de notre réalité et de notre avenir, que cachent-elles ? Une nouvelle forme de rencontre ou une nouvelle forme de domination ? Que cache la version française du mythe méditerranéen ?

**GHAZI :**

M. Corm, en parlant du phénomène du panarabisme, a passé sous silence la période de flirt entre le nationalisme arabe et le fascisme qui a donné naissance à un nationalisme assez fermé sur soi et intolérant, qui exclut le pluralisme et la démocratie.

**Jean-Robert HENRY :**

Il faut insister sur l'extrême variété du discours unitaire en Méditerranée. Il y a des présupposés très différents derrière ce discours, y compris dans ses produits à l'intérieur d'une même société. Et le mythe méditerranéen, non pas cache, mais plutôt couvre une variété de sens (et c'est la fonction d'un mythe de recouvrir une variété de sens, d'être une sorte de maison relativement large dans laquelle il y a des sens relativement différents).

Quant à la version française du mythe méditerranéen, elle se prolonge à l'époque actuelle, ses ambiguïtés aussi.

Elle couvre à la fois une aspiration au dialogue interméditerranéen et une certaine volonté plus ou moins affirmée de domination. Elle cache un désir de maintenir une certaine position française dans le monde, exactement comme le discours tiers-mondiste vise à maintenir une certaine idée de la grandeur française.

On pourrait, d'ailleurs, dire la même chose du discours méditerranéen du Maroc, car chaque société produit ce type de discours, même s'il prend une forme spécifique.

**Georges CORM :**

Sur la question du flirt entre le nationalisme arabe et le fascisme ; malheureusement, on rencontre encore certaines visions qui nous viennent d'Europe à propos des Arabes et de leur collaboration avec le fascisme hitlérien. Quand vous dites que Michel Aflaq est proche du fascisme hitlérien, c'est une erreur. Michel Aflaq était à la fois existentialiste, personnaliste et heideggerien, et ces influences se sont traduites dans sa conception du nationalisme arabe. Il est vrai d'ailleurs que nous autres Arabes, laminés par une modernité non maîtrisée, avons un problème de rapport à nous-mêmes.

Les Japonais se sont confrontés à l'industrialisation occidentale sans complexes ; et la raison n'en est pas leur homogénéité culturelle, puisque des pays comme la Thaïlande et la Malaisie, sans aucune homogénéité culturelle ou ethnique, paraissent avoir réussi un très bon décollage économique. Par contre, l'Amérique latine et le monde arabe, malgré leur homogénéité culturelle (hispanité pour la première et arabité pour le second), n'ont pas réussi encore à faire de même.

En ce qui concerne le concept "arabo-islamique", qui a émergé il y a une vingtaine d'années, c'est un concept qui fait peut-être partie des nouveaux courants qui visent à affirmer une transnationalité de nature politique plus que de nature véritablement culturelle, tout comme on parle pour l'Europe de "civilisation judéo-chrétienne" en dépit de l'exaspération historique des différences religieuses, ethniques et régionales.

Ces deux concepts ne reflètent pas, en tout cas, de véritables réalités culturelles. L'Europe est en effet latine, germanique, slave ou scandinave. Le monde arabe est arabo-berbère dans sa partie maghrébine et arabo-araméen dans la plus grande partie du Machrek. L'Europe est massivement chrétienne tout comme le monde arabe est massivement musulman, cela ne saurait faire de doute ; mais, il existe hors d'Europe des centaines de millions de chrétiens, de même que la grande majorité des musulmans ne se trouve pas dans le monde arabe. Il serait donc peut-être intéressant de sortir des problématiques de blocs géo-politiques dont les concepts ne recouvrent pas de véritables dynamiques identitaires et culturelles, pour entrer enfin dans des problématiques plus proches de la réalité vivante.

## **Cinquième partie**

### **PERSPECTIVES D'AVENIR**

# LE PROJET DE LIAISON FIXE EUROPE-AFRIQUE A TRAVERS LE DETROIT DE GIBRALTAR ET SON IMPACT SUR L'ESPACE MEDITERRANEEN

**Mohamed BENNANI**

*Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques,  
Economiques et Sociales, Université Hassan II,  
Casablanca*

## INTRODUCTION

Il y a lieu de préciser tout d'abord, afin d'introduire le débat sur le thème que nous nous proposons d'examiner, que nous devons nous placer dans le cadre d'une approche prospective. Cette démarche se justifie par le fait que le projet de liaison fixe, Europe-Afrique, à travers le détroit de Gibraltar est encore à ses premiers pas. Les études qui le concernent et qui sont menées depuis 1979 en sont encore au stade de la pré-faisabilité.

Malgré ce fait, l'approche dont il émane en soi ne manque certainement pas de susciter de l'intérêt, en particulier en ce qui concerne les rapports du dit projet avec le thème de ce colloque, à savoir l'espace méditerranéen.

Ceci étant, il est entendu que si l'idée d'un ouvrage fixe à travers le détroit de Gibraltar vient à se concrétiser, quelle que soit la nature de la solution adoptée, qu'il s'agisse de tunnel foré, de pont ou de tube placé à même le sol du détroit ou flottant dans les eaux qui le couvrent, on imagine

le nombre de problèmes que sa faisabilité peut poser. Ces problèmes sont à la fois multiples et complexes, non seulement en raison de leur impact sur l'espace méditerranéen en tant que zone maritime ayant un statut propre, mais aussi sur les rapports des riverains de la mer méditerranéenne, qu'il s'agisse des riverains immédiats du détroit, à savoir le Maroc et l'Espagne ou des riverains lointains, à savoir les Etats d'Europe et d'Afrique.

1) Nous pourrions tout d'abord nous poser la question de savoir de quelle catégorie juridique relève l'ouvrage en question :

- On pourrait, dans une première perspective, admettre que le projet soit apparenté à la catégorie des grands ouvrages internationaux qui, elle-même, relève de la notion de domaine public international d'intérêt commun, ou de ce que l'on qualifie couramment par la notion de service public international.

- Dans une seconde perspective, elle pourrait être placée dans le cadre de ce que l'on appelle le droit international traditionnel de la mer et, pourquoi pas, dans le nouveau contexte de ce droit ; étant donné que l'on parle, depuis le mouvement de remise en cause du droit classique de la mer codifié à Genève en 1956-60, d'un nouvel ordre mondial des mers et des océans depuis l'adoption de la Convention de Montego Bay de 1982, à l'issue des travaux de la Troisième conférence des Nations Unies.

Quelles seraient, donc, les règles applicables en la matière ? Seraient-ce celles de la notion traditionnelle de la liberté des mers, qui a longtemps gouverné l'espace méditerranéen en raison de l'intérêt qu'elle a suscité chez toutes les civilisations qui se sont succédé à travers l'histoire dans les différentes zones de l'espace méditerranéen ? Ou seraient-ce celles qui relèvent du nouvel ordre mondial des océans, dont la caractéristique essentielle est marquée par un phénomène d'appropriation des espaces côtiers ?

Dès lors, faut-il placer la réalisation de ce projet dans le cadre de ce mouvement d'appropriation des espaces côtiers qui, lui-même, remet en cause la notion traditionnelle de liberté des mers, et plus particulièrement de la mer Méditerranée.

Jadis, à titre d'illustration, le projet de percement du canal de Suez avait été conçu pour renforcer cette mission de liberté des mers fondée sur le principe du *jus-communicationi*. Il s'agissait, par conséquent, de creuser

une voie de passage artificielle en vue de relier une partie de la haute mer à d'autres parties de celle-ci.

Aujourd'hui, c'est en termes inverses que le problème se pose, dans la mesure où l'idée d'une liaison fixe viendrait remettre en cause le principe du libre passage à travers le détroit, vu les multiples problèmes juridiques qui peuvent être posés à ce niveau.

2) Ce projet est, donc, intéressant à plusieurs égards en raison à la fois de ses ramifications et ses répercussions sur l'espace méditerranéen et de son statut traditionnel :

- L'intérêt peut d'abord être historique, parce que l'idée en a toujours été développée depuis les temps anciens. On a souvent parlé, et à différentes époques, de l'intérêt qu'il y a à mettre sur pied un lien fixe entre les deux rives de la Méditerranée.

Et si, en tant que point d'accès vers l'Atlantique, le détroit a toujours fait par le passé l'objet d'une compétition sans merci entre grandes puissances navales pour le contrôler, on constate qu'actuellement c'est beaucoup plus l'idée de coopération qui tend à y dominer.

- C'est, donc, dans le cadre d'une vision prospective, qui tendrait à institutionnaliser une forme de coopération à travers l'espace méditerranéen, qu'il y a lieu de situer la réflexion, et ce dans la mesure où l'on parle dans le discours actuel de faire de la Méditerranée et de ses pourtours un lac de paix, d'entente et de coopération.

En effet, une nouvelle approche de la stratégie dans le détroit, et partant dans les pourtours de l'espace méditerranéen est à envisager. Et l'on doit réfléchir, dans ce sens, à une nouvelle approche de la notion de bon voisinage. Celle-ci devant avoir pour prélude l'apaisement des conflits et des tensions, qu'ils soient séculaires (Europe-Afrique), ou qu'ils soient plus récents (rapports Est-Ouest ou rapports entre puissances régionales africaines).

- Le problème soulève bien entendu des questions d'ordre juridique, parce que cette démarche nécessite que l'on tienne compte non seulement du nouveau régime juridique applicable dans les zones maritimes sous juridiction nationale ou le nouveau régime applicable dans les détroits, mais

aussi que l'on tienne compte des intérêts des Etats riverains, non seulement du détroit, mais de tout l'espace méditerranéen.

- L'intérêt peut aussi être d'ordre économique parce que le projet d'établissement d'un lien fixe à travers le détroit peut être dicté par les nécessités d'une coopération plus élargie entre les riverains immédiats de la Méditerranée occidentale d'abord mais, en second lieu, entre les autres riverains, à savoir ceux de l'Europe, d'une part, et de l'Afrique, d'autre part, entendus dans leur dimension continentale.

Dans cette situation, il y aurait un choix nécessaire à faire entre trois projets de coopération. Un choix maximaliste où l'on parlerait d'une Méditerranée structurée et suffisamment institutionnalisée, un choix moyen qui consisterait à définir et à défendre des politiques parallèles et, enfin, un choix minimal qui consisterait à développer un certain nombre d'axes et des positions communes.

C'est, donc, en fonction de ces trois perspectives que l'on imagine, dans un futur lointain, un impact du projet de liaison fixe sur le bassin méditerranéen. Mais, en fait, si le projet incite ainsi à une reformulation de la coopération, non seulement au sens étroit, mais aussi au sens large ; il n'en demeure pas moins que son impact sur le statut traditionnel de l'espace maritime méditerranéen est évident. C'est la raison pour laquelle nous nous proposons d'examiner, dans un premier axe, l'impact du projet sur le statut juridique de l'espace méditerranéen et, dans un second axe, son impact sur les rapports entre les Etats riverains de l'espace méditerranéen.

### **LE PROJET DE LIAISON FIXE ET SON IMPACT SUR LE STATUT JURIDIQUE DE L'ESPACE MEDITERRANEEN**

Le projet d'ouvrage que l'on envisage ainsi de réaliser à travers le détroit de Gibraltar en vue de relier l'Europe à l'Afrique doit bien entendu reposer sur des fondements juridiques découlant de ce que l'on peut considérer comme étant les intérêts et prérogatives des deux Etats riverains.

Ces intérêts pourraient, cependant, être en contradiction avec ceux des usagers de l'espace maritime dans son ensemble, c'est-à-dire de tous ceux qui tendent à considérer que le détroit constitue une voie de navigation et de passage avant tout.

C'est à ces deux aspects du problème qu'il y a lieu de réserver les développements de ce premier axe.

## **1- LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU PROJET**

Quels seraient donc les fondements juridiques sur lesquels pourrait reposer l'idée d'édification de l'ouvrage en question ?

Autrement dit, les deux Etats riverains, à savoir le Maroc et l'Espagne, sont-ils en mesure de prétendre juridiquement à l'édification et à l'exploitation ultérieure d'un lien fixe qui porterait atteinte aux intérêts des divers autres usagers du détroit et de l'espace méditerranéen dans son ensemble ?

### **1-1- Une initiative bilatérale des deux Etats riverains**

Le projet d'édification d'une liaison fixe reliant l'Europe à l'Afrique à travers le détroit de Gibraltar est une initiative bilatérale qui repose sur un ensemble de justifications et sur les accords conclus entre les deux Etats à cette occasion.

#### **1-1-1- *Les diverses justifications du projet***

Les justifications sur lesquelles on peut fonder l'édification d'un tel ouvrage concernent le Maroc et l'Espagne au premier chef (développement de la coopération, nécessaire entre les deux pays, etc.), mais peuvent aussi se situer sur le plan régional, étant donnée la nécessaire coopération entre l'ensemble des Etats riverains de la Méditerranée.

Ces justifications sont en tous cas développées dans les objectifs des différents accords bilatéraux qui lient les deux Etats riverains du détroit, à savoir le Maroc et l'Espagne, sur la question.

#### **1-1-2- *Les accords bilatéraux***

C'est donc sur la base d'une série d'accords bilatéraux signés entre le Maroc et l'Espagne que reposent juridiquement les fondements généraux du projet.

Il faut évoquer, tout d'abord, la Déclaration commune hispano-marocaine publiée au lendemain de la visite au Maroc de S.M. le roi d'Espagne Juan Carlos premier, accueilli par S.M. le roi Hassan II à Fès, en date du

16 juin 1979. Celle-ci constitue, en effet, le point de départ de l'action en vue de la réalisation du projet.

On peut lire dans cette déclaration, que les deux parties "ont décidé d'étudier conjointement la faisabilité d'une liaison permanente dans le détroit de Gibraltar..." - en raison du fait que - "... Les deux parties sont conscientes de l'importance qu'auront dans le futur les relations entre les deux pays et entre l'Europe et l'Afrique..."

On pourrait évoquer, ensuite, les divers accords qui ont suivi cette déclaration dans le but de concrétiser le principe ainsi formulé.

Il s'agit notamment de l'Accord scientifique et technique du 8 novembre 1979, des accords complémentaires signés le 24 octobre 1980 créant un certain nombre d'instances parallèles de travail, de réflexion et d'investigation communes.

Et l'on peut retenir en outre les récents accords signés lors de la visite de S.M. le roi Hassan II en Espagne, qui viennent compléter l'édifice juridique bilatéral établi entre les deux Etats.

Comme on peut le constater, ces différents accords ont été signés au cours de l'évolution des études et des investigations entreprises sur la faisabilité du projet. Ceci prouve que l'idée en soi est loin de relever de l'utopie juridique comme l'auraient suggéré certains. Elle avance à petits pas et peut bien, les justifications juridiques aidant, être concrètement réalisable.

## **1-2- Une initiative fondée sur des justifications juridiques**

Cette initiative entreprise par les deux Etats riverains du détroit de Gibraltar doit donc reposer sur les accords bilatéraux. Mais outre ceux-ci, elle doit s'assurer aussi d'autres fondements juridiques, dans la mesure où la légalité de l'édifice envisagé peut être contestée par les autres usagers de l'espace méditerranéen.

Sous cet angle, l'argumentation pour justifier le caractère légal de l'entreprise peut reposer sur un double fondement, celui qui découle des prérogatives des législations nationales des Etats riverains, d'une part, et celui qui repose sur les prérogatives fondées sur le droit international général de la mer, d'autre part.

### **1-2-1- Les prérogatives découlant des législations nationales des Etats riverains**

Selon le droit actuel régissant le milieu marin en général et les divers espaces maritimes en particulier, les Etats disposent d'un ensemble de prérogatives, c'est-à-dire de droits et d'obligations dans les zones maritimes adjacentes à leurs côtes.

Ces zones sont connues actuellement comme étant des zones relevant de la juridiction nationale des Etats côtiers. Il s'agit de la mer territoriale, de la zone contiguë, du plateau continental et de la zone économique exclusive.

Sur cette base, le Maroc et l'Espagne, ont adopté comme la plupart des Etats côtiers des législations nationales qui sont d'ailleurs en conformité avec les dispositions de la Convention internationale adoptée à l'issue des longs travaux de la Troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Ces législations sont, pour le Maroc, le Dahir du 8/4/81 portant sur la zone économique exclusive et, pour l'Espagne, la loi de 1982 portant sur le même objet.

Par le biais de ces législations nationales, les deux Etats ont ainsi porté l'étendue de leurs mers territoriales respectives à 12 milles marins.

Ces deux législations se chevauchent et couvrent par conséquent toute la zone occidentale du détroit de Gibraltar, y compris la portion qui selon les règles du droit classique de la mer faisait jadis partie de la haute mer.

Les répercussions sont donc importantes sur le statut juridique de l'espace méditerranéen dans son ensemble, puisqu'on a toujours considéré la Méditerranée comme une partie de la haute mer qui est l'océan Atlantique.

Dans cette zone, la distance la plus étroite qui sépare les deux Etats riverains est d'environ 15 km et aurait une profondeur de 800 mètres. C'est là où se situerait l'un des sites les plus favorables où a été retenue l'hypothèse de mettre sur pied le futur ouvrage. Il est admis aussi que l'on puisse

aller jusqu'à une étendue maximum de 28 km de distance séparant les deux rives avec une profondeur de 350 mètres seulement.

Quinze km et vingt-huit km sont, par conséquent, les deux limites retenues pour réfléchir davantage sur la faisabilité topographique du projet.

Dans ce cadre, si les deux Etats contrôlent, selon le droit portant sur la mer territoriale, les deux portions du détroit qui se juxtaposent, on peut dire que les prétentions des deux riverains sont conformes aux règles générales du nouveau droit de la mer, telles que celles-ci sont perçues actuellement à travers la Convention de 1982.

### *1-2-2- Des prérogatives fondées sur le droit international de la mer*

Si l'on considère la mise en application des dispositions de la nouvelle convention sur le droit de la mer, à savoir celle adoptée en 1982, on est en mesure d'affirmer que les deux Etats riverains sont habilités à mettre sur pied un édifice dans cette zone de faisabilité de l'ouvrage ainsi déterminée.

En effet, selon que l'on considère les dispositions de la partie II de la convention à propos de la mer territoriale ou que l'on considère celles relatives au plateau continental dans la partie VI de la dite convention, les Etats disposent tantôt de prérogatives fondées sur la souveraineté tantôt de l'exercice de droits souverains.

Selon les dispositions de l'article 2 de la convention déterminant le "régime juridique de la mer territoriale et de l'espace aérien sus-jacent ainsi que du fond de cette mer et de son sous-sol", "la souveraineté de l'Etat côtier s'étend, au-delà de son territoire et de ses eaux intérieures, à une zone de mer adjacente désignée sous le nom de mer territoriale".

"Cette souveraineté s'étend" en outre "à l'espace aérien au dessus de la mer territoriale, ainsi qu'au fond de cette mer et son sous-sol..."

De ce fait, cette partie du détroit est ainsi couverte par deux mers territoriales qui se chevauchent. Et la limite frontalière ainsi établie entre les deux Etats riverains coïncide dans ce cas avec "la ligne médiane dont tous les points sont équidistants des points les plus proches des lignes de base, à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale de chacun des deux Etats", telle que stipulé par l'article 15 de la Convention.

Les mêmes critères valent d'ailleurs pour les sols et sous-sols de la région que l'on appelle de manière courante le Plateau continental, et qui se trouve de ce fait soumis en vertu de ces dispositions et des législations nationales au contrôle des Etats riverains. Surtout si l'on ajoute que, en vertu de l'article 83 de la Convention, "la délimitation du Plateau continental entre Etats dont les côtes sont adjacentes ou qui se font face est effectuée par voie d'accord, conformément au droit international..."

Aussi, en ce qui concerne la zone déterminée pour l'édification d'un ouvrage fixe, qu'il s'agisse de la profondeur de faisabilité de 800 mètres ou de celle de 350 mètres, on constate que la zone en question relève du Plateau continental et par conséquent de la compétence des deux Etats riverains ; d'autant plus que la convention de 1982 retient comme autres critères de définition du Plateau continental dans son article 76 "l'isobathe qui est la ligne reliant les points de 2.500 mètres de profondeur."

Par ailleurs, si dans la zone du Plateau continental l'Etat côtier "exerce des droits souverains... aux fins de son exploitation et de l'exploitation de ses ressources naturelles (art. 77), il n'en demeure pas moins que les Etats riverains sont habilités à exercer diverses autres activités telle que l'installation d'îles artificielles et autres structures et ouvrages, le droit exclusif d'autoriser et de réglementer les forages, quelles qu'en soient les fins (art. 80 et 81), de même que le droit d'exploiter le sous-sol en creusant des galeries, tel que stipulé par l'article 85 de la convention.

Ces activités qui pourraient ainsi être entreprises, tant durant la phase de construction que durant la période d'exploitation qui suivra l'édification du lien fixe, ne manqueront donc pas de porter atteinte, dans une certaine mesure, aux droits traditionnels des usagers du détroit et en conséquence au statut traditionnel de l'espace méditerranéen.

## **2 - LA CONTRADICTION AVEC LES INTERETS DES AUTRES USAGERS DE L'ESPACE MEDITERRANEEN**

Compte tenu de ce nouveau contexte, les droits des deux riverains du détroit seraient susceptibles d'être en contradiction avec les intérêts des tiers usagers de la Méditerranée et avec leurs droits traditionnels. Il faut donc imaginer des solutions qui font appel à un réaménagement de ces droits.

## 2-1- Droits traditionnels et usagers de l'espace méditerranéen

Comme on peut le relever à ce stade, les prérogatives dont disposent ainsi les deux Etats riverains porteraient atteinte aux droits traditionnels des usagers de la Méditerranée à un double niveau : ils remettent en cause, d'une part, le statut d'une partie de la haute mer et, d'autre part, le statut de la libre circulation à travers les détroits.

### 2-1-1- La Méditerranée, partie de la haute mer

Le milieu marin ayant toujours été considéré comme un lieu de navigation et de passage, le principe traditionnel de la liberté des mers à toujours été respecté en mer Méditerranée, celle-ci étant qualifiée de partie de la haute mer.

Bien que l'on ait parlé à certaines périodes de la notion de *mare clausum* ou de *mare nostrum* conformément à l'adage romain qui dit "mon droit va là où ma lance arrive...", la notion de liberté des mers ou de libre navigation a toujours été applicable à la mer Méditerranée.

Le concept de *mare clausum* fondé sur la notion de *mare nostrum* s'est ainsi rapidement effrité au détriment de la règle *mare liberum* chère à Gro-tius, et fondée elle même sur le principe *res communis* faisant de la Méditerranée un espace affecté au principe de liberté et d'égalité d'usage par tous.

Le principe de la liberté s'est ainsi imposé, mais il n'est pas inutile de relever que c'est en se fondant sur ce principe que les grandes puissances navales ont tantôt cherché à dominer l'espace méditerranéen en s'assurant son contrôle, tantôt cherché à imposer le principe de la liberté en contrôlant les points d'accès et de sortie de l'espace méditerranéen vers d'autres parties de la haute mer et ce, surtout, en période de crise.

### 2-1-2- La liberté de passage à travers les détroits et autres points d'accès

On pense notamment au statut du canal de Suez, à celui du détroit de Gibraltar ou des détroits turcs, et tout le régime évolutif qui leur est applicable et qui a, en fait, souvent évolué avec l'évolution des rapports internationaux en Méditerranée.

Parfois, les conflits se traduisent par un équilibre, et en fait l'équilibre dans cette région de la Méditerranée occidentale, où se situe le détroit de Gibraltar, s'est instauré avec les accords secrets de 1904 entre les grandes puissances navales de l'époque.

Ces accords ont affirmé le principe du libre passage à travers le détroit de Gibraltar comme étant un principe fondé sur le droit coutumier et le droit naturel au *ius communicationi*. Le principe a d'ailleurs été rappelé à maintes reprises par la jurisprudence internationale, et plus particulièrement dans une affaire qui concerne un détroit bordant la Méditerranée. Il s'agit de l'Arrêt rendu par la Cour en 1949, à propos de l'affaire du détroit de Corfou.

Par ailleurs, l'une des grandes puissances, en l'occurrence l'U.R.S.S., ne manqua pas de le rappeler, lors des négociations de la troisième Conférence sur le droit de la mer, en citant à propos du libre passage à travers le détroit de Gibraltar, l'accord de 1904 pour appuyer sa position.

Aujourd'hui, il faut repenser tous ces éléments afin d'envisager un réaménagement des droit des usagers de l'espace méditerranéen.

## **2-2- Le réaménagement des droits des usagers de l'espace méditerranéen**

L'évolution du nouveau droit de la mer et des diverses législations nationales qui en découlent affecte, ainsi, le statut de l'espace méditerranéen dans son ensemble et impose de nouvelles règles applicables au détroit.

### **2-2-1- La Méditerranée devient-elle une mer semi-fermée ?**

Si l'on tient compte de la mise en application des nouvelles législations nationales, et plus particulièrement de celles ressemblant aux législations des deux riverains du détroit, la question se pose de savoir si la mer Méditerranée devient une mer fermée ou semi fermée.

En effet, le mouvement d'appropriation des espaces côtiers, déclenché dès les lendemains des années soixante dix, et l'adoption d'un ensemble de dispositions législatives ont eu pour conséquence de réduire l'espace méditerranéen traditionnel.

La Méditerranée, serait-elle en passe de devenir une "peau de chagrin" qui se rétrécit de plus en plus, réduisant par là même le principe de la libre navigation et celui du libre passage à travers les détroits ?

On est enclin à répondre par l'affirmative à partir du moment où une série de souverainetés et de compétences vont s'y juxtaposer et où, progressivement, les frontières maritimes ressembleront davantage aux frontières terrestres, ni plus ni moins. Va-t-on ainsi assister à la résurgence du concept de *mare clausum* ?

C'est pour répondre à cette attente, et à celles que peut poser l'édification d'un lien fixe à travers le détroit de Gibraltar qu'il faut évoquer les nouvelles règles applicables dans les détroits.

### *2-2-2- Le nouveau régime applicable au passage dans les détroits*

Le régime institué par la Convention de 1982 sur le droit de la mer et issu de la Troisième conférence des Nations-Unies sur la question aménagée en quelque sorte les droits des riverains vis-à-vis des tiers usagers des détroits servant à la navigation internationale.

D'ores et déjà, les dispositions des articles de 17 à 32 de la dite convention reconnaissent, en le règlementant minutieusement, le principe du "droit de passage intensif", reconnu au profit de tous les Etats côtiers ou sans littoral dans la mer territoriale.

Mais, en ce qui concerne la zone affectée par le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar, c'est notamment la partie III de la dite convention qui semble devoir s'appliquer.

Celle-ci, en effet, tout en reconnaissant au profit des riverains des détroits servant à la navigation internationale "leur souveraineté ou leur juridiction sur ces eaux, les fonds marins correspondants et leur sous-sol ainsi que sur l'espace aérien surjacent..." (art. 34), n'a pas manqué de reconnaître au profit des tiers usagers "un droit de passage en transit".

Celui-ci est défini par l'article 38 comme "l'exercice ... de la liberté de navigation et de survol à la seule fin d'un transit continu et rapide par le détroit entre une partie de la haute mer ou une zone économique et une autre partie de la haute mer..."

En conséquence, le détroit de Gibraltar rentre bien dans cette catégorie. Et afin d'assurer ce "libre passage en transit", les Etats riverains sont tenus d'assurer un certain nombre d'obligations.

Parmi ces obligations, figurent notamment les lois et règlements relatifs au passage en transit, la détermination des voies de circulation et dispositifs de séparation du trafic dans les détroits, les installations d'aides à la navigation, de sécurité et autres équipements servant à la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution.

A ces obligations qui sont réglementées minutieusement par les dispositions des articles 41 à 44, s'ajoute le devoir de signaler, par une publicité adéquate, tout danger pour la navigation dans le détroit et l'obligation de ne pas suspendre le droit de passage en transit.

Il apparaît que les Etats riverains seront, ainsi, tenus de prendre en compte l'ensemble de ces obligations, tant durant la phase d'édification ou de construction de l'ouvrage que dans le cadre du régime d'exploitation qui sera établi dans le cadre de leur coopération future.

#### **LE PROJET DE LIAISON FIXE ET SON IMPACT SUR LES RAPPORTS ENTRE ETATS RIVERAINS DE L'ESPACE MEDITERRANEEN**

Ayant examiné l'impact du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar sur la Méditerranée en tant qu'espace maritime, il nous appartient à présent d'en évaluer les effets sur les rapports entre les Etats riverains de cet espace. Ce qui peut être fait dans une double direction.

Il s'agit, tout d'abord, de faire le bilan des étapes franchies par la coopération bilatérale entre le Maroc et l'Espagne, Etats riverains immédiatement intéressés par le dit projet, et d'évaluer ensuite l'éventuel impact sur les entités autres que les riverains immédiats, le projet s'inscrivant dans une perspective plus large qui est celle des futures relations entre l'Europe et l'Afrique.

## 1- LA COOPERATION BILATERALE ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE A PROPOS DU PROJET

Depuis l'établissement des accords conclus en 1979 et jusqu'en 1989, un certain nombre d'étapes ont été franchies qu'il va falloir évaluer afin de montrer la répercussion du projet sur les rapports bilatéraux.

### 1-1- L'évaluation des étapes franchies

Depuis la Déclaration commune de juin 1979 un certain nombre d'instances communes ont été mises sur pied et ont abouti à des résultats importants au niveau des investigations relatives au projet.

#### 1-1-1- *Les instances communes chargées de l'étude de faisabilité du projet*

Un certain nombre d'instances ont été mises en place d'un commun accord afin de mener des études sur ce que l'on appelle la pré-faisabilité ou la faisabilité éventuelle du projet.

Il s'agit tout d'abord du Comité mixte marocco-espagnol, qui est une structure commune composée de hauts responsables de certains départements ministériels des deux pays.

Cette instance a pour charge de donner l'impulsion, d'assurer le suivi et d'évaluer l'état du projet, à chaque étape de l'avancement des travaux.

Elle est composée selon une répartition paritaire incluant cinq membres désignés par chacune des parties.

A côté de cette structure mixte, des instances parallèles remplissant les mêmes fonctions ont été mises sur pied par chacune des parties et agissent sous la direction du Comité mixte.

Il s'agit, d'une part, de la Société nationale pour les études du détroit, établie à Rabat (S.N.E.D.), et de la *Sociedad española compar el estrello de Gibraltar* (S.E.C.E.G.), établie à Madrid.

Chacune de ces institutions travaille sur un certain nombre d'axes de recherche qui ont été déterminés d'un commun accord par les deux parties.

On a ainsi relevé cinq axes principaux :

Un axe relatif aux données géophysiques, dans la mesure où il s'agit de mener toute une série d'investigations aux alentours du détroit afin de déterminer le site adéquat dans lequel peut être édifié l'ouvrage.

Un autre axe a pour objet l'étude de tout ce qui relève de l'ingénierie, c'est-à-dire le montage physique du projet sur le plan architectural.

A ce stade, un certain nombre d'idées, d'hypothèses et de scénarios ont été avancés, et l'on s'est, à chaque fois, demandé si l'hypothèse d'un pont, d'un tunnel ou d'un tube (flottant ou installé à même le sol), pouvait convenir.

Bien entendu, selon que l'on considère l'une ou l'autre hypothèse, de nombreux problèmes d'ordre technique ou juridique, d'ordre économique ou financier, peuvent se poser et doivent être envisagés avec les solutions qui s'imposent.

Ainsi, si l'idée d'un pont est retenue, ce serait la solution qui mettrait le plus en cause le principe de la liberté et celui du droit de passage en transit. Et, par conséquent, il y a lieu d'imaginer les solutions et les techniques les plus adaptées qui ne seraient pas en conflit avec le principe général de la liberté de navigation ou le droit de passage. Et il faudra affronter d'autres problèmes d'une autre nature, tels que ceux relatifs à la mise en jeu de la responsabilité nationale de chacune des parties qui contrôlent une portion de l'ouvrage ou de la responsabilité internationale en cas de dommages subis par l'ouvrage lui-même du fait des activités des tiers usagers du détroit.

Bien entendu, les mêmes problèmes se posent lorsqu'on envisage l'hypothèse d'un tunnel souterrain ou d'un tube flottant ou à même le sol du détroit.

Ces problèmes en plus des problèmes économiques et financier et de ceux de la promotion du projet, de manière générale, sont évalués par trois autres commissions chacune dans un de ces domaines.

### *1-1-2- Les résultats du travail des instances impliquées dans le projet*

Depuis lors, un travail fort intéressant d'investigation et d'étude de pré-faisabilité ou de faisabilité du projet a été réalisé à travers les colloques, séminaires et réunions périodiques de ces différentes instances parallèles dont il convient d'évaluer maintenant les résultats.

Dès le mois de mars 1982, un premier bilan des travaux d'investigation est présenté aux deux souverains du Maroc et de l'Espagne sous forme de rapport détaillé par les deux ministres chargés de superviser le Comité mixte hispano-marocain.

Les conclusions de ce rapport semblent avoir orienté le choix, parmi les trois possibilités offertes, vers la solution du pont, celles du tunnel ou du tube ayant été écartées pour des raisons économiques, financières et techniques.

L'édification de l'ouvrage serait ainsi entreprise dans un site où la zone maritime séparant les deux rives du détroit serait de 33 km, cependant que la profondeur n'y serait que de 250 mètres. Il s'agit d'une ligne reliant le cap Malabata, au Maroc, au cap Sinada, en Espagne.

En dehors des études sur la faisabilité géophysique et technique du projet, entreprises dans le cadre de la Convention bilatérale du 2 avril 1985 relative à "la Campagne Océanographique" commune dans le détroit, des résultats ont été enregistrés dans d'autres domaines de recherche.

C'est ainsi que les organes chargés de l'étude des autres aspects de la question tel le groupe juridique affilié à la S.N.E.D. ou à la S.C.E.G. ont examiné de nombreux points, parmi lesquels celui de la licéité de la construction de l'ouvrage face au droit de passage sans entraves, celui de la sécurité des ouvrages au moment de la construction et de l'exploitation et les divers aspects de la responsabilité internationale ou celui de l'harmonisation des diverses législations nationales dans le domaine administratif, de la concession et des marchés publics. Ont été abordés aussi des questions relatives à l'environnement, aux législations sociales et au droit du travail et des divers mécanismes de gestion ou de contrôle de l'ouvrage à travers la création d'une autorité commune ou binationale, etc...

La faisabilité de l'ouvrage a ainsi été examinée en la comparant avec d'autres projets ou réalisations similaires dans d'autres régions du globe.

Les diverses hypothèses de montage financier du projet n'ont pas manqué non plus d'être abordées, surtout lorsqu'on considère que le rapport en question (celui de 1982) évalue le coût de la solution choisie à environ 5 milliards de dollars.

Tout ce processus, engagé depuis 1980, implique donc qu'une coopération plus étroite soit établie entre les deux partenaires en raison de l'impact du projet sur les rapports bilatéraux.

## **1-2- L'impact du projet sur les rapports bilatéraux**

L'édification d'un ouvrage fixe permanent va, sans aucun doute, entraîner des effets positifs importants sur le développement économique, culturel et social des deux Etats riverains du détroit.

### **1-2-1- Les répercussions immédiates**

Ces répercussions peuvent avoir un caractère immédiat, en ce qu'elles permettent de mettre entre parenthèse les tensions périodiques, de nature politique, que suscite de temps à autre le problème territorial, celui des présides ou de la pêche.

En ce qui concerne les effets directs, l'Espagne aura sans doute à profiter des aspects positifs d'un tel ouvrage à l'heure où son adhésion à la C.E.E. est devenue effective. Puissance récemment industrialisée, elle pourra écouler ses produits sur le marché africain sans entraves.

Le Maroc aurait aussi à gagner de cette situation dans la mesure où il constitue un tremplin pour les pays européens qui pratiquent l'échange avec l'Afrique, sans oublier les effets multiplicateurs du projet.

Le projet en question permettra en outre au Maroc de développer son réseau de transports terrestre et ferroviaire, l'absence d'une ligne liant le nord au sud du Maroc ayant toujours constitué un obstacle important quand au développement des échanges avec l'Afrique subsaharienne.

Outre ces effets immédiats, c'est aussi à long terme qu'il faut envisager les répercussions du projet.

### **1-2-2- Les répercussions à long terme**

Des études économiques ont été menées dans le cadre de la S.N.E.D., par exemple, en vue de déterminer ce que seraient à long terme les répercussions dans ce qu'il est convenu d'appeler la zone d'influence du projet, pour les passagers et pour les biens et les marchandises.

La zone d'influence des marchandises est importante, elle couvre un ensemble de plus d'une trentaine de pays africains et européens .

La nécessité d'une restructuration du réseau de transport à la fois de l'Espagne et du Maroc est ainsi soulignée comme condition de réussite du projet.

Et l'on a retenu l'idée de développer deux axes transahariens à partir du Maroc, vers l'Afrique ; l'un longeant la côte atlantique, l'autre utilisant la route raccordée au réseau marocain.

Dans le domaine ferroviaire, la Commission insiste sur la nécessité de prolonger la voie ferrée jusqu'à El Aayoun, via Agadir, en vue de relier l'Afrique du Nord à l'Afrique noire par une voie ferrée qui accroîtra l'intérêt pour les échanges et facilitera à long terme la circulation des biens.

## **2 - L'EXTENSION DE L'IMPACT DU PROJET AUX ENTITES AUTRES QUE LES RIVERAINS**

En dehors du nombre d'Etats situés en Afrique ou en Europe qui auraient à bénéficier des effets immédiats ou à long terme du projet de liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar, les instances internationales, tant au niveau international qu'au niveau régional, ne manquent pas d'accorder de l'intérêt au projet, en raison de ses répercussions sur les futurs rapports entre l'Afrique et l'Europe.

### **2-1- L'intérêt accordé par les instances internationales**

Projet gigantesque, celui-ci ne concerne donc pas deux pays ou deux continents, l'Afrique et l'Europe, mais pose le problème de la coopération à une plus large échelle.

### *2-1-1- Au niveau international*

Le projet est examiné et étudié par des instances relevant des Nations-Unies, telle l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social de l'organisation.

C'est ainsi que dès 1983 le Conseil adopte, lors de sa quarante et unième séance plénière du 29 juillet, une résolution par laquelle "il recommande aux gouvernements de l'Espagne et du Maroc... d'entreprendre des consultations avec tous les pays des sous-régions concernées".

Il demande également "à tous les gouvernements et les organisations internationales concernés ainsi que les organismes de recherche" de collaborer avec les gouvernements du Maroc et de l'Espagne pour la poursuite des études.

Déjà lorsque l'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé, par sa résolution du 19 septembre 1978, la période 1978-1988 "Décennie des Transports et des Communications en Afrique" le projet suscitait de l'intérêt.

Par ailleurs, en dehors de l'Organisation mondiale du tourisme ou de la Banque internationale pour la recherche et le développement (BIRD), qui n'ont pas manqué de s'intéresser au projet, le Conseil économique et social, de son côté, n'a pas manqué de recommander au Secrétaire général des Nations-Unies de fournir à la Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.) et à la Commission économique pour l'Europe (C.E.E.) "les ressources supplémentaires à la mise en oeuvre des recommandations concernant le projet de Liaison fixe pour le détroit de Gibraltar...".

### *2-1-2- Au niveau régional*

Des organismes régionaux marquent, à leur tour, un intérêt manifeste pour le projet.

C'est ainsi qu'en dehors de la C.E.A. ou la Commission économique pour l'Europe, la Conférence sur les routes africaines réunie au Gabon, à Libreville, en février 1983, s'est penchée sur la question. Elle a même prévu et recommandé un axe routier allant de Tanger à Lagos au Nigéria.

La Conférence des ministres africains des Transports, des Communications et de la Planification réunie au Caire a aussi orienté ses débats dans ce sens.

En fait, même la Communauté économique européenne adopte, dès avril 1982, une "déclaration d'intention" en faveur d'une participation partielle au financement des études sur le projet.

Comme on le constate, l'intérêt porté au projet ne peut pas être limité aux seuls Etats riverains du détroit, il s'inscrit de plus en plus dans un dessein plus large qui tend à englober non seulement l'Europe et l'Afrique, mais l'ensemble des riverains de la Méditerranée.

## **2-2- L'intérêt du projet pour l'Afrique et l'Europe**

Comme on vient de le constater à travers les développements qui ont précédé, le projet de lien fixe est bénéfique pour les relations entre l'Afrique et l'Europe. Et il le sera encore plus, sans doute, avec les nouvelles mutations qui s'opèrent sur les deux continents.

### **2-2-1- Un lien entre l'Europe occidentale et le Maghreb**

L'espace méditerranéen est, depuis la fin de l'année 1989, une zone en pleine mutation. On parle, dans son flanc nord, de la perspective de l'Acte unique européen prévu pour 1993, alors que dans son flanc sud, l'avènement d'un Maghreb économiquement intégré est en cours de réalisation progressive, depuis le Sommet de Marrakech du 17 février 1989 créant l'Union du Maghreb arabe.

Dans cette perspective, l'Espagne d'une part, en tant que membre de la C.E.E., et le Maroc, en tant que membre de l'UMA, sont sans nul doute amenés à jouer un rôle déterminant dans le contexte d'une coopération future élargie, et l'édification d'une liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar constituera probablement le noeud autour duquel pourraient se greffer une coopération plus élargie et se tisser des liens plus intégrés.

### **2-2-2- Un lien entre une Europe élargie et l'Afrique subsaharienne**

Les mutations qui s'opèrent depuis décembre 1989 en Europe de l'Est et les perspectives des rapports futurs entre la Communauté économique européenne et ce qui constituait jusque là le COMECON pourraient

constituer, aussi, un autre élément en faveur d'une coopération élargie à laquelle la liaison fixe est à même de contribuer indirectement. Ceci est possible surtout si l'on considère que la Mauritanie, faisant partie de l'U-MA, est à même de jouer un rôle de liaison par l'intermédiaire de l'organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal.

L'Afrique subsaharienne serait ainsi intégrée, à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, à ce réseau de relations étroites qui se tissent aux alentours de la Méditerranée.

On pourrait ajouter, enfin, les diverses tentatives tendant à instaurer un dialogue pour la paix au Moyen Orient, la perspective d'une paix dans le flanc est de la Méditerranée fesaient sans nul doute de celle-ci le "lac de Paix" tant prôné par les discours politiques, autour duquel se tisseraient les différents faisceaux de rapports entre les divers ensembles régionaux qui la bordent.

## LA MEDITERRANEE

### Fracture probable, rencontre possible \*

**Edgard PISANI**

*Président de l'Institut du Monde arabe, Paris*

Mon propos aura pour objectif essentiel de réhabiliter le colloque. Il y a quelques années, un journaliste du quotidien *le Monde* avait annoncé : "La France s'ennuie". Il y a quelques mois, un journaliste américano-japonais est venu nous dire, avec quel fracas et au demeurant quel talent et quelle myopie, que c'était la fin de l'histoire. Comme pour faire un pied de nez à ces prophètes journalistes, voilà que le monde se met à basculer, non plus sous la poussée de phénomènes économiques, désormais considérés comme les seuls valides, mais sous la poussée des hommes et des considérations politiques.

Si toutes les analyses que l'on peut consacrer à la Communauté économique européenne et à la façade méditerranéenne de l'Afrique, au Grand Maghreb en particulier, devaient se fonder sur des analyses économiques et sociologiques, alors, elles aboutiraient à la conclusion que la solidarité à construire en commun est quasiment impossible, qu'elle appartient au domaine du rêve. Pourtant, aucun d'entre nous n'a l'intention d'arrêter son propos à ces conclusions négatives et chacun cherche d'autres voies pour que ce mythe méditerranéen, qui nous habite les uns et les autres, de-

---

\* Texte établi sur la base d'une communication orale.

vienne possible. En d'autres termes, le problème est posé de la relation entre ce que nous constatons et ce que nous anticipons comme phénomène économique, stratégique, et ce que nous appréhendons comme nécessaire volonté politique. C'est là que se situe, semble-t-il, et nous l'avons bien vu au cours de ces deux journées, la réalité du débat.

Je voudrais, donc, camper ce qu'est la Communauté économique européenne telle que je la vis, telle que je l'ai vécue depuis l'origine, telle que j'en ai été un acteur, camper aussi le Grand Maghreb et peut-être le reste de la face méditerranéenne de l'Afrique, pour voir ensuite, quelles peuvent être et suivant quels cheminements peuvent se développer les relations entre ces ensembles. Pour définir ce qu'est la Communauté économique européenne et pour expliquer un certain nombre de ses comportements, je voudrais essayer d'analyser les sentiments qui sont aujourd'hui ceux d'Edgar Pisani, citoyen français à une certaine époque de l'histoire. Je me trouve, moi, Edgar Pisani, moi Pierre Durant ou Paul Dupuis, en face de cinq problèmes qui me mettent en cause gravement, et me mettant en cause gravement, m'interdisent peut-être un certain degré de liberté, m'interdisent peut-être une certaine vision de l'avenir.

Le premier problème qui se pose à moi est un problème d'identité. Je suis fils ou petit fils de la révolution française, je suis jacobin, je viens d'une Partie où Etat et Nation ont été très profondément liés l'un à l'autre, et où ces deux concepts, quand ils étaient inscrits sur la carte, se recouvraient exactement l'un l'autre. C'est dans ce cadre culturel politique que je me suis considéré comme citoyen. Je suis le produit d'une conception de ce type, et en dépit de ma prétention à l'universalité, je suis de l'hexagone. Or, voici que tout à coup on vient me dire que cet hexagone prend des contours beaucoup plus flous et qu'il est plongé dans un ensemble que l'on appelle européen, qui va absorber un certain nombre des prérogatives de l'Etat qui m'a façonné. La monnaie est en cause à Strasbourg, la défense commune s'esquisse comme possible ; dans tous les cas, la négociation internationale en matière commerciale m'échappe en tant que citoyen français et la définition de la politique agricole, si profondément caractéristique de ma réalité nationale, m'a échappé depuis longtemps. Je m'interroge même à la limite pour savoir si les concepts de Nation et d'Etat ne vont pas éclater au profit d'une Nation Etat européenne, encore que je n'ai pas tout à fait élaboré dans ma tête ce que pourrait être un concept de Nation Etat européen dans le maintien des frontières nationales telles qu'elles résultent de l'histoire. Je suis donc, sur ce point, devant une crise de nature presque métaphysique. Quel est mon être ? Quel est l'être auquel j'appar-

tiens ? Et si, pendant quelques années, ces problèmes n'ont soulevé aucun écho dans l'opinion, dans la conscience des individus de France et des autres pays -car il en est de même dans les autres pays de la Communauté-, il est clair que depuis quelques mois, à mesure que les choses se précisent, la pensée devient plus aiguë et les beaux temps de la construction européenne, en termes d'opinion, sont passés : nous entrons dans le temps des affrontements entre réalités culturelles.

Français et Européen, je me trouve encore devant un autre problème qui est celui du modèle de développement dans le cadre duquel s'est déroulée mon existence. Il est caractérisé par le rôle régulateur de l'Etat et par le fait que la communauté politique à laquelle j'appartiens assume au moins deux choses essentielles propres au modèle social démocrate, c'est, d'une part, la régulation sociale, la protection sociale et, d'autre part, le système éducatif qui tend à la fois à l'excellence et à l'égalité et qui me distingue très profondément, par exemple, du modèle américain. Ma génération a été pétrie par cette pratique de l'intervention collective de l'Etat et par un système d'éducation qui a non seulement pour objectif de sélectionner les meilleurs pour assurer le commandement, mais aussi de former la majorité la plus grande des individus. Ce modèle est aussi en cause. Il est mis en cause à la fois sous l'assaut des idéologies libérales et par la coexistence de deux niveaux de responsabilité, le national et l'europpéen. Or, le niveau européen n'est pas prêt à assumer cette régulation sociale, à cause des inégalités qui se créeraient entre Etats du fait de systèmes différents les uns des autres.

Le troisième problème qui se pose toujours à moi, franco-européen, c'est ma relation avec les Etats-Unis et le Japon. Il se trouve que mes seuls alliés sont mes seuls concurrents économiques. Combien de temps, dans l'histoire de notre continent, allons nous avoir cette espèce de masochisme, nous embrasser constamment sur la bouche avec ceux qui ont envie de nous "croquer à belles dents", car en définitive les seuls qui nous taillent des croupières sur les grands marchés internationaux, ce sont les japonais et les américains, et ce sont eux que nous considérons comme nos amis. Je ne pense pas que cela durera éternellement, ce qui est embêtant, parce que c'était bien commode de constituer un Occident. Mais, cette conception est absurde, et d'autant plus absurde que j'ai quelque peine à me constituer en tant qu'entité complexe. Je n'arrive pas à me défendre contre l'invasion culturelle par voie de télévision qui me vient de ces deux partenaires amis ; et voici mon continent qui est celui sur le pourtour duquel se sont élaborés les plus grandes querelles et les plus grands projets,

les plus grands concepts ; voici que l'Europe si riche d'histoire et pauvre de légendes et que je suis accablé de Middle Owest et de séries américaines alors qu'il suffirait que je jette les yeux en arrière sur ma propre histoire pour retracer des mythes et des légendes qui m'entraînent bien plus loin que toutes ces légendes de l'extérieur. Combien de temps durera cette espèce de masochisme qui fait que je subis la loi de mon ami ?

Puis, il y a un autre problème, celui de l'Est ; il était si merveilleusement commode d'avoir quelque part à l'Est un mur, un mur qui disait que d'un côté il y avait les bons et que de l'autre il y avait les mauvais, ce à partir de quoi s'est constitué en moi comme un comportement. L'horizon de mon monde c'était le mur et je m'appuyais sur lui avec toutes les certitudes d'avoir raison et avec toutes les certitudes que de l'autre côté du mur on avait tort. Ma conscience est, sans doute, ébranlée de temps en temps, et combien fut douloureux pour un certains nombre d'entre nous le moment du Printemps de Prague ou de Varsovie. Voilà que le mur s'effondre avec toutes les ambiguïtés du monde ; car qu'on ne nous laisse pas croire que l'attention vorace des entreprises ouest-allemandes, anglaises, françaises, espagnoles ou italiennes, belges ou hollandaises à l'égard de l'économie polonaise, est-allemande, tchécoslovaque et demain russe, est tout à fait désintéressée. Ce n'est pas la gloire de la liberté, de la libération de l'homme qu'on est en train de célébrer, c'est la conquête de marchés nouveaux.

Mais, que va t-il se passer de ce côté là ? Au fond, après quelques semaines pendant lesquelles je n'ai vu que les aspects positifs de cette évolution, je m'interroge sur ce qui va se passer et me demande si cette liberté ne va pas conduire au chaos et, en définitive, à ce que ce qui était champ de rêve devienne terrain d'affrontement. Que va t-il se passer de l'autre côté du mur ? Je ne le sais pas : alors je suis fasciné, je suis attiré, j'ai envie de crier "bravo" et j'ai envie de donner un coup de main, mais en même temps je m'interroge et puis tout d'un coup je perçois un problème. J'ai construit tout mon système militaire sur l'hypothèse de l'existence d'un ennemi : c'était merveilleux d'avoir un ennemi, et un seul, de construire toutes mes hypothèses stratégiques sur cet ennemi, de faire chanter la marseillaise par mes soldats, de les faire défiler sur les Champs Elysées en sachant que dans tous les cas je n'aurais qu'un seul ennemi ; il n'y en avait pas d'autres puisque tout était apaisé avec l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre.

Et puis voilà le Sud qui rate ce que j'ai appris à l'imaginer devenir avec son indépendance, après l'avoir quitté dans des conditions pas tellement agréables : un vrai partenaire.

L'économie africaine plonge ; il suffit de se promener quelque part sur le continent au sud du Sahara pour s'en rendre compte. S'il est des éléments positifs, ils sont rares. En définitive, les entreprises qui s'étaient enrichies dans ces pays commencent à s'interroger pour savoir si ça vaut la peine d'y rester. Voilà même que ces pays du sud méditerranéen qui me sont si proches, dont les paysages me sont si familiers et avec lesquels j'ai tellement envie de traiter, s'éloignent. Cet ensemble de pays me pose un tas de problèmes : le Liban qui n'en finit pas. Est-ce que les gens comprennent qu'un problème qui ne finit pas lasse l'opinion ? Cette affaire de Palestine avec Israël. La plupart de mes concitoyens sont plutôt pro-israéliens, mais depuis quelque temps l'opinion française a tendance à mieux équilibrer son jugement. Et puis, il y a le conflit Irak-Iran. Et puis voilà que l'Algérie, dont je suis parti avec beaucoup de regrets, après 20 ans d'expérience socialiste, après avoir représenté, nous l'oublions, une vision du monde séduisante -les visions qui ont accompagné le règne de Boumedienne, avaient quelque chose de très séduisant, de très frappant-, voilà qu'en Algérie le modèle s'effondre. Et puis, ce n'est pas tout, voilà que maintenant ces maghrébins viennent chez moi. Oh ! j'en avais besoin, mais je ne me rendais pas compte qu'ils me créaient des problèmes, parce que j'en avais besoin. J'en ai un peu moins besoin maintenant parce que les problèmes de main-d'oeuvre ne sont plus ce qu'ils étaient, alors, j'ai tendance à les regarder autrement.

Et puis, il y a le "châle", qu'est-ce que c'est encore que cette histoire ? Pourquoi est-ce qu'ils ont fait cela ? Le "châle", ça me met en cause, ça m'oblige à m'interroger sur l'idée que je me faisais de la laïcité. M. Le Pen en tire parti, et il risquerait de provoquer un déséquilibre grave dans ma vie politique.

Voilà où nous en sommes en France. Nous sommes devant une crise d'identité et j'aurais pu faire la même description comme Espagnol, comme Allemand, sans parler des Belges ou des Hollandais, ou des Anglais. Le débat qui a lieu en ce moment à Strasbourg sur l'union économique et monétaire, c'est tout à la fois la question de l'unité européenne et la question de la prééminence de l'Allemagne en Europe et en même temps la position de l'Angleterre "Thatchérienne" par rapport à l'Europe continentale plus sociale démocrate globalement que ne l'est l'Angleterre "Thatchérienne". Tout cela en même temps.

De l'autre côté, les Arabes. Ils ont, à une certaine période de l'histoire du monde, alors que le méridien de la puissance et de la gloire passait quelque part entre celui du Caire et celui de Londres, représenté un apport énorme dans la civilisation universelle, ils ont été l'un des contributeurs majeurs du développement de l'espèce humaine, puis tout à coup "crac" : à une certaine date, ils ont cessé de jouer ce rôle, pourquoi ? J'ai envie de répondre, moi qui regarde les choses de l'autre côté de la Méditerranée : parce qu'ils ont refusé la modernité, la science expérimentale et, à partir de là, a commencé leur déclin relatif dans le concert des civilisations. Et, depuis lors, l'histoire du monde arabe si glorieux a été l'histoire d'une série de déceptions, la colonisation en particulier, mais aussi avant la colonisation. Et, déception peut-être plus grande encore, ce rêve de gloire qui est né du pétrole et duquel, il faut bien le reconnaître, il n'est pas sorti grand chose.

Et, au fond, tout ce qui est tenté entre Arabes ne marche pas bien, vous vous le dites, sans vous le dire. Soyons sérieux, ces rencontres de Chefs d'Etats, ces belles proclamations qui sont faites, mais dont il ne sort pas grand chose, cette incapacité des pays arabes les plus riches à payer leur cotisation pour que vive une Ligue qui parle en leur nom. C'est difficile d'être Arabe. Comme c'est difficile, je l'ai dit tout à l'heure, d'être Européen. Et puis, il y a ce développement qu'on ne sait pas maîtriser, cet Etat qui, sauf exception, n'arrive pas à se structurer comme il convient, et puis cette explosion démographique qui est telle qu'on en sait plus très bien où elle conduit, et puis cette urbanisation qui dévore tout, qui détruit le patrimoine du Caire, de la médina d'Alger ou de Fès. Et il y a le déficit alimentaire. Si le Maroc connaît un certain équilibre, partout ailleurs le déficit alimentaire prend des proportions énormes. L'Algérie qui n'est pas infiniment riche de terres arables, mais qui n'en est pas non plus dépourvue, est à peine auto-suffisante à, à peu près, 50%. C'est-à-dire que si je fais du monde arabe un ensemble, il n'est pas douteux que, doté par la nature d'une richesse pétrolière incroyable, il va consacrer plus de 50% de ses ressources pétrolières à acheter de quoi manger. Que pourra-t-il consacrer à son développement technologique, à la construction de son industrie, dans ces conditions ? Il y a aussi ce problème d'identité entre la Nation arabe que je cherche et son rapport à l'Etat marocain, algérien, tunisien dont je constate la pérennité et la diversité. Il y a aussi le fait que lorsque mon fils, ma fille, prétendent acquérir les connaissances grâce auxquelles mon pays continuera à participer ou commencera à participer au mouvement du monde, je suis obligé de les envoyer faire leurs études de l'autre côté de la mer. Je sens bien, en entendant le cri des enfants dans les

*médersas*, que cet enseignement encore scolastique n'est pas tout à fait celui qu'il faut pour préparer des hommes à la bataille des temps modernes. Il y a là un conflit entre modernité et tradition et je ne peux pas et ne veux pas donner à ce conflit un arbitrage semblable à celui qui a été au Nord, mais il faudra que j'arbitre tout de même.

Puis, voilà que cinq Etats décident de travailler ensemble. Pour la première fois, cinq Etats affirment fonder sur une volonté politique, et non pas sur une politique de hasard, une communauté nouvelle que l'on appelle le Grand Maghreb, et voilà que, alors même que cette communauté se met en place, les difficultés anciennes resurgissent. Que se passe-t-il ? Pas grand-chose. Au fond, les opinions que l'on a lancées sur le chemin de cette perception d'unité, de cette volonté de l'unité commencent à aller beaucoup plus vite. Mais, est-ce qu'il s'agit des opinions ou des intellectuels ? En fait, on est en train de voir une stratification des opinions du monde arabe maghrébin entre les intellectuels et les hommes d'affaires. En effet, on désire réaliser ce Grand Maghreb : les classes politiques, qui ici le veulent et là le voudraient, puis une opinion générale qui ne sait pas du tout ce que ça veut dire. Si, tout de même, dans le tréfond des opinions, le sentiment de l'inaltérable, mais c'est au niveau de l'instructif, du viscéral. Ce n'est pas au niveau du rationnel ; et il est à supposer que l'obstacle que constitue la mésintelligence (je ne dirai pas davantage) entre le Maroc et l'Algérie, concernant le Sahara, tiendra les choses en suspens pendant quelques mois, quelques années. Mais, il n'est pas sûr que, cette mésintelligence cessant (et c'est l'hypothèse que je fais), les choses seront faciles, car les similitudes économiques entre les différents pays sont telles que ce sera extraordinairement difficile. Ce sont, donc, cette Communauté économique européenne et cette communauté du sud de la Méditerranée qui se trouvent en face de deux crises chacune : une crise interne et une crise de relations, et la tentation est énorme de fuir sa crise interne en se projetant vers je ne sais quelle vision futuriste, d'oublier ce que l'on a à la maison comme difficultés pour chercher dans une fuite en avant une réponse aux problèmes qu'on ne sait pas résoudre soi-même.

La Méditerranée n'est-elle pas le champ de fuite de ces deux communautés en crise d'identité ? C'est là la vraie question de ce colloque. J'ai voulu mon propos provoquant, de toute façon nous sommes là pour ça, pour nous pousser les uns vers les autres dans nos retranchements ; ces discours qui consistent à faire semblant de s'aimer lorsqu'on a des raisons de ne pas s'aimer me paraissent absurdes. Et pour répondre à cette question que je pose de savoir si la recherche que nous avons l'un de l'autre par

delà la mer est une fuite en avant ou un projet, je crois qu'il faut que je m'interroge sur la valeur relative du concept du dialogue euro-arabe, même si la date est mal choisie pour le dire, puisque, à Paris, se réunissent bientôt trente quatre Ministres à ce sujet. Le concept euro-arabe est un concept conservatoire, c'est un concept diplomatique, ce n'est pas un concept politique, il est utile, mais sans perspectives et j'ai envie d'évoquer Saint-Exupéry qui, dans *Citadelles*, disait : "si tu veux que les hommes s'entendent, donne leur quelque chose à construire en commun". La Méditerranée peut être ce quelque chose en commun que nous construirons ensemble, en dépit de notre crise intérieure et en dépit de nos contradictions réciproques. C'est possible, mais ce n'est pas acquis, c'est possible aux prix d'un effort énorme sur chacun, et chacun vers l'autre, au prix d'un effort énorme dans la recherche. Hier, implicitement ou explicitement, d'une façon ou d'une autre, tel ou tel, autour de cette table, a tenté de rejeter sur l'autre la responsabilité de la situation présente ; de grâce, si nous voulons construire ensemble, n'oublions pas notre passé, mais ne fondons pas dessus l'attitude que nous adoptons à l'égard de l'autre. Vous me direz que je suis tout à fait à mon aise, que je suis l'ancien colonisateur et qu'il m'est facile d'oublier mes turpitudes, mais je ne suis pas sûr que le mot turpitudes soit juste, finalement. Au fond, non, il m'est plus difficile, à moi, d'oublier mes turpitudes qu'il est facile à l'Algérien, au Tunisien, au Marocain, d'oublier ses servitudes mais, à reprendre tout cela, nous ne faisons rien avancer ; et si dans le dialogue euro-arabe en effet la référence au passé inégal a quelque valeur, dans la construction méditerranéenne, en revanche, la référence au passé inégal n'a aucune valeur sinon de freins et d'obstacles à franchir. Est-ce que la Méditerranée nous offre une perspective suffisante pour que, arrivant tels que nous sommes, nous décidions ensemble de construire ? C'est la vraie question qui nous est posée. Nous ne construirons pas la Méditerranée, et je vais y revenir pour conclure mon propos, si nous nous encombrons de nos amertumes.

C'est, certainement, demander beaucoup aux hommes du Sud que de leur demander d'oublier, mais est-il plus difficile d'oublier ses désinvolture et ses situations de supériorité que ses amertumes ? Croyez-moi, il est aussi facile, en termes psychologiques, d'oublier qu'on a été le colonisateur que d'oublier qu'on a été le colonisé.

Il faut construire cette Méditerranée contre la volonté des Etats-Unis qui veulent en faire une zone privilégiée d'influence pour des raisons politiques (Israël) et pour des raisons économiques (le pétrole). Cette mer n'appartient pas à ses riverains. La sixième flotte ne représente qu'un peu

moins de la moitié de puissance de feu de l'ensemble des flottes des pays riverains, et pourtant c'est elle qui régent l'espace stratégique méditerranéen. En regardant une carte, on s'aperçoit que les grandes installations militaires américaines sur le pourtour méditerranéen ne sont pas construites pour atteindre Moscou, mais pour atteindre les villes arabes, elles sont tellement mieux placées pour détruire Alger, Le Caire ou telle partie du Maroc que pour atteindre Moscou. La stratégie des installations de l'OTAN en Méditerranée est plus une stratégie de *containment* du Sud que de *containment* de l'Est. Après cette première étape qui consiste à dire : soyons chez nous, c'est-à-dire en la Méditerranée, ensemble, il y a le problème de ce que nous pouvons faire ensemble, ou inversement, si nous ne le faisons pas ensemble que se passerait-il ? Ca se passerait très mal. Si nous n'avons pas un projet commun ou en partenariat, pour construire notre avenir, nous serions alors des ennemis. Nous n'avons pas le choix entre l'amitié, la neutralité ou l'hostilité, nous avons une alternative entre la complémentarité ou l'hostilité.

Le Nord n'a pas besoin du Sud, d'autant plus que le Sud n'a pas besoin du Nord, c'est une vision très cruelle, car on peut dire avec la même force : le Nord a besoin du Sud et le Sud a besoin du Nord. C'est-à-dire, en termes économiques strictes, et globalement en termes de matière première et de main d'oeuvre, le Nord n'a plus besoin du Sud, mais il en a besoin autrement, et de toute façon le Sud est là, qui frappe aux portes du Nord sous la forme des migrations, dont nous n'avons vu qu'une partie. Nous sommes en train de passer d'une migration, somme de mouvements individuels, vers un phénomène migratoire de type hydraulique entre un Nord en dépression démographique et un Sud en extension démographique. La nature du phénomène migratoire est donc en train de changer et nous avons besoin de maîtriser ensemble ces flux. Pourquoi ? Pour que cette différence de pression ne provoque pas des bouleversements insupportables de part et d'autre.

Etre ensemble, se connaître, c'est sur cette base qu'a été constitué l'Institut du monde arabe que je préside. Se connaître pour se comprendre, se comprendre pour se rechercher, s'apprécier, se chercher ensemble un avenir commun. Cette connaissance partagée est indispensable. Or, la connaissance n'est pas équilibrée au travers de la mer. Seul existe un pays qui a écrit lui-même sa propre histoire et bien souvent c'est nous qui avons écrit une grande partie de l'histoire du Sud. Tant que vous n'aurez pas écrit votre histoire, hommes d'Afrique, vous-mêmes avec ce que cela comportera de mises au point, vous n'aurez pas l'identité nécessaire, égale

à celle que nous, Européens, avons.

Comment construire la Méditerranée en échangeant des hommes, des enfants, non pas pour qu'ils se rencontrent dans les conférences internationales, mais pour qu'ils entrent dans la chair de l'autre, quel rapport y a-t-il entre une rencontre autour d'une table ronde et l'accueil d'un enfant dans la famille, dans une famille de l'autre ? Comment un enfant du Nord ne serait-il pas éberlué, touché à certains égards par le concept de maison tel que vous le pratiquez et, de ce fait, par le concept de rue tel que vous le vivez ? Et comment un enfant du Sud ne serait-il pas à son tour étonné, enrichi, par la découverte d'un autre mode de relations ?

Nous pouvons maintenant, ensemble, mettre tout sur la table pour essayer de dessiner les tendances longues. Si je veux réhabiliter la politique dans notre rencontre, ce n'est pas au détriment de l'économie, c'est à côté de l'économie, pour qu'entre elles, économie et politique jouent un jeu dialectique utile. Voilà, Mesdames, Messieurs, ma réflexion à haute voix, moi qui me trouve placé, par fonction, exactement à l'interface entre deux civilisations. Le domaine de la culture et de la civilisation ne peut pas ne pas intégrer le domaine du politique et de l'économique. Ma conclusion est très claire. Le moment est redoutable, la nécessité est impérieuse. Face aux risques d'une fracture probable, il nous faut créer les conditions d'une rencontre possible. La solution est politique et non pas seulement entre les mains des politiques, mais entre les mains des intellectuels, des hommes de culture et des opinions.

## CINQUIEME SEANCE DE DEBAT

Présidée par M. Sadok BELAID

**Abdellatif BENACHENHOU :**

Une coopération entre les deux rives de la Méditerranée en vue d'un développement alternatif est nécessaire. Plusieurs facteurs plaident dans ce sens :

- La crise structurelle qui secoue les pays du Sud et dont l'inflation, le chômage et la croissance démographique sont quelques unes des manifestations.

- L'inefficacité des solutions partielles ou superficielles qui s'attaquent à tel aspect ou tel autre de la crise sans en toucher le fond.

- La possibilité qu'offre une politique de développement alternatif de mettre un terme à l'injustice et l'inégalité qui caractérise les rapports économiques et politiques entre rives et de développer l'autonomie de la région en ce moment de récomposition de l'échiquier mondial.

Certes, le fait qu'elle est un front dans le conflit Est/Ouest et qu'elle est sur-militarisée peut constituer un obstacle en développement de la coopération en son sein.

Il est incontestable aussi que la continuité de la construction de l'Europe rendra inéluctable la reproduction élargie des inégalités dans l'es-

pace méditerranéen et accentuera les problèmes de concurrence entre pays du sud de l'Europe et le Maghreb, sauf si des mesures compensatoires importantes dans les domaines financier, commercial et technologique sont prises à l'égard du Sud.

D'autre part, les mouvements sociaux de solidarité avec le monde arabe et avec le Tiers Monde en général au sein des sociétés de la rive nord marquent une légère récession (montée du racisme...).

Mais, à l'inverse des mouvements pacifiste et écologiste se développent. Et l'évolution politique de l'Europe du Sud l'amène de plus en plus loin de la dictature et du fascisme. Le monde arabe, quant à lui, connaît des velléités démocratiques prometteuses susceptibles de favoriser un développement alternatif en Méditerranée.

Reste à préciser que cette stratégie pour un développement alternatif aura pour objectifs principaux de stabiliser le croissance dans la rive sud sans laquelle ni l'emploi, ni les revenus n'auront l'ampleur désirable pour améliorer les niveaux de vie et augmenter la cohésion sociale, de régler le problème alimentaire à travers de nouvelles politiques de l'eau et de l'occupation des sols et de provoquer un développement technologique effectif dans la rive sud.

**Claude NIGOUL :**

Est-ce que, l'effondrement du système édifié à l'Est avec l'effondrement du mur de Berlin, la réconciliation européenne qu'il annonce ne seraient pas l'amorce de la réconciliation du Nord contre le Sud ? Est ce que cette ouverture sur l'Est ne risque pas d'emporter les européens bien loin de la Méditerranée et donc de rendre illusoire une construction méditerranéenne du mode que nous nous plaisons à imaginer, c'est-à-dire comme un dialogue entre la Communauté européenne et le Maghreb ?

**Edgard PISANI :**

Il ne semble pas que l'attraction exercée aujourd'hui par l'Est sur l'Ouest soit durablement sans problèmes et sans ombres.

La construction avec le Sud sera le fruit d'une volonté politique inspirée par le très long terme plutôt que le résultat d'une évidence immédiate.

Si les pays du sud de l'Europe savent dépasser leurs intérêts immédiats et les craintes que suscite chez eux une éventuelle concurrence des pays de l'Afrique du Nord, il n'est pas de doute que l'Europe puisse inventer une stratégie bidimensionnelle (une du Nord et une du Sud). En d'autres termes, la politique étrangère d'un ensemble comme la C.E.E. n'est pas une politique à un seul cercle. Elle est une politique à géométrie variable, à plusieurs cercles. Et, à long terme, le cercle du Sud a plus de raisons objectives de nous retenir que le cercle Est.

Une remarque complémentaire : aujourd'hui, nous sommes, nous Européens de l'Ouest, frappés par les perspectives qu'ouvre l'Est ; sous prétexte, d'abord, que nous constituons avec lui un seul continent (dont l'unité est un vieux rêve), sous prétexte, ensuite, que le niveau technologique de l'Europe de l'Est est plus proche du nôtre que ne l'est le niveau technologique du Sud. Il n'est pas sûr qu'en analysant les faits on puisse affirmer que les besoins de l'économie de l'Est (pour se mettre au niveau des économies occidentales) ne sont pas les mêmes que les besoins économiques du Sud, en dépit du retard relatif de celui-ci. Un chiffre : la production agricole russe est sans doute égale à 115% de la consommation alimentaire de ce pays, mais 35% de cette production sont perdus, faute d'organisation.

Il faut que l'Europe mène une recherche, fasse un effort qui lui permette d'équilibrer son système de relations. En plus, les relations entre les pays du Sud et ceux de l'Europe de l'Est sont un champ totalement ouvert à la recherche et qui n'est pas sans intérêt.

**Mohamed BENNOUNA :**

La rupture dont a parlé E. Pisani entre les intellectuels et la population, et que nous ressentons très nettement, n'est-elle pas doublée d'une autre rupture entre générations, l'ancienne et la nouvelle, aux manières de penser et de se comporter différentes ?

En ce qui concerne la question de l'identité, et notamment l'idée de l'inégalité entre les identités évoquée en s'appuyant sur l'histoire : les jeunes générations ont-elles une identité ? Ne se situent-elles pas plutôt dans plusieurs identités ?

Il y a un éclatement des structures identitaires classiques et une orientation vers quelque chose qui fait peur et qu'il faut assumer : une identité

multiple. Est-ce vers cela qu'il faut orienter la réflexion afin d'éviter les fractures dont le discours identitaire est nécessairement générateur ?

**Edgard PISANI :**

On peut retrouver son identité dans la multiappartenance, dans la mesure où l'on en est conscient.

Le problème qui peut se poser aux Africains est la rupture entre le discours "public" que l'on tient dans les débats universitaires, et dans les milieux politiques, d'une part, et le discours "privé" que l'on tient chez soi, d'autre part. Problème qui ne se pose pas aux Européens dont le discours tenu publiquement n'est pas culturellement différent du discours tenu en privé. Et l'on peut dire que c'est lorsqu'on a recadré les discours que l'on tient pendant les différents moments de sa journée que l'on est entré dans une civilisation qui a atteint sa plénitude.

**Abdellatif BENACHENHOU :**

- Les vicissitudes des organisations inter-arabes, c'est-à-dire leur incapacité à intervenir sur les problèmes de fond qui se posent au monde arabe, ne sont-elles pas dûes à l'incapacité d'incarner un projet de société dans un ensemble d'institutions : l'Etat ? Est-ce que, pour construire un avenir stable, il n'y a pas lieu d'inscrire la question de la Nation-Etat à l'ordre du jour ?

- L'Europe veut-elle, peut-elle prendre part à la stabilisation des paramètres économiques et sociaux, ceux des marchés des produits et des marchés de l'argent dans les pays du sud de la Méditerranée ? La politique extérieure à géométrie variable dont a parlé E. Pisani, lui permet-elle une participation active à cette nécessaire stabilisation ?

**Edgard PISANI :**

Vers quel équilibre allons-nous dans les ensembles géostratégiques mondiaux entre le désir d'unité et la nécessité de diversité ? Y a-t-il unité possible sans diversité ? L'unité ne tend-elle pas vers la destruction si elle n'accepte pas de tenir compte dans sa propre construction de la diversité ? Une conception uniformisante de l'unité est impossible à maintenir. La diversité est nécessaire à l'unité et l'unité est garante de la diversité.

Quant à la question concernant la capacité de l'Europe à jouer un rôle dans l'équilibre du Sud, cela dépend de sa capacité de franchir le pas du passage d'une Europe polytechnique à une Europe qui atteint un tel degré de polytechnicité qu'elle devient politique.

Le même problème est d'ailleurs fondamental au Maghreb : Est-ce que la coopération, l'unité seraient entre secteurs, c'est-à-dire technique, ou est-ce qu'une vision politique qui soude et donne un sens à l'ensemble l'emportera ?

Mais si l'Europe vient à se faire, on pourrait, alors, imaginer que de grands ensembles géostratégiques et géomonétaires s'organisent. Ce qui rendrait inéluctable, à terme, une zone monétaire euro-africaine. Parce qu'il ne sert à rien d'aider l'Afrique si on ne concourt pas d'abord à la stabilité des disparités monétaires qui existent entre les pays. Le drame de l'Afrique, c'est qu'elle est incommunicable à elle-même parce que les monnaies dont elle dispose sont incommunicables les unes aux autres. Le principal appui que nous devons apporter à l'Afrique est de faire en sorte que le développement des échanges Sud-Sud soit possible. Ce qui nécessite que le système monétaire joue un rôle différent de celui d'obstacle aux échanges qu'il joue aujourd'hui.

**Georges CORM :**

Dans l'intervention d'E. Pisani, deux points sont à retenir :

- Le problème israélo-arabe d'abord : l'holocauste que les Européens vivent simplement dans leurs consciences, les Libanais le vivent dans leur chair, dans les différentes sortes d'exclusions qu'ils subissent. Vont-ils continuer à le subir, avec seulement de la bonne conscience de la part de l'Europe ?

- Les performances des Etats arabes, ensuite : certes, elles ne sont pas satisfaisantes, mais dans les circonstances d'urbanisation sauvage, d'explosion démographique... quelques réalisations sont quand même à reconnaître. Il y a les institutions économiques et financières de la Ligue arabe (le Fonds arabe de développement économique et social : vingt milliards de Dollars de prêts, le Fonds monétaire arabe...) mais, il y a aussi les réalisations de chaque Etat, du Maghreb jusqu'au Golfe, qu'il serait difficile d'énumérer dans les détails.

**Edgard PISANI :**

- En effet l'holocauste occupe une place trop grande dans notre inconscient collectif. Trop grande, non pas parce que ce qui s'est passé est acceptable (Non, il faut le refuser), mais parce que cela paralyse une attitude objective à l'égard des problèmes palestiniens et libanais. Et jouer sur la conscience européenne pour ne pas poser comme il convient de les poser ces problèmes est une erreur.

- Tous ces instruments de la Ligue arabe dont a parlé G. Corm existent effectivement, mais est-ce qu'il s'en dégage une construction ou une esquisse de construction commune ?

**Khalid NACIRI :**

Nous sommes face, non pas à une Méditerranée plurielle, ce qui serait souhaitable, mais face à, au moins, deux Méditerranées : une au Nord, où on bouscule l'Histoire ; et une au Sud où on a plutôt tendance à la subir. Cette dichotomie, est-elle favorable à l'éclosion d'un véritable sentiment méditerranéen, seul susceptible de légitimer l'évocation d'une Méditerranée ?

D'autre part, l'effondrement du mur aidant, l'Europe est en train de se refaire, et il est à craindre qu'elle n'ait tendance à se recroqueviller sur elle-même et à oublier, d'une façon ou d'une autre, qu'elle fait partie de la Méditerranée. Ceci est d'autant plus à craindre que ce fameux lien fixe à travers le détroit de Gibraltar se heurte à beaucoup d'obstacles.

**Edgard PISANI :**

Il est évident qu'il y a une Méditerranée du Nord et une Méditerranée du Sud. Mais, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Il y a même plusieurs Méditerranées au Nord : la Grèce n'est pas la France et la Turquie n'est pas l'Allemagne. Mais la Méditerranée du Sud, dont un premier regard semble indiquer qu'elle est une, est pleine de clivages. Elle est multiple, voire éclatée. Est-ce qu'on peut trouver une réponse à cet éclatement dans la recherche d'une solution dans la division de la Méditerranée en occidentale et orientale. La réponse est non. En tout cas, et les tentatives qui ont été entreprises de construire une Méditerranée occidentale dont la France serait l'un des épicentres, sinon l'épicentre, considérées dans une perspective historique, sont une erreur politique.

Il faut donc reconnaître que nous ne disposons pas de réponse définitive. Nous savons seulement que cette mer sera ou inexistante en tant que lieu de construction commune, et alors elle sera un lieu de fracture, ou bien sera un chantier de recherche commun et, alors, elle sera avec la durée une innovation de l'histoire des prochaines décennies.

**Edgar MORIN :**

D'abord, une appréciation sur le colloque : d'ores et déjà, sa richesse est incontestable. Elle réside, singulièrement en ce qui concerne cette dernière séance, dans sa nature profondément dialogique. S'il manquait cet élément dialectique, il aurait été pauvre.

Quant à l'intervention d'E. Pisani, sans faire de la pisanologie intempérante, de l'Edgardologie débridée ce qui semble le plus important dans ce qu'elle a apporté c'est cette notion de crise symétrique. En fait, nous vivons une double crise symétrique : il y a la crise d'identité ici et là, et il y a ce que l'on peut appeler la crise de la modernité (ou la crise du futur).

Donc, voici deux rives qui se regardent, et pour l'une, et pour l'autre, le futur est en crise.

Pour ce qui est des fondamentalismes, il y en a plusieurs ; et partout, il n'y a pas que les (et non pas le) fondamentalismes islamiques ; le réaganisme, par exemple, est une forme de fondamentalisme américain ; il y a même le fondamentalisme républicain en France avec J.P. Chevènement ou M. Debray, etc...

Les retours à la religion, catholique, juive, islamique, sont des phénomènes chacun étant singulier niant l'autre, mais tous correspondant à la même crise fondamentale qui est à la fois crise de l'identité et crise de la modernité.

C'est pour cela que si différentes soient les expériences vécues au Nord et au Sud, elles ont en commun qu'elles traduisent le fait que nous vivons tous la tragédie du devenir historique, l'aventure inconnue de l'humanité.

Sur le plan de l'identité, le point de vue de M. Bennouna est tout à fait pertinent. Nous vivons, en effet, jusqu'à présent, dans l'idée qu'une identité doit exclure l'autre. On se définit par exclusion, alors qu'en fait nous avons des identités concentriques. Chacun de nous est de son village, de sa province, de son pays, de sa religion, etc...

Il y a tragédie quand deux identités se combattent en nous, mais, peut-être, pouvons-nous les rendre complémentaires. Pour cela, il faut comprendre qu'avoir plusieurs racines est mieux qu'avoir une seule, car à ce moment là seulement on pourra vivre dans l'enrichissement ce qui est vécu sur le plan du déchirement.

Il est évident que nous sommes arrivés, dans le monde européen, à un stade où nous avons perdu la foi dans un progrès automatique, téléguidé et providentiel. Nous ne pensons plus qu'histoire équivaut progrès. Le progrès se conquiert et, une fois conquis, il peut se perdre ; la crise de la modernité, c'est très littéralement la crise de l'idée que le nouveau est mieux que ce qui le précède. Et cette crise est vécue dans le sud de la Méditerranée d'une façon encore plus aiguë, parce que c'est la crise du modèle de développement garanti avec assurance tout risque.

Un dernier mot : cette notion de crise, souvent utilisée est d'autant plus importante qu'elle est d'une ambiguïté extra-ordinaire. Les Chinois, qui ont voulu trouver l'idéogramme qui lui correspond, ont pris l'idéogramme de risque et celui de chance et les ont mis ensemble. En effet, une crise est potentiellement une fracture ou une rencontre (pour reprendre les mots d'E. Pisani), c'est là où il y a risque qu'il y a chance. "Là où croît le péricroît aussi ce qui sauve", dit le poète allemand Holderlin .

**Edgard PISANI :**

Ne cédon pas à la tentative de considération la Méditerranée comme un champ de fuite. Considérons la comme une table ronde autour de laquelle chacun de nous pose ses problèmes. Parce que chacun de nous posant ses problèmes avec l'autre les comprendra mieux. Et peut être découvrirons-nous, ensemble, qu'il y a une seule manière de traiter nos problèmes de manière enrichissante et efficace : les traiter ensemble.

# RAPPORT DE SYNTHESE

**Driss BEN ALI**

*Professeur à la Faculté de Droit,  
Université Mohamed V, Rabat*

## INTRODUCTION

Au seuil de ce rapport, nous entendons, en bon Méditerranéen, exprimer un sentiment. Sentiment de satisfaction d'avoir assisté à un débat intense et chaud, à l'image de cette belle mer. Intense, parce que la pertinence des analyses et la force des arguments n'ont pas laissé l'auditoire tomber dans l'indifférence ou céder à l'ennui. Chaud, parce qu'il s'est déroulé dans une atmosphère de franchise, d'engagement sans concession, de courtoisie sans complaisance.

Plusieurs disciplines ont été mises à contribution : économie, histoire, sociologie, droit, science politique, géographie, etc... Après un "décollage vertical avec l'économiste, on a plongé dans les profondeurs avec l'historien, scruté les horizons avec le sociologue, pris le large avec le géographe, avant d'entrer en "zone de turbulence" avec le politologue, d'emprunter les chemins escarpés avec le juriste et de revenir sur pieds avec le politicien.

En clair, nous étions invités à nous situer dans un univers où tout rétroagit sur tout, où la science, la politique, l'éthique s'entrecroisent et s'entremêlent et où le passé et le présent forment un couple inséparable.

En d'autres termes, la Méditerranée interpelle et rappelle. En effet, quand les différents intervenants se posent des questions sur elle et se

tourmentent au sujet de son avenir, c'est, par priorité, à travers l'épaisseur de son passé qu'ils le font. Passé où l'archéologie des cultures et des civilisations découvre l'enchevêtrement des influences, des emprunts et des ajustements dictés par les contingences de modèles de société fondamentalement différents dans leur tracé de base.

C'est ce qui a fait dire à Jean-Robert Henry, que "derrière cette unité des "profondeurs", régulièrement célébrée, la Méditerranée est aussi le lieu de profonds clivages, un front quasi-permanent de conflits, un fossé entre des mondes hostiles".

C'est ainsi que nous verrons, dans un premier temps, la manière dont la Méditerranée est perçue par les intervenants, à travers d'abord son aspect historique, ensuite, ses caractères géopolitiques et, enfin, sa situation économique.

Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les raisons qui font l'opportunité du débat, à un moment où on assiste à une nouvelle donne sur l'échiquier international, puis nous présenterons les perspectives d'avenir de la région à travers les propositions et les nécessités telles que les participants les ont envisagées.

## **1 - LA PERCEPTION DE LA MEDITERRANEE**

### **1-1- Aspect historique**

L'histoire de la Méditerranée est une "histoire de longue durée", pour reprendre l'expression de F. Braudel, c'est-à-dire caractérisée par un immobilisme qui se meut en profondeur (H. El Malki).

#### **1-1-1- Grandeur et décadence de la Méditerranée**

La Méditerranée est perçue tout d'abord comme un lieu de paradoxes : pour les uns, elle est une "zone de tempête", pour les autres, un "lac de paix". Tantôt on la qualifie de "frontière", tantôt de "carrefour des civilisations". De manière générale, elle est ressentie comme une synthèse entre le Nord et le Sud ou encore comme un lieu mythologique où l'imaginaire prend le large : les nombreuses expressions qui la désignent font allusion à un paradis perdu (J.-R. Henry).

Son histoire peut se résumer à l'expression consacrée : "grandeur et décadence". En effet, comme le rappelle B. Boutaleb, elle connaîtra un essor

et un rayonnement jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, puis subira le déclin du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>, lorsque les contrées atlantiques commenceront à occuper la première place : la découverte de l'Amérique a rétréci la Méditerranée en la devenu la proie des impérialismes, note E. Morin.

Pour H. El Malki, l'histoire de la Méditerranée a été marquée par deux phénomènes essentiels : la coupure de la Méditerranée musulmane et de la Méditerranée chrétienne en 1492, d'une part, la conquête de la rive sud par la rive nord, d'autre part. En d'autres termes, le déclin de la Méditerranée s'est amorcé lorsqu'elle a perdu son caractère proprement méditerranéen, ce que H. El Malki désigne par l'expression de "périphérisation" de la région.

Par contre, pour l'Espagne, la Méditerranée a représenté une frontière depuis le traité d'Utrecht (1713). L'implantation des Britanniques à Gibraltar a constitué une coupure entre l'Espagne et le Sud (F. Rodrigo).

Ce qui fait la grandeur de la Méditerranée, c'est qu'elle a vu naître et se développer sur ses rives de nombreuses conquêtes de l'humanité : elle est le berceau de l'agriculture (blé, riz ...) ainsi que du livre et du chiffre, souligne B. Boutaleb, qui rappelle par ailleurs le rôle qu'ont joué en son sein les poètes, les orateurs et les conteurs.

E. Morin abonde dans ce sens et déclare qu'elle est le berceau de l'échange des biens, de l'écriture, de la monnaie, de la pluralité, de la démocratie et du monothéisme.

Le déclin qui s'est fait sentir à partir du XVI<sup>e</sup> siècle est venu, d'après B. Boutaleb, de l'épuisement des ressources en bois de la région (il était très utilisé pour les flottes ainsi que dans la métallurgie pour alimenter les fours à fonte). Il ajoute qu'elle a souffert de "manque d'hommes, manque d'initiative, défaut de croissance".

### 1-1-2- *L'espace méditerranéen et la notion de Méditerranée*

Pour J.-R. Henry qui retrace l'évolution des rapports de la France avec la Méditerranée depuis le moyen Age, la vocation à la fois occidentale et orientale de cette zone se retrouve dans l'Histoire : lors de la Renaissance, elle se tourne vers ses racines occidentales, tandis qu'au XIX<sup>e</sup> siècle elle entreprend la quête de ses racines orientales à travers ses écrivains et ses poètes. C'est, d'après B. Boutaleb, de cette époque là que date la Méditerranée, pour la rive sud, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Aupara-

vant, elle n'y était pas perçue comme un tout reliant l'Occident à l'Orient : dans la littérature arabe elle est désignée par des termes qui se rapportent à une seule partie de la région : mer de Syrie ou mer du couchant par exemple. Ce n'est qu'au XIXe qu'elle prit le nom de Méditerranée (*Bahr el abied el moutawassit*) c'est-à-dire la mer au milieu des terres.

Au XIXe siècle, la quête des racines orientales se poursuit avec G. Audisi : pour J.-R. Henry, le mythe de la Méditerranée devient clair. En fait, on assiste à deux mythes contradictoires qui, tour à tour, prennent le pas l'un sur l'autre : celui de la Méditerranée latine (la mer franque) -thème développé par les doctrinaires coloniaux-, celui de la patrie méditerranéenne que soutient Audisio et qui est une réponse aux poussées colonialistes et aux pressions de la modernité.

En d'autres termes, la Méditerranée est perçue à travers le rapport Occident-Orient, l'Occident représentant la façade moderne, l'Orient la façade archaïque, les racines refoulées. En fait, il y a deux façons de voir ce rapport : selon la première, la Méditerranée se limite à la rive latine par opposition à la nation arabe et à l'islam conquérant ; selon la deuxième, elle s'étend aux deux rives et en fait la synthèse. Politiquement, le mythe de la patrie méditerranéenne est un moyen de conciliation, car il se réfère aux appartenances communes. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, c'est à travers lui que les conflits euro-arabes ont été résolus.

Ce double courant occidental et oriental se retrouve au Machrek dont les peuples, d'après G. Corm, ont toujours eu, dans l'histoire, un sentiment profond de leur identité et, en même temps, une capacité remarquable à vivre en communauté.

G. Corm rappelle la perception positive qu'ont eu les penseurs de *la Nahda* -mouvement de renaissance culturelle arabe apparu au temps de Mohammed Ali- des révolutions anglaise et française, l'Europe étant perçue comme le lieu des "Lumières" et du progrès : les réformateurs religieux ont lutté contre le pouvoir despotique et conservateur. Le rêve de renaissance arabe et égyptienne a toujours été lié à celui de la démocratie.

En revanche, l'aspect négatif de l'influence européenne sur le Machrek s'est fait sentir à travers deux mouvements d'idées :

- le jacobinisme, revers de la médaille de la Révolution française, exaltant le nationalisme exacerbé et la force d'un Etat tout puissant. Cette idéologie atteindra le mouvement "Jeunes Turcs" qui, à travers le pantou-

risme, s'en prendra aux Kurdes et aux Arméniens ;

- le sionisme : l'idée d'un Etat juif, dans cette région où le pluralisme religieux était entré dans les moeurs, a provoqué un choc si fort que ses effets sont encore loin d'être arrivés à leur terme.

Par contre-coup, l'agression du sionisme dans la région, avec la guerre de Palestine en 1948, sera le point de départ de la Renaissance arabe. La Guerre froide, l'expédition de Suez en 1956 et le pétrole rendront difficiles les rapports entre les deux rives de la Méditerranée. Les accords de Camp David, suite à la défaite arabe de 1967, diviseront les Arabes. Israël jouera sur ces divisions et s'emploiera à les entretenir en faisant du Liban un brasier ininterrompu (G. Corm).

## 1-2- Aspect géopolitique

Pour Y. Lacoste, la Méditerranée est un ensemble géopolitique dont tous les éléments (les Etats riverains) appartiennent à d'autres ensembles géopolitiques : C.E.E., OTAN, Ligue arabe, Grand Maghreb arabe, etc...

### 1-2-1- Les autres "Méditerranées"

Si nous nous référons au sens étymologique -milieu des terres- nous découvrons, avec Y. Lacoste, qu'il existe une méditerranée américaine : le Golfe du Mexique. Comme la Méditerranée euro-africaine, elle est située exactement sur la ligne de partage Nord-Sud. Le nombre d'Etats riverains y est sensiblement le même (environ 20) ; le nombre d'habitants aussi (350 millions).

Il existe également une méditerranée en Asie, allant de Taïwan à l'Indonésie, du Vietnam aux Philippines, mais celle-ci, à la différence des deux autres, ne se situe pas sur la ligne de partage Nord-Sud.

Quant à "notre" méditerranée, Y. Lacoste propose de l'appeler "euro-arabe", pour trois raisons :

- 1- elle est le lieu de courants migratoires importants du Sud vers le Nord et, parallèlement, d'un échange d'idées continu ;
- 2- elle se caractérise par une évolution démographique opposée entre le Nord (régression, stagnation) et le Sud (explosion) ;
- 3- le Sud de la Méditerranée a subi l'impérialisme du Nord.

En Méditerranée euro-arabe, les problèmes sont d'une grande complexité :

- elle est la région où la diversité linguistique et religieuse est la plus grande. Le Proche-Orient est la région du monde la plus divisée religieusement ;

- l'indépendance des pays de la rive sud a été tardive ;

- lieu de passage, elle est en relation avec des ensembles plus lointains. Le résultat en est que les tensions qui surgissent dans des lieux éloignés s'y répercutent (exemple : le problème palestinien, résultante de l'épisode hitlérien).

### 1-2-2- *La sécurité en Méditerranée*

Pour M. Bennouna, la Méditerranée est une zone de conflits internes ou internationaux. La réponse à ces conflits, pour être adaptée, doit revêtir différents aspects : une réponse uniforme ne peut être issue que d'une volonté hégémonique ou d'une démarche idéaliste.

La Méditerranée orientale, dominée par le conflit du Proche-Orient et ses prolongements au Liban et dans le Golfe, est le lieu où se jouent les intérêts vitaux des grandes puissances : le problème se pose au niveau des détroits du Bosphore et des Dardanelles, sous contrôle de la Turquie (état membre de l'OTAN) et unique voie d'accès de l'Union Soviétique à la Méditerranée. La Convention de Montreux de 1936 admet le principe de liberté de passage et de navigation dans les détroits. Cependant, si l'Union soviétique devient belligérante, elle sera privée de ce droit.

Quant aux Etats-Unis, ils s'emploient à assurer la liberté de passage dans le canal de Suez, voie de passage du pétrole à destination de l'Europe et moyen d'intervention rapide en faveur de leurs alliés dans la région.

En Méditerranée occidentale, le déséquilibre s'est accentué depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E. et risque de s'approfondir encore en 1992. Le Sud risque de se trouver en proie à des remous sociaux et à l'insécurité.

Néanmoins, selon M. Bennouna, la forte population maghrébine résidant en Europe, les investissements européens dirigés vers la rive sud et le voeu exprimé par le Maroc d'adhérer à la C.E.E. sont des garanties pour la sécurité dans la région.

La sécurité en Méditerranée est à dimensions multiples : le bassin méditerranéen subit l'influence de trois continents (Europe, Asie, Afrique). En conséquence, un conflit survenant en Méditerranée peut toucher les instances à tous les niveaux, bilatéral, régional et mondial. En d'autres termes, la sécurité en Europe est liée à celle de la Méditerranée toute entière, laquelle met en jeu l'équilibre existant entre les deux super-grands.

### **1-3- La situation économique en Méditerranée**

Tous les intervenants s'accordent pour constater l'état de dégradation économique de la rive sud.

Pour H. Malki, les appareils productifs sont en crise à la fois industrielle (leur spécialisation date de la première ou de la deuxième génération seulement), agricole (déficit alimentaire), financière (la dette méditerranéenne s'élevait, fin 1985, à 16% de la dette totale du Tiers-Monde) et au niveau de l'environnement. A cela s'ajoute une crise culturelle et d'identité.

Cette constatation est reprise par S. Belaïd pour qui les pays du Sud ont à faire face à des problèmes aigus : croissance démographique excessive, développement économique très faible, déficit alimentaire, chômage, endettement, faiblesse des structures de production, et de distribution. Pour N. Bourenane, la situation agricole de la rive sud se caractérise par un déficit presque généralisé de la balance agro-alimentaire, un modèle de consommation alimentaire très extraverti, des systèmes agricoles hétérogènes et l'exportation de produits similaires qui engendre une concurrence ardue.

Pour C. Nigoul, la situation économique du Maghreb est marquée par une agriculture déficitaire et l'échec de son industrialisation. Cet échec tient à trois raisons essentielles :

#### **1) Le règne de l'inégalité**

- Inégalité d'origine géographique : la richesse se concentre sur les côtes tandis que l'arrière-campagne est pauvre.

- Inégalité d'origine géologique : le sous-sol est riche dans certains pays (Libye) et non dans d'autres. Ce qui explique que le P.N.B. par habitant ne progresse pas dans certains pays, contrairement à celui de la rive nord qui augmente régulièrement (surtout en Espagne).

## 2) La dépendance

Elle s'est accentuée vis-à-vis des marchés mondiaux, particulièrement sur le plan alimentaire : la Politique agricole commune (P.A.C.), pratiquée en Europe, entrave l'entrée des produits maghrébins qui sont vendus, après "prélèvement", aussi chers que ceux de leurs voisins européens. L'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la C.E.E. n'arrange pas la situation et devrait avoir de fortes répercussions sur le Maroc et la Tunisie. Ainsi, C. Nigoul le souligne, les exportations des produits maghrébins sont limitées à quelques produits de base devant supporter une forte concurrence.

En outre, les échanges commerciaux inter-maghrébins sont quasi-inexistants, et l'endettement extérieur pèse lourdement sur les pays du Maghreb.

## 3) La poussée démographique

De 20 millions d'habitants en 1950, le Maghreb passera à 140 millions en 2025. C. Nigoul note, également, la part démesurée des jeunes dans la population maghrébine. Cette explosion pose un problème alimentaire grave dans cette région.

C'est, également, le constat que fait E. Pisani au sujet des pays arabes qui n'arrivent pas à s'entendre et qui souffrent d'un déficit alimentaire et d'une explosion démographique absorbant toutes les ressources.

## **2- OPPORTUNITE DU DEBAT ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au moment où une nouvelle donne s'établit sur l'échiquier international, la question du devenir de cette région stratégique qu'est la Méditerranée se présente avec une acuité sans précédent : comment faire pour que chacun de ses éléments puisse y jouer son rôle et dépasser les contradictions politiques et économiques qui s'avèrent d'une grande complexité, au nom du patrimoine et des intérêts communs à toute la région ?

Dialoguer -entre Etats, organisations politiques, intellectuels-, c'est déjà faire un grand pas vers l'entente et la coopération fructueuse. Poser les questions pertinentes, c'est déboucher, à plus ou moins long terme, sur des perspectives qui garantiront un bon avenir à l'ensemble de la région.

## 2- 1- Opportunité du débat

### 2-1-1- *Le rapprochement Est-Ouest*

Les changements survenus à l'Est, avec les brusques revirement politiques des pays socialistes sont, sans conteste, l'élément fondamental des nouvelles données internationales. Avec la chute du Mur de Berlin, E. Pisani avoue perdre ses points de repère habituels (l'ennemi n'est plus) et s'interroge sur l'avenir de l'Europe. Pour H. El Malki, le rapprochement Est-Ouest, qui se concrétise par l'aide financière dirigée vers l'Est et la création d'une banque européenne, pose une question fondamentale : ces nouveaux rapports se feront-ils aux dépens de ceux existant entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée ? Plus optimiste qu'E. Pisani, H. El Malki estime qu'ils devraient avoir, au contraire, des effets positifs par l'élargissement du modèle démocratique, la réduction des dépenses militaires et l'expérience d'une coopération nouvelle. La vision des rapports entre le Nord et le Sud devrait s'en trouver améliorée. En particulier, des rapports plus développés entre l'Europe de l'Est et le Sud sont envisageables à plus ou moins long terme.

Le rapprochement des deux super-grands permet, également, d'espérer une démilitarisation de cette "véritable poudrière" qu'est la Méditerranée (H. El Malki). De même, pour C. Nigoul, l'apaisement entre l'Est et l'Ouest a permis une évolution positive en Méditerranée où, hormis le Proche Orient, la négociation s'impose à la place des querelles et des armes (conflit Irak-Iran, Sahara occidental).

### 2-1-2- *La dynamique unitaire*

Comme le dit S. Belaïd, mais aussi H. El Malki, la tendance de notre siècle est aux "méga-ensembles économiques plus ou moins intégrés". C'est le cas de l'Europe avec la C.E.E., des Etats-Unis et du Canada qui ont conclu un accord prévoyant l'intégration de leur économie et la constitution du plus grand des espaces économiques (S. Belaïd).

La même tendance se fait sentir dans les pays en voie de développement, en particulier en Méditerranée arabe avec la création de l'Union du Maghreb arabe, le Conseil de coopération arabe et le Conseil de coopération du Golfe. L'UMA constitue une avancée importante puisqu'elle est le premier accord multilatéral (5 pays) conclu par les pays arabes. Cependant, cette unité arabe est nouvelle, donc fragile, contrairement à la C.E.E., note H. El Malki, qui souligne par ailleurs que si la décennie 80 au

Maghreb fut celle des convergences économiques, celles-ci devraient déboucher sur des convergences politiques. Cette évolution est à parfaire. En effet, pour H. El Malki, la "bipolarité" n'est plus adaptée à notre monde. Ce sont les grands ensembles commerciaux et économiques (multipolarité) qui régiront le monde de demain : la Méditerranée doit s'insérer dans cette organisation nouvelle. Par contre, pour S. Belaïd, les méga-ensembles visent à étendre leurs espaces économiques et à renforcer leur intégration interne, ce qui ne peut qu'élargir le fossé entre le Nord et le Sud.

Les rapports C.E.E.-pays de la rive sud de la Méditerranée sont d'ordre uniquement commercial et ont été conçus en fonction des besoins et des potentialités des riverains dans une politique globale.

Pour S. Belaïd, cette propension à globaliser la situation de chacun des Etats présente des limites et même des dangers car leurs niveaux de développement sont inégaux et risquent de l'être plus encore avec l'Europe de 1992 et l'intérêt des pays européens pour de nouveaux marchés. La C.E.E. est le partenaire commercial et économique primordial de la rive sud de la Méditerranée. Cependant, des failles importantes se font sentir : déficit de la balance commerciale et de la balance des paiements au détriment des pays du Sud, mise à l'écart grandissante de l'économie de ces pays avec l'autosuffisance qui s'instaure progressivement en Europe.

La tendance unitaire, selon B. Boutaleb, procède de deux tendances apparemment opposées et qui sont, en fait, deux attitudes successives et logiques : le réflexe d'abord, qui se manifeste par un désir puissant d'affirmation de soi, c'est-à-dire un désir de libération et d'indépendance ; la réflexion ensuite, qui se traduit par le regroupement et provient du désir d'unité avec les autres nations.

C'est particulièrement le cas du nationalisme arabe qui se montre confus, hésitant et trop attaché au passé : le chemin vers une véritable unité sera long et escarpé, contrairement à celui de la C.E.E. dont la volonté est plus claire. D'autre part, pour S. Belaïd, la constitution de l'UMA et du C.C.A. est un point positif, cependant elle "ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais seulement comme un moyen : un moyen entre les mains des entités considérées pour affronter, dans des conditions satisfaisantes, l'environnement international qui est le leur et le gigantisme des communautés économiques qui les entourent".

### **2-1- 3- *Le rideau de fer au Proche-Orient***

Aujourd'hui, selon G. Corm, l'Europe reste plutôt indifférente à l'égard du problème palestinien et de la «guerre des pierres» ainsi qu'à l'égard du problème libanais qui est présenté comme un conflit religieux alors qu'en fait il résulte des luttes hégémoniques qui se jouent en Méditerranée. De l'autre côté, la dégradation sociale, économique et culturelle générale du Machrek a donné naissance à une attitude de rejet des valeurs qu'incarne l'Europe.

Si un vent de liberté a soufflé à l'Est, sous impulsion de la lutte des démocraties européennes et américaine pour les droits de l'homme, les pays du Machrek, en revanche, s'installent dans l'intolérance. Aucun effort n'est fait par l'Europe pour instaurer la démocratie dans cette région : "dès qu'il s'agit du Machrek, l'Europe des démocrates n'est plus là. C'est l'Europe des Affaires", dénonce G. Corm. C'est le passé de l'Europe qui est à l'origine du "rideau de fer" qui s'abat sur le Machrek arabe. G. Corm formule la vraie mise en garde : gare au rideau de fer partageant la Méditerranée en deux !

### **2- 2- Perspectives et propositions pour l'avenir**

De par ses caractéristiques, d'"unité organique" (communauté présentant des similitudes en de nombreux domaines et recouvrant plusieurs nations), la Méditerranée est appelée à occuper une place de choix dans l'évolution économique future (H. El Malki).

#### **2-2-1- *Une coopération de type nouveau entre les deux rives***

La solution aux difficultés des pays méditerranéens passe par une nécessaire coopération entre les pays sous-développés de la rive sud et les pays développés de la rive nord. Tous les intervenants s'accordent pour dire que la coopération qui prévaut actuellement est un échec. Il est nécessaire de mettre en place une coopération de type nouveau (N. Bourenane). Il s'agit, pour ce faire, de trouver le cadre adéquat dans lequel travailler en commun (M. Bennouna). Pour E. Pisani, le constat est sombre : la solidarité économique et sociale entre les deux rives s'est avérée impossible. D'autre part, le concept euro-arabe, de caractère directement diplomatique, est sans avenir. Il faut, donc, chercher d'autres voies, en d'autres termes, faire table rase du passé, oublier, repartir de zéro avec la ferme volonté de construire.

L'incompréhension et la méfiance ont régi jusqu'à présent les rapports Nord-Sud : "c'est précisément ce cercle vicieux de la méfiance, et même du rejet, qu'il faut briser en lui substituant l'idée d'un projet de coopération, de complémentarité positive et de solidarité à long terme mutuellement profitables", déclare S. Belaïd.

### *2-2-2- Un plan méditerranéen de développement concerté et intégré*

Pour S. Belaïd, l'intérêt d'une coopération nouvelle et réussie est réel pour les pays de la rive nord comme pour ceux de la rive sud. L'instauration de la paix et de la stabilité au Sud de la Méditerranée est, en effet, une condition de la croissance économique du Nord. Il faut, donc, un développement concerté qui s'inscrive dans un "espace méditerranéen" qui ira au-delà des économies nationales.

S. Belaïd propose une intégration politico-économique sous forme de "zone de libre échange méditerranéen". Il enjoint tous les pays concernés à élaborer un "plan méditerranéen de développement concerté" où la prospérité des uns ne se ferait pas aux dépens des autres ; ce qui suppose le redressement de l'économie des pays du sud méditerranéen. Il s'agirait d'un "Plan Marshall pour le développement intégré de l'ensemble méditerranéen".

Le secteur prioritaire à développer serait l'industrie, car une complémentarité apparaît au niveau des produits du Nord et des besoins qu'ont les pays du Sud pour mettre en valeur leurs ressources naturelles. Ainsi, c'est dans le domaine industriel que s'effectueraient les échanges.

Pour aboutir à ce type de coopération, S. Belaïd propose divers moyens :

- l'élaboration d'un statut de partenariat pour les entreprises du nord et du sud de la méditerranée. L'idée serait de créer un statut d'entreprise méditerranéenne bénéficiant d'avantages à tous les niveaux ;
- la mise au point d'un Code de l'investissement méditerranéen ;
- l'établissement d'une "Garantie de l'investissement entre pays méditerranéens" ;
- la création d'une Banque de développement méditerranéenne.

Le terme de "Conférence des Etats méditerranéens", devant donner lieu à un traité pour la création d'une Organisation des Etats de la Méditerranée, serait retenu. Cette idée ne semble pas utopique puisqu'elle a

déjà été exprimée, dans une certaine mesure, par le Secrétaire Général de la Ligue arabe et, en 1985, par le Président F. Mitterrand (dialogue Europe-Etats arabes).

Toutefois, ce projet ne peut réussir sans la démocratisation des régimes politiques, la libéralisation économique et l'instauration de la justice sociale dans les pays de la rive sud.

### *2-2-3- Le développement alternatif (A. Benachenhou)*

Pour A. Benachenhou, la nécessité d'une coopération dans le sens d'un développement alternatif s'impose pour plusieurs raisons :

- 1- l'imprécision et l'instabilité des stratégies de développement ;
- 2- l'inefficacité des politiques déflationnistes limitant tant la consommation que les revenus ;
- 3- la domination commerciale et politique du Sud par le Nord ;
- 4- le manque d'autonomie de la région.

Le développement alternatif devrait permettre de supprimer cette domination du Nord et de renforcer l'autonomie du Sud.

Cependant, des obstacles viennent freiner cette coopération :

- les stratégies militaires de la région ;
- la concurrence de certains pays de la rive sud avec ceux de la rive nord ;
- "Le délire des nouvelles technologies" semble devoir rapprocher plus le nord et le sud de l'Europe que le nord et le sud de la Méditerranée. Les inégalités risquent de s'en trouver renforcées. C'est dans cette optique que la stabilisation et la promotion des marchés et des prix des produits de la rive sud sont essentielles.

- La montée du racisme. Néanmoins, A. Benachenhou note un regain de solidarité qui fait presque l'unanimité en Europe et qui est porteur de grands espoirs.

Le développement alternatif que propose A. Benachenhou devrait présenter les caractéristiques suivantes :

- la libération nationale, là où elle est nécessaire ;
- l'instauration de la démocratie ;
- la réduction des tendances à l'intégration (de la rive nord) dont les répercussions sur le Sud sont néfastes ;
- le développement des liens avec d'autres zones et la coopération bilatérale ne pas exclus.

Cette stratégie devra permettre :

- 1- une croissance continue sur la rive sud ;
- 2- la solution des problèmes alimentaires ;
- 3- le développement technologique ;
- 4- le partenariat effectif entre les pays des deux rives. Les accords avec la C.E.E. devront être révisés ;
- 5- le renforcement de l'intégration sous-régionale (UMA, C.A.A., etc).

Pour atteindre cet objectif, un programme de recherche est nécessaire. Il devra porter sur l'analyse des forces et des faiblesses économiques et sociales sur les deux rives, et des politiques économiques mises en oeuvre au Nord.

Ce travail de recherche mettra à contribution des chercheurs des deux rives et concernera les politiques de développement (politiques sectorielles de la C.E.E. par exemple) l'environnement, la paix, les pratiques sociales nouvelles, etc.

La question de la politique agricole à appliquer pour garantir la sécurité alimentaire est primordiale. Pour N. Bourenane qui s'est penché sur les perspectives d'un espace agricole méditerranéen, les questions sont nombreuses et les réponses restent à trouver : doit-on privilégier en premier lieu le secteur productif ou, au contraire, la demande finale ? N. Bourenane s'interroge sur le bien-fondé d'une coopération agricole et alimentaire dont le dessein serait la défense agro-alimentaire de la Méditerranée.

#### *2-2-4- Les responsabilités mutuelles*

Les responsabilités devant l'avenir de la région méditerranéenne incombent aux pays des deux rives qui doivent être conscients des risques encourus et des nécessités. Le sort des deux rives est, en effet, en étroite dépendance : si les problèmes ne sont pas résolus dans une zone, ils auront une répercussion négative sur l'autre. Trouver une solution est donc une nécessité pour les deux (S. Belaïd).

Ainsi la rive européenne, bien que stable politiquement et développée, risque de voir cette stabilité ébranlée par les pays du Sud si ceux-ci ne réussissent pas à résoudre leurs problèmes économiques et sociaux.

Pour H. El Malki, l'Europe doit abandonner son attitude "frileuse" vis-à-vis de la rive sud. Toutefois, il relève des éléments qui permettent l'optimisme : aujourd'hui, le dialogue euro-arabe bénéficie de conditions favo-

rables devant lui permettre de repartir d'un bon pied. De même, une politique d'accords régionaux C.E.E.-UMA/C.C.A. est en cours.

Il importe de faire de cette organisation, un groupement fiable, efficace, capable de s'asseoir aux tables des négociations.

La responsabilité des Etats du sud de la Méditerranée est importante, car de leur politique intérieure dépendra la réussite de la coopération :

- par l'exploitation des potentialités maghrébines au niveau de la formation, de la technologie, de l'eau, des transports, de l'environnement, etc. ;

- par la décentralisation qui permettra aux régions, entreprises et collectivités locales de participer ;

- par la démocratisation et la justice sociale ;

- par la tolérance et la volonté partagée de dialogue : le développement de la Méditerranée devra se faire pour les deux rives "de façon solidaire et non solitaire, par le dialogue et la tolérance", déclare H. El Malki.

En effet, le risque majeur pour l'avenir de la Méditerranée est que celle-ci devienne une "nouvelle frontière" opposant l'Europe au monde arabe (J.R. Henry). Contrairement à H. El Malki, Y. Lacoste pressent le danger et craint que la Méditerranée devienne une ligne de séparation entre l'Europe et le monde musulman. En effet, pour Y. Lacoste, il paraît difficile d'envisager l'interdépendance et la solidarité avec le monde musulman qui comprendra deux milliards d'habitants dans 25 ans. L'idéologie d'expansion et d'abolition des frontières à l'intérieur, que développent certains discours, présentent un danger, car "si la Méditerranée euro-arabe peut être, davantage qu'elle ne l'est actuellement, une zone d'interdépendance, la mer qui sépare les deux rives peut aussi devenir (ou redevenir) une barrière". (Y. Lacoste)

G. Corm, sensible à cette crainte de l'intégrisme musulman ressentie en Europe, affirme qu'il faut savoir discerner le vrai du faux dans les phénomènes islamiques. Il rappelle que c'est l'Europe qui est à l'origine du "rideau de fer" qui s'abat sur le Machrek. Pour que la Méditerranée ne soit pas coupée en deux, les pays de la rive nord ne doivent pas ménager leurs efforts pour la reconnaissance des droits des Palestiniens et des Libanais afin de devenir des partenaires à part entière de la rive sud.

Construire le rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée est une condition primordiale à la sécurité des deux zones (C. Nigoul).

Pour F. Rodrigo et H. El Malki, la chute des dictatures militaires et le rétablissement de la démocratie en Espagne, au Portugal et en Grèce, cautionnés par la C.E.E., ne peuvent qu'inciter à l'optimisme. Les accords de coopération, en matière de défense, signés entre l'Espagne et, respectivement, la Tunisie, la Mauritanie et le Maroc, sont une garantie de paix dans la région (F. Rodrigo). Quant aux grandes puissances, la détente dans les relations Est-Ouest permet d'espérer qu'elles se retireront du bassin méditerranéen.

## CONCLUSION

Sans céder ni à la "méditerranéisme", ni au pessimisme, les participants ont reconnu honnêtement que les incompréhensions entre les deux rives de la Méditerranée ne sont pas sans fondements réels et sans racines profondes. De ce fait, vouloir les dépasser et arriver à une meilleure compréhension est une tâche ardue et surtout une oeuvre de longue haleine. Elle nécessite détermination, persévérance dans l'action et foi dans l'avenir de cet ensemble qu'est la Méditerranée. A poursuivre des voies qui, pour être rentables dans l'immédiat, n'en sont pas grosses à moyen terme de singulières menaces, l'on risque de n'avoir point, à l'heure des échéances, de solutions autres que des retours en arrière, générations de soubresauts qui ne feraient qu'aggraver la situation, particulièrement en cette fin du siècle qui est en train de s'achever sur une formidable incertitude.

Il n'est, donc, d'issue que dans la prise de conscience, au delà de tous les intérêts divergents et de toutes les opinions partisans, de la nécessité d'une coopération commune pour assurer le renouveau de cette mer et ouvrir de nouvelles perspectives pour ses riverains. La Méditerranée peut constituer, à long terme, un espace homogène et un corps régulateur, même si elle est, d'évidence, incapable de contrôler ou de rectifier les à-coups de la vie économique et les aléas de la vie politique. Car, dans un monde d'incertitudes où tout est devenu possible et dans tous les sens, le meilleur comme le pire, l'espace méditerranéen en tant qu'espace de coopération, de paix et de solidarité, peut contribuer à l'équilibre et à l'expansion de ses différentes composantes.

Le tout est de ne pas rester prisonnier d'un passé lourd de conflits, et de ne pas céder à un présent chargé de menaces, mais de trouver, dans les réussites et les échecs, qui nous sont légués par les générations qui nous ont précédés, suffisamment de leçons pour faire face au futur qui s'amorce, à la fois merveilleusement et terriblement, sous nos yeux.

"Voilà donc, comme a dit Braudel, l'histoire invitée à quitter les quiétudes du rétrospectif pour les incertitudes de la prospective".

“ Une Méditerranée, affaiblie par l'épreuve du temps ? Une Méditerranée essoufflée par l'accélération de la vitesse des changements actuels ? Une Méditerranée à la recherche d'un nouvel équilibre entre ses principales composantes et dans le monde ? ”

“ L'avenir de la Méditerranée ne réside pas dans un quelconque retour à son âge d'or. Il se réalisera à travers l'élaboration d'une vision authentiquement méditerranéenne de la Méditerranée, et ouverte sur ce que sera le monde du XXI<sup>e</sup> siècle. Il se réalisera aussi à travers la Méditerranée en un lieu d'expérimentation d'un nouveau modèle de rapports Nord-Sud, réducteur des inégalités, et tourné vers la création de conditions favorables à un mode de développement non excluant.

C'est le sens des actes de ce colloque. ”